51e ANNÉE. — 1902

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

Nos 6 à 9. — 15 Juin-15 Septembre 1902



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1902

SOMMAIRE DU BULLETIN DE JUIN A SEPTEMBRE 1902

JUBILÉ CINQUANTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ

DE

l'Histoire du Protestantisme Français

I. — Séance commémorative de la loi du 18 germinal an X.

Oratoire, 25 *mai* 1902, 4 *heures*.

Comme nous l'avions annoncé sur la dernière page du *Bulletin* du 15 mai, ce jubilé, fixé au 26 et 27 mai 1902, a été précédé et préparé par le centenaire de la loi dite du 18 germinal an X, loi qui fut promulguée le 25 avril 1802 et qui pour la première fois, en France, reconnut au Protestantisme les mêmes droits qu'à la religion de la majorité. Le 20 mai 1902 le président du consistoire de l'Église réformée de Paris adressa, au nom de ce dernier, à ses collègues, la communication suivante :

Consistoire de l'Eglise Réformée de Paris.

Paris, le 20 mai 1902.

Mon cher Collègue,

Le 18 Germinal au X marque une grande date dans l'histoire de notre Eglise.

Ce jour-là fut reconnue et proclamée, — non pas la liberté religieuse, elle l'avait été plusieurs années auparavant par l'Assemblée nationale de 1789, — mais l'égalité de tous les cultes. Ce jour-là, l'Eglise protestante fut placée sur le même rang que l'Eglise catholique. Elle eut droit aux mêmes respects et aux mêmes honneurs. Ce jour-là fut la révocation de la révocation de l'édit de Nantes. La plume du Premier Consul effaça la signature de Louis XIV et remit en vigueur l'édit d'Henri IV. Et cette seconde édition de l'édit de

Nantes eut l'avantage de supprimer certaines restrictions de la première, de donner à la liberté religieuse son expression la plus complète. Notre pays, le premier entre tous les pays d'Europe, a mis sur la même ligne toutes les confessions religieuses, donnant ainsi l'exemple de la tolérance la plus large, montrant par là son éloignement pour l'asservissement de la société civile à la société religieuse, et marquant une fois de plus qu'il entendait être le défenseur de la Justice et du Droit.

Comment ne pas commémorer cette grande date qui, selon la belle expression du conseiller d'Etat Siméon, « a effacé ces jours de proscription et de deuil où des citoyens n'avaient pour prier en commun que le désert », et qui a été, selon le mot du marquis de Jaucourt, « le gage le plus assuré de la paix intérieure » ? C'est pour cela que le Consistoire a décidé que le dimanche 25 mai serait un jour d'actions de grâces, marqué par des prières spéciales ou par des prédications particulières. Un grand service aura lieu ce jour-là à l'Oratoire, à 4 heures sous la présidence du président du Consistoire. Il ne s'agit pas de glorifier l'alliance de l'Eglise et de l'Etat. Il s'agit seulement de nous féliciter d'avoir été tirés de l'oubli, d'être sortis de l'obscurité pour respirer pleinement sous la lumière de la liberté et de l'égalité.

Soyons reconnaissants de cet immense bienfait. Que la France n'ait pas de citoyens plus fidèles à ses lois, plus soumis à ses institutions, plus jaloux de sa prospérité, plus consciencieux et plus intègres que les protestants français. Surtout que notre reconnaissance monte jusqu'à Dieu. « Sans l'Eternel qui nous protégea quand les hommes s'élevèrent contre nous, nous aurions été engloutis tout vivants. (Ps. CXXIV, 2). » Que notre appui soit toujours en ce Nom trois fois Saint! Dieu a été notre délivrance dans le passé. Il sera encore notre force dans les jours d'aujourd'hui et de demain. « Sa miséricorde demeure éternellement (Ps. CVII, 1). »

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments fraternels en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Président du Consistoire,
A. Gout.

Cette communication ne reçut pas partout le même accueil. En parcourant quelques-uns de nos journaux religieux, l'*Eglise libre* et l'*Evangéliste* par exemple, on verra que les partisans de la société religieuse idéale, c'est-à-dire de l'Eglise indépendante du pouvoir civil, déclarèrent qu'en unissant les Eglises protestantes à l'Etat,

les articles organiques avaient été funestes à leur développement, les avaient empêchées de ne compter pour vivre et pour accomplir leur mission, que sur elles-mêmes.

On peut remarquer à ce propos, d'une part que la commémoration d'un fait historique dont les conséquences ont été considérables n'implique nullement l'approbation sans réserve de ce fait. D'autre part, s'il est toujours utile de rappeler les événements qui ont eu sur notre destinée une influence profonde, il est bon aussi de s'associer à la gratitude provoquée par un acte de justice, cet acte fût-il d'ailleurs incomplet ou insuffisant. C'est sans doute ce que pensèrent quelques-uns de ceux qui vinrent remplir la nef du temple de l'Oratoire, le dimanche 25 mai, à 4 heures. Sur l'estrade dressée devant la chaire avaient pris place, autour du président du Consistoire, MM. le doyen E. Stapfer, les pasteurs B. Couve, Lacheret et E. Sautter, le vice-amiral Puech, le président et le secrétaire de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

Après le chant, la lecture des Psaumes CXXIV et CXXVI et la prière par M. Lacheret, M. le pasteur A. Gout prononça l'allocution suivante :

ALLOCUTION

de M. le Président du Consistoire de l'Église réformée de Paris.

J'ai sur la plupart d'entre vous le privilège de l'âge.

J'ai connu dans mon enfance des protestants qui avaient vécu au XVIIIe siècle, qui avaient assisté aux assemblées du Désert et qui se rappelaient sous quel ostracisme avait été notre Église.

On l'avait baptisée : l'Église sous la Croix, et ce mot marque parfaitement son long martyre.

Ces protestants appartenaient à toutes les classes de la société. Les uns étaient des gens du peuple, de simples ouvriers, d'autres étaient des lettrés ou, comme on dit aujourd'hui, des intellectuels ; tous se félicitaient du grand acte de justice qu'avait accompli le Premier Consul en 1802. Tous voyaient dans la réouverture de nos temples, dans le rétablissement de notre culte, dans la situation officielle faite à nos pasteurs une réparation éclatante des injustices de jadis, un ère nouvelle ouverte au Protestantisme français. A

leurs yeux la loi de Germinal an X était comme une résurrection de notre Eglise, notre communion religieuse tirée du tombeau et respirant à nouveau sous le beau ciel de la France, sur cette terre privilégiée dont la mission semble être de porter au loin l'étendard de la liberté, de la justice, de la civilisation, dans ce que la civilisation a de plus noble, de plus généreux, de plus largement bienfaisant.

Et comment ces vieillards, ne se seraient-ils pas félicités de la reconnaissance officielle de notre culte, eux qui avaient vu les longues chaînes de forçats protestants se dirigeant vers le bagne, et les derniers gibets auxquels avaient été pendus les derniers pasteurs du Désert?

Quand on sort d'une longue nuit douloureuse, et qu'on revoit tout à coup la douce lumière du soleil, quel bienfait, quel soulagement, quelle ivresse!

Ce fut le tressaillement qu'éprouvèrent les Réformés de 1802, quand ils virent la France honorer du même respect que l'Église catholique, la vieille Église des persécutés, des proscrits, des confesseurs et des martyrs. Ils ne pouvaient assez bénir Dieu d'être sortis de ces longues persécutions où l'on avait mis tout en œuvre pour extirper de notre sol jusqu'au dernier rejeton des Huguenots.

Nous voici encore debout dans ce temple où Bossuet a prêché quelques-unes de ses oraisons funèbres, fiers de notre passé, confiants dans l'avenir, tenant en main le drapeau du spiritualisme chrétien, offrant à nos compatriotes l'exemple d'une Église qui n'a d'attaches qu'avec la patrie française, ne recevant point du dehors, d'un chef étranger, ses inspirations ou ses mots d'ordre.

J'admire le miracle qui nous a préservés de la destruction. J'en fais honneur à l'énergie de notre foi, à l'indomptable vitalité de nos croyances, au mâle courage que le christianisme évangélique fait naître dans les âmes; mais je vois surtout dans le salut de notre Église la main de Dieu. Gardée par Dieu, notre Église pourrait prendre pour devise la devise de la ville de Paris : *Fluctuat nec mergitur*, que je traduis librement : Elle est ballottée par les tempêtes, elle ne saurait périr.

Je crois à la Providence, et je me demande souvent pourquoi Dieu nous a fait échapper à de si fréquents et de si terribles naufrages.

Evidemment nous sommes une pierre d'attente, le roc sur lequel Dieu veut élever un édifice nouveau.

La question religieuse est à l'ordre du jour partout dans les pays catholiques : en France, en Espagne, en Italie, en Autriche. Un peuple sans religion est un peuple voué à une irrémédiable décadence. L'Église du Moyen Age, qui répondait aux exigences de cette époque, ne répond plus aux aspirations des temps modernes, au souffle de liberté, d'indépendance, d'autonomie nationale, de respect de la conscience individuelle, à ce souffle qui prépare l'avènement d'une société nouvelle, d'une société où les classes, se rapprochant les unes des autres, vivront dans un contact plus étroit, dans une fraternité plus équitable, dans un saint amour qui nous disposera à porter les fardeaux les uns des autres, à nous associer aux souffrances des humbles, à faire du sacrifice, non plus un mot, mais la loi de notre vie.

N'avons-nous pas à préparer cet avenir, à en être les pionniers? Cet Evangile duquel nous nous réclamons, ne porte-t-il pas, dans ses plis divins, le mot qui transformera notre société, sans ébranlements considérables? Ne peut-il pas faire de nos jours les mêmes miracles qu'il fit au XVIe siècle, au Moyen Age, à la chute de l'empire romain? N'est-il pas toujours la puissance de Dieu?

Cet Evangile est notre unique drapeau. Restons-lui fidèles. Gardons ses enseignements si larges, si généreux, si spiritualistes, si éloignés de toutes les étroitesses et de toutes les superstitions. Serrons aussi nos rangs, vivons comme une société de frères, ne formant devant Dieu qu'un cœur et qu'une âme, dominés par cette charité qui est la vertu cardinale du christianisme, et peut-être verrons-nous s'accomplir pour notre Église la vision du prophète Esaïe: « *Il arrivera, dans la suite des temps, que la montagne de la maison de l'Éternel sera fondée sur le sommet des montagnes. Elle s'élèvera par-dessus les collines, et toutes les nations y afflueront* (Es. II, 2).

La parole est donnée ensuite au secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, pour exposer

L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION

DE

LA LOI DU 18 GERMINAL AN X[1]

I

Il y a un siècle et un mois, le dimanche 5 floréal an X, c'est-à-dire le 25 avril 1802, dans l'église Saint-Louis-du-Louvre, aujourd'hui disparue, après une prière d'humiliation et d'actions de grâces et la lecture de cette parole de l'apôtre Paul, *Conduisez-vous avec honneur et comme en plein jour* (Rom. XIII, 13), le pasteur Paul-Henri Marron commençait ainsi son *Discours sur le rétablissement de la religion :*

Il y a dix ans, qu'en installant notre culte dans ce temple qui nous réunit encore aujourd'hui sous les yeux de Dieu, nous fixâmes votre attention sur ces paroles qui précèdent immédiatement celles de mon texte : *La nuit est passée, le jour est levé*[2]. Cette douce persuasion était alors celle de tous les François; les cœurs, universellement épanouis à l'espérance, saluoient avec transport l'aurore d'un jour sans nuage; il sembloit que cette parole qui, à l'origine des siècles, débrouilla le chaos et féconda le néant : *que la lumière soit*, retentissoit encore dans une création nouvelle, dont nous ne devions pas être les derniers à nous féliciter. Hélas! que de vœux ont été déçus! que d'espérances trompées! Dans les annales du monde primitif les affreux ravages du déluge se trouvent placés près du

1. Cette causerie, ou conférence familière ayant été improvisée sur quelques notes, n'a été sommairement rédigée qu'après avoir été prononcée.

2. C'est par suite d'une méprise que M. A. Lods, dans son *Église réformée de Paris pendant la Révolution*, p. 16 (*Bull.*, 1889), écrit que le jour de la dédicace de Saint-Louis-du-Louvre, 22 mai 1791, Marron prêcha sur ce texte : *Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction, persévérants dans la prière.*

berceau du genre humain; et dans l'histoire de notre régénération sociale, quel déluge de maux a aussi bientôt couvert la France!

Et voici comment il invitait ses ouailles à apprécier l'événement que nous commémorons aujourd'hui :

...Vous manqueriez à l'*honneur*, chrétiens, mes chers Frères, et votre conduite, loin d'être digne du *grand jour*, appellerait sur elle la honte et les ténèbres, si d'abord vous étiez insensibles au triomphe de la Religion, et à cette justice tardive qui met notre culte sur la même ligne avec celui qui, trop longtemps l'affligea de ses exclusives prétentions... Ah! désormais oublions nos longs sujets de plainte. Les temps de proscription ne sont plus; une flétrissante disparité cesse; la loi bienfaisante et sage organise notre existence religieuse à l'égal du culte dans la protection duquel elle ressembla pendant plus d'un siècle à un père injuste et oppressif dans ses prédilections. N'en doutons point, cette impulsion salutaire va, avec tant d'autres causes, rapidement acheminer les destinées de la France au plus haut degré de prospérité sociale. La paix des familles, la paix des consciences attacheront de plus en plus tous ses enfans à son riche sol; elles y appelleront l'étranger qui peut difficilement trouver ailleurs la réunion des mêmes avantages; les descendants surtout des anciens proscrits de l'intolérance souriront encore à la patrie de leurs ayeux; ils y apporteront avec empressement leurs lumières, leurs talens, leur industrie, leurs vertus; et le XIXe siècle vengera, dans le seul sens du bien public, les torts de l'avant-dernier. *Conduisez-vous donc avec honneur et comme en plein jour*, c'est-à-dire soyez sensibles et reconnaissants...

« Un gouvernement paternel a cru devoir invoquer le secours de la Religion pour arrêter le progrès de la démoralisation, pour rasseoir sur une base solide l'édifice social, si violemment ébranlé par de longues secousses. Ne frustrons point son attente, et que les cultes opèrent tout le bien dont il les a jugés capables. Que désormais la Religion écarte de nouveaux chocs; qu'avec la modération, la sagesse, le pardon des offenses, elle réconcilie, elle rapproche toutes les classes de citoyens; que tous, frères aux yeux de Dieu, tous égaux aux yeux de la loi, ils s'entraiment, ils s'entraident les uns les autres et qu'aucune différence d'opinion, qu'aucune nuance de rites, plus ou moins sensibles, ne troublent l'harmonie des cœurs, ne relâchent le *nœud de la perfection* (l'idée et l'expression sont

encore de l'Évangile), la charité. Quelle que soit la bannière sous laquelle nous marchons, ne rivalisons que de reconnaissance et de bonnes œuvres... »

Ces paroles, modérées lorsqu'on les compare aux discours emphatiques qui devaient retentir dans plusieurs de nos temples[1], donnent une idée sommaire et suffisamment exacte de ce qu'éprouvaient nos pères au commencement du XIX[e] siècle, aprés que Napoléon eut signé le Concordat et les articles organiques.

Pour comprendre les sentiments de gratitude ou plutôt l'impression de soulagement, de délivrance dont Marron se fit, très convenablement d'ailleurs, l'interprète officiel, il faut se reporter à dix ou vingt ans en arrière. Il faut se rappeler la tourmente révolutionnaire dont les souvenirs terribles étaient encore dans toutes les mémoires et qu'au commencement du *Discours* que je viens de citer, Marron compare au déluge succédant à l'aurore pleine de promesses d'une nouvelle création. Il faut ne pas oublier les expériences émouvantes par lesquelles l'orateur lui-même avait passé. Bien qu'il eût salué la Révolution avec un sincère enthousiasme, bien que par un acte de faiblesse qu'on comprend, mais qu'on regrette, il eût essayé de désarmer les terroristes en leur livrant, le 13 novembre 1793, le service de communion de son Église, il avait été, le 6 juin 1794, traîné de son appartement de la rue Saint-Roch, n° 9, dans l'hôtel Talaru, à côté de la Bibliothèque Nationale, alors transformé en prison. Enfin il n'était sorti de là que le 30 juillet, c'est-à-dire la veille du jour où sa tête serait tombée sur l'échafaud si, à son tour, Robespierre n'avait pas été renversé quelques heures auparavant.

1. Ainsi quelques années plus tard, le 15 août 1809, à Lyon, le pasteur Schlick devait s'écrier : « Qu'il est doux pour les bons citoyens de voir les destinées de la patrie confiées à un Prince que le ciel semble avoir formé pour effacer la gloire des souverains qui vécurent avant lui et pour offrir aux âges suivants le tableau d'un grand souverain ! Le détail de sa vie journalière est le code le plus sévère des princes. Jamais moraliste n'a porté la rigueur de ses préceptes aussi loin qu'il pousse l'incroyable étendue des devoirs qu'il s'impose. Quelle perfection n'atteindrait pas le genre humain, si chacun s'acquittait avec une ardeur semblable à la sienne, des obligations de son état... »

Si nous pouvions faire vivre au milieu de cette prodigieuse époque, pour quelques jours seulement, les logiciens idéalistes qui blâment si énergiquement l'attitude des pasteurs de ce temps-là, et voudraient nous déconseiller, si ce n'est de nous associer à leur joie trop peu déguisée, du moins de la comprendre, nous les ferions sans doute descendre des hauteurs sereines de leurs théories pour apprécier avec un peu plus d'équité leurs devanciers. Nous essayerions de les persuader que lorsqu'on a échappé tout juste à la mort après avoir vécu dans ce sentiment d'insécurité si angoissant que produit une tyrannie séculaire, on est reconnaissant lors même que l'homme qui a mis un terme à cet état de choses se nomme Napoléon. Nous leur rappellerions qu'avant la Terreur Marron avait effectivement encore connu le régime arbitraire et oppressif de la monarchie, que, malgré l'édit de Tolérance arraché en 1787 à Louis XVI, et avant de payer pour Saint-Louis du Louvre le gros loyer annuel de près de 20,000 francs de notre monnaie[1], il n'avait, en 1789, organisé notre culte qu'avec beaucoup de précautions et d'inquiétudes, d'abord dans l'affreuse ruelle Mondétour près des Halles, puis dans la rue Dauphine.

II

Mais ici, il est juste que nous évoquions la mémoire des prédécesseurs du pasteur Marron, de tous ceux, depuis Claude Brousson jusqu'à Rabaut de Saint-Étienne dont l'inlassable dévouement prépara ce que Marron appela avec raison une *justice tardive*.

Oui, nous serions injuste si nous ne redisions que déjà un

1. Exactement 16,450 livres par an; le bail était signé par Verdier, membre du Consistoire, et les notables qui s'étaient, au nom de l'Eglise, adressés à la municipalité, s'appelaient Ourry, Joussaud, Perreaux, Verdier, Le Noir père, Fabre, Vialtel, van Hoorn, Raimbault, Féline, Bénard, Doucet, Mouquin, Empeytaz, Dumas, Lemaistre, Dangirard, Tassin, etc. Voy. *l'Eglise réformée de Paris pendant la Révolution,* p. 15 et 16.

siècle avant la Révolution, le 1er octobre 1689, Claude Brousson avait adressé à l'intendant du Languedoc, à Bâville lui-même cette mémorable prophétie:

« *Il faut que l'Etat périsse ou que la liberté de conscience soit rétablie.* On n'a jamais bien connu le danger qu'il y avait à forcer deux millions de personnes d'abjurer une religion qu'ils sont persuadés être la seule qui est conforme à la parole de Dieu... »

Nous serions injuste si après cette douce et persuasive figure de la victime de Bâville nous n'évoquions l'admirable phalange des Rabaut et de Court de Gebelin. Les protestants français ne sauront jamais tout ce qu'ils doivent aux hommes appartenant à ces deux familles.

Sans Antoine Court et Paul Rabaut, il est peu probable que le Protestantisme français se serait reconstitué, aurait formé un corps fermement décidé à obtenir, coûte que coûte, le droit à l'existence. Et il est difficile d'exagérer l'influence profonde, indestructible, bienfaisante, que le long et douloureux ministère de Paul Rabaut exerça dans tout le Midi et l'Ouest. Quand on contemple, à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, le touchant portrait qu'un peintre inconnu nous a laissé de « Monsieur Paul », on est frappé par la douceur, la profonde mélancolie et l'espérance invincible qui se dégagent de cette figure usée, hâlée, mais où brillent des yeux pleins d'intelligence et de vivacité.

Il faut bien que le dévouement de ces deux hommes ait été contagieux, car ils l'ont légué, doublé par une remarquable intelligence de la situation, à leurs fils. Court de Gébelin a le premier réussi à faire comprendre aux milieux politiques et littéraires de Paris qu'il y avait une question protestante qu'il faudrait résoudre tôt ou tard. Après lui, et grâce aux relations qu'il s'était faites, les trois fils de Paul Rabaut purent préparer la seule solution compatible avec la logique et l'humanité, et l'arracher enfin de haute lutte aux puissances de réaction coalisées contre la liberté sous toutes ses formes.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'article premier de

l'édit de Tolérance de 1787 qui inaugurait en faveur des protestants le mariage civil était libellé ainsi :

La religion catholique, apostolique et romaine continuera de jouir seule dans notre royaume du culte public, et la naissance, le mariage et la mort de ceux de nos sujets qui la professent ne pourront, dans aucun cas, être constatés que suivant les rits et usages de ladite religion autorisée par nos ordonnances.

C'est contre cet article, maintenant par la force de la loi une religion d'État privilégiée et exclusive de toute autre confession, que Rabaut de Saint-Étienne a formulé le droit moderne dans ces nobles paroles : « La tolérance, le support, « le pardon, la clémence ! Idées souverainement injustes « envers des dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence « de religion, que la différence d'opinions n'est pas un « crime ! » Et c'est grâce à l'ascendant de son éloquence et de sa raison qu'il a réussi le 24 août 1789 à faire voter l'article célèbre : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses* », malheureusement affaibli par cette adjonction perfide : « *Pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois* ».

On sait que cette victoire fut de courte durée, et que la liberté si chèrement conquise faillit sombrer dans les convulsions de la Terreur dont Rabaut de Saint-Étienne, incapable de renier ses principes vraiment libéraux et modérés devant ceux qui voulaient faire expier par le supplice de Louis XVI tous les crimes de l'ancien régime, — fut une des premières victimes. Le protestantisme était bien malade au sortir de ces années qui n'avaient pas seulement bouleversé l'ordre social, mais profondément troublé les âmes. On pouvait lui appliquer les paroles que Brousson écrivait une quinzaine d'années après la Révocation :

« Ce peuple est encore timide et dans le même état où était Lazare après sa résurrection lorsqu'il avait encore les pieds et les mains liés. Ce peuple est encore dans les liens de l'oppression et de la servitude, mais dès qu'il plaira à Dieu de rompre ces liens, on lui

verra faire incontinent toutes les fonctions de la vie spirituelle qu'il lui a déjà rendue[1]... »

C'est une grave erreur de s'imaginer que la persécution est impuissante. Il est vrai qu'elle ne peut rien contre la vérité, la justice et la liberté, je veux dire qu'elle ne peut les détruire ni en empêcher le triomphe. Mais elle peut retarder ce triomphe et lasser ceux qui l'ont trop longtemps espéré. C'est ce qui est arrivé en France. Les idées que la Réforme représentait ne purent être supprimées par la violence d'une persécution près de trois fois séculaire. Mais d'une part elles furent contraintes d'émigrer hors de France et de porter leurs fruits au-delà de ses frontières. D'autre part, ceux de leurs partisans qui étaient restés en France, comme des émigrés à l'intérieur, sans cesse décimés par de nouveaux exodes ou découragés par de nouvelles déceptions, finalement égarés par le désenchantement qui succéda à l'enthousiasme de l'aurore révolutionnaire, étaient envahis par une sorte de lassitude morale dont se plaignaient presque tous les pasteurs, en petit nombre d'ailleurs, qui persistaient à exercer un ministère d'autant plus méritoire qu'il était plus obscur et moins apprécié[2].

Si cet état de torpeur s'était prolongé encore un quart de siècle, il est permis de présumer que le Protestantisme serait devenu, en France, une quantité négligeable. La loi du 18 germinal, en lui accordant la liberté de vivre qu'il n'osait plus espérer, en le plaçant sur un pied d'égalité avec ceux qui avaient poursuivi sans lassitude sa ruine, lui a permis de sortir peu à peu de l'état de langueur où il dépérissait, et d'entrer dans une nouvelle période de développement. A ce point de vue — qu'un observateur impartial des faits n'a pas le droit de négliger — cette loi, d'ailleurs très critiquable, a donc été un bienfait. Il est facile, en effet, de démontrer qu'en

1. La lettre qui renferme ces lignes est la dernière lettre qu'on possède de Brousson. Elle est datée des environs de Toulouse, 17 août 1698. On sait qu'il fut pris peu après et pendu à Montpellier le 4 novembre de la même année.

2. Voy. sur ce point les articles publiés ici même par M. F. Kuhn, années 1900 (p. 320 à 326 et 375 à 387) et 1902 (p. 57 à 73).

nous octroyant les articles organiques, le Premier Consul a bien plutôt pensé à lui-même et à ses intérêts de chef d'un gouvernement absolu, qu'aux traditions parlementaires et aux habitudes de gouvernement représentatif des Églises réformées. Il a tenu à ce que, dans aucun consistoire, rien ne se fît sans qu'il le sût et l'approuvât, qu'aucun pasteur ne fût nommé que par lui, que les Églises n'eussent même pas l'idée de discuter en commun leurs intérêts par le moyen de leurs délégués. Tout cela saute aux yeux lorsqu'on parcourt les différents paragraphes de la loi.

Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement de Napoléon est le premier, depuis celui de François I[er], qui ait consenti à traiter le Protestantisme autrement qu'en ennemi ou en suspect. Il faut assurément faire, dans cette longue liste de régimes monarchiques, une exception pour Henri IV qui fit un louable effort dans la voie de la tolérance, mais nous savons tous qu'il ne le fit que parce qu'il ne pouvait guère faire autrement. Le Premier Consul est, au contraire, peut-être le seul souverain français qui ait franchement admis qu'on peut être indifféremment protestant ou catholique et que s'il y avait des précautions à prendre, elles étaient plus nécessaires du côté de Rome que de Genève. Il n'était ni de l'école qui fausse l'histoire en prétendant que la grandeur de la France est liée à la prédominance de la religion catholique, ni de celle qui, à l'autre extrême, voudrait nous persuader que toutes les religions sont des infirmités qui disparaîtraient promptement si on les traitait par le mépris. Ce grand manieur d'hommes avait, sur la plupart de ceux qui lui succédèrent, sans en excepter nos contemporains, un avantage inappréciable.

III

Napoléon avait de la littérature, il avait étudié le passé autrement que dans les séminaires ou dans les journaux et c'est ce qui lui permettait d'avoir sur toutes sortes de sujets des opinions personnelles, raisonnées et qu'on pouvait discuter. Il suffit,

pour s'en convaincre, de rappeler telle ou telle de ses boutades, comme celle-ci : « On a manqué l'occasion d'établir « en France la religion protestante, ce n'est pas ma faute »; ou encore : « Ce n'est pas le fanatisme religieux qui est à « craindre aujourd'hui, mais l'athéisme. La religion, en sa- « tisfaisant l'amour du peuple pour le merveilleux, le garan- « tit des charlatans et des sorciers »[1]... Si de telles paroles, en effet, prouvent que personnellement Napoléon était sceptique en religion, elles prouvent aussi qu'il savait reconnaître l'importance du sentiment religieux et le danger qu'il y a pour un gouvernement d'empêcher qu'il se manifeste librement. A cet égard, et bien qu'il fût un souverain très absolu, il faut reconnaître qu'il sut toujours et partout respecter la conscience religieuse de ses sujets. Les protestants, en particulier, jouirent sous le premier empire, d'une liberté beaucoup plus réelle par exemple que sous le second, et même sous aucun des régimes qui précédèrent la république actuelle.

Rien n'est plus caractéristique à cet égard que les déclarations faites officiellement et intentionnellement dans diverses circonstances solennelles. Ainsi les présidents des principaux consistoires protestants furent expressément invités à assister en corps au couronnement de l'empereur et lorsqu'ils lui eurent été présentés le 7 décembre 1805, en même temps que les autres députations, il répondit en ces termes au pasteur Martin de Genève qui l'avait très dignement remercié d'avoir prêté le serment de maintenir la liberté des cultes[2] :

« Je vois avec plaisir rassemblés ici les pasteurs des Églises réformées de France, je saisis avec empressement cette occasion de leur

1. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon*, p. 210 (*Bull.*, 1897, 396).

2. Voici le discours de M. Martin : « Sa Majesté vient de remplir le vœu que formaient depuis longtemps les Églises réformées de France, celui de pouvoir porter au pied du trône leurs hommages et l'expression de leurs sentiments; c'est avec la plus vive satisfaction que nous venons exprimer à Sa Majesté, pour nous-mêmes et pour nos Églises, notre respectueuse gratitude pour la protection qu'elle nous a accordée jusqu'ici et la pieuse confiance que nous fondons, pour l'avenir, sur le ser-

témoigner combien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des différentes communions protestantes. Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté est de maintenir la liberté des cultes. L'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience; ni la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation; et si quelqu'un de ma race devant me succéder oubliait le serment que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à le violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron[1] ».

Deux ans plus tard, le 9 août 1807, le consistoire de Paris ayant été admis à l'audience de Sa Majesté et présenté par le ministre des cultes, voici comment l'empereur répondit au discours de Marron :

« J'agrée les vœux et les félicitations du Consistoire. Vous ne m'avez point d'obligations. Je ne veux pas qu'on m'en ait quand je ne suis que juste. La conscience est hors du domaine des lois. Je vous garantis pour moi et pour mes successeurs, non seulement l'indépendance, mais encore la liberté et l'intégralité de votre culte. Les protestants ont toujours été de bons citoyens et de fidèles observateurs des lois. Quoique je ne sois pas de votre religion, dites-leur que je les mets au rang de mes plus chers amis[2]. »

ment que Sa Majesté a prêté avec tant de solennité, dont elle a voulu que nous fussions les témoins et par lequel, en s'engageant à maintenir la liberté des cultes, elle donne le calme aux consciences et assure la paix de l'Église; nous souhaitons que tous ses sujets de toutes les communions, que nous regardons tous comme nos frères, sentent, comme nous, le prix de ce bienfait. Nous le mériterons par notre gratitude, notre fidélité et notre soumission aux lois, dont nous avons constamment donné l'exemple... Puissent nos prières ferventes attirer sur Sa Majesté, sur l'impératrice et sur les princes de la famille impériale, toutes les bénédictions du monarque du monde! Puisse Sa Majesté, après avoir tant fait pour la gloire, y ajouter le titre de pacificateur de l'Europe entière et n'avoir plus qu'à déployer ces vertus qui, en faisant la félicité des peuples, font la véritable gloire des hommes et font chérir leur puissance!... »

1. *Revue de Droit et de Jurisprudence des Églises protestantes*, 1899, p. 189.

2. *Bull.*, 1867, p. 350.

Mais c'est en 1810, lors de son voyage avec Marie-Louise dans les provinces du Brabant et de la Zélande, que Napoléon fit sur ce sujet les déclarations les plus formelles. Arrivé le 6 mai à Bréda, il y reçut, entouré de ses dignitaires, tous les corps constitués. Le clergé catholique s'était présenté, mais sans costume, alors que les pasteurs étaient revêtus de leurs robes, par ordre du gouvernement. L'empereur, sans répondre au compliment du vicaire, dit : « Où sont les ministres protestants ? » Alors M. ten Œven, pasteur de l'Église wallonne, à la tête de tout le clergé protestant, fut présenté à l'empereur par le prince de Neufchâtel, et, après les inclinations ordinaires, lui adressa la harangue suivante :

« Sire, le clergé et les députés des Églises réformées et protestantes ont l'honneur de présenter à V. M. I. et R. leurs hommages respectueux. Les maximes des protestants, qui, par le concours des événements, sont devenus de nouveaux sujets de votre immense empire, leurs maximes invariables sont d'adorer dans tout ce qui arrive la main d'une sage et bonne providence et de rendre à César ce qui est à César, et je me fais un devoir, Sire, d'assurer V. M. I. et R. que nous pratiquons cet ordre : obéissez à vos souverains. Nous le savons, Sire, que jamais, depuis la révocation de l'édit de Nantes, les protestants n'ont joui, en France, de tant de privilèges que sous les auspices de V. M. I. et R. Cette conviction nous est le garant que nous participerons à la protection du grand souverain que Dieu nous a donné et qu'il nous conservera les avantages dont nous avons joui jusqu'ici. Nous avons l'honneur de recommander tous nos intérêts à V. M. I. et R. Puissiez-vous, Sire, après avoir donné la paix au continent, après l'avoir établie solidement par votre auguste mariage, devenir le pacificateur de l'Europe entière, et nous en faire éprouver, sous vos auspices, les plus durables effets ! »

Sa Majesté ayant écouté très attentivement cette harangue jusqu'à la fin, répondit :

« C'est très bien, vous avez raison, je protège tous les cultes ; les protestants en France jouissent des mêmes avantages que les catholiques, et il faut que dans ce département les catholiques jouissent des mêmes avantages que les protestants. Si vos églises

sont trop grandes ou trop nombreuses, il faut les partager, parce que je veux une parfaite égalité entre tous les cultes : il faut vivre en frères. »

L'empereur demanda à M. ten Œven : « Pourquoi, monsieur, êtes-vous ainsi habillé ? Vous êtes en costume ? » Sur quoi celui-ci répondit : « Sire, c'est un ordre ». L'empereur l'interrompit et dit : « C'est bien, c'est une coutume du pays », et, se tournant vers le clergé catholique, il demanda aux prêtres :

« Pourquoi donc, vous autres, n'avez-vous pas la soutane ? Vous dites être des prêtres, mais qu'êtes-vous ? Des avocats, des notaires, des procureurs, des paysans ? Quoi ! Je viens dans un département où la pluralité est composée de catholiques qui ont été auparavant opprimés, qui ont obtenu, après la Révolution, plus de liberté, et encore plus d'avantages par le roi mon frère, et moi je viens pour vous rendre tous égaux avec les autres, et cependant vous commencez par me manquer, vous présenter ainsi devant moi ! Le premier acte de souveraineté que j'ai dû exécuter, a été de faire arrêter ceux de vos curés réfractaires à Bois-le-Duc, même votre vicaire apostolique ; je les ai emprisonnés, je les punirai et la première parole que j'entends d'un ministre réformé est : « Rendez à César ce qui est à César ! Voilà la doctrine que vous devez enseigner. Imbéciles ! Prenez un exemple à ce monsieur (montrant du doigt le ministre ten Œven). Connaissez-vous bien l'Évangile ? Pouvez-vous bien m'expliquer un texte ? Savez-vous lire ? Vous avez calomnié les protestants en les représentant comme des hommes qui enseignent des principes contraires aux droits du souverain. J'ai trouvé dans les protestants des fidèles sujets, j'en ai 6,000 à Paris et 600,000 dans mon empire et il n'y en a aucun dont j'aie jamais eu raison de me plaindre ; je m'en sers dans mon palais et je leur en permets l'entrée et ici une poignée de Brabançons fanatiques voudraient s'opposer à mes desseins ! Imbéciles que vous êtes ! Si je n'avais pas trouvé dans l'Église gallicane et dans la doctrine de Benoît (XIV) des maximes analogues aux miennes et si le Concordat n'avait pas été accepté, je me serais fait protestant et 30 millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple. Mais, vous autres, ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous ? Connaissez-vous bien les principes de l'Évangile ? C'est de rendre à César ce qui appartient à César. Jésus-Christ a dit : Mon règne n'est pas de

ce monde, et le pape et vous autres, vous voulez vous mêler des affaires de mon règne. Vous dites être vicaires apostoliques. Qui est-ce qui vous a établis? Est-ce le pape? Il n'en a pas le droit, c'est moi qui fais les évêques. Ignorants, vous ne voulez pas prier pour votre souverain? Moi, je n'ai pas besoin de vos prières; quand je prie, je m'adresse moi-même à Dieu. Vous voulez être désobéissants? Oh! j'en porte les papiers en poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans de telles maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde.

« Les Anglais ont eu bien raison de se séparer de vous. Ce n'est ni Luther ni Calvin qui se sont séparés de l'Église, mais ce sont les princes allemands qui n'ont pas voulu se soumettre à votre joug fanatique. C'est l'infamie de vos indulgences qui les a soulevés, ce sont les papes qui, par leur hiérarchie, ont mis l'Europe à feu et à sang. Vous voudriez bien de nouveau élever des échafauds et des bûchers, mais je saurai y mettre ordre... Croyez-vous que je suis un homme à baiser la mule d'un pape! Bigots! si cela ne dépendait que de vous, vous me couperiez les oreilles, vous me couperiez les cheveux, vous me tondriez, vous me jetteriez dans un couvent comme Louis le Débonnaire, ou me relégueriez en Afrique. Oui, c'est par votre Évangile, que Jésus-Christ a établi le pape comme successeur de saint Pierre et qu'il a le droit d'excommunier les souverains; ne savez-vous donc pas que toutes les puissances viennent de Dieu? Si vous voulez aspirer à ma protection, suivez la doctrine de l'Évangile telle que les apôtres l'ont prêchée. Si vous êtes de bons citoyens, je vous protègerai; sinon, je vous chasserai de mon empire, je vous dissiperai comme des Juifs. Vous êtes sous l'évêque de Malines, présentez-vous devant votre évêque, faites-y votre confession, signez-y le Concordat, il vous fera connaître mes intentions; j'en établirai un autre à Bois-le-Duc pour ce district-là. »

Y a-t-il ici un séminaire? demanda l'Empereur, et sur sa réponse affirmative, Sa Majesté dit au préfet des Deux-Nèthes:

« Monsieur, vous aurez soin que ceux-ci prêtent le serment sur le Concordat; allez visiter ce séminaire et faites que l'on y enseigne la pure doctrine de l'Évangile, afin qu'il en sorte des hommes plus éclairés que ces imbéciles de Louvain où l'on enseigne une doctrine bizarre. »

Puis, s'adressant de nouveau au clergé catholique :

« Vous vous plaignez de l'oppression que vous avez soufferte de l'ancien gouvernement de ce pays-ci, mais vous prouvez par votre conduite que vous l'avez méritée. A présent, vous avez un prince catholique qui vient régner sur vous. Et vous, monsieur le préfet, vous arrangerez les affaires des Églises d'une manière convenable, *égale pour tous les cultes*, afin que je n'en entende plus parler[1]. »

IV

Il ne faudrait pas s'imaginer, toutefois, que Napoléon n'eut qu'un signe à faire pour instituer le Concordat et faire proclamer les articles organiques. Il négocia, au contraire, tant et si bien que les documents émanés de ces négociations remplissent aujourd'hui cinq gros volumes in-8° naguère recueillis et publiés par le comte Boulay de la Meurthe[2]. Ce qui faillit faire échouer ces laborieuses négociations, ce fut précisément l'énergique prétention du Premier Consul de placer la religion protestante sur le même pied que la religion catholique. A Rome, on lutta désespérément pour obtenir que le catholicisme fût considéré comme la seule religion officielle de l'État français. Et quand on y eut compris que jamais il ne serait fait de concession sur ce point capital, on espéra y arriver par une voie détournée, en empêchant le Gouvernement de salarier les ministres du culte protestant. Ainsi ce fameux budget du culte protestant que les théori-

1. Nous donnons le récit de cette entrevue dont M. A. Lods nous avait prêté une rédaction abrégée datée du 25 octobre 1810 et tirée de la *Gazette de Kœnigsberg* qu'il tenait de feu M. Ch. Read, d'après une communication faite à M. Aulard par M. Gysberti Hodenpyl et publiée récemment dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n[os] 3 et 4 de l'année 1901, p. 481-489. Cette note avait été rédigée par l'ancien pasteur de l'Eglise wallonne de Bréda, M. Villepois, qui avait assisté à l'audience.

2. *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801*, 5 vol. in-8°. Paris, Leroux, 1891 à 1897. Voy. à l'index du t. V les renvois au mot *Protestant (Culte)*.

ciens des relations idéales entre l'Église et l'État représentent sans cesse comme le signe de la servitude de nos Églises, est, au contraire, historiquement, le signe de leur affranchissement. Il tombe, en effet, sous le sens que si le clergé catholique seul avait émargé, cette différence aurait aussitôt été exploitée dans le sens des prétentions ultramontaines[1].

Cette question du traitement fut, non seulement très laborieuse, mais donna lieu de la part de quelques-uns des hommes qui auraient dû être le mieux renseignés, à des remarques étonnantes.

On peut lire, dans une des vitrines de notre exposition rétrospective, une lettre autographe adressée sur ce sujet, « *au citoyen premier consul* » par le célèbre Portalis. Voici un passage de cette lettre où l'on voit que Portalis se faisait des pasteurs protestants une idée au moins bizarre :

« ...Ces ministres réclament un plus fort traitement que les curés catholiques sur le fondement que, pouvant se marier, ils ont les embarras d'une famille ; ce qui établit pour les nécessités de la vie, une grande différence entre eux et des curés célibataires.

Ils ajoutent qu'ils ne perçoivent pas d'oblations.

Je conviens de ces différences, mais elles sont compensées par la

1. M. Armand Lods à qui nous devons la plupart des documents que nous avons utilisés pour cette conférence, a découvert aux Archives Nationales (A. F. IV. 1044), un projet élaboré par Talleyrand et rédigé en novembre 1800 par un chef de division du ministère, Blanc d'Hauterive. Ce projet laissait les Eglises protestantes en dehors des articles organiques. Il abrogeait purement et simplement tous actes et règlements qui portaient atteinte à leur indépendance mais n'attribuait aucun traitement aux pasteurs. C'est à tort que ce projet a été attribué à Portalis par plusieurs historiens protestants et encore tout récemment par M. Ch. Durand dans son *Histoire du Protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire*, p. 112. Voir à ce sujet Boulay de la Meurthe, *Documents sur les négociations du Concordat*, t. II, p. 89, IV, 191, et Armand Lods, *Traité de l'administration des cultes protestants*, p. 9. Ce furent les notables protestants qui réclamèrent l'union avec l'Etat. Quand on voit avec quel acharnement ceux qui parlaient au nom du clergé catholique luttèrent précisément pour qu'il n'y eût pas de signe visible de cette union, on hésite à les blâmer, et l'on se dit qu'on aurait facilement rendu illusoire la liberté naturellement limitée par les droits de l'Etat à laquelle ce premier projet voulait se borner. (Voy. *l'Egl. réf. de Paris pendant la Révolution*, p. 30.)

faculté qu'ont les ministres protestants de commercer et d'exercer toutes les professions lucratives, faculté que les canons interdisent aux ministres catholiques[1]. »

En conséquence, il propose de réduire considérablement les demandes des protestants, pourtant très modérées puisque pour la majorité des pasteurs elles ne comportaient qu'un traitement de départ de 1500 francs.

« Les protestants présentent un tableau des traitements qu'ils désireraient pour leurs ministres. Je joins ici ce tableau qui fait monter toute la dépense du culte protestant de l'ancienne France à 441,000 francs[2].

« Dans un tableau, plus modéré, que je présente à mon tour, cette dépense s'élèverait à 330,000 francs.

« Mon plan serait susceptible de réduction, mais ne faut-il pas quelques augmentations pour les ministres protestants de quelques grandes villes ? N'est-il pas sage de contenter des hommes qui sont susceptibles de jalousies et de rivalités religieuses ? »[3].

1. Voy. *Bull.* 1892, p. 35 à 42. Un fac-simile de la lettre de Portalis se trouve sur les pages 40 et 41.

2. On demandait 4 ministres à 6000 francs, 40 à 4000, 50 à 2400 et 160 à 1500 francs, plus 25 suffragants à 1200, 25 proposants à 800, ainsi que des chantres et lecteurs et deux académies (40000 fr.). Voy. *Bull.* 1892, p. 36.

3. Lebrun ajoutait même, à ces lignes étranges, le 29 janvier 1804, cette opinion non moins étrange : «... Les ministres du culte protestant sont réellement bien moins utiles que ne peuvent l'être ceux du culte catholique, les protestants sont dispersés et leurs assemblées et leurs rapports avec leurs ministres doivent être rares.

« Ils ont une famille et dans l'état actuel il faut qu'ils aient quelque fortune personnelle pour entretenir cette famille, de là vient que les ministres protestants appartiennent communément à des parents aisés.

« S'ils ont un traitement, surtout un traitement un peu large, des gens sans fortune se jetteront de ce côté-là, ils n'y porteront point d'instruction, ne feront que de mauvais mariages et laisseront des veuves et des enfants dans la misère !... »

Par contre Cambacérès écrivait «... Les oblations et les droits d'étole offrent des ressources aux prêtres catholiques, les protestants n'ont ni l'un ni l'autre ; à une époque où l'on va augmenter les contributions de près de 12 millions pour venir au secours des ministres du clergé catholique, le Gouvernement ne doit pas être parcimonieux à l'égard des ministres du culte protestant *qui sont au moins* aussi attachés que les autres !... »

Les propositions de Portalis furent naturellement acceptées. Il y avait alors en France 479,312 protestants et seulement 147 pasteurs. Ils demandèrent que ce chiffre réellement insuffisant fût porté à 220. Portalis leur en accorda 207 avec un traitement variant de 1000 à 2000 francs pour la province et fixé à 3000 francs pour Paris[1]. (Arrêté du 15 germinal an XII.)

C'est de cette modeste, trop modeste rétribution d'un service public qu'on a voulu faire une marque de servitude, et un signe de déchéance pour nos Eglises.

Assurément celles-ci ont trop longtemps vu dans le pasteur un fonctionnaire comme un autre, matériellement même au-dessous de beaucoup d'autres. Mais il faut ajouter que, grâce à la dignité même avec laquelle, dans ces humbles presbytères de campagne, cette trop insuffisante indemnité a été employée à relever lentement des Églises agonisantes, à élever dans la pauvreté, mais dans l'honneur et le travail, des familles presque toujours nombreuses, peu à peu le Protestantisme, à peine toléré jusque-là, a été considéré dans ce pays avec un respect grandissant, auquel se mêlait souvent un sentiment d'envie. Et partout où à côté de l'église catholique jusque-là triomphante et prétendant à la domination exclusive des âmes, se dressait l'humble oratoire ou temple protestant, ç'a été pendant tout un siècle, une véritable leçon d'égalité donnée au peuple par le fait qu'un même lien unissait à l'Etat les représentants de l'un et de l'autre culte.

Cela est si vrai que dès que des régimes de réaction succédèrent à celui du premier Empire, un de leurs premiers soins fut de reléguer le plus possible dans l'ombre et de priver de tout moyen de propagande et d'extension précisément le culte de la petite minorité[2].

1. A la fin du premier Empire, il y eut 227 postes. Il y en a aujourd'hui 638, et le traitement minimum, de 1800 francs, s'élève à 2200 francs pour la 1re classe (D. 7 février 1880). Sur la statistique, voir *Bulletin*, 1889, p. 47, 109, 207; 1890, p. 160, et rapport de Portalis du 29 janvier 1806, *Revue de Droit et de Jurisprudence des Églises protestantes*, 1897, p. 103.

2. Il n'y eut pas, à ma connaissance, pour propagande religieuse, sous le premier Empire, de ces procès qui furent si nombreux, sous les régimes qui lui succédèrent.

V

Il serait injuste de ne pas dire au moins un mot de tous ceux qui, du côté protestant, collaborèrent à ce résultat et obtinrent ce qu'on considérait alors comme une faveur, tant on avait désappris l'habitude de compter sur la justice officielle.

Au premier rang il faut citer d'abord les deux frères de Rabaut de St-Etienne, savoir Rabaut-Pomier et surtout Rabaut-Dupui, membre du Corps législatif, qui prit une part considérable à l'organisation de nos Églises, devint secrétaire du Consistoire de Paris et fut ensuite désigné par plusieurs Églises de province pour les représenter auprès du gouvernement. Travailleur désintéressé il reporta tout l'honneur de ses succès à la mémoire de son frère aîné :

« Généreux martyr de la liberté, que ton ombre pieuse soit consolée : Les principes que le premier tu proclamas à la tribune nationale ont germé dans une terre féconde quoique éprouvée par le feu de la persécution. Ce n'est plus la tolérance qu'on accorde aux protestants, c'est la liberté, c'est l'égalité... Rendus à la liberté des droits civils, politiques et religieux, aujourd'hui que la loi organise tous les cultes d'une manière parallèle, il seront les plus fermes soutiens d'un gouvernement protecteur...[1] »

Dès la fin de l'année 1802 quelques notables protestants avaient commencé à se réunir entre eux pour réorganiser d'abord l'Église réformée de Paris. Il eût été assurément plus conforme aux traditions et à la discipline que le peuple protestant fût d'abord convoqué et invité à désigner lui-même ses mandataires qu'il n'aurait peut-être pas tous choisis parmi les « notables ». Mais il ne faut pas oublier qu'alors l'Église n'avait pas de caractère officiel et que réduite depuis longtemps à n'exister que clandestinement, elle avait été en quelque sorte contrainte à se laisser diriger par ceux qui avaient assez d'initiative, d'influence et d'esprit de sacrifice pour s'occuper de ses intérêts. Quoi qu'il en soit, un

1. Le discours qui renferme ces lignes touchantes fut prononcé le 30 floréal an X (20 mai 1802) lors de la clôture de la session extraordinaire du Corps législatif dont Rabaut-Dupui était le président (*Annuaire* de 1802, p 353).

Genevois, Marc-Auguste Pictet, membre du Tribunat à partir de mars 1802, en remplacement de Benjamin Constant, nous a conservé, dans ces quelques extraits de son journal, les noms et les principales démarches de ces quelques notables :

1802, 9 décembre. — Passé une heure en conférence avec MM. De Lessert, Mallet et Bidermann au sujet de la réorganisation de l'Église réformée de Paris. Nous avons résolu de commencer par constituer un Consistoire et de demander au préfet un local d'assemblée. Nous inviterons, pour former le noyau du Consistoire un certain nombre de personnes marquantes, soit dans la magistrature, soit dans le militaire. Ce corps une fois constitué, on pourra agir efficacement pour les intérêts du culte.

1803, 30 janvier. — Été à l'audience du premier Consul aux Tuileries... — « Et vous venez d'élire votre Consistoire à Paris. Vous l'avez fort bien composé, des sénateurs, des conseillers d'Etat, des tribuns ». — « Oui, citoyen Consul, nous avons cherché à entourer de considération personnelle une institution sur laquelle repose notre constitution ecclésiastique. Nous y avons aussi mis des négociants de premier mérite ». — « Oh oui ! vous l'avez fort bien composé en effet [1] ».

1803, 27 février. — Été à l'audience du P. C. Le consistoire lui a été présenté. Il s'est entretenu avec tous ses membres, tour à tour. Il a parlé de Genève comme de la métropole du Protestantisme et a ajouté : « Je ne décide point entre Genève et Rome ».

1804, 18 janvier. — Nos trois pasteurs ont été rendre visite à l'archevêque de Paris qui les a fort bien reçus. Bidermann avait arrangé l'entrevue par l'intermédiaire de l'abbé Rousseau, évêque de Coutances. Il a été convenu qu'on tirerait ensemble à la même corde auprès du gouvernement [2].

L'impression qui se dégage de ces notes contemporaines est bien en faveur d'un libéralisme sincère de la part des

1. Lors des fêtes du couronnement, ce Consistoire nomma une commission composée de Rabaut-Pomier, Mestrezat et de trois autres pasteurs et qui s'occupait activement des intérêts généraux du Protestantisme. Présidée par le pasteur Martin de Genève elle siégeait chez lui tous les jours de 2 à 3 heures et soumettait le même soir le résultat de ses délibérations à l'assemblée générale des 23 présidents de Consistoires alors réunis à Paris (Voy. *Revue de Droit et de Jurisprudence des Églises protestantes*, août-sept. 1899, p. 190).

2. Voy. *Bull.*, 1893, p. 613 et 614.

autorités. Le dernier paragraphe prouve à lui seul combien les temps étaient changés quand on les compare, non seulement à ceux qui les avaient précédés, mais encore à ceux qui les suivirent. Car il faut bien convenir qu'une visite de ce genre à l'archevêché aurait été impossible de nos jours.

Un souvenir reconnaissant aussi est dû au pasteur Marron. On peut, certes, critiquer plus d'un trait de son caractère. Mais ce qu'on ne peut lui refuser c'est d'avoir sincèrement aimé son Église et de l'avoir utilement servie dans tous les milieux. Remuant, doué de beaucoup d'intrigue, Marron fréquentait un peu tous les mondes. Il fut très lié non seulement avec les députés protestants notamment avec St-Etienne et Lasource, mais aussi avec Mirabeau. Il connaissait beaucoup aussi le célèbre Talma et c'est sans doute ainsi qu'il sut que l'Oratoire servait de magasin de décors au Théâtre-Français. Lorsqu'en janvier 1811 la démolition de St-Louis du Louvre fut décidée, il fit si bien que malgré Portalis qui prétendait que le ministre de l'intérieur voulait la réserver à Saint-Germain l'Auxerrois, il obtint cette église de l'Oratoire en faveur du culte protestant, mais provisoirement seulement[1] ». Ce provisoire ne devint définitif que trente-trois ans plus tard en 1844, et il faut espérer qu'il durera encore quand, le 31 mars 1911, on célébrera le centenaire du culte réformé de l'Oratoire.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le Protestantisme français pendant le siècle qui se termine en 1902. Il est permis, toutefois, d'affirmer que l'événement dont nous avons rappelé le souvenir lui donna le moyen de se ressaisir, de prendre conscience de sa raison d'être, de s'organiser, d'affirmer ses droits, de rétablir ses Églises depuis longtemps disparues, de créer successivement les très nombreuses œuvres d'instruction, de propagande, de mission, de charité, dont le budget est aujourd'hui bien plus considérable que la somme pour laquelle notre culte figure dans le budget de l'Etat.

1. D'après une lettre du 11 février 1811 conservée aux archives de l'Oratoire.

Assurément l'idéal, déjà réalisé dans d'autres pays, de l'Église séparée de l'Etat, se réalisera tôt ou tard aussi en France, comme tout idéal qui a pour lui la logique même. Soyons persuadés qu'alors et grâce à ce siècle de développement après tout pacifique et progressif, notre Eglise supportera cette épreuve beaucoup mieux que si elle lui avait été imposée il y a un siècle, sans autre garantie que des déclarations officielles ne valant que ce que valent les hommes chargés de les interpréter et de les appliquer.

Si donc on me demandait de résumer les pensées qui ont traversé mon esprit en étudiant — trop sommairement — cette page presque contemporaine de notre histoire, pensées de soulagement, de délivrance et d'espérance qui firent battre tant de cœurs il y a un siècle, je les trouverais assez exactement résumées dans ces strophes d'une vieille chanson huguenote chantée par un colporteur pendant qu'on le traînait au bûcher :

Quand j'ay bien à mon cas pensé,
D'une chose me reconforte :
Quand le corps sera trépassé
Mon âme ne sera pas morte,
Car leur main n'est pas assez forte
De pouvoir si cruelement
Faire mourir tout d'une sorte
Le corps et l'âme ensemblement.

Mes compagnons et bons amis,
Devant que mourir, je vous prie,
Ne craignez point les ennemis
Qui ne peuvent qu'oster la vie
Du povre corps ; quoiqu'on en die,
Craignez celui tant seulement
Qui peut, s'il en avoit envie
Mettre âme et corps à damnement.

Mais, en crainte ne soyons tant
Que n'ayons en luy espérance !
Digne n'est d'estre bien content
Qui n'a mis en luy sa fiance.

Il a fait à nous alliance
Que la foy vive entretiendra,
Et sa promesse il nous tiendra
Autant que nous obéissance [1].

Après le chant du cantique « *Ils ne sont plus, ces sombres jours d'orage* », M. le pasteur E. Sautter se demande si nous devons nous féliciter de la loi de Germinal et si le Protestantisme a mis à profit la liberté qu'elle lui accordait. Il répond par l'affirmative. Au sommeil du commencement du XIX[e] siècle, a succédé un réveil progressif et fécond : Réveil de la foi dans le sein des Églises concordataires et en dehors d'elles, dans les Églises indépendantes dont le zèle missionnaire a été pour ce qu'on appelait l'Église officielle, souvent un exemple et un stimulant. Réveil aussi de la vie religieuse qui s'est manifestée par des œuvres d'évangélisation, de mission, d'enseignement, de charité, de plus en plus considérables et prospères. Enfin à travers tout ce siècle qui est derrière nous s'est aussi de plus en plus affirmée la solidarité protestante et l'influence de l'esprit protestant.

M. le pasteur B. Couve prononce la prière de clôture.

II. — Séance du cinquantenaire de la Société d'Histoire.

Oratoire, 26 *mai* 1902, 8 *h.* 1/4 *du soir*.

L'annonce de cette séance avait attiré à l'Oratoire un public encore plus nombreux que la veille. Non seulement tout le bas de la nef, mais encore les tribunes étaient remplis. Sur l'estrade ou dans ce qu'on appelait autrefois le parquet, devant la chaire, on remarquait, outre les délégués des Facultés de théologie protestante de Genève et de Montauban et des Sociétés huguenotes, wallonnes ou d'Histoire d'Angleterre, de Hollande et de Suisse, c'est-à-dire de MM. A. Giraud-Browning, A. Brondgeest, les doyens Ch. Bruston et Montet, Th. Dufour et E. Stroehlin, et plusieurs membres du Conseil presbytéral de l'Oratoire, — MM. les pasteurs, professeurs ou membres du Comité dont les noms suivent : R. Allier, G. Bonet-Maury,

1. *Le chansonnier huguenot*, t. II, p. 336.

Bourne, Bouvier, C.-A. Cerisier, G. Chastand, A. Decoppet, Diény, P. de Félice, G. Fisch, A. Franklin, E. Lacheret, E. Lods, Armand Lods, Th. Maillard, W. Martin, Ch. Merle d'Aubigné, G. Meyer, Th. Monod, W. Monod, R. Reuss, E. Roberty, E. Stapfer, F. de Schickler, John Vienot, Ch. Waddington, Ch. Wagner, A. Weber et N. Weiss.

Un des principaux attraits de la séance a été l'exécution, sous l'habile et savante direction de M. H. Expert, de deux strophes remarquables d'Agrippa d'Aubigné mises en musique par Claudin le Jeune, et de quelques versets de psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze d'après l'harmonie de Claude Goudimel, œuvre fort rare, qui ne parut qu'après la mort tragique de ce grand artiste, en 1580. Cette musique, plutôt compliquée, n'avait pas été composée précisément pour le culte public où l'on chantait à l'unisson ou tout au plus à quatre parties. C'était, au fond, de la musique de chambre composée pour l'exécution artistique des psaumes, chez les grands seigneurs huguenots dont plusieurs, comme par exemple le duc de Bouillon, avaient des musiciens formant une chapelle attachée à leur maison. M. H. Expert avait placé un double quatuor de chanteurs professionnels renforcé par les deux voix de soprano de Mlles Fischbacher et R. Weiss, dans une tribune élevée, en face de la chaire, d'où l'on entendait parfaitement les moindres détails harmoniques. Cette musique savante et difficile, exécutée sans accompagnement instrumental d'aucune sorte et avec une remarquable sûreté d'intonation, a produit grand effet et son allure archaïque mais pleine de noblesse a été très appréciée par les connaisseurs.

Les auditeurs avaient, du reste, entre les mains un élégant programme imprimé par les soins de M. G. Fischbacher et qui leur permettait de suivre les paroles chantées. Ainsi, après la prière d'ouverture prononcée par M. le pasteur G. Meyer, on entendit ces beaux vers mesurés à l'antique d'Agrippa d'Aubigné

Rendons grâces à Dieu, vous toutes nations,
Vous tous peuples ravis en bénédictions !
Chantons tant que tout l'air plein résonne en ce lieu
D'un concert de louange à Dieu !

Haussons l'âme et le cœur vers le ciel à la fois,
Accordons doucement âme et cœur à la voix ;
Chantons comme de Dieu dure à l'éternité
La clémence et la vérité !

Le baron Fernand de Schickler lit alors d'une voix forte ce rapport du cinquantenaire, d'autant plus apprécié qu'il lui a été plus difficile de ne pas répéter ce qu'il avait dit dans ses rapports antérieurs.

Messieurs,

Au mois de mai 1852 les pasteurs et laïques réunis à Paris en conférences générales annuelles recevaient de M. Charles Read, au nom de douze de nos coreligionnaires, un appel conviant tous ceux « qui se félicitent d'appartenir à la Réforme française, tous ceux qui se rattachent aux Églises protestantes nées et naturalisées sur le sol français ou exilées de cette première patrie » à se joindre à eux dans une œuvre commune de piété filiale, d'instruction et d'édification mutuelles, en les aidant à fonder une *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. L'article 1er des statuts portait : Elle a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Églises protestantes de langue française ».

Si elle n'avait jamais été présentée avec cette ampleur la pensée n'était cependant pas nouvelle. On la trouve en germe dans cette injonction de la vieille Discipline : « En chacune Église on dressera mémoire de toutes choses notables pour le fait de la Religion : en chacun colloque sera député un ministre pour les recevoir et les apporter au Synode provincial et de là au national », comme dans les décisions du Synode revenant, de 1572 à 1620, sept fois à la charge pour ordonner aux pasteurs ayant les mémoires de faits servant à l'état de l'Église et à l'histoire du temps de les envoyer d'abord à Lyon, puis à Montauban, à M. d'Aubigné, à Genève pour être joints au Livre des martyrs, à M. Rivet chargé d'en dresser une histoire, ou enfin de réunir dans les Archives de La Rochelle « tous les originaux des déclarations, brevets, cahiers et autres pièces concernant le général des Églises », et nommant « pour les papiers et procédures regardant les particuliers une Église par province pour en avoir soin ».

Ne demandez pas ce que sont devenus ces recueils et ces archives. Les uns et les autres out été emportés par les tempêtes qui se sont, à coup redoublés, abattues sur ce

petit troupeau. Quand la tourmente eut enfin cessé, que sous le ciel redevenu clément les protestants purent, dans leurs sanctuaires réédifiés, bénir le Dieu des délivrances, rouvrir leurs Bibles, entonner leurs vieux psaumes et remplir envers la patrie tous les devoirs en jouissant librement de tous les droits de ses enfants, le vague souvenir du passé, de ses gloires comme de ses douleurs, restait bien au fond des cœurs; mais les hommes et les choses de ce passé demeuraient étrangement inconnus. On pourrait dire méconnus souvent par les fils mêmes des huguenots. Les récits vivants et colorés d'un Merle d'Aubigné, parus de 1835 à 1847, commençaient il est vrai à réveiller et retenir leur attention, mais alors que la science historique, se transformant de outes parts, s'appuyait désormais sur les sources mêmes, où eût-on trouvé celles de notre histoire? Comme l'avait écrit M. Emilien Frossard en 1849 : « Les monuments sont devenus de jour en jour plus rares : ceux qui ont échappé à l'entière destruction à laquelle un siècle d'oppression et d'obscurantisme les avait voués, sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quelques années il n'en restera pas trace. Et cependant l'histoire de la Réformation française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence menace de laisser perdre ce que le temps et l'aveuglement ont épargné... »

Seuls MM. de Félice par son *Histoire des Protestants de France* encore justement appréciée, et Ch. Weiss par ses études initiales sur les Réfugiés, se montraient de véritables précurseurs.

Vous le voyez, il n'était que temps de réagir, et notre première parole de gratitude en cette fête solennelle du Jubilé, doit s'adresser, après Dieu, à nos douze devanciers. Leur appel fut entendu. Les statuts et le cadre des travaux, à lui seul déjà la plus instructive des révélations, avaient été largement répandus; une première liste de cent adhérents ne tardait pas à paraître, portant en tête le nom éminent et qualifié entre tous, du président honoraire de la Société, M. Guizot.

Félicitons-nous, Messieurs, après un demi-siécle révolu, de

retrouver à nos côtés six de ceux qui se sont inscrits parmi nos cent premiers amis : M. Charles Waddington, notre président honoraire qui, à lui seul, représente vaillamment encore le Comité fondateur, M. Louis Vernes, le président honoraire du Consistoire de Paris, le pasteur Amphoux du Havre, le doyen Jalabert et deux de nos collègues, MM. Ch. Frossard et Albert Réville. Les livraisons initiales du *Bulletin*, avec le sous-titre *Documents inédits et originaux*, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, et, comme épigraphe, la parole du prophète Zacharie : *Vos pères où sont-ils?* portent la date de juin-juillet 1852. Cette année nous en terminerons le cinquantième volume.

Les quatorze premiers sont dus presque en entier à l'initiative de M. Read qui a concentré, on peut bien le dire, l'action de la Société pendant toute la période de sa présidence. Avec une sagacité, un véritable instinct de chercheur infatigable et passionné, il accumulait les trouvailles — depuis le testament olographe de Coligny jusqu'au procès-verbal du dernier synode de Charenton, — stimulait le zèle des correspondants, posait des questions, insérait des réponses, publiait des mémoires comme ceux de Jean Rou et le journal de Daniel Chamier.

Quand M. Jules Bonnet, l'éditeur des *Lettres françaises de Calvin*, accepta, en 1865, les fonctions de secrétaire, il modifia quelque peu le caractère du *Bulletin;* désirant répondre aux besoins littéraires de notre public protestant, il joignit à la partie strictement documentaire des études historiques, dont ses propres *Récits du* XVIe *siècle*, couronnés par l'Académie française, offrent des modèles d'une rare élégance de style, d'une véritable élévation de pensée. Vingt ans plus tard, M. le pasteur Weiss prenait à son tour la direction de notre revue agrandie, ornée de gravures et de fac-simile. Vous savez les richesses dont il l'a dotée, les lumières qu'il y a jetées sur les origines de la Réforme, le soin qu'il a mis à ne laisser passer aucun des anniversaires des dernières années sans l'élucider par des témoignages inédits et irrécusables.

A quelque opinion qu'on appartienne, il n'est plus permis d'écrire consciencieusement l'histoire du Protestantisme français, ou même de s'occuper sérieusement de l'histoire générale de la France du XVIe au XIXe siècle, sans consulter la collec-

tion du *Bulletin*. Aussi avons-nous senti que l'heure était venue, pour guider les travailleurs dans cette inépuisable mine, de publier la Table générale si souvent réclamée. Trois jeunes archivistes la rédigent sous le contrôle de trois membres du Comité. Quand elle paraîtra, nous l'espérons au commencement de 1903, cette Table prouvera, nous n'en saurions douter, que le *Bulletin* a été la grande œuvre du premier demi-siècle de notre Société... et cette œuvre est de celles qui resteront.

A côté du *Bulletin* inscrivons la *France Protestante*. Les frères Haag, de 1846 à 1858, suivant le mot si souvent cité de Michelet « ont ressuscité un monde ». C'est à notre Société qu'ils ont laissé le soin de combler, dans une seconde édition, les inévitables lacunes de la première. M. Henri Bordier s'était mis à cette tâche avec une ardeur telle, qu'élargissant le cadre presque à l'infini, il y voulut embrasser, autant que possible, « toutes les familles protestantes antérieures à 1789 ». Grâce à ses recherches dans les archives et les greffes, il a décuplé, pour les six volumes parus, le nombre des appellations. Quand la mort nous l'enleva, nous remîmes à M. le professeur Bernus, en continuant à centraliser les matériaux, le soin de les mettre en œuvre. Mais ce travail écrasant a été souvent interrompu par la maladie : la reprise de la publication et son heureux achèvement constituent notre plus sérieux engagement pour l'avenir.

Je devrais vous parler encore du Comité des Classiques du Protestantisme, formé sous nos auspices, auquel on doit, ainsi qu'à notre courageux et persévérant éditeur protestant, M. Fischbacher, une édition magistrale de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, revue et complétée par MM. Reuss et Cunitz, les *Plaintes* de Claude, rééditées par M. Frank Puaux, et ce *Pseautier Huguenot*, faisant si grand honneur à l'érudition musicale de M. Henri Expert, et qui sera un des durables souvenirs de notre Jubilé. En voici le premier et magnifique exemplaire offert aujourd'hui même à notre Bibliothèque[1].

Le Comité, éprouvé par des deuils répétés, s'était reconstitué quand, en 1865, M. Read, tout en consentant à rester

1. *Le Psautier huguenot du XVIe siècle* publié sur un plan nouveau, par Henry Expert, un vol. de XII-748 p. in-folio. Paris, Fischbacher, 1902.

membre actif... et il le fut jusqu'à son dernier jour... se refusa à garder plus longtemps les responsabilités présidentielles. M. Alfred Franklin acceptait celles de trésorier ; remercions-le de ce concours si persévérant et si utile qu'il veut bien continuer à nous accorder depuis trente-sept ans. Dans une de nos premières séances, désormais mensuelles, nous décidions de fonder une Bibliothèque où, selon les paroles de M. Guizot à l'Assemblée générale de 1866, « ceux qui désirent connaître notre passé protestant puissent trouver les aliments de leur curiosité pieuse ou les éléments de leurs travaux ». « Elle est à peine commencée », ajoutait-il ; « elle n'a pas un local qui soit à elle et où elle puisse s'étendre, elle n'existe que grâce à l'hospitalité qu'on lui donne... ».

Quelle hospitalité, messieurs ! une petite armoire, suffisante il est vrai pour les deux cents volumes qu'elle comptait à peine. En deux ans, elle en avait sept mille, grâce tout d'abord à des collections entières, celles de M. Coquerel père et de M. Frédéric Monod déposées pieusement sur nos rayons par les enfants ou les catéchumènes de ceux qui les avaient formées avec soin et amour. A partir du 5 février 1869, un modeste cabinet de travail fut mis une fois par semaine à la disposition du public studieux.

Vous dirai-je les trois exodes nécessités par un accroissement d'une rapidité impossible à prévoir? Mais l'histoire de ce développement, qui a dépassé toutes nos espérances, occuperait à elle seule dix fois le temps qu'il nous est donné de consacrer ce soir à ce coup d'œil rétrospectif. Elle devrait être avant tout la longue nomenclature des bienfaiteurs, des bienfaitrices — comment en un jour comme celui-ci n'en pas citer trois, mesdames Henri Thuret, Goffart-Torras, baronne de Neuflize? — biénfaitrices et bienfaiteurs qui, en faveur de l'étude et de la conservation pour l'avenir des monuments de notre grand passé, ont su faire le sacrifice de leurs trésors les plus précieux, papiers de famille, livres rares, gravures, documents, portraits, méreaux, désormais réunis, se complétant les uns les autres et que vous chercheriez vainement ailleurs[1].

1. Donateurs de la Bibliothèque, juin 1901 à juin 1902 : Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'Instruc-

Pour s'en faire quelque idée il faut visiter l'installation définitive que Dieu a permis au Comité d'inaugurer en décembre 1885, au n° 54 de la rue des Saints-Pères, — près de l'emplacement d'un des anciens cimetières huguenots, entre l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le Pré-aux-Clercs — il y faut venir se rendre compte de ses richesses documentaires : papiers Duplessis-Mornay, Paul Ferry, Rabaut légués par M. A. Coquerel fils, Hotman de Villiers, Sayn-Sérusclat, recueils des Synodes, procès-verbaux des Assemblées politiques, correspondances de l'époque du Désert — collections Scherer, Sainte-Beuve sur Port-Royal, Muston sur les Vaudois, Bordier, Delaborde, Labouchère, Lutteroth, Frédéric et Othon Cuvier, Auzière, Lesens, Read. Entre le jour où l'amiral Baudin apportait une première pierre — et combien précieuse! — le fragment des *Registres d'écrou des galères* et celui, tout récent, où M. Garreta nous offrait, dans notre excursion d'Ablon, la Bible de Henri IV donnée par lui à son aumônier Lobéran de Montigny, savez-vous combien de

tion publique, Mlle Allégot, Mme Alf. André, professeur, MM. Barckhausen, J. Bianquis, Bibliothèque de Genève, MM. Brunel, Chastel, Chatoney, Commission des Églises wallonnes, MM. les directeurs de l'Hôpital de la Providence de Londres, Adrien Dollfus, pasteur Ch. Frossard, MM. Fuzier, R. Garreta, J. Gaufrès, H. Gélin, H. Guyot, E. Hugues, Armand Lods, pasteur Maillard, Maulvault, G. Meyer, Adolphe Monod (famille d'), baronne de Neuflize, MM. Omont, pasteur F. Puaux, Mme Ch. Read, MM. le professeur Rod. Reuss, baron F. de Schickler, les Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, Société des missions évangéliques de Paris, M. F. Teissier, Mme veuve Vesson, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. Raoul Allier, pasteur G. Appia, Thomas Balch, prof. G. Bonet-Maury, Ernest Bonifas, Émile Bourgeois, V.-L. Bourrilly, P.-Henri Chérot, Ém. Comba, Eug. Creissel, pasteur H. Dannreuther, Rév. L. Dégremont, P. Dieterlen, de Dompierre de Chauffepié, Dr P. Dorveaux, A. de Dufau de Maluquer, Ch. Durand, Henri Expert, pasteur P. de Félice, Henri Fliedner, A.-E. Garnier, R. Garreta, Lucien Gautier, pasteur Th. Gerold, Eug. Halphen, A. Hamon, Henri Heyer, pasteur H. Lehr, Ernest Levesque, Armand Lods, Dr Lortsch, Henri Martin, A. Maulvault, Félix Meillon, pasteur Messines, H. Omont, pasteur J. Pannier, Mme J. Pannier, MM. H. Patry, professeur de la Faculté de théologie protestante de Paris, Camille Rabaud, M. de Richemond, Édouard Rott, Jean Roucaute, Doyen Aug. Sabatier, Société Biblique Protestante de Paris, Henri Stein, Ernest Strœhlin, Gaston Tournier, J. Villette.

volumes ont pris le chemin de notre sanctuaire d'études et de souvenirs? 27,600 isolés, 13,350 recueils, 5,225 de journaux et de rapports, collection unique, soit *cinquante mille* environ; joignez-y 10,000 pièces manuscrites et vous entreverrez les ressources mises quatre fois par semaine, gratuitement, à la disposition des lecteurs, et dont ils profitent largement. Si notre Société a obtenu le 13 juillet 1870 la reconnaissance d'utilité publique, nous le devons à notre Bibliothèque — et peut-être même au témoignage que lui ont rendu des savants qui n'étaient point de nos coreligionnaires. C'est à elle aussi que nous sommes redevables pour une grande part des distinctions, médaille de progrès et médailles d'or obtenues à l'Exposition de Vienne et aux trois dernières Expositions universelles de Paris.

Mais suffisait-il de préserver en les imprimant les documents menacés par le temps ou par les hommes, ou encore de rassembler les produits de la littérature huguenote si abondante, si variée, à peine représentée dans les bibliothèques publiques? Le Comité ne l'a pas cru. Il a voulu d'abord stimuler les travaux originaux et puisés aux sources, il a provoqué des concours[1] et à cinq reprises décerné des récompenses[2].

Il entrevoyait en même temps un autre devoir: rapprocher autant que possible, non quelques rares privilégiés, mais le peuple protestant tout entier, les humbles aussi bien que les doctes, de ces souvenirs qui sont le patrimoine commun de tous. La circulaire du 10 avril 1866 proposait aux pasteurs et aux anciens d'instituer *une Fête annuelle de la Réformation.* Dès l'année suivante l'impulsion était donnée. « Le but est trop beau, nous écrivait-on, l'élan trop prononcé pour que nous nous arrêtions ». Aujourd'hui, la Fête de la Réformation

1. Lauréats des concours: Ad. Michel, *Louvois et la Révocation;* Jules Chavannes, *Les Réfugiés dans le pays de Vaud;* Edm. Hugues, *Antoine Court et la Restauration du Protestantisme en France.*

2. Ouvrages couronnés: Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné;* Berthault, Thèses de doctorat sur *Saurin* et sur *Mathurin Cordier;* Bonnefon, Biographie de *Duplan;* Réaume, *Agrippa d'Aubigné considéré comme historien;* Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence;* Benoît, *Marie Durand;* Chenot, *Introduction de la Réforme à Héricourt.*

est entrée dans les habitudes de nos Eglises : ses résultats justifieraient à eux seuls déjà le témoignage de vive sympathie rendu à la Société de l'Histoire du Protestantisme français par le vote *unanime* du synode général de 1872[1].

C'est qu'une histoire comme celle de vos ancêtres, Messieurs, ne saurait rester lumière cachée sous le boisseau, ou flambeau que se transmettent jalousement un petit nombre d'initiés. De même que nous ouvrons toutes grandes les portes de notre Bibliothèque à tous ceux qui veulent s'instruire aux sources, et que nous ne craignons pas de leur recommander de juger sur preuves ce que furent vos pères, parfois si étrangement calomniés, de même nous estimons que les tribulations et les délivrances du petit troupeau sont la leçon dont notre temps a plus que jamais besoin. Cette leçon nous l'avons redite au loin comme au près : il y a des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter.

Donnant à nos Assemblées annuelles une importance nouvelle, y introduisant le chant des psaumes d'après les harmonies du XVIe siècle, nous avons commémoré nos anniversaires de joies ou de douleurs. Vous n'avez pas oublié cette

1. Églises donatrices du 31 mai 1901 au 25 mai 1902 : Anduze, 15; — Angers (Égl. libre), 5; — Aouste, 44,65; — Arvert, 12; — Aubais, 14; — Aubussargues, 16; — Avèze, 20; — Bâle, 183; — Belfort, 10; — Bergerac, 56; — Bolbec, 130,15; — Boulogne-sur-Mer, 20; — Brest, 10; — Caen, 44,25; — Calvisson, 10; — Cannes, 20; — Castres (1900), 41,50; — Castres (1901), 51,50; — Castres (Égl. réf. ind.), 40,45; — Cognac, 20; — Courbevoie, 14; — Cozes, 30; — Creysseilles, 5; — Florac (1900), 7,05; — Florac (1901), 10,20; — Foëcy, 10; — Fontenay-le-Comte, 5; — Jallieu, 14,25; — Lacaune, 11,50; — Laparade, 11; — Lasalle-Colognac, 27,70; — Le Pouzin, 10; — Le Vigan, 13; — Logrian, 7,50; — Lyon (1900), 200; (1901), 200; — Marsillargues, 20; — Milhaud, 5; — Millau, 24,40; — Montpellier, 120; — Moulins, 7,70; — Nancy, 40; — Nantes (1900), 40; — Nantes (1901), 65; — Nègrepelisse, 20; — Nîmes, 250; — Paris (Arquebusiers, 137,65; — Batignolles, 21; — Boulv. Saint-Germain, 153,50; — Oratoire, 195,05; — Saint-Esprit et Milton, 294,05; — Sainte-Marie, 39,25); — Pau, 50; — Pignan, 20; — Pons, 15; — Réalmont, 38,25; — Reims, 50; — Rouen, 49; — Saint-Cloud, 38,65; — Saint-Dié, 20; Saint-Étienne, 45; — Saint-Hippolyte, 10; — Saint-Jean-Marvéjols, 8,10; — Salies de Béarn, 10; — Saujon, 15; — Sauve (1900), 10; — Sauve (1901), 25; — Sedan, 50; — Tonneins (1900), 17; — Tonneins (1901), 8; — Toulouse, 50; — Vernoux, 12; — Villeneuve-Saint-Georges, 61,15; — Vire, 10. — Reçu de plus : Legs de Mme veuve Othon Cuvier, 400; — Don de M. Saint-Aubin Roumieu à l'occasion du Jubilé, 25; de Mme James Lawton, pour la Table, 260.

fête émouvante où des voix éloquentes — hélas! éteintes aujourd'hui — ont dans ce même temple devenu trop petit, rappelé, ce sont les paroles mêmes de M. Bersier, « sans haine contre personne, sans vouloir à aucun degré rendre les vivants solidaires des morts, ce que fut la Révocation, afin qu'en mesurant la profondeur de l'abîme où faillit sombrer notre Eglise, nous pussions avec des cœurs reconnaissants remercier la France moderne qui a si noblement réparé les fautes de la France ancienne et bénir Dieu d'avoir fait succéder les splendeurs de la justice à une longue nuit de terreurs et de larmes ». Et la Complainte de l'Eglise affligée s'est élevée sous ces voûtes remplissant les cœurs d'une intense sympathie pour les victimes, et d'une confiance sans bornes envers le Père qui n'a point confondu l'invincible espérance de ses enfants.

Cette Eglise si souvent affligée, mais si merveilleusement bénie, car le Seigneur châtie ceux qu'il aime, nous en avons suivi les traces jusqu'au fond des provinces, à Nimes et à Anduze, à Rouen, à Lyon, à Orthez et à Pau, à Royan et à Saintes, à la Rochelle, à Meaux, à Nantes. Et il s'est produit ce fait que, racontant aux descendants des Huguenots ou des Camisards ce qu'avaient enduré, ce qu'avaient été leurs pères, nous avons éprouvé pour nous-mêmes le « *sursum corda* » que nous venions leur apporter. Oh! les inoubliables impressions ressenties dans ces gorges des Cévennes, à l'humble maison de Rolland, véritable monument historique que notre Société acheta pour le sauver et où nous fut lue par M. Viguié, sous la châtaigneraie, une page de la Bible du héros — ou bien sur la grande côte de Saintonge, « en face de cet Océan sans limites visibles, sur lequel ont ramé les forçats et se sont expatriés les exilés pour la foi » — ou enfin dans la salle basse de la Tour de Constance quand nous chantâmes un psaume près de la pierre où se lit encore le mot, gravé par les confesseurs et martyrs : Résistez. Et comment ne pas se redire alors avec gratitude mais confusion : Qui sommes-nous pour recueillir un si grand, un si glorieux héritage?

Pourtant, Messieurs, l'émotion qui nous étreint parfois

quand nous remontons vers les jours d'antan ne saurait nous faire oublier la base et la méthode absolument scientifiques imposées à une Société comme la nôtre. Pas plus que nous ne voulons faire œuvre de rancune ou de parti-pris, nous ne cherchons à tracer des panégyriques ou à canoniser nos aïeux. Il nous suffit de nous efforcer de les placer en pleine lumière, tels qu'ils étaient : cette clarté fera justice de bien des imputations erronées à leur endroit, et dissipera bien des malentendus, mais elle ne les dégagera pas des faiblesses humaines et d'une solidarité inévitable avec les passions ou les préjugés de leur temps. Plus l'historien est impartial, mieux il répond à ce qu'on est en droit d'attendre de lui, et nous sommes heureux de constater que, suivant l'impulsion donnée par notre Société, il s'est formé pendant ce demi-siècle toute une pléiade de savants, les Lièvre, les Vaurigaud, les Dardier, les Nicolas — pour ne citer que ceux entrés en leur repos — dont le labeur persévérant et essentiellement sincère a reconstitué l'histoire du Protestantisme dans diverses provinces de la vieille France ou retracé celle de sa restauration par Antoine Court et Paul Rabaut, et nous tenons à signaler, sous une forme plus accessible au grand nombre — ne faut-il pas songer aussi aux jeunes et aux moins lettrés? — l'*Histoire populaire de la Réforme*, de M. Puaux.

A eux et à leurs émules nous avons offert, à partir de 1892, le titre de *membres honoraires* du Comité, éprouvant au début un véritable embarras à limiter le nombre des élus, tant a été grande l'expansion historique protestante en France et à l'étranger.

C'est que l'évocation, ou plutôt la résurrection du passé ne se poursuit pas uniquement à nos côtés. Au-delà des frontières qu'ont franchies jadis, dans d'indicibles angoisses, les exilés pour la foi, abandonnant tout pour obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, les descendants des Réfugiés ont tourné leurs regards vers la France et revendiqué comme un honneur leurs origines huguenotes. Avec une fraternelle sympathie nous avons assisté depuis 1885 à la fondation de la *Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes*, et à l'éclosion des *Sociétés huguenotes* de *Londres*, d'*Allemagne*, de

New-York et de *Charleston* aux États-Unis. Leurs travaux et leurs publications déjà nombreuses ainsi que celles de la *Société d'Histoire vaudoise* apportent un sérieux concours aux recherches sur les familles et les pasteurs des XVIe et XVIIe siècles.

Nos sœurs cadettes s'associent à la célébration du cinquantenaire de leur aînée, les unes par des lettres chaleureuses, d'autres par l'envoi de leurs délégués dont la présence donne à notre solennité un exceptionnel éclat. En votre nom à tous, je salue ce soir M. Giraud Browning, le président de la Société huguenote de Londres dont il avait conçu la pensée en assistant à notre session cévenole, M. le Dr Brondgeest d'Utrecht, l'un des membres fondateurs de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, M. Théophile Dufour qui représente au milieu de nous la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, M. le pasteur Appia que ses coreligionnaires des Vallées vaudoises du Piémont ont chargé de leurs fraternels messages. Messieurs les Doyens des Facultés de Théologie protestante ont tous les trois fait à la Société le très grand honneur d'assister en personne à son jubilé. A vous tous, Messieurs, à ceux que vous représentez si dignement ce soir notre respectueuse reconnaissance.

A l'occasion du Cinquantenaire le Comité avait formé un projet d'une présomption rare et qu'il n'aurait jamais pu mener à bonne fin si de bien des côtés, de Paris, des départements, de l'étranger, on ne lui était venu gracieusement en aide. Je ne tenterai pas de vous décrire *l'Exposition rétrospective* ouverte pendant dix jours à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères : il faut y contempler cette réunion de portraits, tableaux et gravures, d'autographes, de médailles, de Bibles des débuts de la Réforme, de livres rarissimes — il en est dont on ne connaît que le seul exemplaire exposé là — d'émaux de L. Limousin, de Palissy, de Petitot les incomparables artistes huguenots, et, ce qui prime encore tout le reste, une chaire portative, une table de communion qui ont servi dans les cultes du Désert, *sous la Croix*, comme on disait alors, et comme nous devons le répéter, la Croix des afflictions, des renoncements, des sacrifices, de la glorification suprême.

Auprès de ces souvenirs visibles et tangibles que sont des

discours ? Aussi bien ce rapport n'aurait-il dû être, à vrai dire, qu'un sérieux examen de conscience. Avons-nous répondu aux responsabilités de notre grande et belle tâche ? Ah ! croyez-le bien, Messieurs, nous n'avons garde de nous dissimuler, nous membres du Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, tout ce qui a manqué à notre action, tout ce qui reste à faire ; il suffirait de relire le cadre primitif des travaux projetés pour reconnaître ce qui incombera à nos successeurs. Puissent-ils comme nous être secondés dans leur mission par de savants collaborateurs, de généreux amis, des conducteurs et des conseils d'Église adressant à la Société, à chaque fête de la Réformation, un témoignage d'effective sympathie. Et qu'il plaise à Dieu leur accorder de maintenir les principes de vraies fraternité et solidarité protestantes qui ont présidé à la création de cette œuvre. Le jour où prenaient place ensemble au sein du Comité, MM. Bartholmess, Block, Ath. Coquerel fils, Haag, Lutteroth, Adolphe Monod, Pécaut, Read, Martin Rollin, Verny, Waddington, Ch. Weiss, cette alliance de forces vives bien que de tendances diverses était à la fois un exemple et un gage de succès. La tradition de la première heure a été suivie depuis et nous rendons avec émotion et gratitude un suprême hommage à la mémoire de nos collègues disparus, et toujours regrettés, les Triqueti, Labouchère, G. Guizot, Sayous, Viguié, Delaborde, le biographe de Coligny, Bersier, grâce aux efforts duquel la figure de l'Amiral se dresse au chevet de ce temple, Douen, l'historien de la Révocation à Paris, et les doyens Lichtenberger et Sabatier[1].

1. Nous saisissons cette occasion pour donner ici la liste de tous les membres actifs, membres honoraires et membres associés du Comité de notre Société. Les noms imprimés en *italique* sont ceux des membres encore actuellement en service et nous rappelons que les membres associés sont ceux qui ont fait à la Société un don d'au moins 300 francs.

Président honoraire.

1852. F. Guizot, † 1874.

Membres.

MM.

1852. Charles Read, président 1852-1865, † 1899.
Christian Bartholmess, † 1856.

Si, dans le nouveau demi-siècle que nous inaugurons, ce noble labeur se poursuit dans ce même esprit, Celui qui a daigné bénir les premières assises permettra l'achèvement du monument élevé à la mémoire de « la grande nuée de

Maurice Block, † 1900.
Ath. Coquerel fils, † 1875.
Eugène Haag, vice-président 1865, † 1868.
Henri Lutteroth, démissionnaire 1865.
Adolphe Monod, † 1856.
Félix Pécaut, dém. 1865.
Martin Rollin, † 1868.
Edouard Verny, † 1854.
Charles Waddington, président honoraire 1900.
Ch. Weiss, † 1882.
Oppermann, trésorier, 1852-1855.
Cornélis de Witt, démissionnaire 1865.
1864. Henri-L. Bordier, † 1888.
1864. Cte Jules Delaborde, vice-président 1869, † 1889.
Jules Gaufrès.
Guillaume Guizot, † 1892.
F. Schickler, président de la Société 1865.
1865. Jules Bonnet, secrétaire 1862-1885, † 1892.
Alfred Franklin, trésorier.
1866. O. Douen, † 1896.
William Martin.
1868. Bon de Triqueti, † 1874.
1869. *Ch. Frossard.*
Ed. Sayous, † 1898.
1874. Alfred Labouchère, † 1875.
1875. F. Lichtenberger, † 1900.
1882. E. Bersier, † 1889.
A. Viguié, † 1890.
F. Kuhn.
G. Bonet-Maury.
1886. *F. Buisson.*
G. Raynaud.
1892. *Armand Lods.*
Frank Puaux.
Albert Réville.
L. Tanon.
1893. *N. Weiss*, secrétaire du Comité.
1899. Sabatier, † 1901.
Rod. Reuss.
Paul de Félice.
1902. *Th. Dufour.*
Gabriel Monod.
John Viénot.

témoins ». Et le Protestantisme français, réalisera toujours mieux alors notre vieille devise :

Post tenebras lux.

Pour remplacer les vides faits dans son sein par le retour

Membres honoraires du Comité.

MM.

1892. *E. Arnaud.*
D. Benoit.
Othon Cuvier, † 1896.
Ch. Dardier, † 1893.
A.-Liévre, † 1898.
Cam. Rabaud.
Le président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Le président de la Commission de l'Histoire des Églises wallonnes.
Le président de la Société huguenote de Londres.
Le président de la Société huguenote d'Amérique.
Le président de la Société huguenote de la Caroline du Sud.
Le président de la Société huguenote d'Allemagne.
Le président de la Société d'Histoire vaudoise.
H.-M. Baird.
A. Bernus.
Th. Dufour, membre du Comité 1902.
A.-J. Enschédé, † 1896.
A.-L. Herminjard, † 1900.
W.-N. Du Rieu, † 1896.
E. Lesens, † 1897.
1895. *Meschinet de Richemond.*
1902. *Ern. Strœhlin.*
Dr Egli.
E. Comba.
H. Guyot.
H. Dannreuther.
Ed. Hugues.

Membres associés au Comité.

MM.

1877. Froment, † 1879.
1878. *Emile Schulz.*
Ch. Sagnier, † 1888.
1879. *Nyegaard.*
1884. *Morris Beaufort.*
Giraud Browning.
St-Aubin Roumieu.
1888. *Louis Sagnier.*
1895. *Ern. Strœhlin*, membre honoraire 1902.

à Dieu de Messieurs Sayous, Read et Sabatier, le Comité a élu membres :

MM. Théophile Dufour,
Gabriel Monod,
John Viénot,

et comme membres honoraires et en remplacement de MM. Othon Cuvier, Dardier, Enschédé, Sir H. Layard, Lesens, Lièvre, Sir H. Peek, du Rieu et Herminjard :

MM. le président de la Société huguenote de Londres,
le président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,
le professeur Émilio Comba à Florence,
le professeur Ernest Strœhlin à Genève,
le docteur Egli à Zurich,
Henri Guyot à Groningue,
le pasteur A. Dupin de Saint-André à Tours,
Edmond Hugues à Lyon,
le pasteur H. Dannreuther à Bar-le-Duc.

Le prix fondé en 1892 par les amis de feu M. le pasteur Bersier, pour être décerné tous les cinq ans à l'auteur de travaux se rapportant à l'histoire du Protestantisme français, l'a été pour la première fois en 1897 à M. le professeur Herminjard, le savant éditeur de la *Correspondance des Réformateurs*.

Dans sa séance du mois de mars le Comité l'a attribué cette fois à M. le pasteur Weiss. Vous ratifierez unanimement ce vote, vous rappelant les innombrables services rendus à l'histoire par les recherches, les publications, les conférences, les incessants labeurs scientifiques du secrétaire de la Société, du directeur du *Bulletin*, du bibliothécaire dont les conseils ne font jamais défaut à ceux qui si souvent viennent en solliciter et en recueillir le bénéfice.

Le chœur fait entendre ces deux strophes des Psaumes VIII et XXV, paroles de Clément Marot, musique de C. Goudimel.

O notre Dieu et Seigneur aimable
Combien ton Nom est grand et admirable
Par tout ce val terrestre spacieux
Que ta puissance eslève sur les cieux!

A toi, mon Dieu, mon cœur monte
En toi mon espoir ai mis :
Fai que je ne tombe à honte
Au grè de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient;
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les ennuient.

La parole est donnée à M. le professeur Ch. Bruston, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, qui s'exprime ainsi :

Messieurs et honorés coreligionnaires,

La Faculté de théologie de Montauban m'a chargé de vous exprimer ses félicitations, ses remerciements et ses vœux: ses félicitations et ses remerciements pour le passé, pour ces cinquante années de recherches et d'études patientes et persévérantes qui ont tiré de l'oubli séculaire où ils étaient ensevelis un si grand nombre de noms de martyrs inconnus, tant d'actes de courage, d'exemples de fidélité, souvent héroïque, qui ont été et seront à jamais pour nos Églises une source abondante d'édification, d'encouragement et de force.

Puissiez-vous longtemps encore puiser dans ce riche trésor des faits et des enseignements si précieux et si utiles, non seulement pour l'Église, mais aussi pour l'avenir de notre pays. Peut-être qu'en voyant enfin sous leur vrai jour, dans leur noble et antique simplicité, ces héros, ces martyrs, obscurs ou célèbres, qui sacrifièrent tout à leur foi, au devoir qui résultait pour eux de la connaissance de la vérité religieuse, telle qu'ils la puisaient à la source même, nos compatriotes fini-

ront par comprendre qu'en dépit de toutes les accusations et les calomnies dont ils ont été l'objet, c'étaient eux qui étaient dans le vrai, que la cause pour laquelle ils luttèrent et souffrirent tant, la cause qui fut écrasée alors par les forces coalisées de l'Église Romaine et de la Monarchie, c'est celle qui, en définitive, a triomphé, cent ou deux cents ans plus tard, avec l'immortelle *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, vraie charte constitutive de la France moderne. Le jour où notre peuple aura enfin compris cela, il ne sera pas loin du Protestantisme ou d'une forme du Christianisme plus ou moins analogue. Quand ce jour sera venu, vos publications et vos travaux, messieurs, y auront grandement contribué, et vous aurez rendu à la France un des services les plus signalés qu'un citoyen puisse rendre à son pays.

Permettez-moi d'ajouter que ce service, quelques-uns des professeurs et des élèves de la Faculté que j'ai l'honneur de représenter ont déjà, et même depuis longtemps, contribué à le rendre avec vous. C'est un des professeurs les plus éminents de Montauban qui composait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, la première et, jusqu'ici, presque unique *Histoire des Protestants de France*, continuée plus tard par un de ses collègues. Et qui sait si ce n'est pas au succès de cet ouvrage et à l'impulsion puissante produite par sa publication que nous devons, au moins en partie, la création de la Société qui a tant travaillé depuis lors à le compléter et à le rectifier en quelques détails?

Ce sont des professeurs de la Faculté qui ont raconté, l'un l'*Histoire de l'ancienne Académie de Montauban* depuis son origine, au lendemain de la promulgation de l'Edit de Nantes, jusqu'à sa suppression, à la veille de la Révocation du même édit, l'autre, l'origine et les premiers temps de la Faculté actuelle.

Ce sont des pasteurs sortis de notre École qui ont essayé, l'un de raconter l'Histoire de la Réformation en France et plus tard celle des Protestants français, d'autres celle des Protestants du Poitou, de la Bretagne, de la Touraine ou de quelque autre région spéciale de la France; d'autres ont fait revivre devant nos yeux les *Protestants d'autrefois*, leurs

collèges, leurs Académies, les jours sombres de la Révocation ou les martyrs glorieux de l'*Église sous la croix*.

Comment ne pas rappeler enfin qu'un de nos collègues les plus distingués a entrepris depuis quelques années un grand ouvrage sur *Calvin et* aussi sur *les hommes et les choses de son temps*, qui, lorsqu'il sera terminé, sera certainement une des mines les plus complètes et les plus importantes pour la connaissance du XVI[e] siècle?

Or, tous ces ouvrages, à l'exception du premier, qui en a facilité la composition? qui les a rendus possibles? Votre Recueil et votre Bibliothèque, messieurs, ce Recueil qui, depuis 50 ans, a publié un si grand nombre de documents inédits et d'études historiques de la plus haute valeur, et cette Bibliothèque qui, grâce principalement à la munificence du Président actuel de votre Société, réunit et met à la disposition du public les ouvrages, les manuscrits, les objets les plus rares et les plus précieux, introuvables, ou à peu près, partout ailleurs.

Encore une fois, soyez-en remerciés, messieurs, non seulement au nom du corps universitaire qui m'a délégué vers vous, mais aussi (je ne crains pas de l'ajouter) au nom de toutes nos Églises protestantes, au nom de la patrie elle-même, qui a déjà bénéficié de vos travaux, et qui, j'en suis convaincu, en bénéficiera davantage encore dans l'avenir.

Le président de notre Société remercie brièvement M. le doyen Bruston de tout ce qu'il vient de dire. L'heure étant déjà avancée, il est décidé que les autres délégués parleront le lendemain, au banquet. Le chœur fait entendre ces vers des Psaumes XIX et XXII, d'après Clément Marot et Goudimel :

Les cieux en chaque lieu
La puissance de Dieu
Racontent aux humains :
Ce grand entour, espars
Publie en toutes parts
L'ouvrage de ses mains.
Jour après jour coulant
Du Seigneur va parlant

Par longue expérience :
La nuict suivant la nuict
Nous presche et nous instruict
De sa grand' sapience.

Mon Dieu me paist sous sa puissance haute
C'est mon bergier, de rien je n'aurai faute.
En tect bien seur, joignant les beaux herbages,
Coucher me fait, me meine aux clairs rivages :
Traite ma vie en douceur très humaine,
Et pour son Nom par droits sentiers me meine.

Le président donne ensuite la parole au secrétaire de la Société pour répondre à cette question :

A QUOI SERT L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME ?

Voici un résumé de sa réponse, nécessairement improvisée comme la conférence de la veille :

Messieurs,

Beaucoup de gens s'imaginent et répètent volontiers que l'histoire est une étude bonne tout au plus pour quelques oisifs épris du passé et incapables d'apprécier le présent, quelque chose comme la manie, assurément intéressante, mais souvent égoïste et stérile des collectionneurs.

Nous sommes d'un avis absolument différent et nous désirons vous montrer ce soir que l'histoire est non seulement une science des plus intéressantes, mais, comme toutes les sciences, quelque chose d'utile et de fécond, et que l'histoire du Protestantisme en particulier n'est pas la branche la moins importante de cette science. — Commençons, pour arriver à le comprendre, par nous demander quel est le but de l'histoire ?

I

On peut le définir *un effort pour saisir, à travers et au-delà des légendes créées par l'ignorance, l'intérêt ou la pas-*

sion, le caractère exact de la réalité. La première fonction de l'histoire est donc d'établir et d'enseigner, sur les hommes et les choses, *la vérité.* Elle y arrive, en obéissant d'abord à une sorte d'intuition et de besoin qu'on peut appeler le sens intérieur, intime de vérité, lequel est un des caractères indélébiles de la nature humaine qui lui obéit dans tous les domaines de la science[1]. Mais cette intuition n'est qu'un aiguillon qui nous pousse en avant, une sorte de vision indécise qui cherche des éléments de certitude et de précision. Ceux-ci ne sont, ne peuvent être que le fruit, le résultat d'efforts laborieux, d'un travail prolongé, essentiellement scientifique, pour retrouver, classer, apprécier et comparer les témoignages primitifs, authentiques, indiscutables, des faits qu'on veut connaître.

Cet effort vers la vérité est à lui seul d'une utilité inappréciable pour le développement de l'esprit humain. Il lui apprend à se défier des impressions premières et superficielles, à n'en tenir compte qu'autant qu'elles concordent avec des faits certains, à faire la critique de ceux-ci, à se dépouiller de toute idée préconçue, de toute préférence personnelle ou de parti; — en un mot, c'est une école de patiente réserve, de probité et de justice, ou plutôt l'école par excellence de ces vertus.

A ce point de vue on peut dire, sans exagération, que les jugements injustes, les idées fausses, la calomnie pullulent et se développent dans la mesure même où la connais-

1. On peut, en effet, sur ce point, appliquer à l'histoire ce qu'en 1886 le célèbre physicien Helmholtz disait de la science en général : « Il faut que le chercheur porte en lui quelque chose de la vision du poète. Assurément il doit avant tout travailler efficacement et patiemment à classer et à préparer ses matériaux. Mais le travail seul ne peut faire surgir les idées lumineuses. Celles-ci — telle Minerve naissant du cerveau de Jupiter — jaillissent inattendues, à l'improviste, sans que nous sachions d'où elles viennent ». — Voici le texte original de ces paroles prononcées au cours des fêtes de Heidelberg : « *Etwas vom Schauen des Dichters muss auch der Forscher in sich tragen. Freilich ist letzterem wirksame und geduldige Arbeit nötig, um das Material zu sichten und bereit zu machen. Aber Arbeit allein kann die lichtgebenden Ideen nicht herbeizwingen. Diese springen, wie die Minerva aus dem Kopf des Jupiter, unvermuthet, ungeahnt, wir wissen nicht von wannen sie kommen* ».

sance et l'étude de l'histoire diminuent ou s'affaiblissent.

Des exemples feront saisir mieux que ces explications ce que je veux dire :

La plus grande transformation connue de l'humanité, le christianisme, est sortie d'une protestation élevée *par des témoins oculaires* contre la condamnation légale et le supplice du Christ ordonnés et consommés par une sorte de coalition des autorités les plus respectables du petit pays où ce drame s'est passé. Elles avaient employé un prestige absolu et incontesté, à faire passer le Galiléen pour un imposteur et un criminel. C'est *au nom des faits dont ils avaient été témoins*, c'est-à-dire *au nom de l'histoire* que quelques hommes sans influence et sans ressources renversèrent cette légende calomnieuse. On a beau objecter qu'à cette légende ils en substituèrent une autre, également contestable. Même en admettant qu'ils allèrent trop loin dans cet autre sens, on sera obligé de convenir que l'exagération, si exagération il y eut, est une preuve indiscutable de l'influence extraordinaire exercée par le Christ sur ceux qui avaient vécu dans son intimité.

A ceux qui objecteraient que cet événement est trop éloigné de nous et trop mal connu pour être probant, je citerai un autre exemple : Ceux qui comme moi ont fait leurs classes dans les dernières années du second Empire, ont tous appris et cru que la plus grande époque de l'histoire de France est ce qu'on appelle le siècle de Louis XIV, que rien de ce qui le précéda ou le suivit ne peut lui être comparé. Aujourd'hui on n'enseigne plus ces prétendus axiomes sans les accompagner de graves réserves. Pourquoi ? Parce que l'étude plus attentive du XVIIe siècle et des siècles antérieurs a prouvé que l'apogée du règne de Louis XIV marque en réalité le commencement d'une décadence et que si le faste incomparable de ce souverain tant vanté en imposa à toute l'Europe, au fond il recouvrait des ruines dont la France ne s'est jamais relevée. Or personne ne niera que ce revirement qui n'en est qu'à ses débuts soit dû *à l'histoire*, c'est-à-dire à une connaissance plus exacte de la réalité travestie jusqu'à ce jour par de trompeuses apparences.

L'histoire est donc une école de vérité, de probité et par là même de justice. Ce que je dis de l'histoire en général s'applique d'une manière toute particulière à l'histoire du Protestantisme ou de la Réforme. Voici quelques faits qui le feront comprendre : Jusque dans ces dernières années on nous a enseigné que la Réforme a été une crise exclusivement religieuse, voire théologique, qui s'est accomplie dans l'âme de quelques initiateurs dont Luther fut sinon le premier du moins le plus important. Personne n'ignore les phases principales de cette crise : Le moine d'Erfurt est obsédé par le besoin de gagner le ciel, ou, comme l'on dit en langage théologique, d'être sauvé de l'éternelle damnation. La plus sévère observation des pratiques religieuses auxquelles il s'astreint ne fait qu'exaspérer ce besoin. La découverte d'une Bible, d'une part, et le scandale du commerce des indulgences, de l'autre, provoquent des réflexions, des recherches aboutissant à cette découverte : Ce que l'Église enseigne, pratique et exige est en contradiction absolue avec la Bible. En réalité c'est cette dernière qui est notre véritable et unique autorité religieuse et le salut n'est pas, comme le veut l'Église, le résultat de nos efforts et de nos sacrifices, mais, selon l'apôtre Paul, le prix de la foi. D'où il résulte que la Réforme et toute son œuvre consistent essentiellement dans ces deux principes : La Bible unique autorité en matière de foi et la foi unique ouvrière du salut.

Quand on laisse là les manuels d'histoire ecclésiastique ou les biographies du Réformateur, pour examiner librement les faits si multiples et si complexes de ce mouvement prodigieux qu'on appelle la Réforme, on s'aperçoit bien vite que, sans être fausse, cette explication si simple, si limpide est surtout incomplète et insuffisante. Incomplète parce qu'elle prétend enfermer un mouvement de cette étendue dans l'histoire d'un homme ou de quelques hommes; insuffisante parce qu'elle ne tient presque pas compte de tout ce qui l'a précédé, produit et accompagné.

En effet, pour que Luther ait pu, non seulement parler comme il a parlé, avec la décision, l'énergie, la clarté qui caractérisent ses harangues populaires, mais aussi pour que

sa parole entraînât les peuples et soulevât l'Europe, il a fallu des siècles de préparation. En d'autres termes, les précurseurs de Luther furent légion et le feu qu'il alluma prit les proportions d'un incendie que rien ne put éteindre parce que depuis très longtemps, non seulement il couvait sous la cendre, mais il s'était répandu partout. En réalité, depuis les origines de l'Église chrétienne dite catholique parce qu'elle éleva la prétention de dominer sur l'univers tout entier, sur les corps comme sur les âmes, sur les souverains comme sur les peuples, il y eut de l'opposition, des protestations, des résistances, voire des schismes. Si malgré tout elle triompha, ce ne fut qu'au prix d'une désaffection qui avait atteint son maximum d'intensité lorsque le moine saxon lança dans le bûcher qui avait consumé des milliers de protestataires avant lui, la bulle destinée à l'excommunier à son tour. En un mot, l'histoire, vue de près, nous apprend que le scandale des indulgences fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase, que les réformateurs furent comme les derniers anneaux d'une longue chaîne et la Réforme le terme d'un long enfantement.

D'autre part, s'il est exact qu'au XVIe siècle la grande bataille se livra sur le terrain religieux et même théologique, il faut ajouter, pour tenir compte de tous les faits, qu'il n'en fut ainsi que parce qu'alors la question religieuse était prédominante. Mais si des hommes de toutes les conditions et de tous les milieux furent entraînés et occupèrent dans cette bataille des positions stratégiques très diverses, c'est qu'à côté et autour du mouvement religieux il y avait un mouvement intellectuel, scientifique, économique et social. Voilà pourquoi à côté de la Réforme nous trouvons l'humanisme, à côté des princes, les paysans, à côté des réformateurs et de leurs adhérents, d'autres prophètes qui voulurent aller plus loin que ces derniers, ne tardèrent pas à être reniés par eux et sont encore aujourd'hui traités de sectaires. De tous les côtés l'ancien ordre de choses fut donc attaqué et les intérêts purement religieux furent ainsi mêlés à beaucoup d'autres intérêts.

Ces résultats d'études plus approfondies démontrent que le principal souci et la principale utilité de notre histoire,

comme de l'histoire en général, ce n'est pas simplement de savoir[1], de satisfaire la curiosité de quelques-uns, mais c'est de nous aider à découvrir, de nous enseigner la vérité, de nous habituer à la chercher et à la mieux connaître là même où elle semblait définitivement acquise.

II

D'autres bienfaits découlent logiquement de ce premier et plus important de tous. J'ai dit déjà qu'en combattant ou redressant des erreurs, la vérité fait œuvre de justice. Cela est vrai surtout des parties de l'histoire que des passions, des intérêts puissants ont systématiquement obscurcies. Or, il n'est aucune portion de nos annales où le parti-pris de dénigrement se soit donné plus libre carrière que dans l'histoire du Protestantisme. Ayant été, comme son nom l'indique, une protestation, une réaction contre le catholicisme et celui-ci ayant été la plus parfaite expression de l'ancien ordre de choses, il fallait s'attendre à ce qu'il fît tout pour ruiner dans la mémoire des hommes, c'est-à-dire dans le domaine de l'histoire, un événement dont il avait particulièrement souffert. Lors donc que par la lente substitution de la vérité au mensonge ou à la calomnie, des réparations peuvent se produire, c'est une leçon de justice qui est donnée.

Lorsque, par exemple, au chevet de cette église de l'Oratoire les nombreux passants de la rue de Rivoli voient se dresser la noble statue de l'*amiral Coligny*, non loin de la maison où en 1572 il avait été ignominieusement assassiné, c'est comme si l'on répétait à chacun de ceux qui la contemplent : on a voulu faire passer cet homme pour un monstre ou un traître et ce sont ceux qui l'ont fait tuer qui

1. Je viens de lire, en tête d'une revue de province, la *Revue d'Histoire de Lyon* (1902, p. 11 et 12) ces lignes signées S. Charléty : « Le but de l'histoire est, non pas de plaire, ni de donner des recettes pratiques pour se conduire, ni d'émouvoir, *mais simplement de savoir*.... son utilité principale — pour ne pas dire unique — est de faire comprendre aux jeunes gens que les sociétés humaines sont en changement continuel... et la connaissance du passé aura servi à les délivrer de la crainte puérile de l'avenir. »

ont trahi la patrie en la privant d'un de ses meilleurs enfants.

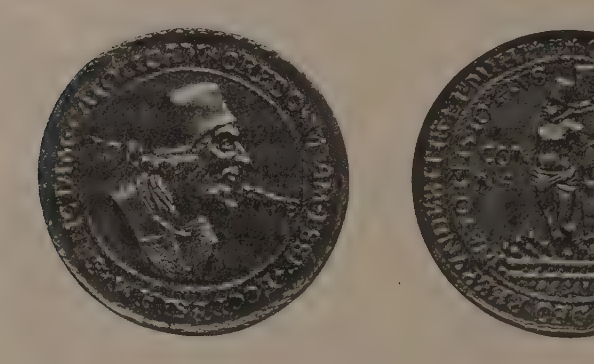
La même leçon est donnée à ceux qui ici ou ailleurs, contemplent journellement les statues d'*Étienne Dolet*, brûlé en 1546, non pour athéisme, mais pour avoir voulu par les livres qu'il imprimait et cherchait à vendre jusqu'à Paris, propager la foi libre ; — de *Bernard Palissy*, mort de faim et de misère à la Bastille en 1590, non par ce qu'il était un grand artiste et un grand savant, mais par ce qu'il ne voulait pas renier ses convictions religieuses même au prix de sa vie ; — de *Denis Papin*, obligé de s'expatrier en 1685, pour la même raison et de porter à l'étranger la prodigieuse découverte de la machine à vapeur qui illustrera à jamais son nom ; — de *l'amiral Duquesne*, disgrâcié malgré sa gloire parce qu'à la même époque il résista aux efforts convertisseurs de Louis XIV en personne.

C'est de la justice qui se sème lorsqu'en tête de certaines affiches blanches le peuple lit sur nos murs, après le mot *École*, ces noms d'*Estienne*, de *Palissy*, de *Boulle*, ou au coin de certaines rues ceux de *Jean Cousin*, de *Jean Goujon*, noms essentiellement huguenots qu'on aurait jadis effacés par ordre supérieur s'ils avaient figuré dans un endroit public quelconque et surtout en tête d'une école. — C'est de la justice, tardive mais définitive, qui apparaît lorsqu'on lit le nom de *Calvin* jusque sur une des rues de la petite ville de Noyon, d'où on l'aurait proscrit à jamais si l'on avait pu. Et ce ne sera que justice quand, sur une des places de la ville de Nîmes, se dressera un jour la figure de *Rabaut de Saint-Étienne*, du héros de la liberté de conscience.

III

L'histoire du Protestantisme nous donne aussi, d'une manière plus impressive peut-être que l'histoire générale, des exemples de foi. J'ai lu il y a quelques années, dans un roman d'Olive Schreiner, si je ne fais erreur, que tout ce que l'homme rêve est destiné à être un jour une réalité : Parole

profonde et profondément vraie, car le ressort caché de la vie humaine, c'est la foi dans un avenir qui est au présent ce que la réalité est au rêve. Or il est bien certain que nulle part ce caractère de l'humanité en marche n'apparaît plus clairement que dans l'histoire religieuse. Nulle part nous ne trouvons, par exemple, d'affirmations d'une foi plus triomphante que ces paroles du Christ : « *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point* ». Et pourtant l'événement a justifié cette foi extraordinaire. Il en a été ainsi de tous ceux qui se sont inspirés de cet exemple, c'est-à-dire qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Réforme.



On peut voir, en ce moment, dans une des vitrines de l'exposition rétrospective de notre Société d'Histoire du Protestantisme, une médaille en or, fort belle, qui appartient au consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris. Cette médaille a été frappée pour le premier centenaire du supplice de Jean Huss. Elle nous le montre, au revers, debout sur un bûcher, attaché à une potence et coiffé de la mitre bariolée qu'on mettait aux hérétiques. Autour de cette figure on lit la légende IO. HVS ANNO A CHRISTO NATO 1415 CONDEMNATVR, entourée de celle-ci : CENTVM REVOLVTIS ANNIS DEO RESPVNDEBITIS ET MIHI, ce qui veut dire : *Jean Huss est condamné en l'an de la naissance du Christ* 1415, et *Dans cent ans vous en répondrez à Dieu et à moi*. Sur l'avers se voit un profil très remarquable du martyr entouré de ces mots qu'il avait dits, de même que ceux que je viens de citer : CREDO

VNAM ESSE ECCLESIAM SANCTAM CATHOLICAM, *Je crois qu'il y a une Église sainte et catholique.* — Cette médaille n'est-elle pas une preuve sensible, visible, palpable, de la foi du martyr? N'est-elle pas aussi un monument de la foi de ceux qui, un siècle après que ses paroles eurent exprimé, en face de la mort, l'assurance de vaincre et d'appartenir à l'Église dont on voulait l'exclure, — les firent réapparaître comme pour affirmer à nouveau qu'elles n'avaient rien perdu de leur force? — Or c'est exactement deux ans après le premier centenaire de l'année 1415 qu'en affichant à la porte de l'église de Wittemberg ses 95 fameuses thèses contre le trafic des indulgences, Luther commença à faire expier à la papauté le supplice de Jean Huss et de beaucoup d'autres qui pensaient comme lui[1]. Et aujourd'hui même n'entendons-nous pas, dans le pays des hussites d'autrefois, retentir plus fréquemment que jamais l'appel vengeur: « *Los von Rom!* »[2].

On peut dire, à cet égard, que la vie de Luther tout entière, et non seulement de Luther, mais la vie de tous les réformateurs a été un acte de foi ininterrompu. Nous avons beaucoup de peine à nous faire une idée exacte de la grandeur, de la puissance des obstacles qui leur barrèrent la route. On peut affirmer, sans exagérer le moins du monde, que tous les pouvoirs organisés du Moyen Age se coalisèrent instinctivement grâce à l'ennemi principal, la papauté, secondée par les bataillons des ordres religieux, pour s'opposer *per fas et nefas* à toute transformation ou réformation sérieuse. Il leur semblait à tous qu'en luttant pour le maintien intégral de

1. Ce qui est, de plus, digne de remarque, c'est qu'avant même d'aller à Worms, Luther avait étudié et s'était approprié le livre de Jean Huss, *De ecclesia*. Avec ce dernier, il affirmait que l'Église chrétienne ne devait pas être identifiée avec Rome et la papauté; mais qu'elle était la communion (*congregatio*) de tous les croyants, même de ceux que Rome déclarait hérétiques, que par conséquent on pouvait en faire partie sans reconnaître l'autorité divine du pape : « *Ecclesia universalis est prædestinatorum universitas* », disait Huss, c'est-à-dire l'Église est l'ensemble de tous ceux qui ont été prédestinés. Voy. sur ce point Lic. Dr. W. Köhler, *Luther und die Kirchengeschichte nach seinen Schriften, zunächst bis 1521. 1 Untersuchender Teil. 1 Abtheilung: Die Ablassinstruction, die Bullen, Symbole, Concilien und die Mystiker.* Erlangen, Junge, 1900, p. 200 et s.

2. Ce qu'on devrait traduire par « Lâchons Rome! ».

ce qui existait et en se bornant à promettre une sorte d'enquête sur les prétendus abus, ils luttaient pour leur propre existence. Ceux donc qui persistèrent quand même, non seulement à réclamer, *mais à réaliser* la Réforme — et ce sont ceux-là seulement qu'on doit appeler des réformateurs — ceux-là ne purent soutenir cette lutte meurtrière contre les gouvernements, les cours de justice, les universités, les habitudes, l'ignorance, le fanatisme, l'argent et la force publique, qu'en faisant sans cesse appel, dans leur propre âme et dans l'âme des peuples qu'ils associèrent à leur entreprise, à cette source de toute énergie qui s'appelle *la foi*, *la vision intérieure de ce qui doit être et de ce qui doit disparaître*.

Ainsi seulement s'expliquent la force incalculable de certaines paroles qui furent alors prononcées, le relief que leur donnèrent les événements mêmes au milieu desquels elles surgirent : Telle cette parole du picard Jacques Lefèvre d'Etaples que son élève et ami, le réformateur Guillaume Farel nous a conservée, « *souventefois me disoit que Dieu renouvelleroit le monde et que je le verroye*[1] »; — ou celle-ci, que Martin Luther, le 18 avril 1521, clama aux représentants officiels de toute l'Allemagne réunie à la diète de Worms : « *Me voici, je ne puis autrement, que Dieu me soit en aide !* » — ou encore celle-ci qu'en 1566 prononça Guillaume d'Orange dit le Taciturne : « *C'est une grande chose des cœurs et des volontez des hommes qui ne se peuvent forcer par nulle puissance extérieure !*[2] »

N'est-ce pas aussi un acte de foi quand, l'année suivante, à Valenciennes, le 31 mai 1567, avant de gravir l'échelle fatale, le dauphinois Peregrin de la Grange demanda « des espou-« settes ou vergettes pour nettoyer sa cappe et son saye, et fit « noircir ses souliers, donnant raison pourquoy il faisoit cela,

1. G. Farel. *Du vray usage de la croix* (Gén. 1865, 170).

2. Déjà avant sa conversion au protestantisme, il avait déclaré « qu'il estoit catolicque et volloit vivre en sa foy catholique et romaine, mais ne poroit en saine conscience approuver la puissance desbordée que les roys et princes s'attribuoient d'empêcher en la conscience de leurs subjectz, et leur prescrire telle forme de religion que bon leur sembloit ». (Ch. Paillard, *Causes des troubles des Pays-Bas*, 1874, p. 115.)

« d'autant, disait-il, que je suis convié aux nopces[1] » ? C'est au même sentiment de joyeuse assurance que dix ans auparavant, le 27 septembre 1557 avait obéi une des plus admirables victimes de l'assemblée de la rue Saint-Jacques à Paris, damoiselle Philippe de Luns, veuve du seigneur de Graveron. Avertie que ce jour-là elle serait étranglée et brûlée sur la place Maubert, elle qui « avait auparavant pleuré son mari et porté « le deuil, habillée de linges blancs à la façon du pays, « avoit posé tous ses habillemens de vefvage, et reprins le « chaperon de velours et autres accoutremens de joye, « comme pour recevoir cest heureux triomphe et estre jointe « à son époux Jésus-Christ[2] ! »

Cent quarante ans plus tard, près de quinze ans après la révocation de l'édit de Nantes, lorsqu'il parut bien, aux yeux des plus endurcis de ces prétendus réformés, que tout espoir de voir jamais les rêves de leurs pères et leurs propres désirs devenir des réalités en France, lorsque, dis-je, il parut bien que tout espoir de ce genre dût-être définitivement abandonné, c'est néanmoins par un acte de foi inébranlable et qui ne devait pas être absolument démenti, que Claude Brousson, quelques semaines avant de monter à son tour sur l'échafaud, termina la dernière lettre qu'il put faire parvenir en Hollande, et à laquelle j'ai déjà emprunté quelques lignes hier soir : « Espérez, Monsieur, qu'encor une fois on « verra la force du Seigneur et sa gloire dans son sanctuaire « au milieu de notre patrie, car il me paroît que les cam« pagnes y sont déjà blanches pour moissonner[3] ».

IV

Quel a été le stimulant de cette foi intense, ressort secret du développement humain lorsqu'on l'étudie au point de vue religieux ? Car il tombe sous le sens que ce n'est pas uniquement pour le plaisir de voir si certains rêves ne pour-

1. Crespin, *Histoire des martyrs*, Toulouse, 1885, III, 583.
2. *Ibid.*, II, 567.
3. *Lettres et opuscules de feu M. Brousson*, Utrecht, 1701, p. 332.

raient pas devenir des réalités qu'à travers des siècles l'humanité que nous connaissons le mieux, celle de l'Europe, a lutté, peiné, souffert avec tant d'énergie et de constance?

A cette question quiconque a réfléchi, essayé de saisir l'idéal de l'humanité, répondra que le but poursuivi par elle tient dans ce seul mot : *la liberté.*

A cet égard il y a corrélation surprenante entre le monde matériel et le monde moral. Dans le domaine de la matière les hommes obéissent invariablement au besoin de s'affranchir de toutes les entraves: Diminuer les distances qui les séparent; faciliter la transmission de la pensée, de la force et de la matière; réduire de plus en plus la dépense d'énergie vitale, en faisant faire par la matière et par les énergies qu'elle renferme le travail jusque-là fait par l'homme lui-même; décupler, centupler ses moyens d'investigation et d'action, soit par des instruments ou machines sans cesse perfectionnés, soit par l'association des forces et des ressources; s'efforcer de pénétrer les lois mêmes de la vie et le mécanisme de son développement pour arriver à la ménager, à en renouveler les sources là où elle s'épuise ou est atteinte, à guérir, par conséquent, à diminuer la souffrance, à restreindre les limites de l'infirmité, à suppléer les organes qui manquent ou qui fonctionnent mal — toutes ces manifestations, j'allais dire ces étapes du développement de l'humanité dans le monde visible sont inspirées par un même besoin d'affranchissement, de délivrance.

Tout cela également est une image de ce qui se passe sans cesse dans le monde moral. Là aussi il y a lutte constante des petits, des faibles, des sacrifiés, ou simplement des moins forts pour s'affranchir des formes diverses de la servitude : Servitude intellectuelle là où règne l'ignorance et où elle est maintenue ou exploitée par ceux qui savent; — servitude politique partout où sont foulés aux pieds les droits des peuples, ceux des individus, ou ceux des races qu'on appelle inférieures parce qu'elles ne sont nées à la vie publique que tardivement ou parce que leur civilisation est encore rudimentaire; — servitude morale lorsqu'une volonté ou une organisation supérieures s'imposent aux plus faibles

ou pèsent sur les générations futures; — servitude économique là où, dans nos agglomérations industrielles, commerciales ou sociales, le pauvre succombe presque fatalement devant le riche; — servitude religieuse enfin partout où la conscience humaine est violée, insuffisamment ou hypocritement respectée. Nul observateur attentif ne peut nier que c'est bien la lutte, non seulement, comme on le répète, *pour la vie*, mais *pour ces diverses formes de la liberté*, qui anime toutes les pages de l'histoire humaine et, malgré l'enchevêtrement et l'aridité des faits, la rend intéressante, captivante même.

Enfin il est incontestable que la première grande bataille pour la liberté s'est livrée sur le terrain religieux. La liberté de croire autrement qu'il n'était convenu, permis et officiellement enseigné, — cette liberté est la vraie raison d'être de la Réforme. On a beau répéter le sophisme que plusieurs de ses premiers chefs et souvent la Réforme elle-même furent intolérants. Pour ces hommes, pour tous ceux qu'ils entraînèrent, la liberté de croire ou celle de ne pas croire devait tôt ou tard sortir du fait qu'ils repoussaient ou discutaient la foi d'autorité et l'histoire tragique du Protestantisme serait inexplicable si elle ne signifiait lutte acharnée pour l'affranchissement du for intérieur. Seule la grandeur de ce but justifie d'ailleurs la grandeur des sacrifices que pendant des siècles il imposa à tous ceux qui le poursuivirent. En réalité, dans tous les pays qui marchent à la tête de la civilisation, la liberté religieuse a été le berceau, la source des libertés politiques ou sociales. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce que sont ces dernières là où la première fait défaut et de constater que la routine dans le domaine matériel et moral et le fanatisme de droite et de gauche, ces ennemis de tout progrès, fleurissent partout où la conscience est encore asservie.

V

On pourrait croire que j'ai eu le dessein de faire un panégyrique et qu'au lieu de parler au nom d'une science, j'ai parlé au nom d'une société d'admiration mutuelle. Je sais

que c'est là ce qu'on nous reproche quand nous évoquons notre passé. Il faut convenir pourtant que les faits que je viens de citer sont authentiques et doivent être compris comme j'ai essayé de les comprendre. Or cette médaille a, comme toutes les médailles, son revers. S'il suffit de parcourir attentivement nos annales pour y prendre des leçons de vérité, de justice, de foi et de liberté, il est très facile aussi d'y rencontrer des misères comme on en rencontre partout où les hommes luttent, serait-ce pour le plus noble idéal. Nous avons donc les nôtres et je crois qu'on peut rendre cette justice à nos historiens, qu'ils n'ont pas cherché à les dissimuler.

Ils reconnaissent volontiers, par exemple, que Calvin et presque tous les réformateurs avaient gardé de leur éducation catholique certaines conceptions que nous répudions et qu'ils répudieraient sans doute s'ils vivaient encore. Non seulement ce sont des protestants qui ont raconté avec la plus scrupuleuse exactitude l'histoire de Servet, mais ce sont eux, ce sont les Mosheim, Rilliet, Tollin qui l'ont les premiers réhabilité et si jamais on lui dresse une statue, je crois pouvoir affirmer qu'ils ne seront ni les derniers, ni les moins nombreux à y contribuer.

L'étude impartiale des faits justifiera toujours les protestants du reproche d'avoir allumé les guerres de religion et prouvera qu'ils y furent contraints par la déloyauté de leurs ennemis. Mais une fois que la guerre eut été rendue inévitable, nous reconnaissons que du côté huguenot elle donna lieu aux mêmes excès que du côté catholique. Si, l'histoire à la main, nous montrons que le bris des images et les sévices contre certains prêtres furent des actes de représailles, cela ne nous empêche pas de nous joindre aux réformateurs et aux pasteurs du XVIe siècle pour les blâmer.

Mais il y a surtout un reproche que nous ferons à nos pères, c'est de n'avoir pas su se mettre tous d'accord pour la guerre ou pour la paix. Dès le début des guerres de religion, des provinces entières comme l'Aunis et la Saintonge se tinrent à l'écart ou hésitèrent longtemps à se déclarer. Il en fut ainsi pendant presque tout le XVIe siècle. L'on peut même dire que si cette indécision, ce défaut d'union, d'esprit

de corps, cette incapacité de faire passer l'intérêt général avant les intérêts ou les préférences particuliers, n'avaient pas affaibli le parti huguenot, les trois premières guerres de religion auraient été autrement décisives et ne se seraient probablement pas terminées par le guet-apens meurtrier de la Saint-Barthélemy.

Après ces massacres soudoyés par les autorités, les prétentions et la cruauté des Ligueurs achevèrent au moins d'ouvrir les yeux des huguenots survivants, et, pendant que la France se ruinait avant d'acclamer le fils de Jeanne d'Albret, ils parvinrent enfin à s'unir et à former comme un seul bloc inébranlable. C'est alors qu'ils obtinrent l'édit de Nantes.

A peine celui-ci eut-il été promulgué, les divisions et les querelles théologiques reprirent de plus belle. Lorsque le duc de Rohan se leva pour exiger le respect de la charte octroyée par Henri IV et sans cesse violée depuis sa mort, il ne put plus compter que sur une poignée d'hommes aussi résolus que lui. C'est grâce à cette absence de cohésion, n'en doutons point, que cet édit réparateur put, dans les mains de ceux qui en poursuivaient âprement le rappel, devenir un moyen de désagrégation, de ruine des garanties qu'il contenait, et que finalement il put être révoqué sans que le peuple protestant se levât comme un seul homme pour exiger le maintien d'un contrat déclaré irrévocable.

Je n'insisterai pas sur les divisions qui affaiblirent même l'Église du Désert, — qui faillirent faire échouer une barque déjà désemparée au moment où elle allait toucher le port, — ni sur celles qui, dans le siècle à peine écoulé, nous empêchèrent de nous relever, de nous réorganiser avec plus d'ensemble, d'élan, d'entente et d'esprit de suite. Tout cela c'est de l'histoire contemporaine ou à peu près. Il ne suffit pas, pour l'expliquer ou la justifier, de dire que c'est le sort commun à toutes les sociétés humaines. Après tout, celles-ci ne sont pas obligées d'obéir fatalement à certaines erreurs. Il y en a qui parviennent à s'en corriger et, tout en faisant la part de défaillances inévitables, à en prévenir le retour ou du moins l'exagération.

Le souvenir de ces divisions, si peu à notre honneur, ne

sera toutefois pas perdu, s'il parvient à nous montrer où sont nos vrais intérêts. Le temps des excommunications est définitivement passé. Une Église sortie d'une protestation contre le joug de la tradition et contre la tyrannie d'une majorité, ne doit-elle pas écarter résolument l'usage de l'autorité en matière de foi? Issue d'un effort libérateur et école incontestable de liberté, tous ceux qui se réclament de l'Évangile et de l'Évangile *seulement*, ne doivent-ils pas laisser librement se produire ce qu'il inspire à ceux qu'il inspire?

Il y a de bons esprits qui croient qu'il faut avoir confiance en ceux qui entrevoient et voudraient préparer un avenir plus ouvert, plus large et qu'une Église, pas plus que l'humanité dont elle est un aspect, ne saurait sans péril se soustraire à la loi universelle du développement. On peut ajouter aussi que la meilleure manière d'honorer les pères, c'est de s'inspirer de leur tradition initiale, c'est, non de les glorifier à tout propos et hors de propos, mais comme ils ont reconnu les erreurs de leurs devanciers, de reconnaître virilement les leurs et de ne pas les perpétuer à tout prix. Ainsi seulement leur histoire nous élèvera, après nous avoir abaissés.

VI

On ne peut, en effet, reprocher à notre histoire d'enseigner « qu'il est avec le ciel des accommodemens ». Par là même qu'elle a ses origines dans un élan de sincérité, dans le désir de mettre la vie d'accord avec l'enseignement authentique de la Parole de Dieu, ceux qui les premiers s'efforcèrent de réaliser cet accord durent faire acte d'énergie, de virilité, de vaillance morale, pour pouvoir rompre des liens parfois sacrés.

Voilà pourquoi, à toutes les pages de cette histoire mouvementée, à travers les circonstances politiques les plus diverses, un même trait se retrouve, à tous les degrés de l'échelle sociale, à la fin comme au début des trois siècles qui précèdent la Révolution française. Ce trait, c'est l'héroïsme.

Il paraît, pour la première fois peut-être, dans cette ville de Meaux où s'organisa la première de nos Églises réformées, que ne purent déraciner ni la trahison de Briçonnet, ni le génie de Bossuet, lorsque, le 17 mars 1525, on y entendit la mère du cardeur Jean Leclerc, crier : « Vive Jésus-Christ et ses enseignes! » pendant qu'un fer rouge imprimait une fleur de lys au front de son fils pour le punir d'avoir lacéré une bulle d'indulgence. — Vingt ans plus tard, ce même accent nous frappe, non plus spontané, jaillissant soudain d'un cœur héroïque, mais réfléchi, raisonné et d'autant plus impressif, dans ces beaux vers qu'Étienne Dolet composa à la Conciergerie, avant de monter dans la charrette qui devait, le 3 août 1546, le conduire à la place Maubert :

« Si au besoing le monde m'habandonne
Et si de Dieu la volonté n'ordonne
Que liberté encores on me donne
Selon mon vueil;

Doibs-je en mon cueur pour cela mener dueil
Et de regretz faire amas et recueil ?
Non pour certain, mais au Ciel lever l'œil
Sans aultre esgard.

Sus donc, esprit, laissés la chair à part
Et devers Dieu qui tout bien nous despar
Retirez-vous comme à vostre rempart,
Vostre forteresse.

. . . .
De patience ung bon cueur jouyssant
Dessoubz le mal jamais n'est fléchissant,
Se désolant, ou en rien gémissant,
Tousjours vainqueur !

Sus mon esprit, montrés vous de tel cueur;
Vostre asseurance au besoing soit cogneue.
Tout gentil cueur, tout constant belliqueur
Jusques à la mort sa force a maintenue [1] ».

1. Le texte de ce « *Cantique* » a été publié pour la première fois par Née de la Rochelle, dans sa *Vie d'Etienne Dolet*, 1779, p. 142.

N'est-elle pas héroïque aussi, cette Marie de Barbançon, veuve de Jean des Barres, seigneur de Neuvy, attaquée en son château de Benegon, en Berry, pour y avoir donné asile aux protestants pourchassés après la terrible défaite de Moncontour? Avec seulement 50 hommes, elle tint tête pendant plusieurs semaines à Montaré, lieutenant du roi en Bourbonnais, un des meilleurs capitaines du temps, qui l'assiégea avec plus de deux mille hommes, deux canons et deux petites pièces. Lorsque toutes les tours furent par terre et la maison presque ruinée, dit d'Aubigné « elle prit sa place sur la bresche la plus dangereuse, une demi picque en la main, et les soldats, faisans de honte courage, se deffendirent à sa veuë si opiniastrement que la force ne leur fit rien, ouy bien la nécessité, par laquelle ils se rendirent à la mi-novembre » (1569). Il ajoute : « La dame prisonnière fut mise en liberté par commandement du roi, pour avoir ouy conter qu'on l'avoit veuë plusieurs fois descendre dix pas dans la bresche pour jouer de sa demi-picque. Ceste vertu rare trouva la courtoisie qui estoit aussi rare en ce temps-là[1] ».

Si, franchissant un siècle, nous parcourons les innombrables documents qui nous restent de la Révocation, nous n'avons que l'embarras du choix. L'incroyable résignation avec laquelle les protestants se laissèrent alors enlever une à une toutes les stipulations d'un édit déjà insuffisant dans

1. Jean de Serres auquel on attribue le *Recueil des choses mémorables avenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV*, 2e éd., 1598, p. 386, dit que le siège dura près de deux mois et que Marie de Barbançon fut envoyée prisonnière à Moulins « d'où depuis elle fut délivrée à la poursuite de ceux qui respectoyent sa piété et sa vertu. Son chasteau fut saccagé et ruiné par les assiégeans, despitez d'y avoir fait grande perte de soldats, et d'en remporter du deshonneur autant qu'il est possible de penser. Ce siège fut au commencement de novembre ». M. de Ruble (*Hist. universelle* d'A. d'Aubigné, III, 151) ne mentionne pas ce texte, mais seulement celui de la Popelinière (1582, II, 318 v°) qui parle aussi de deux mois et de près de 3,000 assiégeants. D'après lui, la place, bombardée pendant quinze jours, aurait été prise le 6 novembre. De Moulins (et non Bourges comme dit M. de R.) cette héroïne aurait été, sur l'ordre du roi, élargie à Grossouvre (Cher), « où le jeune Claiete estoit, qui depuis l'espousa ». — Au lieu de Benegon, il faut lire *Bannegon* (Cher), arr. de Saint-Amand-Montrond. Voy. aussi, *France Prot.*, 2e éd., I, 770.

son intégrité, laissait craindre une défaillance universelle en présence de la catastrophe suprême. L'apostasie fut grande, en effet, mais de courte durée et l'héroïsme, l'esprit de sacrifice furent plus grands encore. On peut même dire qu'aucune autre histoire n'en renferme autant ni d'aussi extraordinaires exemples.

Depuis le pasteur Isaac Homel qui, pour avoir prêché sur les ruines de son temple de Soyons, fut, à 70 ans, roué tout vif à Tournon, le 20 octobre 1683, c'est-à-dire étendu sur une large roue échancrée et assommé de trente coups de barre de fer pendant qu'il disait : « Miséricorde, mon Dieu ; ne me donneras-tu pas la force de tout souffrir ? Je sais que tu me la donneras ! » — jusqu'à Jean Calas qui subit le même supplice à 65 ans et pendant deux heures, le 10 mars 1762, en criant : « Je suis innocent » ! ce sont des centaines, voire des milliers de victimes dont la constance devait lasser les bourreaux.

Rappelons-nous que trois ans à peine après la Révocation, en 1688, toutes les prisons du royaume étaient pleines de protestants qu'aucune torture n'avait pu décider à renier leurs convictions et, quoi qu'il en coûtat à l'infaillibilité officielle, qu'il fallut se résoudre à les expulser du royaume.

Rappelons-nous que plusieurs prêtres catholiques émus par ce spectacle quittèrent alors la France pour passer à l'étranger et au protestantisme[1]. Tel le missionnaire

1. On trouvera une liste d'une quarantaine d'entre eux dans une plaquette anglaise : *Two Letters, one from the Bishop of Blois to Monsieur de la Valette, with promises and threatnings to prevent his turning Protestant, the Other from Monsieur de la Valette, to his Brethren, The Clergy of Blois, Laying before them the gross Errors of their Church, and the Necessity to follow his Example for their Salvation. Also an Account in the Preface of the Names of the French Clergy that have escaped in to England, abjur'd Popery and turn'd Protestants since this present Persecution. Done in to English by Mr Hale. London Printed for R. Basset at the Mitre over against Chancery-lane in Fleet-Street. 1701*, 28 p. in-4°. — Ce qui veut dire : « Deux lettres, l'une de l'évêque de Blois à Monsieur de la Valette, avec des promesses et des menaces pour l'empêcher de devenir protestant ; l'autre de Monsieur de la Valette à ses frères, le clergé de Blois, leur exposant les grossières erreurs de leur Église et la nécessité de suivre son exemple pour leur salut. Ainsi qu'une liste, dans la préface, des noms des membres du Clergé français qui se sauvèrent en Angleterre, abjurèrent le Papisme et se convertirent au Protestantisme depuis cette dernière persécution. Traduit en anglais par M. Hale ».

Aiguisier qui avait vainement essayé de convertir François Teissier, viguier ou juge de Durfort, condamné, pour avoir assisté à une assemblée interdite, à être pendu à Lasalle le 26 février 1686 et qui lui avait dit : « Monsieur, Dieu voit votre charité et votre zèle; vous ne serez pas sans récompense, vous mourrez de notre religion[1] ». — Tel encore cet aumônier des forçats, Jean Bion[2], qui vit tant de malheureux huguenots condamnés à vie pour le même crime, supporter patiemment le régime atroce des galères, et plutôt que d'adorer l'hostie, recevoir jusqu'à 80 coups d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, et dire tout haut, comme Cazalet : « Seigneur, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font[3] ».

Rappelons-nous qu'une femme de plus de 50 ans, Mme Chalmot, des environs de Saint-Maixent, attachée à son lit par les dragons, « après avoir souffert tout ce qu'une femme peut souffrir », consentit pour qu'on la laissât aller sans abjurer, à garder « un charbon vif » sur la main pendant qu'elle dirait le Notre Père. Arrivée au bout de ce supplice sans faiblir, un de ses bourreaux lui demanda de recommencer pendant qu'il répéterait beaucoup plus lentement la même prière. Elle y consentit. « Enfin un autre soldat, vaincu par un exemple d'un courage si extraordinaire, blâma celui qui récitait l'oraison si lentement, fit sauter le charbon de dessus la main, et ils la quittèrent[4] ».

Quelle honte et quelle douleur, que de telles atrocités — il y en eut, hélas! beaucoup de plus révoltantes encore, — aient pu se commettre pour la plus grande gloire de Dieu, et qu'un génie comme Bossuet ait feint de les ignorer[5]! Pourtant elles nous révèlent, chez les victimes, un état supérieur, transcendant de l'humanité, celle-là même, n'en doutons pas, qui un jour rachètera l'autre!

1. Sur F. Teissier, Voy. *Bull.* V, 214 à 225.

2. Voy. O. Douen, *Relation des tourments qu'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France, par Jean Bion,* Paris, Grassart, 1881.

3. Cf. *Bull.* 1893, p. 466.

4. Voy. Jurieu, *Lettres Pastorales*, 3e éd. Rotterdam, 1688, t. I, p. 215.

5. Cf. *Bull.*, 1892, 159.

VII

Des esprits très forts prétendent qu'après tout ces faits n'expriment qu'une mentalité inférieure. Tous ces protestants, en effet, n'ont voulu être que des chrétiens authentiques, et on nous démontre maintenant que l'idéal qu'ils ont réalisé n'est autre chose que la religion de la résignation, c'est-à-dire de la lâcheté, que « la grandeur de l'homme est dans la bataille, non dans la soumission, dans l'effort sans cesse renouvelé, non dans la prière[1] ».

Je m'abuse peut-être, mais ce retour voulu au règne de la force, ou plutôt de la violence, ressemble bien plus à un recul qu'à un progrès. Non seulement il n'est pas exact que l'idéal poursuivi par ceux qui ont voulu faire du rêve chrétien une réalité, ait été *la soumission*. Tous ceux que j'ai cités, ont, au contraire, mis en pratique la célèbre parole gravée sur une pierre de la Tour de Constance, *Résistez*. Seulement, à la résistance par la force brutale, les meilleurs ont préféré la *résistance morale*.

On dira ce qu'on voudra, mais jamais on ne me persuadera qu'il faille plus de courage pour rendre les coups que pour les endurer. Quand, le 4 novembre 1698, sur l'esplanade de Montpellier, Claude Brousson, à demi-étranglé par la corde qui s'était rompue au moment de le lancer dans le vide, fut sollicité par l'abbé de Camarignan de profiter de ce répit pour se convertir, il lui répondit : « Puisse le Dieu tout-« puissant récompenser, Monsieur, votre grande charité « envers moi et qu'il nous fasse la grâce de pouvoir l'un et « l'autre voir sa face dans le paradis »[2] ; — et on voudrait nous faire croire que l'héroïsme aurait été plus grand si, au lieu de cette réponse, Brousson avait lancé je ne sais quel outrage !

A ce compte François-André Guizot, arrêté dans la nuit du

1. Tout récemment Paul Brulat, dans l'*Aurore* du 31 juillet 1901, et beaucoup d'autres.
2. O. Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, II, 327.

4 au 5 avril 1794, aurait dû profiter avec empressement de l'offre que lui fit le garde national de Remoulins, de le laisser échapper. Or il lui demanda : « Es-tu marié? » — « Oui » répondit l'autre. — « Tu paierais pour moi, marchons ». — Est-ce de la lâcheté! Et ce jeune homme de 27 ans n'a-t-il pas tracé un sillon plus fécond que s'il avait sauvé sa vie au détriment de celle de son garde, ou fait tomber quelques têtes, au lieu de s'écrier, en offrant la sienne au bourreau : « Je vais subir un supplice que je n'ai pas mérité, mais tout « déplorable qu'est mon sort, je le préfère au vôtre, scélé- « rats que vous êtes, car dans peu de temps vous serez « déchirés par ce même peuple qui m'écoute[1] ! »

Enfin, en février 1795, au lieu de secourir ceux des prêtres réfractaires entassés depuis un an sur les frégates *Washington* et *Les deux Associés* qui avaient survécu aux tortures auxquelles 560 sur 800 d'entre eux avaient succombé, au lieu de faire plaider leur cause à la Convention par l'abbé Grégoire, — le protestant rochefortais Élie Thomas aurait dû sans doute se souvenir de tout ce que sa race avait souffert, à cause des prêtres, et leur donner le coup de grâce! Non seulement il les hospitalisa généreusement, mais quand cet acte de charité eut été rendu public, il répondit à l'abbé Grégoire (16 juillet 1795) : « La note que tu as fournie sur mon compte m'a enlevé « ma plus douce jouissance : aider et soulager les malheu- « reux par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, mais « en même temps, que ma main gauche ne sache pas ce que « fait ma droite; voilà ma félicité, aujourd'hui je n'y peux « plus prétendre, parce que tu m'as fait connaître[2] »!

On a beau nous représenter l'idéal de l'humanité, entre autres, dans ce merveilleux tableau de Detaille, où nous voyons le lourd sommeil des soldats vaincus comme allégé, transfiguré par le rêve d'un nouveau carnage victorieux. Il y aura toujours, — espérons-le pour l'honneur de la race, — au fond de nos âmes, un rêve plus grand, plus idéal encore, une vision, non de revanches sanglantes, de larmes amères,

1. Voy. *Bull.*, 1891, p. 104.
2. Voy. *Bull.*, 1889, p. 85.

mais de pardon et de bonté, de larmes de joie. Toutes les fois que sur le fond sombre ou terne de l'humanité se détache un de ces éclairs d'héroïque désintéressement, de bonté vraie, c'est comme si, à travers les brumes de la vallée, nous entrevoyions les purs sommets des Alpes, — et ce n'est certes pas un des moindres services que nous rend notre histoire!

Trop souvent nous sommes tentés de répéter avec un de nos anciens chansonniers huguenots qui a oublié de signer ses vers :

Pour vray, ce n'est rien qu'un songe
Et un masque de mensonge
Que ce monde où nous vivons.
Ce n'est rien qu'une pipée
Où mainte âme est attrapée
Au train que nous poursuivons!

Il essayait de se consoler, en rimant ensuite :

O Dieu, c'est toy qui demeures
Sans que nos jours ni nos heures
Changent ton estre constant,
Pendant que la mort saccage,
Et les beaux jours de nostre aage
Périssent en un instant[1]!

Et un autre, également anonyme, c'est-à-dire dédaigneux de la gloire de la postérité, ajoutait :

Si quelqu'injure l'on vous dit,
Endurez la joyeusement;
Et si chascun de vous mesdict
N'y mettez vostre pensement.
Ce n'est chose nouvelle
D'ouyr parler ainsi; souvent
Autant en emporte le vent[2]!

1. *Le chansonnier huguenot du XVI*e *siècle,* I, 83.
2. *Ibidem*, I, 30.

Le chœur entonne vigoureusement le psaume des batailles (LXVIIIe), d'après les paroles de Th. de Bèze et l'harmonie de Goudimel :

Que Dieu se monstre seulement
Et on verra soudainement
Abandonner la place :
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esvanouir
Un amas de fumée :
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi, des meschans devant Dieu
La force est consumée.

La séance est levée après la prière de clôture prononcée par M. le pasteur Th. Monod.

III. — Le Banquet et le Pèlerinage.

Hôtel des Sociétés savantes, mardi 27 mai.

On ne peut guère célébrer un anniversaire sans un banquet. Cela est non seulement naturel, mais nécessaire. A côté des réunions officielles il en faut de plus intimes, car là seulement il est possible, à Paris surtout, de se rencontrer pour causer librement, échanger ses impressions, dire enfin ce qu'il n'est pas toujours facile de dire devant le grand public.

Quelques amis décidèrent donc d'offrir, à l'occasion du Cinquantenaire, un très modeste banquet au président de notre Société et aux délégués étrangers. Pour éviter l'encombrement et les difficultés d'organisation que nous avions expérimentées l'année dernière, dans notre excursion à Ablon, on se borna, en fait de publicité, à un petit carton placé en vue dans notre exposition rétrospective. Nous nous trouvâmes une cinquantaine le mardi matin 27 mai

au restaurant des sociétés savantes, n° 8 de la nouvelle rue Danton[1]. La réunion fut, à la fois animée et cordiale, le déjeuner promptement et bien servi, de sorte qu'on eut tout le temps d'écouter la série des toasts par lesquels il se termina.

Le secrétaire de la Société demanda le premier la parole pour expliquer, à peu près en ces termes, le but de la réunion.

Mesdames et Messieurs,

Vous allez trouver que depuis quelques jours je prends souvent la parole. Je suis du même avis. Mais vous voudrez bien considérer que je me suis vainement efforcé de décliner l'honneur, plutôt périlleux, des conférences d'hier et d'avant-hier, d'autant plus que j'avais beaucoup d'autres occupations professionnelles et personnelles. Aujourd'hui, au contraire, je confesse que j'ai demandé à parler. Dans nos séances toujours solennelles, entourées de nos formes religieuses traditionnelles on a rarement, pour ne pas dire jamais, l'occasion d'exprimer simplement et à cœur ouvert tout ce que l'on pense. Ainsi hier soir vous avez tous entendu avec plaisir le rapport de notre président, très bien fait, mieux même, plus court et plus condensé, que tous ceux qu'il a rédigés depuis plus de trente-cinq ans. Vous y aurez sans nul doute admiré l'art de dire ce qu'il convient de dire et surtout de n'oublier aucun de ceux qui depuis un demi-siècle avaient pris part à l'œuvre qui nous intéresse. Je me trompe, dans cette énumération, délicate comme tout ce qui touche à un passé presque contemporain, il a oublié, je ne dirai pas l'essentiel,

1. Voici les noms des participants : M. le président F. de Schickler, MM. les délégués : G. Appia, Brondgeest, M. et Mlle A. Giraud-Browning, MM. les doyens Bruston et Montet, M. le professeur E. Strœhlin. Membres du comité : M. et Mme G. Bonet-Maury, F. Buisson, Th. Dufour, M. et Mme A. Franklin, P. de Félice, M. et Mme A. Lods, G. Monod, M. et Mme F. Puaux, R. Reuss, A. Réville, M. et Mme N. Weiss. Enfin, MM. le professeur Raoul Allier, Bornet, M. et Mme E. Borel, F. Borel, Prof. Borne, pasteur Bouvier, Miss Crooke, M. H. Expert, MM. Fischbacher père et fils, Ph. Jalabert, Jeanmaire, past. Labeille, M. et Mme H. Merle d'Aubigné, M. et Mme E. Moulinié, M. Muret, H. Patry, Mlle Pingeon, pasteur A. Reyss, Steiner-Dollfus, prof. J. Vienot, pasteur Ch. Wagner.

mais un élément très essentiel, puisqu'il s'agit de la part prise par lui-même à cette œuvre.

Elle a, comme vous le savez, deux faces principales : Le *Bulletin* qui a rassemblé et publié, sur les parties les plus diverses de notre histoire, des documents, études et notes déjà nombreux que la table générale permettra prochainement de découvrir et de consulter. Puis il y a la Bibliothèque, dont je ne voudrais pas dire trop de bien, mais dont l'importance est certainement plus considérable qu'on ne pense. Outre les services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre de plus en plus, elle prouve tous les jours, par son existence même, qu'à côté des bibliothèques que j'appellerai encyclopédiques et qui auront bien de la peine à garder ce nom, il faut des bibliothèques spéciales. Eh bien ! la nôtre n'existerait pas sans notre président. Non seulement il l'a dotée d'un local fort bien aménagé qu'il a rendu accessible au public, mais, ce qu'on sait moins, il est le principal donateur de livres, manuscrits, etc., de cette bibliothèque, et je ne dis rien de ce qui se passe lorsque tel ou tel desideratum, telle ou telle occasion sont signalés.

Or, depuis plus de trente ans que cela dure nous n'avons jamais pu le proclamer comme nous aurions voulu. Dans nos assemblées générales c'est toujours le président qui parle au nom de la Société. Nous avons donc pensé qu'il ne fallait pas laisser passer cet anniversaire, unique puisqu'aucun de nous sans doute n'en reverra un semblable, sans offrir un témoignage de gratitude, si ce n'est en pleine assemblée, du moins en public.

Nous ne savions guère comment nous y prendre pour cela, lorsque l'idée nous est venue de faire exécuter une plaquette où l'on verrait à la fois la Bibliothèque et son fondateur. Une petite circulaire lancée discrètement au mois de janvier a prouvé que notre idée était juste. Des quatre points cardinaux de notre horizon protestant, et même de quelques autres, car vous n'ignorez pas que notre rose des vents est très complète, notre trésorier a reçu de très touchants témoignages de reconnaissance. Pour que chacun pût s'y associer la souscription avait été limitée à la somme minima de un franc

LES·PROTESTANTS·FRANÇAIS·
·AU·PRÉSIDENT·DE·LEUR·
SOCIÉTÉ·D'HISTOIRE

POST·TENEBRAS·LUX

1852 1902

G.H.PRUD'HOMME

et bientôt nous avons eu les moyens de réaliser notre projet.

Restait l'exécution. Nous avions sous la main un graveur de médailles déjà apprécié parmi nous, M. Georges Prud'homme. Mais, comment nous procurer le portrait indispensable? Jamais notre président, pas plus d'ailleurs que la plupart des membres de notre Comité, n'avait consenti à le donner pour la collection que nous avions un jour décidé de former et qui est restée à l'état de projet. En cherchant bien, on avait trouvé une photographie d'amateur, faite en 1895, en l'île de Ré, où nous étions alors en compagnie de M. Ch. Read, qui, depuis, nous a quittés pour toujours. Nous allions être obligés de nous contenter de ce document, quand nous avons appris qu'il existait une photographie de l'année dernière que nous avons enfin réussi à nous procurer, absolument à l'insu de l'original.

Malgré ces petits contretemps — et j'en passe — nous sommes parvenus à vous présenter aujourd'hui les deux premiers exemplaires de cette plaquette. Je regrette beaucoup que l'auteur, M. Prud'homme, soit éloigné de nous par la maladie. Je crois que j'aurais pu lui dire en votre nom à tous qu'il avait réussi aussi bien qu'on peut réussir un portrait dont l'original n'a pas posé.

Je n'ai parlé jusqu'ici, bien sommairement, qu'au nom de notre Société d'Histoire. Or, il y en a parmi nous qui n'apprécient que très médiocrement l'Histoire, et qui pourtant apprécient beaucoup notre président, et ont voulu se joindre à notre modeste hommage. Ils m'en voudraient si je n'ajoutais un mot en leur nom à tous. Il n'y a, en effet, guère d'œuvre dans notre Protestantisme français, qui n'ait eu des preuves de la libéralité de notre président. Ce n'est un mystère pour personne qu'il y a parmi nous des consciences très exigeantes qui voudraient réduire encore, pour la rendre plus pure — et aussi plus conforme à leurs idées, — la minorité déjà si réduite qui représente le Protestantisme. Notre président a toujours énergiquement soutenu ceux qui n'étaient pas de cet avis et pensaient qu'il ne fallait pas poser d'autres limites que celles qui furent posées à l'origine même du christianisme. L'adjectif libéral a, comme vous le savez, deux sens. Il a

tenu — et nous lui en savons tous gré — à ce qu'on pût lui appliquer l'un et l'autre.

Vous me permettrez aussi, en terminant, un mot personnel. Une des expériences les plus pénibles de la vie, n'est-ce pas le désenchantement que nous laisse l'humanité vue de près? Ceux-là sont rares qui, à mesure qu'on les connaît mieux, grandissent dans notre estime et se font peu à peu une place dans nos cœurs. Voilà plus de vingt ans que votre secrétaire et votre président travaillent côte à côte, car vous ne l'ignorez pas, ce dernier ne se borne pas à vous représenter, mais paye largement de sa personne. Je sais fort bien que j'échappe, moins peut-être que d'autres, à la commune infirmité qui nous rend exigeants pour autrui et indulgents pour nous-mêmes. Ceux qui me connaissent me font assez souvent comprendre que je prodigue plus volontiers les critiques que les éloges. Je n'en disconviens pas, mais je demande aujourd'hui et surtout en ce qui concerne mon collaborateur, à faire amende honorable : Pendant cette période déjà longue de plus de vingt années, non seulement je ne me rappelle aucun dissentiment sérieux qui se serait élevé entre nous, mais je suis arrivé à cette conclusion bien sincère : Je souhaite de tout mon cœur que votre cher président soit longtemps encore le mien. J'ai dit, et je lui serre la main en notre nom à tous.

M. de Schickler se lève pour exprimer sa surprise et pour dire, non sans une vive émotion, mais néanmoins sans oublier personne, combien il est touché de voir que ce qu'il a pu faire en faveur de la Société d'Histoire n'a point passé inaperçu et combien il est, plus que jamais, profondément attaché à toutes les causes qu'elle représente. — Nous reproduisons ci-après, dans l'ordre où elles ont été prononcées, les allocutions des délégués étrangers, reçues, comme celles qui précédaient, aux applaudissements de l'auditoire, et nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, que mentionner les vœux affectueux que M. le professeur Bonet-Maury présente au nom de la Faculté de théologie protestante de Paris.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

M. Th. Dufour.

Messieurs,

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève m'a donné le mandat de la représenter dans la célébration du Jubilé cinquantenaire de la Société de l'histoire du protestantisme français. Elle m'a chargé de vous apporter ses félicitations pour la brillante carrière que votre société a parcourue dans le premier demi-siècle de son existence, ses meilleurs vœux pour la continuation de cette prospérité, enfin l'expression de sa cordiale sympathie pour la tâche que vous avez entreprise et que vous poursuivez avec un succès toujours croissant.

La Société de Genève, qui est un peu votre aînée, ayant été fondée en 1838, a pris, il y a cinquante ans, le plus vif intérêt à la création de votre association. Dès le mois de janvier 1853, dans une lettre insérée au tome 1er de votre *Bulletin*, elle déclarait entrer en relations suivies avec vous, par l'échange réciproque des publications. L'année suivante, elle conférait le titre de membre correspondant à votre président-fondateur, M. Charles Read, à votre vice-président d'alors, M. Charles Weiss, et à M. Jules Bonnet. En 1858, elle s'attachait dans les mêmes conditions M. Eugène Haag, membre de votre Comité. En 1883, c'était le tour de M. F. de Schickler, et enfin, en 1888, celui de M. N. Weiss, qui a assumé avec tant d'ardeur et d'entrain la lourde charge du secrétariat et de la rédaction du *Bulletin*.

De son côté le Comité de la Société de l'histoire du protestantisme français ayant institué, en 1890, des membres honoraires, a bien voulu y faire figurer un membre de la Société genevoise et, en outre, d'une manière permanente, le président, quel qu'il fût, de cette société.

Ces témoignages multipliés de bonnes relations s'expliquent tout naturellement par la communauté de souvenirs historiques très précieux.

A peine la cité de Genève avait-elle proclamé en 1535 et 1536 les principes de la Réforme que de nombreux réfugiés, chassés de France par les persécutions, venaient chercher sur les bords du Léman une nouvelle patrie. Obligés d'abandonner tous leurs biens, ils y arrivaient le plus souvent dénués de ressources. Le 1er septembre 1537, les pasteurs de Genève écrivent, par la plume de Calvin : « *Non pauci huc quotidie confluunt, sed nudi,* » et cet exode devait se poursuivre, comme vous le savez, pendant tout le reste du XVIe siècle. Ralenti, diminué, mais non disparu au XVIIe, il reprenait une activité nouvelle après la révocation de l'édit de Nantes et se continuait pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, jusqu'au jour où la liberté de conscience devait enfin prendre place dans vos lois. Aussi la plupart de mes concitoyens comptent-ils des aïeux dans toutes les provinces de France.

C'est leur histoire, et celle des réfugiés qui ont pris le chemin d'autres contrées, et celle, avant tout, des protestants demeurés attachés au sol natal, que vous avez, Messieurs, entrepris d'éclaircir ou d'écrire.

En cherchant à reconstituer les débris épars et mutilés de vos annales, — en publiant d'innombrables textes et en les sauvant ainsi des destructions toujours possibles, — en attirant l'attention sur ces grandes figures historiques, qui nous apparaissent toujours plus grandes quand elles sont, comme aujourd'hui, déchirées par la calomnie, — en racontant la vie, les tortures et la mort de vos glorieux martyrs, — en rappelant la constance admirable avec laquelle des milliers et des dizaines de milliers d'humbles fidèles ont supporté les épreuves les plus dures ou les plus humiliantes, — vous avez rempli un devoir filial et sacré, vous avez atteint le but que se proposaient vos fondateurs, dans une circulaire datée de juin 1852 (*Bull.*, I, p. 11), et vous avez mérité la reconnaissance profonde de tous ceux qui aiment l'histoire exacte et impartiale, qu'ils soient, ou non, les descendants de vos proscrits.

La Société d'histoire de Genève a toujours tenu à être l'une de celles qui applaudissent à vos vaillants efforts. En son

nom, je désire aussi vous féliciter aujourd'hui, tout particulièrement, de l'extraordinaire bonne fortune qui vous est échue il y a trente-sept ans. Lorsqu'en 1865 votre Comité appelait à la présidence M. Fernand de Schickler, il savait sans doute qu'il faisait un choix de tous points excellent, mais il ne pouvait, j'imagine, se douter de l'importance que cette élection devait bientôt avoir pour les destinées de votre association. Grâce à ce choix, en effet, les conditions d'existence de votre Société ont été entièrement transformées et pour toujours assurées sur les bases les plus solides. La modestie de votre président est telle qu'il m'en voudrait certainement si j'insistais sur des faits qui sont connus de vous tous. Je demanderai seulement, pour finir, la permission d'en rappeler un seul, très discrètement. Votre président, qui a ses journées prises par les innombrables séances des corps, des comités et des œuvres qui le réclament de toutes parts, trouve encore le temps de feuilleter les catalogues des libraires, d'y noter les anciens ouvrages protestants, les plaquettes rares, et d'en faire aussitôt l'acquisition, non pas pour lui, mais pour vous, pour tous ceux qui mettent à profit les richesses accumulées dans votre Bibliothèque, devenue si importante dans sa spécialité. Ce connaisseur expert appartient à une catégorie de bibliophiles extrêmement rare et presque inconnue : il est bibliophile... pour les autres! En comparaison de tout le reste, il n'y a peut-être là qu'un détail, mais, pour ceux qui se dirigent volontiers vers la rue des Saints-Pères, ce détail suffit à remplir leur cœur d'une gratitude infinie. C'est sur ce mot que je veux terminer.

Faculté de Théologie de Genève.

M. le Doyen E. Montet.

Au nom de la Faculté de théologie de Genève, j'exprime à la Société de l'histoire du Protestantisme français ses félicitations les plus sincères pour le Jubilé qu'elle célèbre, et ses

vœux les plus vifs pour sa prospérité et son avenir. Ce sont les mêmes vœux, je le sais, bien que je n'aie pas été officiellement chargé de le dire, que formule le Comité genevois pour le Protestantisme français.

Les liens qui unissent la Faculté de Genève à la Société que préside d'une façon si remarquable M. le baron de Schickler sont des plus étroits. C'est que l'histoire du Protestantisme genevois se confond souvent avec celle du Protestantisme français : leurs destinées sont communes. Il suffit de parcourir, pour se rendre compte de ce fait, l'admirable collection du *Bulletin* de la Société, qui constitue un trésor pour ainsi dire inépuisable. Citons, pour confirmer cette appréciation, le grand ouvrage sur *Calvin* du professeur Doumergue, paru en France, et la belle œuvre du professeur Borgeaud sur l'*Académie de Calvin*, parue à Genève.

J'insiste sur les liens de solidarité intime qui unissent Genève au Protestantisme français, et qui font que la Faculté que je représente prend une part si grande et si cordiale au cinquantenaire de la Société d'histoire du Protestantisme français.

Les belles fêtes de ce jubilé contribueront à l'union du Protestantisme de langue française. L'histoire du Protestantisme est le bien commun de tous les Protestants. L'étude de cette histoire donnera à tout Protestant digne de ce nom un sentiment réconfortant de largeur chrétienne. Comment, en effet, l'éveil et le rappel de ces grands et saints souvenirs, dont abonde l'histoire du Protestantisme français, ne convaincraient-ils pas tous les membres de l'Église protestante de leur commune origine? Tous sont frères, tous appartiennent à la même famille.

Permettez-moi, en terminant, de renouveler l'expression des vœux de la Faculté pour la Société d'histoire du Protestantisme français et son éminent président.

Société huguenote de Londres.

M. A. Giraud-Browning, président.

Comme président de la Société huguenote de Londres, je m'associe avec le plus grand plaisir aux félicitations offertes à l'occasion de son Jubilé cinquantenaire à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Vous m'excuserez de m'exprimer en anglais. Je puis, il est vrai, comme la plupart de ceux qui m'entourent, revendiquer le grand honneur de descendre des huguenots; mais je suis un exilé à la quatrième ou cinquième génération, depuis mon aïeul, pasteur français, emprisonné puis banni pour la cause de la Vérité. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que je ne possède plus la langue française comme mes ancêtres. J'ai, du reste, le sentiment que devant une assemblée aussi distinguée et érudite que celle-ci, je puis indifféremment m'exprimer en anglais et en français.

L'influence de la Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est fait sentir dans toutes les contrées où les exilés huguenots se sont réfugiés et ont fondé des colonies, mais nulle part, me semble-t-il, plus profondément qu'en Angleterre. Je puis dire, au nom de la *Société huguenote de Londres*, que nous devons notre existence même à votre exemple et que vos encouragements constituent une de nos meilleures forces. Votre *Bulletin* mensuel est lu avec le plus vif intérêt par ses nombreux abonnés anglais. Les recherches patientes et ininterrompues de ses rédacteurs dans les archives et les divers écrits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont mis au jour des faits que les historiens de l'avenir ne pourront plus ignorer en parlant des temps troublés de la Réforme. Même l'histoire de France des quatre derniers siècles, à moins de passer pour incomplète, devra tenir compte des recherches faites par votre Société. Ce *Bulletin* nous fait l'effet, à nous lecteurs anglais, d'une lampe toujours allumée et projetant ses clartés sur les pages souillées de larmes de l'histoire de France. Il s'est maintenant fondé des sociétés

pour reconstituer l'histoire des réfugiés huguenots et de leurs colonies, en Amérique et en Afrique aussi bien que dans les « cités de refuge » de l'Europe où vos ancêtres exilés trouvèrent un abri.

C'est une pensée qui doit vous être précieuse, monsieur le président, ainsi qu'à votre savant collègue, M. Weiss, de savoir, en recevant les représentants de ces diverses sociétés, que presque toutes suivent d'aussi près que les circonstances le leur permettent, les méthodes de travail instituées par vous. Pour ce qui regarde la Société huguenote de Londres que j'ai le très grand honneur de représenter ici, je reconnais franchement et avec la plus vive reconnaissance tout ce que nous vous devons.

Il y a cinquante ans il paraissait n'y avoir guère d'intérêt parmi les descendants des huguenots, en Angleterre, pour la glorieuse histoire de leurs ancêtres. A quelques exceptions près, les Églises fondées par les réfugiés ainsi que leurs institutions d'assistance et de développement ont disparu ainsi que ceux qu'on appelait les enfants de l'étranger, en se fondant dans la population anglaise. Même les personnes d'un rang social élevé, dans l'Église, l'armée et la magistrature ou d'autres professions, commençaient à oublier ce qu'elles devaient à leurs ancêtres protestants et français et ne conservaient guère d'intérêt pour leurs origines. Mais à cette indifférence a succédé un réveil. On désira connaître le passé, et on ne tarda pas à être transporté d'enthousiasme quand on le connut; chez quelques-uns même cet enthousiasme est devenu une passion. Dans tout ceci l'exemple et les travaux de votre Société ont eu une influence déterminante.

Je vous remercie encore d'avoir invité le président de la Société huguenote de Londres à assister à vos fêtes et permettez-moi, Monsieur le président et chers collègues, de vous exprimer ma reconnaissance personnelle pour votre hospitalité et votre amabilité envers moi.

Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas.

M. le Dr A. Brondgeest, d'Utrecht.

Messieurs !

Avec le plus grand respect et la plus vive sympathie pour le Protestantisme français, je viens, au nom de la commission pour l'Histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas, vous exprimer nos sincères remerciements, pour avoir bien voulu nous inviter à la solennité de ce jour.

Recevez, Messieurs, avec nos meilleurs vœux pour votre prospérité, l'expression de profonde gratitude pour l'œuvre grandiose, sérieuse, scientifique, que vous avez accompli durant un demi-siècle.

Quel élan remarquable votre société n'a-t-elle pas donné aux études de l'histoire du protestantisme en général, et en particulier de l'Église réformée de France!

L'histoire de votre Église! Mais n'est-ce pas l'histoire de la sublime persécutée, n'est-ce pas celle de la *mater dolorosa* de la Réforme! C'est l'histoire d'une persécution plus que bicentenaire; c'est aussi l'histoire du courage, de l'abnégation, du sacrifice, de la grandeur d'âme; mais avant tout, de la liberté de conscience, du droit indéniable de la foi religieuse individuelle, c'est l'histoire des Huguenots.

Pendant un demi-siècle vous vous êtes efforcés de la faire connaître au monde et de montrer combien le protestantisme français est digne d'être respecté et admiré, non seulement dans tous les pays de langue française, mais aussi dans ma patrie où subsistent encore seize Églises. Et vous avez réussi. Grâces vous en soient rendues!

Oui elle est sublime, cette histoire du Protestantisme français. Il faudrait qu'on pût la lire et méditer partout, dans la cabane des pauvres, dans les palais des riches; non seulement en France, mais d'un bout du monde à l'autre; car c'est elle qui a montré aux peuples, que la foi religieuse intime résiste au fer et au feu et peut produire encore des

huguenots de la race antique, des hommes intègres, courageux, pieux, ayant le sentiment de la justice et de la solidarité humaine. Des huguenots! La société moderne en réclame! il lui en faut. S'il y en avait davantage on verrait moins d'injustice, de perfidie et de fausseté.

Que de travaux remarquables, touchant les Églises, les institutions et les hommes de la Réforme ont été publiés par vous, ou sous vos auspices. Et ce *Bulletin*, et la création de la bibliothèque, rue des Saints-Pères, dépositaire de vos archives et de vos documents, que de services n'ont-ils pas rendus au protestantisme de langue française!

C'est vous, Messieurs, qui avez inspiré les Églises wallonnes le jour où, il y a plus de vingt ans, elles se décidèrent à instituer la commission, que j'ai l'honneur de représenter parmi vous. Vous avez été notre modèle. Nous aussi nous nous occupons du Protestantisme de langue française, étudié dans les Pays-Bas, où il a jeté de si profondes racines, comme le prouve l'existence actuelle des Églises wallonnes. Nous suivons vos travaux avec le plus vif intérêt. C'est par eux que vous avez mérité l'estime du monde savant, la reconnaissance des Églises issues de la Réforme, des Églises wallonnes en particulier, des descendants des huguenots répandus dans le monde entier.

Votre œuvre est à la fois un monument élevé par la piété filiale à la mémoire de vos ancêtres, martyrs et persécutés pour la foi religieuse, et une œuvre d'histoire. Tel est aussi le but poursuivi par la commission pour l'Histoire des Églises wallonnes. Pourtant il convient de signaler une différence. L'objet de notre activité est l'histoire de deux refuges, du refuge wallon et du refuge français, tandis que l'histoire du protestantisme français dans son intégrité est le but de vos recherches. Au début nos Églises étaient purement wallonnes, car elles dataient du refuge wallon, de la fin du XVIe siècle. Mais survint *la grande tribulation*, *la grande iniquité* du XVIIe siècle; alors ces Églises wallonnes devinrent de fait des Églises françaises. Le flot immense de confesseurs, avec 363 pasteurs français, que la Révocation versa sur le territoire des Provinces-Unies, ces exilés *portant*

chacun sa livrée des flétrissures du Seigneur Jésus-Christ, n'emportant que leur âme et leur Bible pour butin, ces tisons échappés du feu, qui chassés, traqués, maltraités, vécurent parmi nous, c'est leur vie et leurs travaux que nous étudions, en même temps que ce qui concerne le refuge wallon. Oui! du Bosc, Jean Claude, Jurieu, Bayle, Basnage, Martin; les martyrs Claude Brousson, Pierre de Salve, Daniel Mathurin foulèrent le sol hospitalier des Provinces-Unies, qui abrita leur vie, et où ils moururent en paix. Dans leur nouvelle patrie ce qui troubla leur repos et qui déchira leurs cœurs, ce fut le cri de désespoir de leurs frères restés dans la persécution. *Seigneur! Seigneur aide-nous, car nous périssons.* Et de la terre d'exil, soit par leurs écrits, soit par leurs démarches, ils firent tous leurs efforts pour soutenir le courage de leurs frères dans la détresse.

C'est là, Messieurs, le lien qui unit l'Église réformée de France et les Églises wallonnes des Pays-Bas, le refuge du XVIIe siècle. C'est aussi celui qui nous unit. J'ai l'inébranlable conviction que jamais il ne se relâchera; car son fondement commun c'est l'étude du Protestantisme français dont les sources ne sauraient tarir.

Continuons notre œuvre; travaillons pour faire briller devant les peuples le Protestantisme français, le sublime martyr des siècles passés, la sauvegarde à jamais du plus grand trésor de l'humanité : la liberté de conscience [1].

Le Musée de Calvin à Genève.

M. le professeur E. Strœhlin.

Messieurs,

Permettez-moi de vous transmettre brièvement les sincères et cordiales félicitations du *Musée de Calvin*, une société jeune

1. En terminant, M. Brondgeest offre à la Société, au nom de la *Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes*, le premier exemplaire imprimé de l'*Histoire et Influence des Églises wallonnes dans les Pays-Bas*, par M. Poujol, ancien pasteur de ces Églises et maintenant pasteur à Mazamet.

et modeste, mais vaillante, qui réunit des livres et des gravures concernant le XVIe siècle, donne une conférence historique le jour anniversaire de la Réformation, organise des séances populaires dans les campagnes protestantes et travaille, dans la mesure de ses forces, à entretenir et à vivifier chez les Genevois d'aujourd'hui le souvenir d'un glorieux passé. Le patronage de Calvin lui a porté bonheur, car l'auteur de l'*Institution Chértienne*, en dépit des apparences contraires, n'est pas seulement respecté mais aimé par ses fils spirituels. M. Weiss qui a tenu cette société naissante sur les fonts baptismaux, lui a donné d'excellents conseils qu'elle a mis à profit. Il l'a fait de si bonne grâce que nous n'hésitons pas à recourir à lui pour toute recherche historique importante et, loin de maudire l'indiscrétion des questionneurs, il leur répond avec une promptitude égale à sa haute compétence. — Monsieur le président, vous connaissez les sentiments de respectueuse gratitude que je vous ai voués depuis de longues années. Lorsque je vins me fixer à Paris vous me dites avec une exquise bienveillance que le fauteuil d'Henri Bordier m'attendait et, malgré mon départ, vous n'avez jamais voulu accepter ma démission. Les heures que j'ai passées rue des Saints-Pères comptent parmi les meilleures et les plus agréables. Veuillez donc me garder une petite place dans votre Comité et me regarder comme un collègue éloigné mais fidèle.

Société d'Histoire Vaudoise.

M. le pasteur G. Appia.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La modeste Société, dont j'ai l'honneur de vous apporter aujourd'hui les vœux et les félicitations, doit sa fondation à un des rares savants, que les vallées vaudoises ont vu surgir dans leur sein, avant l'Émancipation de 1848. Le Docteur Édouard Rostan, connu dans le monde des botanistes, par ses études sur la flore des Alpes Cottiennes, était un méde-

cin de village, qui soignait tour à tour et avec une égale bienveillance, ses malades et ses fleurs, et qui, arpentant les rocailleuses montagnes de Prali, en 1881, conçut la pensée, de fonder, avec quelques amis, une Société d'histoire vaudoise, à l'imitation de la vôtre. Il en esquissa le programme et après l'avoir présidée d'abord, il désira avoir pour successeur M. le professeur Barthélemy Tron, puis aujourd'hui le Dr Vinaj.

Je ne m'étendrai pas sur ses travaux persévérants, que vous connaissez; et je me permettrai d'adresser, en premier lieu, des vœux affectueux et reconnaissants à votre cher Président, que j'ai eu le privilège de connaître avant aucun autre membre de cette docte assemblée, et de connaître par sa contribution en faveur du culte de Naples, où il faisait un séjour de quelque durée. Il m'interdirait d'en dire davantage.

Quant aux Vaudois eux-mêmes, dont notre *Bulletin* étudie avec soin l'histoire, leur origine même nous fait sentir l'étroitesse des liens, qui les unissent aux protestants de tous les pays, mais tout particulièrement à ceux de France.

Je pourrais, avec notre savant historien, M. Comba, vous amener à Lyon, où le riche marchand Pierre Valdo, leur donna, vers 1170, leur nom, et leur fournit la première traduction française du Nouveau Testament, dans un format portatif, dont la poésie de M. de Félice a popularisé le souvenir. Je pourrais vous montrer le « Mur vaudois » de la vallée de la Durance et les « Églises vaudoises » des Hautes-Alpes, et la traduction française de la Bible, imprimée par les soins des Vaudois en 1533.

Mais, pour ne consulter que mes archives de famille, je pourrais vous parler de Simon Appia, cité à comparaître, en 1557, devant le tribunal français de Turin, qui était, à cette époque, une ville dépendante de Henri II, et où le pasteur de la paroisse de Simon Appia, Giaffredo Varaglia, subit le martyre, le 29 mars 1558, après avoir reçu l'admirable lettre de Calvin, que Crespin nous a conservée, et dans laquelle le réformateur français écrivait à son ancien élève : « Jésus-Christ requiert d'un chacun qu'il rende témoignage

« de son évangile. Qu'il vous souvienne donc, que le même « qui a bien daigné vous faire l'honneur d'annoncer publi- « quement sa doctrine, vous a produit pour son témoin, afin « que, s'il est besoin, vous signiez de votre propre sang, ce « qu'auparavant vous avez enseigné de bouche. Cependant « ne doutez pas qu'Il ne soit fidèle gardien et protecteur de « votre vie. D'autant qu'Il a promis que la mort des Saints « lui est précieuse. Je me persuade que vous vous appuyez « et reposez en la protection et sauvegarde de celui, auquel « quand nous mourons, nous sommes en mourant trop plus « heureux, que ne le sont les hommes terrestres et profanes « en vivant. »

Je retrouve le nom de nos ancêtres, en particulier celui de Jacques Appia, capitaine, qui succomba en 1587, à l'attaque du fort d'Exille, à l'époque des guerres du Dauphiné, où Vaudois et Français défendaient en commun les droits de la conscience et de la même foi.

Barthélemy Appia, collaborateur de l'historien Gilles, et qui arriva à Genève deux ans après la mort de Théodore de Bèze, est également pasteur dans le Dauphiné, avant d'être pasteur d'Angrogne et de Saint-Jean; il assiste au synode de Mentoulle, où les pasteurs firent de graves reproches au connétable de Lesdiguières, au moment où celui-ci allait abandonner la Réforme et méritait d'être repris pour des désordres de mœurs, incompatibles avec la foi protestante.

Que dire des souffrances communes des Français et des Vaudois après la Révocation, alors que le conducteur des Vaudois, le français Thurel, mourut roué sur la place publique de Grenoble? C'est à cette époque aussi, en 1686, que Daniel Appia, notre ancêtre, mourut dans la prison de Pignerol, laissant sa veuve, Constance Vertu, conduire en exil ses deux fils Paul et Cyprien, qui furent consacrés pasteurs par l'évêque de Londres.

En évoquant ces souffrances, de 1685 à 1690, il est impossible à un Vaudois d'origine, de ne pas exprimer une fois de plus la dette de reconnaissance qu'ont alors, et pour tous les temps, contractée les Vaudois envers Genève, à qui Calvin, si je ne me trompe, donna la belle devise de « *Agitatis portus* »,

envers la Hollande, le Würtemburg, l'Angleterre et tant d'autres bienfaiteurs.

Ces souvenirs communs, dont la spécialité fait en partie le prix, nous rapprochent les uns des autres et nous font sentir, et l'unité de nos principes, appuyés sur la Bible, et la communauté de nos intérêts.

C'est à la source des délivrances de l'Éternel et des souvenirs de la fidélité de nos devanciers, que votre Société nous a aidé à puiser, tout ensemble des leçons et des encouragements, pour les combats moins douloureux et moins sanglants, mais non moins sérieux des temps présents.

Le Dieu de nos pères est encore le nôtre, sa « fidélité est grande », comme le rappelait Claude, au moment de quitter son Église, contraint par le grand roi. Aujourd'hui, par la liberté, par la légitime influence, par la force d'expansion qu'Il nous accorde, Il nous montre qu'Il est encore, pour les enfants, le même qu'Il a été pour les pères, mais qu'Il nous appelle aussi à une égale fidélité.

C'est cette assurance qu'exprimait, après les massacres de 1655, un poète dont le nom nous est resté inconnu, mais dont M. William Meille a trouvé la poésie, en deux exemplaires à la bibliothèque de Turin. Nous terminons, en en citant une partie.

Seigneur, tu nous as tous frapez
Dans ces vallées de misères,
Où femmes et maris, pères, fils, sœurs et frères,
Au mesme sac envelopez,
Sous le plus grand effort de toutes tes colères,
Pour nous apprendre enfin à redouter tes coups,
Sont massacrez pour nous.

. . . .

Seigneur, nous confessons devant toy tous nos crimes
Et le doit sur la bouche, interdis et confus,
Nous ne contestons plus.
Mais ce n'est point pour nos pechez
Que tes ennemis nous poursuivent;
Les vies et les biens dont les méchants nous privent,
Les yeux qu'ils nous ont arrachez
Et cent nouveaux tourmens sont maux qui nous arrivent,

Pource que nous portons en ta sainte maison
Ton enseigne et ton nom.
. . . .

Ouy, tu les a veus de tes yeux,
Tes pauvres Saints sans funérailles :
Tu leur as veu, Seigneur, déchirer les entrailles,
Et d'un massacre furieux
Tes pauvres innocens écrasez aux murailles,
Voir et perdre le jour en un mesme moment
Sans pleurer seulement.
. . . .

Nous tremblons encore en dormant
Dessus nos misérables couches,
Aux objets de nos morts, et des tygres farouches,
Qui nous troublent incessamment,
N'ozans fermer les yeux, non plus qu'ouvrir nos bouches,
Et doutant si l'ennuy nous couche en notre lict
Ou nous ensevelit.
. . . .

Arreste, arreste ta fureur,
Tu te fais à toy-même injure;
C'est plus que de Joseph la sanglante cassure;
Icy l'on déchire ton cœur :
Ton Fils est avec nous encore à la torture;
Montre, montre ton bras, si jamais il parut,.
Pour ton propre salut.
Voy ta vigne, et prens en pitié;
C'est ta Jerusalem encore :
Mais ta Jerusalem qui te sert et t'adore,
Et ne t'a point crucifié :
. . . .

Si ce feu n'est bien tost esteint
On le verra partout s'épandre,
Tes temples, tes troupeaux, seront réduis en cendres,
Tu n'auras plus de peuple saint
Ni de pseaumes enfin que tu daignes entendre;
Il y va de ta gloire, haste-toy, marche, cours,
Vien[s] à notre secours.
. . . .

Ainsi que chevaux echapez
Nous courions au travers les hayes,
Ton foêt nous a remis aux routes les plus vrayes,
Et ta main nous a ratrapez.
C'estoit pour nous guérir, que tu nous fis des playes,
Et ta verge a frapé le rocher de nos cœurs
Pour en tirer des pleurs.

. . . .

Seigneur, nous avons sous ta main
Une entière et ferme asseurance,
Ta main qui fit la mer, qui la meut et la tance,
Dont les vents connaissent le frein,
Le sçaura bien donner à cette violence.
Tu les renverseras et leur rompras les dents
Quand il en sera temps.

. . . .

Nous sentons ta protection
Qui nous renforce et nous rassemble,
Ce Lion de Juda sous qui ton peuple tremble
Se change en l'aigneau de Sion.
Déjà dans ta maison nous chantons tous ensemble
Et nous pleurons les maux dont tu nous a touchez
Bien moins que nos pechez.

. . . .

Ta grâce nous comble de biens
Dans le comble de nos misères,
Tu nous a fait du pain des larmes de nos frères.

. . . .

Non, non, sa pitié n'est point morte :
Il marqua de son sang à chacun nostre porte (Exode XII).
Pour nous garantir du trépas,

. . . .

Seigneur nous regardons en haut
Malgré le joug de nos misères
En remettant toujours et nous et nos affaires
Au Juge qui viendra bien tost,

. . . .

Mais vous, ses bien heureus enfans,
Nos bons et charitables frères,
Partagez cette joye ainsi que nos misères,
Nous allons estre triomphans.
Voicy la porte ouverte à tous ces grans mystères,
Beny soit l'Eternel; qu'il soit béni sur vous;
Bénissez-le sur nous.

Venez chanter en sa maison
Tous les rechappez de son ire.
Venez y contempler sa gloire et son empire,
Et de cette valée où sa main nous abat,
Celle de Josaphat.

Eternel pren nous à mercy :
Eternel venge ta querelle :
Eternel oy gémir ta pauvre tourterelle
Veille la protéger ici,
Et tous ceux, Eternel, qui soupirent pour elle.
Nostre paix en ton Fils est tout ce qu'il nous faut,
Exauce, et vien bientost.

Le président se rend l'interprète de la reconnaissance de la Société d'Histoire et de sa propre gratitude pour les témoignages de sympathie qui leur sont apportés de tant de côtés divers. Remerciant successivement chacun des orateurs, et avec eux les corps dont ils sont les délégués, M. de Schickler rappelle l'initiative prise pour la fondation de la Société huguenote de Londres par M. A. Giraud-Browning, après qu'il eut assisté avec deux de ses futurs collègues à notre assemblée générale de Nîmes; — rend hommage à Genève, la grande cité du Refuge dans le passé, et où les étudiants français sont encore à l'heure présente accueillis avec une si affectueuse sollicitude; — dit le souvenir ému que nos coreligionnaires conserveront toujours à la Hollande qui fut si largement fraternelle pour les proscrits, et les services que rend à leurs descendants et aux historiens d'aujourd'hui la collection de fiches des Archives wallonnes à laquelle s'attachent les noms regrettés des Enschédé, des du Rieu, des Dozy; — salue nos trois Facultés de théologie qui ont bien voulu s'associer à notre Jubilé; — et constate enfin que M. le pasteur Appia nous a donné une vraie page d'histoire. En l'écoutant on sentait qu'il eût été, lui aussi, de ces vaillants, de ces héroïques d'autrefois !

En quittant la rue Danton, nous nous donnons rendez-vous pour un petit pèlerinage historique, rue Valette, ancienne rue des Sept-Voies, au n° 19 où se trouvent deux caves superposées, l'une à voûtes ogivales, la seconde formée par deux voûtes en berceau, et où se tinrent, au XVIe siècle, des assemblées protestantes clandestines, ainsi que cela a été révélé et démontré grâce à un document contemporain, dans le *Bulletin* de 1899 (p. 157)[1]. La maison contiguë à celle qui repose sur ces caves historiques et dont cette dernière faisait peut-être jadis partie, était l'ancien Collège Fortet dans la cour duquel on voit encore un escalier du XVe siècle qu'on appelle maintenant « la tour de Calvin ». Ce collège est, en effet, celui qu'habita Calvin lorsqu'en 1533, à vingt-quatre ans, il composa pour son ami, fils du médecin du roi, Guillaume Cop, alors recteur de l'Université, le fameux discours qui fut lu à la séance de rentrée du 1er novembre. Ce discours, dont la minute originale a été conservée, se terminait par une apologie indirecte des hérétiques d'alors appelés Luthériens et provoqua un tel scandale que Cop et Calvin, menacés d'une visite domiciliaire et sans doute d'un procès pour hérésie, s'enfuirent précipitamment. On raconte que le premier emporta avec lui le sceau de l'Université et que le second se laissa glisser de nuit le long des murs du collège. — Ces deux maisons s'élèvent presque au sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Le cimetière de cette abbaye touchait au collège Fortet. On en voit encore un petit reste qui le sépare de la place du Panthéon, où se construisait alors la charmante église Saint-Étienne du Mont. Il n'y a pas, dans Paris, d'autres vestiges auxquels se rattachent des souvenirs protestants aussi anciens que ceux de cette montagne célèbre où brilla longtemps la première Université du monde, où la Réforme, à ses débuts, recruta ses premiers adhérents et provoqua une opposition si intransigeante qu'on lui doit la condamnation officielle de Luther et les premiers supplices de Luthériens. — En les quittant, nous nous rendons à la Bibliothèque de la Société où est installée notre

IV. — Exposition rétrospective.

54, *rue des Saints-Pères, ouverte du* 22 *mai au* 4 *juin* 1902.

Ce sont MM. Armand Lods et Théophile Dufour qui ont eu les premiers l'idée de cette exposition à laquelle la salle de lecture de

1. Un troisième souterrain se trouve au-dessous de ces deux caves,

la Bibliothèque se prêtait d'ailleurs admirablement. Il ne pouvait être question, cela va sans dire, de l'organiser avec les seules ressources de la Bibliothèque elle-même. Le secrétaire se mit donc aussitôt en relation avec les collectionneurs et même les dépôts publics possédant des objets intéressants au point de vue de notre histoire. Il est heureux de constater qu'il rencontra partout un accueil aimable ou tout au moins courtois. Les refus, — il faut toujours s'attendre à en recevoir, — ont été extrêmement rares, deux ou trois au plus et un ou deux collectionneurs ont oublié de répondre aux lettres qui leur avaient été adressées.

En outre, la plupart des objets promis sont arrivés à temps, sans accroc, de sorte qu'au moment de notre assemblée générale et surtout au retour du pèlerinage à la rue Valette, la collection était au complet. Il faut dire aussi qu'elle a été nécessairement restreinte et que certaines parties, par exemple celles des gravures, des livres et des autographes auraient pu être considérablement développées si l'on avait eu plus de place et de temps. Elle ne s'en composait pas moins de plus 700 numéros isolés.

Ceux qui ont pris part à un travail de ce genre savent qu'il est plutôt malaisé à organiser — et pardonneront les imperfections qu'ils y auront relevées. — MM. Th. Dufour, A. Lods, F. Puaux et le baron F. de Schickler ont heureusement collaboré avec le secrétaire, et notre président surtout a constamment payé de sa personne lorsque, pour les visiteurs, il a fallu ajouter quelques explications plus détaillées aux étiquettes sommaires destinées à les renseigner.

Ouverte le 22 mai, et chaque jour de 1 à 6 heures, cette exposition devait, dans le principe se fermer le 30, mais ce dernier délai a été successivement prorogé jusqu'au 4 juin, de sorte qu'elle est restée ouverte exactement quatorze jours. On avait distribué des cartes d'entrée un peu partout dans notre monde protestant parisien et elles ont été presque toutes utilisées, puisqu'on a constaté au moins 1,825 entrées régulières. On nous a demandé pourquoi nous n'avions pas fait un peu plus de publicité. On oublie que le public parisien est chaque jour sollicité dans cent directions différentes. Pour qu'il sût que cette exposition existait et quelle pourrait l'intéresser, il aurait fallu organiser un service de presse et la laisser ouverte au moins pendant un mois. Or, bien que nous eussions offert aux exposants toutes les garanties désirables — deux agents étaient en permanence

mais l'entrée en est murée. Ces souterrains communiquaient avec l'autre côté de la rue, ce qui, en cas de suprise, permettait de quitter les lieux sans passer par la maison.

dans nos salles et les objets précieux étaient renfermés, pendant la nuit, dans celle des coffres-forts — plusieurs n'avaient pas voulu nous accorder leur concours au-delà de la fin du mois.

On trouvera ci-après les noms de tous ceux qui ont bien voulu nous aider à réaliser cet essai. Nous nous sommes efforcés de remercier chacun d'eux en particulier, mais nous tenons à le faire encore ici publiquement et d'une manière plus durable. Nous pouvons ajouter qu'aucun des objets exposés n'a été égaré, qu'aucun n'a pris une fausse direction, ni subi aucune avarie, ce dont celui qui signe ces lignes est, — à cause de sa responsabilité — particulièrement reconnaissant.

Les catalogues d'expositions se composent généralement de la reproduction des étiquettes qui accompagnent les objets exposés. Un catalogue de ce genre paraîtrait sans doute bien sec à nos lecteurs et ne suffirait guère qu'aux initiés, c'est-à-dire au plus petit nombre d'entre eux. Nous avons donc cherché à rédiger, pour ceux surtout qui n'ont pu voir par eux-mêmes ce qui avait été rassemblé, une sorte de catalogue descriptif, accompagné de reproductions photographiques.

Une vue générale de la salle de lecture leur donnera une idée de l'ensemble, puis ils verront défiler successivement les six panneaux remplaçant provisoirement les six baies garnies de livres et sur lesquels on s'était efforcé de classer tableaux, gravures, placards, etc., etc., dans un certain ordre sinon logique et rigoureux, du moins approximatif.

Ils trouveront ci-après, à peu près comme l'ont entendue, les visiteurs accompagnés, la description de chaque panneau, puis celle des quatorze vitrines dont douze recouvraient la table de travail et deux autres renfermaient des émaux et des dentelles. Nous avons essayé de faire reproduire, pour illustrer cette description, l'aspect de quelques-uns des objets les plus intéressants.

Pour ce catalogue ainsi compris, M. Th. Dufour a bien voulu écrire la bibliographie des quatre vitrines de livres qu'il avait arrangées et qui ont beaucoup intéressé, entre autres MM. Léopold Delisle et E. Picot, bibliographes émérites s'il en fut. M. F. de Schickler a rédigé une analyse des autographes qu'il avait lui-même classés et M. Armand Lods une description de la vitrine consacrée à Calas ainsi que des portraits des Rabaut et des médailles de la Saint-Barthélemy et de la Révocation.



La salle de lecture.

Si l'on jette un coup d'œil sur la gravure représentant l'ensemble de la salle de lecture, on y distinguera, au-dessous des balustrades qui marquent les deux étages, les deux bandes sur lesquelles ont été inscrits, en vue de l'exposition, les principaux noms huguenots. Malheureusement un seul de ces noms est vraiment lisible sur cette reproduction très réduite. Mais c'est un nom de tout premier ordre, celui de MARGUERITE D'ANGOULÊME, l'intelligente et pieuse sœur de François Ier, suivi immédiatement des noms qu'on distingue à peine, de G. Farel et Louis de Berquin qu'elle connaissait bien. Non seulement, en effet, le nom de la « Marguerite des Marguerites » est inséparable de l'histoire des débuts de la Réforme en France, mais on peut aujourd'hui affirmer que sans son active et persévérante intervention, l'enfant qu'elle contribua à faire naître, aurait alors été étouffé dans son berceau.

Au-dessus de la porte d'entrée, sous les noms — très indistincts — de Sébastien Castellion, le martyr de la tolérance, et de Jean Crespin, l'historien des martyrs, se voient trois taches blanches. Elles représentent les moulages en plâtre, d'une inscription gravée au milieu du XVIe siècle — apparemment par un huguenot — sur un linteau de fenêtre au Clou-Bouchet, de Niort (maison Frappier), moulages que notre collaborateur M. H. Gelin a bien voulu faire exécuter pour nous. Sur celui de gauche, près de la porte par laquelle on pénètre généralement dans la Bibliothèque, se lit, dans un cartouche ce verset bien connu : ENTREZ PAR LA PORTE ESTROICTE CAR LA LARGE MENNE A PERDITION, S. MATH. 7. CH.

Sur celui de gauche, cet autre : DIEV MAVLDIT LA MAISON DV MESCHANT. ET BENIT CELLE DV IVSTE. PRO. 3. CH. Au dessous, la date de 1564. Un dessin reproduisant ces cartouches qui sont bien dans le style du XVIe siècle, se trouve dans le *Bulletin* de 1894, p. 103.



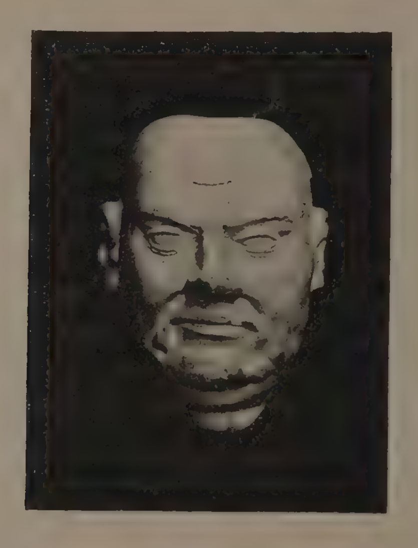
Réformateurs et Pasteurs.

Après avoir pénétré dans la salle de lecture et donné un coup d'œil à l'aspect général, nous commençons notre revue par le premier panneau à droite près de la porte d'entrée, où ont été groupés des portraits de réformateurs, de pasteurs et autres personnages de marque ainsi que quelques documents contemporains.

Les précurseurs de la Réforme sont représentés par un petit panneau de bois sur lequel un artiste anglais inconnu, mais certainement peu exercé, a essayé de représenter, sur un fond vert **Joan Wiclef** *Doctor oxon.* — Le portrait n'est pas beau, mais ancien et curieux. On a vu plus haut une reproduction de la belle médaille commémorative du supplice de **Jean Huss** laquelle se trouvait dans la vitrine numismatique ainsi qu'une autre représentant **Jérôme Savonarole**. — Immédiatement après Wiclef qu'on ne voit pas sur la gravure que le lecteur a sous les yeux, on avait placé plusieurs portraits de Luther. Les deux plus beaux, peut-être les meilleurs portraits contemporains du réformateur, sont d'abord une eau-forte de 1523 devenue rare, qu'on attribue généralement à Lucas Cranach, mais qui est signée D. H.; elle a été reproduite dans le *Bulletin* de 1892, p. 75. La légende allemande qu'on lit au dessous, *Des lutters gestalt mag wol verderbenn, Sein ceistlich genuet*[1] *wirt nymer sterben*, peut se traduire ainsi : La figure de Luther peut bien périr, son âme spirituelle ne périra jamais. Cette gravure a été donnée à la Bibliothèque par M. de Beurnonville. A côté d'elle M. Frank Puaux nous avait permis de placer une épreuve ancienne de la gravure d'Aldegraeve représentant Luther tel qu'il était dix-sept ans plus tard, en 1540. En tête le verset du Psaume LV, 23 : IACTA.CVRAM.TVAM.IN.DOMINVM.ET.IPSE.TE.ENVTRIET, « Remets ton sort à l'Éternel, et il te soutiendra ». Au dessous, cette légende : ASSERVIT.CHRISTVM.

1. *Sic* pour *geistlich gemüth*..

DIVINA . VOCE . LVTHERVS . CVLTIBVS . OPPRESSAM. RESTITVITQUE. FIDEM. ILLIUS . ABSENTIS . VVLTV . HÆC . DEPINGIT . IMAGO . PRESENTĒ . MELIVS. CERNERE . NEMO . POTEST : « D'une voix divine Luther défendit le Christ, et rétablit la foi opprimée par les rites; cette image représente son visage quand il est absent, personne ne peut en voir un meilleur quand il est présent ». Au-dessous de ces deux beaux portraits on avait placé deux petites peintures ressemblant à des lithographies et représentant Luther et Melanchton. Ces peintures sur carton étaient sans doute



fabriquées dans des ateliers qui anciennement remplaçaient ceux de nos photographes et vendus comme on vend aujourd'hui ces dernières. C'est pour cela qu'on en trouve encore assez fréquemment. Il nous faut enfin mentionner ici un portrait de Luther qui n'avait pu trouver place sur ce panneau, mais avait été mis en face au milieu de la table de travail. C'est un masque en plâtre reproduisant celui qui a été pris sur la face de Luther après sa mort. Ce masque appartient à l'Église de la confession d'Augsbourg à Paris. Il est extrêmement saisissant ainsi qu'on peut s'en rendre compte par cette photogravure, et rappelle, mais en mieux, une peinture faite au même moment et qui est conservée au

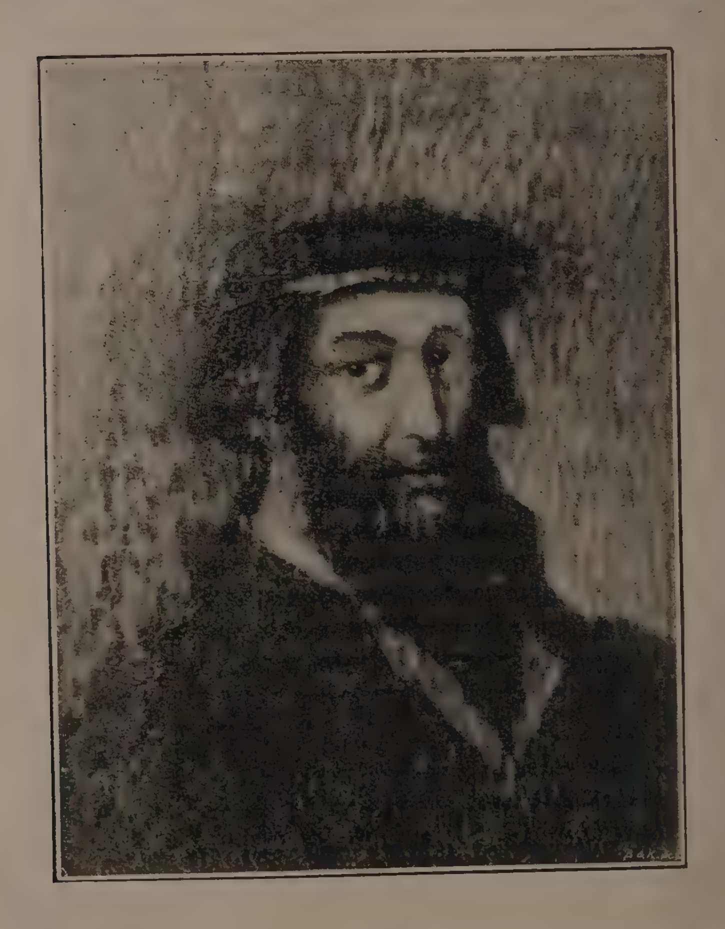
musée de Munich[1], mais qui exagère plutôt l'impression de force et de joie que vous laisse le masque. Cette impression vient tout récemment d'être confirmée par un récit inédit de la mort de Luther découvert dans les notes journalières d'un des membres du colloque de Ratisbonne (1546). Ce récit qui paraît être tout simplement la copie d'une lettre de Jonas, l'un des témoins de la mort de Luther, s'accorde en tous points avec la relation officielle qu'on possédait. Cependant on y trouve une parole de Luther qui aurait été celle-ci : « Je m'en vais dans la paix et dans la joie ![2] »

Les efforts les plus persévérants ont été tentés pour faire figurer à côté de Luther quelques-uns des portraits les moins connus de **Calvin.** La seule peinture ancienne, peut-être contemporaine du réformateur français qui avait été jusqu'ici signalée en France, se trouvait dans ces dernières années au château d'Azay-le-Rideau. Notre collaborateur et membre honoraire, M. A. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours, avait obtenu la permission d'en prendre une photographie dont une reproduction parut dans le *Journal de l'Église réformée de Tours* de juillet 1896. A notre requête il voulut bien faire une démarche en vue d'obtenir, ne serait-ce que pour quelques jours, communication de l'original. Cette démarche n'eut malheureusement aucun résultat. Mais nous pouvons au moins donner ici le cliché fait sur la photographie de M. Dupin.

On se rappelle aussi qu'à la célèbre vente Spitzer figurait un émail de 1535 signé L. L. c'est-à-dire Léonard Limousin et qui reproduisait les traits de Calvin l'année même où il avait été, à la suite de l'affaire des Placards (1534), ajourné à comparaître devant le parlement de Paris avec cinquante autres suspects parmi lesquels Mathurin Cordier, Clément Marot, Pierre Caroli, etc. (*France prot.* 2e éd. V. 879). Une enquête assez délicate nous apprit que cet émail serait sans doute aujourd'hui au Louvre si, au moment de la vente Spitzer, un journaliste peu scrupuleux ne s'était livré à toutes sortes d'insinuations au sujet de l'emploi du crédit ouvert en faveur

1. Et dont M. Labouchère nous a laissé une copie à l'aquarelle.
2. Note du journal *Le Témoignage*, du 9 août 1902.

des musées français. On renonça, au dernier moment, à l'acheter et il partit ainsi pour l'Angleterre. Nouvelle enquête pour arriver jusqu'au propriétaire actuel. On le découvrit, mais il déclina la requête faite en notre faveur. Nous espé-



rons pourtant pouvoir un jour donner à nos lecteurs une reproduction de cet émail moins imparfaite que celle qui parut dans le *Bulletin* de 1894, p. 544 et que M. le professeur E. Doumergue a depuis lors placée en tête de sa monumentale biographie du réformateur.

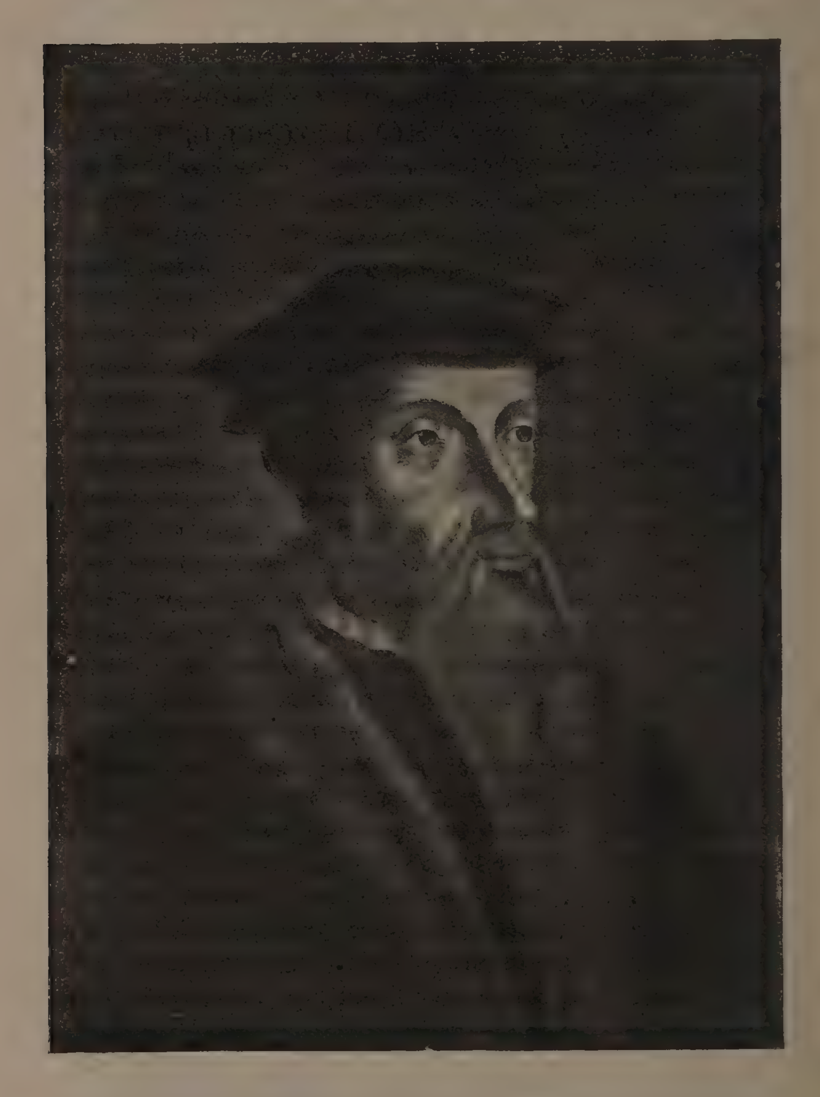
Enfin nous savions qu'il existait à Francfort-sur-le-Mein et

à Hanau deux portraits de Calvin presque identiques et dont l'un est sûrement la copie de l'autre. Le *Bulletin* de 1898 a essayé (p. 47) de donner une idée de la toile de Hanau et nous espérions fermement que nous pourrions montrer à nos visiteurs celle de Francfort. On a eu peur, après avoir favorablement accueilli notre requête, de laisser voyager le portrait, et il a fallu y renoncer. Tout ceci est ici raconté pour qu'on ne nous reproche pas, après coup, la place réduite occupée dans notre exposition par celui que la petite encyclopédie de Larive et Fleury caractérise ainsi : « De son vrai nom Jean « Cauvin, l'un des fondateurs du Protestantisme, dictateur de « Genève ! »

Nous n'avons donc exposé que deux portraits anciens de Calvin, celui de Genève étant trop connu pour qu'il y eût intérêt à montrer la copie qu'en possède la Bibliothèque. Le plus grand des deux est une copie à la mine de plomb exécutée il y a quelques années par un artiste bâlois, d'une peinture du XVI[e] siècle qui se trouvait alors au presbytère de Lausen près de Bâle et qui est aujourd'hui à Bâle même. Les propriétaires n'ayant jamais permis que cet original fût photographié, il n'existe de cette copie que deux exemplaires, celui que possède le soussigné et dont on a sous les yeux une reproduction, et un autre resté également à Bâle. Le portrait qui semble bien fait d'après nature et porte dans l'angle supérieur de gauche cette inscription, IOH. CALVINUS SS. TH. DOCTOR est, après l'émail de Limosin, une des rares effigies qui représente Calvin de face. Au-dessous de ce cadre nous avons pu, grâce à M. le professeur Doumergue, de Montauban, en placer un autre plus petit. C'est un profil peint au XVI[e] siècle sur un morceau de bois de cèdre arrondi comme un médaillon. L'artiste qui a exécuté ce profil n'était pas très habile, mais on voit pourtant qu'il avait été impressionné par le front et par les yeux de son modèle, ces yeux clairs qui nous frappent aussi dans le portrait de Bâle. Ce médaillon avait été donné jadis à M. le pasteur Frank Coulin qui l'a offert à M. Doumergue.

Des deux côtés de ce médaillon on a placé deux portraits du XVII[e] siècle; celui de droite est une peinture médiocre

représentant Calvin debout dans son cabinet de travail. Elle appartenait à M. le professeur E. Reuss et a été donnée par



son fils à notre Bibliothèque. Celui de gauche, exécuté à la plume et daté de 1698 offre ceci de particulier que les plis du vêtement sont composés de passages bibliques écrits assez

finement pour qu'on les prenne pour des lignes. Il appartient à M. Th. Dufour. Parmi les caricatures de Calvin on n'en a exhibé qu'une seule, le moulage en plâtre d'une grossière sculpture sur bois, dessous de siège d'une stalle de Saint-Sernin à Toulouse représentant trois bourgeois, dont un à genoux, occupés à écouter un porc assis dans une chaire sur laquelle on peut encore lire *Calvin le Porc*. M. E. de Cartailhac a bien voulu offrir ce moulage à la Bibliothèque.

A gauche de Calvin on aperçoit, peu distinctement à cause de la couleur sombre de l'original, le beau portrait de **Clément Marot** que M. F. de Schickler a donné à la Bibliothèque il y a quelques années. Ce portrait exécuté sans doute en Italie, peut-être à Ferrare, dans la manière du célèbre peintre Morone, a été identifié par M. Bouchot, directeur du cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale. Nous aurions bien aimé placer sous ce portrait un exemplaire de l'édition princeps du célèbre Psautier qui détermina la fuite de Clément Marot hors de France où il était rentré auparavant grâce à une abjuration, mais nous n'avons pu en trouver ailleurs qu'à la Bibliothèque Nationale. Nous l'avons donc remplacé par un document du XVIe siècle, d'un intérêt exceptionnel, que M. Th. Dufour a bien voulu nous prêter. C'est la lettre écrite dans le cachot de l'officialité de Paris, le 2 octobre 1560, par un de ces colporteurs qui risquaient leur vie en vendant clandestinement des évangiles, psautiers et des traités de propagande, voire même parfois de gros in-folios comme l'Institution. Celui-ci s'appelait *Jehan Morigan*, était natif de Saumur, et servait de commis à *Jean Beaumaistre*, natif de Meaux, qui faisait ostensiblement le commerce de mercerie. Le commanditaire de ces colporteurs qui rendirent à la Réforme d'inappréciables services, n'était autre que l'ami et le compatriote de Calvin, *Laurent de Normandie*, originaire, comme lui, de Noyon. Voici le texte de la lettre de Morigan :

A mons. mons. de Normandie soit donnée la présente à Genève.
Jésus Crist crusifié pour noz pechez et resussité pour notre justification vous soict pour salut.

Monsieur, trez humblement à vostre bonne grâce me recommande. Ung peu devant que feusse pris, vous avoys rescript, ensemble le sire Jehan Beau Maistre mon conpaignon. Toutesfoys je ne scays si avez receu les lettres part lesquelles vous mandions quelque marchandise, désirant faire quelque voyage pour puis après vous porter argent (ce que heussions faict) n'eust esté mes liens. Toutesfoys si ce bon Dieu me tire d'entre les mains de ses [*ces*] cruelz tirans, j'espère bien tost (Dieu aydant) vous en porter; et croys que stenpendent ma detention des prisons mon conpaignon fait son devoir; par quoy il vous plaira nous tenir pour excusé et l'ung et l'autre, car depuis cinq ou six moys le temps a esté bien rude pour nous. Et mesme on ne pouvoit porter ny faire mener balle aucune sans estre visitée, part quoy il se falloit necessairement tenir en ungne ville.

Or, part la grace de Dieu, je feuz pris prisonnier le xvii[e] juing saisy de 2 *Institutions* latine follio Cal. et d'une *Harmonie* foll. et fuz mené au Temple, prison subalterne; auquel lieu ne fuz poinct deulx heures sans estre interrogué de ma foy. De laquelle (part la grace de Dieu) j'en feis confession, selon que ce bon Dieu m'en avoit dispersé. De la vous rescrire tout au long je n'ay pas l'oportunité pour ce que je doubte d'heure en heure qu'on ne viegne à la prison où je suis, mays je vous en toucheray seullement du principal poinct, assavoir du sacrement de leur hostel (aynsy qu'ilz appellent).

Je leur demanday si tenoys leur messe pour sacrifice; ilz me dirent qu'ouy. Puis, je leur demanday si il estoit parfait ou imparfait : ilz me dirent qu'il estoit parfait. Puis, je leur dis qu'il ne failloit doncques plus dire de messe et que à une chose parfaicte il n'y fault plus retourner et qui plus est Sainct Paul, Roumains 12, nous montre que nous pouvons sacrifier nos corps, etc., et aux Hebreulx, 10, nous montre que tous sacrifices sont abolis et qu'il ne reste plus de sacrifice pour le péché, Sainct Mathieu 9, Osée 6 : « Je vueil misericorde et non pas sacrifice, etc. », mays le vray sacrifice, comme dict le psalmiste, pseaulme 51, c'est ung coeur dolent, une âme, etc., et que Jesus Crist ne vouloit estre servy de main d'homme ny ne voulloit habiter en temple fait de mains d'homme, comme nous tesmoigne Sainct Paul, actes 17.

Voilà ce que je leur ay respondu sur le Sacrement de leur belle messe, mays quand aulx aultres sacremens que Jhesus Crist a instituez, assavoir le babtesme et la saincte cene, je y croys bien; mays au sacrement de leur messe (qu'ilz appellent) je n'y croys rien, voyant que toutes choses inventées du serveau de l'homme et

toute sciense ou prudence humaine en cas de sainctelé estoit inimitié contre Dieu. Mays au sacrement de la saincte cène, selon l'institution de Jhesus Crist, comme nous tesmoigne les 4 evangelistes et aussi semblablement Sainct Paul, I Corinth 11, je y adjoustoys foy.

Puis il me vouloint faire dire ceulx que je congnoissoys à Paris; mays ce bon Dieu m'avoit si bien fortefié, ce que tousjours de plus en plus me fortefie part son sainct esprit, dont je luy en rens graces, qu'ilz me heussent baillé (et me bailleront) plustost la gehenne ordinaire et extraordinaire que de leur en nommer ung, car mieulx me vault patir seul que d'aultres avecques moy.

Quand aulx aultres articles, je seroys trop long à les vous reciter, part quoy je vous pry ne m'oublier en vos oraisons et me recommander aulx prières de l'esglise, car je en ay bien besoing; et priez Dieu qu'il luy plaise me donner force et constance de persévérer ce que j'ay commencé, ce qui sera (aynsy que je croy), car c'est ung ouvrier qui ne laisse poinct son oeuvre inparfaicte, et croy qu'il parfera ce qu'il a en moy commencé.

Il vous plaira dire à maistre Anthoine Bachelier que face mes recommandations au sire Richard Mendin et à tous mes amis de part de là. Or, je pry le grand Dieu vivant, lequel nourrist et vivifie toute créature, vous mainctenir, preserver et garder en bonne sancté.

De l'officialité de Paris, ce 2e octobre 1560, part vostre humble et obéissant Jehan Morigan.

Monsieur, je vous heusse plus tost rescript, n'eust esté que j'ay touiours esté aulx crottons[1] obscurs, noirs et ténébreulx jusques à présent combien que je soys en une basse fosse fort humide et fort froide, mays (graces à Dieu) j'ay belle clarté et aussi qu'il ne m'estoit permis tenir ancre ny pappier au Chastellet, mays ycy les serviteurs m'en baillent volumtiers; dont je rens graces à Dieu, car j'auray moyen rescripre à mes amis jusques à ce qu'il plaise à ce bon Dieu m'appeller à la mort ou à la vie; toutesfoys sa volumté soit faicte. Amen.

On voit par les détails si curieux de cette lettre, qui passa de l'hoirie de Laurent de Normandie dans celle de M. H.-L. Bordier (*France prot.*, 2e éd., II, 81) avec quelle ardeur et quelles connaissances scripturaires ces colporteurs combattaient les dogmes catholiques et aussi avec quel esprit de sacrifice et quel viril courage ils exerçaient

1. Souterrains. Nous avons suppléé les accents et la ponctuation.

leur dangereux métier. Celui-ci se félicite d'être sorti des souterrains obscurs du Chatelet et de se trouver au For l'Evêque dans une « basse fosse fort humide et fort froide », mais claire. Il se garde bien, dût-on le torturer, de nommer aucun des huguenots qu'il connaît à Paris et attend paisiblement que Dieu l' « appelle à la mort ou à la vie ».

Après le portrait de Clément Marot, il fallait placer celui de **Théodore de Bèze** qui acheva la traduction en vers du Psautier que Clément Marot dut laisser incomplète. Mme Alfred André nous avait prêté le beau portrait du réformateur à 78 ans, que son mari avait acheté il y a quelques années, et dont le *Bulletin* de 1899 a donné une reproduction (p. 61). Sous ce portrait nous avions placé, à droite, le billet de faire-part, en latin, du décès de Théodore de Bèze, qui fut affiché à la porte de l'Académie de Genève pour en inviter tous les membres aux obsèques fixées au 14 octobre 1605, lendemain de la mort (cf. *Bull.*, 1887, p. 80-81), puis, à gauche et au-dessous, les portraits de deux amis du successeur de Calvin. Le premier est une copie très remarquable due à Mme Juillerat-Chasseur d'une peinture de **Renée de Ferrare** par Clouet, copie dont l'original appartient à une galerie particulière. Ce petit panneau avait été donné à M. Jules Bonnet qui y tenait beaucoup et qui l'a légué à notre Société. A côté de cette protectrice, à Montargis, de tous ceux qu'on persécutait aux alentours pour la religion, se voyaient deux effigies, l'une gravée, l'autre à la plume, de **Louis de Bourbon, prince de Condé**, dont Th. de Bèze fut le secrétaire et le conseiller à Orléans, pendant la première guerre de religion. Ces portraits de Condé, acquis par M. F. de Schickler pour la Bibliothèque, sont postérieurs à cette guerre, puisqu'ils sont datés de 1568. Celui à la plume a été dessiné par un nommé Mathias Zindt, sans doute un Suisse ou un Allemand qui se trouvait alors dans l'armée huguenote et dont l'œuvre. naïve et soigneuse, a été passablement modifiée par le graveur qui paraît avoir eu plus de talent que le dessinateur.

Nous passons maintenant au coin des pasteurs. Au centre se détachait un beau portrait qui appartient au conseil presbytéral de la paroisse de Pentemont et qui, d'après une

inscription du donateur, l'amiral Ver-Huell, doit représenter **Jean Claude**, le célèbre pasteur de l'Église de Paris à l'époque de la Révocation. Il est difficile, toutefois, de ne pas remarquer de grandes différences entre ce portrait et celui placé au-dessous, gravé par van Somer, d'après une peinture de J. Lorent, et qui se vendait du vivant de Claude à Paris *chez L. Lucas, libraire au Palais, à la Bible d'or* (cf. *Bull.*, 1891, 519). Autour de cette gravure avaient pris place tout naturellement les diverses estampes montrant le temple de Charenton avant et pendant sa destruction (cf. *Bull.* V. 174, 177, 178). Des deux côtés de la toile, on n'avait pu mettre, vu l'exiguïté de l'espace, que quatre autres portraits gravés et appartenant, comme le précédent, à la Bibliothèque; au bas, ceux vraiment admirables de vérité, de **Jean Daillé**, l'un des collègues de Claude et de **Moïse Amyraut**, le célèbre professeur de l'Académie de Saumur, ce dernier gravé par P. Lombart, d'après une peinture de Ph. de Champaigne qui doit être, si on en juge par cette gravure, une des plus belles toiles de ce maître. Au-dessus d'Amyraut, on voyait un portrait également superbe du célèbre prédicateur **Alexandre Morus**, gravure de P. Vandrebanc d'après Gribelin, orné de cette légende d'une modestie contestable :

Effigies, vultum, mentem, scripta ejus adumbrant
Umbras vel satis est tanti habuisse viri.

ce qu'on pourrait traduire ainsi : « Ce portrait et ses écrits ne donnent qu'une idée affaiblie de son visage et de son esprit, mais c'est déjà quelque chose d'avoir une image d'un aussi grand homme ». En face de lui se détachaient, sur une draperie, le visage sérieux, aux yeux pénétrants, et la table de travail d'un de ses contemporains, fondateur de l'Académie française « **Valentin Conrart**, Conseiller et Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses finances, Secrétaire de l'Académie françoise » aussi apprécié pour sa **valeur** que pour sa probité, son obligeance et sa modestie — gravure de L. Cossin d'après C. Le Feure.

Il restait une toute petite place dans le coin de gauche de ce panneau. On y mit une petite toile ancienne représentant

les traits du célèbre **David Ancillon**, le doyen des pasteurs de Metz avant la Révocation. L'inscription latine est caractéristique. Je crois qu'on peut l'interpréter ainsi : « Le corps, les yeux, le visage nous trompent souvent. Or, ici, tu ne vois pas une belle figure; bien plus, le reste est très inférieur (?) à la valeur d'Ancillon. L'âme dont était doué ce savant et pieux pasteur ne nous apparaît pas suffisamment dans ce portrait[1] ».

Le second panneau était presque exclusivement consacré à Coligny, à sa famille, à ses alliances ainsi qu'aux événements tragiques qui l'ont immortalisé.

Coligny et son temps.

Au centre de ce panneau nous avions naturellement placé un des cadeaux de M. F. de Schickler à la Bibliothèque, la belle peinture de l'amiral, en grande tenue, débarrassée pour la circonstance de la couche de poussière incrustée qui lui donnait un ton gris et en voilait les couleurs très fraîches et délicates. Ainsi remis en état, ce portrait, d'après nature, paraissait vraiment digne de l'école de Clouet, si ce n'est de Clouet lui-même; le visage vermeil, simple et bon, aux paupières légèrement rougies, y a des lignes beaucoup moins accentuées que dans le dessin de Bocourt que le *Bulletin* a reproduit en 1896, p. 445. — Les deux grands cadres de chaque côté de cette peinture nous montraient, celui de droite, une gravure de l'amiral exécutée en 1573 à Nuremberg par un artiste zurichois (*Fecit Norimbergæ Jost Kinman Tigurinus*), qui a représenté au-dessous de la figure entourée d'attributs l'assassinat de Coligny et les scènes de carnage dont il donna le signal; — à gauche, l'admirable portrait de **Louise de Coligny**, en costume de veuve, dessiné et gravé pour son fils Henri, en 1627, par Guillaume Jacques Delphius (Dauphin ?), d'après une peinture exécutée d'après nature par Michel Jean

1. *Trons, oculli, vultus fallunt persæpe : sed hic non ora decora vides cætera crede degent (?) immo Ancillonii, zelo, doctoque pioque prædita mens nobis haud satis inde patent.* Ce portrait a été donné à la Bibliothèque par l'Église réformée de Metz.



Miereveld. Sur le cadre ovale qui entoure cette gravure de toute beauté, se lit la prière de la veuve, dont les deux maris avaient été successivement assassinés presque dans ses bras, *Veniat regnum tuum*, « Ton règne vienne ».

Entre ces trois grands cadres, on avait placé, en haut à droite, une aquarelle de Mlle Marie Leclaire représentant la **grosse tour du château de Coligny** à Châtillon-sur-Loing qui renferme aujourd'hui ce qui reste de l'amiral — don de M. F. Buisson; et du côté opposé un cadre que nous apporta le pasteur G. Appia. Grâce à l'agilité de son crayon, il avait pu, un jour, faire rapidement, dans le vestibule de la chapelle Sixtine et de la chapelle Pauline au Vatican, quelques esquisses furtives d'après les fameux tableaux attribués à **Vasari** dont il n'est pas possible d'avoir de reproduction. Ces esquisses représentent Coligny blessé par Maurevel, le corps de Coligny jeté en bas de la fenêtre de son logis et les complices — ou les principaux acteurs? — de ce drame. Sous l'aquarelle se voyait un crayon du xvie siècle, don de M. A. de Schickler, représentant **Odet de Coligny, cardinal de Châtillon** et une lettre de lui au cardinal d'Imola (11 février 1553 a. s.) avec signature autographe; sous les esquisses, une bonne copie d'un crayon du xvie siècle représentant d'**Andelot**, colonel de l'armée française, prêtée par M. Bouchot, et cette belle lettre entièrement autographe adressée par l'amiral, d'Orléans, 21 juillet 1562, à « *Monsieur le comte Ringrave, chevalier de l'ordre du roi* ».

« Monsieur le Comte,

« J'ay esté bien aise de trouver ceste bonne commodité de vous povoir escripre pour vous mander de mes nouvelles, et en premier lieu je vous diré que je vouldrois qu'il m'eust cousté quelque chose de bon, et avoir peu p[arler] deux heures à vous, et n'eust esté la difficulté de chemain j'eusse envoyé quelcun de mes gens devers vous en qui je me fusse fié; mais ceste crainte, et d'autre part qu'il n'eust esté sceu et que cela vous eust porté dommage, je ne l'ay pas voulu faire.

« Or mainctenant il fault que je vous die que beaucoup de gens, et moy aveques eulx trouvent bien fort estrange que vous ayés voulu accepter la charge que vous avez et pource que familièrement vous

me congnoissés, il fault que privémant je parle à vous. [On] taxe ceulx de ceste compagnie d'estre séditieux et rebelles et sans religion. Vous me congnoissés bien tant que s'il y avoit rien de cela qui menast ceste compagnie, que je n'y demourrois pas une heure. Je vous prie donques, monsieur le conte, s'il y en a qui se bandent contre dieu et qui luy veillent faire la guerre, que vous ne soyés point de ceulx-là, et vous souvenir de la cène que vous avez faicte chez le conte Palatin.

« Quant à moy, affin que l'on ne pense point qu'il y ait de mon particulier, je proteste devant dieu et ses anges que quant l'évangile pourra estre presché publiquemant en ce royaulme, et que l'on ne recherchera point les personnes pour les conciences, que lors je suys très contant de m'apsenter de ce royaulme jusques à ce que le roy sera majeur, suivant ce que j'en ay desja dict à la royne ; mais ce pendant d'estre comandé de ceulx qui forcent le roy, la royne, et leurs édicts, et qui sont cause de toutes les persécutions et troubles qui sont en ce royaulme, si je ne m'y opposois de toute ma puissance, j'en penserois estre responsable et devant dieu et devant les homes et ne scay commant ung serviteur de dieu et du roy peult dissimuler maintenant.

« Ie vous en escriprois davantage, mais vous estes d'asses bon jugemant pour congnoistre tout ce qui en est. Si les homes ce veulent bander contre dieu, il est asses fort pour leur résister, et remettant le reste sur ce porteur, je me recommande bien affectionnemant à votre bonne grâce et priray dieu, Monsieur le conte, vous mettre au cueur ce qui est pour sa gloire et honneur.

« D'Orléans ce xxi[e] de juillet 1562[1]. »

Vre entieremant bon et bien
affectionne amy. Chastillon

1. La ponctuation a été ajoutée. Cette belle lettre est ici publiée pour la première fois en entier. Le *Bulletin* de 1892, p. 392, en avait cité quelques phrases.

Peu de documents donnent une idée aussi juste et complète des sentiments de haute piété, de désintéressement, de responsabilité, de conscience enfin qui animaient Coligny au début des guerres de religion.

Entre ces deux lettres des deux frères on avait pu placer grâce au président, une rare gravure sur bois du XVIe siècle intitulée **Dominus Telignius**, belle effigie, de l'honnête et doux gentilhomme auquel Coligny avait donné sa fille Louise et qui fut assassiné dans la même nuit que son beau-père[1].

Il nous reste à décrire les deux extrémités de ce panneau. A droite et à côté de Louise de Coligny, une peinture sur bois (de 36 sur 40 centimètres) — encore entourée de son premier cadre sculpté, — de son second mari, **Guillaume d'Orange dit le Taciturne**. Il suffit de comparer ce beau portrait qui appartient au soussigné, expression vivante de cette devise de la maison d'Orange : « Nous maintiendrons», à celui que renferme le musée de La Haye, pour s'assurer qu'il est, avec de légères différences, une réplique de ce dernier, apparemment exécutée par le même artiste, sans doute Miereveld[2]. A l'autre extrémité, à droite, deux gravures rappellent la Saint-Barthélemy. Celle du haut prêtée par M. C. Pascal a été exécutée en France au XVIIIe siècle. Celle du bas est une très curieuse et très rare estampe sur bois faite en Allemagne au moment même où des fugitifs qui avaient échappé au massacre en répandirent les premières nouvelles. Voici le titre de ce grand placard colorié qui fut sans doute vendu dans les rues comme ceux, qui encore de nos jours racontent au peuple les événements tragiques, et qui appartient à la Bibliothèque. Nous traduisons librement :

Effroyable et pitoyable description des noces lamentables conclues entre le roi de Navarre et la princesse, sœur du roi de France à Paris, au mois d'août de l'année 1572, à l'occasion desquelles l'amiral et beaucoup de grands seigneurs, princes et personnes de la noblesse, même plusieurs milliers de chrétiens

1. Ce portrait doit avoir été gravé à Genève. L'encadrement ressemble à celui des *Icones* de Th. de Bèze.

2. Le *Bulletin* en a donné une reproduction en 1900, p. 71.

innocents, hommes, femmes et enfants de la religion évangélique ont été assassinés d'une manière inouïe dont le monde

DOMINVS TELIGNIVS.



n'avait pas encore été témoin, comme on peut s'en rendre compte par la gravure ci-dessous et par le texte qui l'accom-

pagne. Proposé à tous nos honorables seigneurs et princes allemands que Dieu protège ainsi que chaque chrétien pieux, comme un exemple pour que personne ne se fie légèrement à l'ennemi qui se serait réconcilié avec lui. Le tout, pour l'honneur de la vérité, nouvellement imprimé et décrit par des personnes honnêtes et considérables qui ont été témoins de cette boucherie et de ce carnage.

Voici comment y est raconté le meurtre de l'amiral :

« Monsieur de Guise et quelques Suisses se transportèrent au logis de l'amiral et en heurtèrent l'huis violemment. L'amiral s'étant lui-même rendu à la fenêtre pour voir, dit : « Mon Dieu, que sera-ce ? » Puis il se recoucha, fit sa prière et se remit entre les mains de Dieu. Alors les Suisses résolurent d'enfoncer la porte, ce qu'ils firent et assommèrent tous ceux qu'ils trouvèrent. Pénétrant jusqu'à la chambre de l'amiral ils rencontrèrent devant celle-ci son valet de chambre gascon qui les supplia de ne pas faire de mal à son maître. Ils lui fracassèrent la tête d'un coup d'arquebuse. Puis ils entrèrent dans la chambre et trouvèrent ledit amiral dans son lit, le visage tourné du côté de la muraille. L'un d'eux s'approcha et dit : « Monsieur l'amiral vous dormez trop fort », puis lui donna un grand coup d'épée à travers le corps après quoi les autres meurtriers forcèrent les portes et pillèrent tout ce qu'ils purent. Monsieur de Guise attendait en bas, dans la cour avec impatience, et cria à plusieurs reprises que dès que l'amiral serait mort ils devaient le jeter par la fenêtre. Ils le traînèrent donc hors du lit jusqu'à la fenêtre et voulurent le précipiter dehors, mais il était encore assez fort pour s'arquebouter du pied contre le mur de sorte qu'ils ne parvinrent pas à l'enlever, jusqu'à ce qu'un Suisse félon eut frappé le pied de sa hallebarde de sorte que l'amiral tomba sur le plancher. Ils essayèrent une seconde fois de le jeter par la fenêtre, mais il étendit ses deux bras à l'intérieur en travers de celle-ci et leur dit ces dernières paroles : « Mes enfants, ayez donc pitié de ma vieillesse ! », mais ils le soulevèrent par les pieds et le précipitèrent la tête la première de sorte qu'elle s'écrasa sur le sol. Puis il fut traîné à la rivière ; sorti de là on lui coupa la tête et on le traîna par les pieds jusqu'au gibet de Montfaucon »...

Cette curieuse relation estime le nombre des victimes d'Orléans à plus de 900 et de celles de Paris à environ 8000.



Seizième et dix-septième siècles.

Sur ce panneau, le troisième et dernier du côté droit quand on entre dans la salle de lecture on avait groupé, en suivant à peu près l'ordre chronologique, divers portraits de huguenots célèbres du XVIe et XVIIe siècle. En voici la description en suivant l'ordre de la photogravure ci-jointe.

On y distingue d'abord deux têtes de femme. Ce sont celles de deux réfugiées à Strasbourg, la ville toujours hospitalière pendant tout le XVIe siècle. L'une d'elles y avait fait faire son portrait en 1554, c'est-à-dire pendant la persécution de Marie la sanglante. Elle s'appelait *Margarita a Boleyn minor*, Marguerite de Boleyn la cadette ou la jeune, et était probablement de la famille d'une des femmes de Henri VIII. Au-dessous d'elle nous avions placé le portrait d'une française ou flamande dont ce cliché donnera une idée. Elle s'appelait *Katherine du Russeau* et c'est sous le règne de Henri II, en 1550, qu'elle fit faire son portrait à 22 ans, par un peintre qu'on dirait de l'école de Clouet, et pour l'offrir à un M. Schenckbecher, sans doute le bourgeois de Strasbourg chez qui elle recevait l'hospitalité. Ces deux peintures appartiennent aujourd'hui au chapitre de Saint-Thomas-de-Strasbourg qui a hérité entre autres, si je ne fais pas erreur, d'un M. Schenckbecher.

Ce qu'on voit ensuite, ce sont trois portraits de **Jeanne d'Albret**. Le principal est une fort jolie peinture appartenant à Mme Cottier de Montbrison qui nous révèle une Jeanne d'Albret jeune que nous ne connaissions pas. Nous avons placé au-dessous un exemplaire ancien, don de M. de Montbrison, de la gravure de Wierix d'après Marc Duval, que le *Bulletin* a reproduite en 1891, p. 263, et qui montre la reine de Navarre, mère du futur roi de France ; — puis une photographie d'un charmant tableau où l'on voit en pied et revêtue d'un costume d'une élégante simplicité, « Jehanne de Foix et de Béarn »[1], jeune femme qui rappelle les traits de Marguerite sa mère. La photographie de ce portrait de la maison de Gramont à

Bidache a été donnée récemment à la Bibliothèque par le regretté Ch. Frossard.

A côté de Jeanne d'Albret, on avait placé deux de ses con-



temporains, d'abord deux effigies également remarquables du célèbre chirurgien **Ambroise Paré** : le premier un pastel ancien, recouvert de verre, le montrant à l'âge de 59 ans ; ce portrait jusqu'ici inconnu, appartient à M. Leloup, de Bar-le-Duc qui

nous l'avait fort obligeamment prêté grâce à notre collaborateur M. H. Dannreuther. Au-dessous, un exemplaire, don de M. de Montbrison, de la très belle gravure du huguenot Étienne Delaulne[1] montrant, à 72 ans (1582), la figure austère et néanmoins pleine de bonté du chirurgien qui ne craignit pas, huit ans plus tard, pendant la Ligue, d'adjurer publiquement l'archevêque de Lyon de travailler à la paix[2]: « Monsei-
« gneur, ce pauvre peuple ici, que vous voyez autour de vous,
« meurt de mâle rage de faim, et vous demande miséricorde.
« Pour Dieu, Monsieur, faites-la-lui, si vous voulez que Dieu
« vous la face; et songez un peu à la dignité en laquelle Dieu
« vous a constitué; et que les cris de ces pauvres gens, qui
« montent jusqu'au ciel, sont autant d'adjournemens que Dieu
« vous envoie pour penser au deu de votre charge de laquelle
« vous lui estes responsable....[3] »

Agrippa d'Aubigné avait près de quarante ans quand Ambroise Paré mourut (20 décembre 1590) et toute la première partie de sa vie se passa au milieu des guerres civiles dont il conta plus tard, dans son *Histoire universelle*, tant d'épisodes curieux. Il n'existe de lui que deux portraits, l'un exécuté huit ans avant sa mort, en 1622, par Barthélemy Sarbruck, est à Bâle, l'autre, peut-être du même artiste, à la Bibliothèque de Genève. M. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique avait donné à la Société, une fort belle phothographie du premier, où d'Aubigné, en costume de cérémonie nous apparaît encore plein de verdeur et de malice à 72 ans. M. Th. Dufour avait exposé une aquarelle exécutée par J. Hebert, d'après la peinture de Genève.

1. Les deux initiales S. F. se distinguent au-dessous du cartouche de gauche où on lit ANNO ÆTATIS 72. 1582.

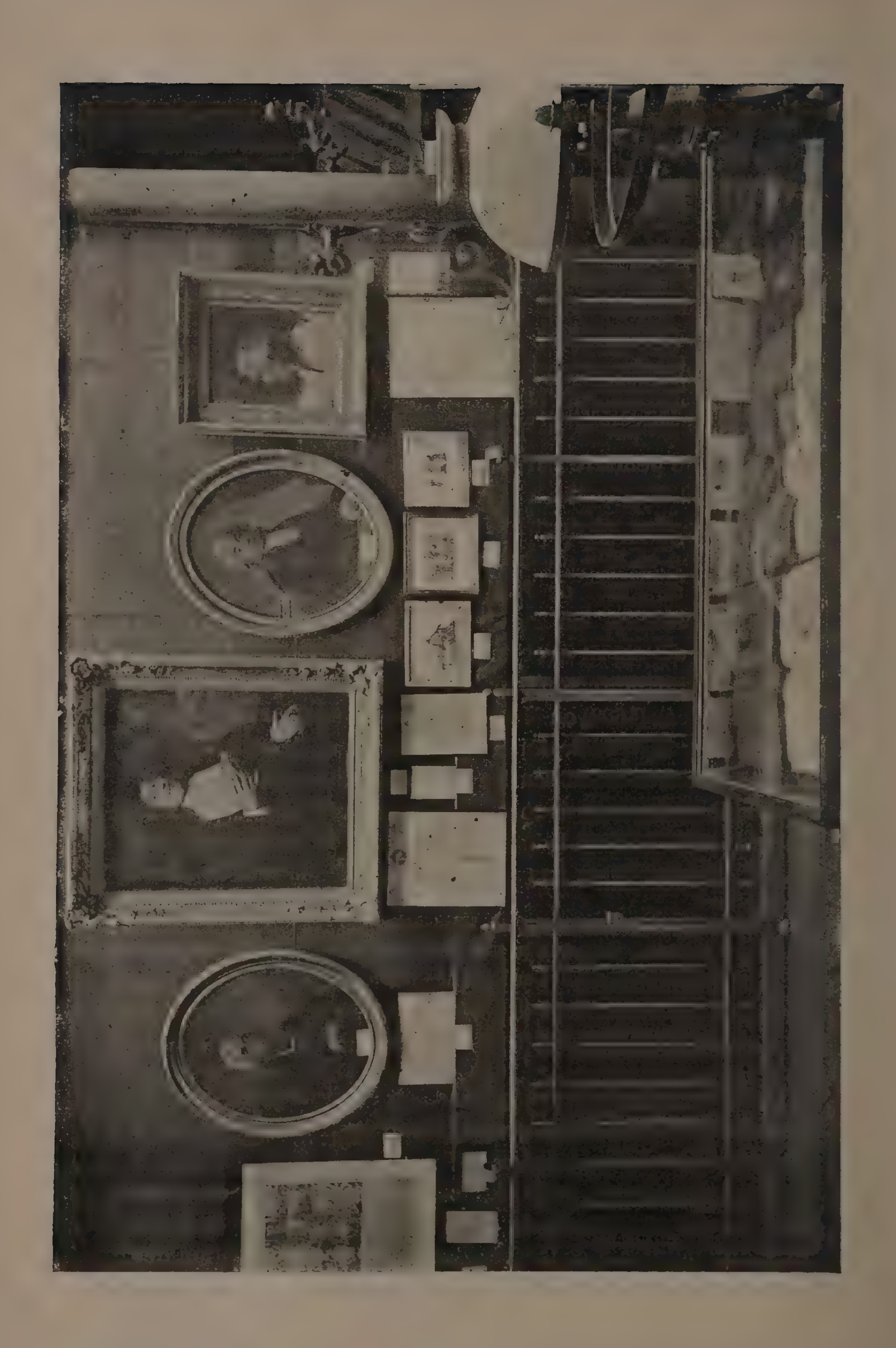
2. D'après l'Estoile, *Mémoires*, *Journaux*, éd. des Bibliophiles, V, 66.

3. Nous espérions pouvoir donner le portrait de M. Leloup, mais la photographie en était trop imparfaite. Nous le remplaçons donc à regret par la signature de Paré.

Avec Agrippa d'Aubigné nous pénétrons dans le XVIIe siècle. C'est pendant la première moitié de ce siècle que s'écoule la vie publique du pasteur et professeur **Antoine Garrissoles** dont le portrait, obligeamment prêté par M. Courtois de Maleville (cf. *Bull.*, 1902, p. 23), représentait dans notre exposition l'ancienne Académie de Montauban, en séparant le portrait de d'Aubigné de celui de son contemporain **Philippe de Mornay**, *seigneur du Plessis-Marly*. Celui-ci était représenté par deux effigies, d'abord comme jeune homme, au-dessous de Garrissoles, dans un remarquable crayon du temps donné à la Bibliothèque en 1869 par M. de Triqueti, puis à l'âge de 64 ans (1613) dans la belle peinture attribuée à Van Dyck, que le musée de Nantes avait bien voulu, à la requête de M. H. Durand-Gasselin, nous confier, et dont le *Bulletin* avait donné une bonne reproduction en tête du fascicule consacré aux fêtes du Tricentenaire de l'Édit de Nantes (1898). Quand on parle de Duplessis-Mornay, on ne peut s'empêcher de penser à **Henri IV** qu'il servit avec tant de fidélité, et qui trahit avec tant de désinvolture son serviteur à la fameuse conférence de Fontainebleau (1600) où Mornay fut calomnieusement accusé, par du Perron, d'avoir défendu ses idées sur l'Eucharistie au moyen de citations fausses. La Bibliothèque nous fournit, pour Henri IV, trois gravures caractéristiques, celle de H. Goltzius qui est certainement le meilleur portrait de ce roi, don de M. W. Martin, et au bas duquel se lit ce quatrain de courtisan,

> Ce grand Roy que tu voys est remply de la grâce
> De Mars et de Pallas ! De ces nobles ayeux,
> Il suit de pas à pas les sentiers vertueux,
> Qui va dedans le ciel lui promettant une place.

Des deux côtés de cette gravure on en avait placé une italienne, de 1597, fort remarquable, montrant Henri IV couronné et tenant le sceptre, — et une allemande de 1595, non moins curieuse où on le voit coiffé du fameux chapeau béarnais. Enfin un exemplaire en fonte du fameux masque pris sur la figure extraordinairement conservée du roi, lors de la violation des sépultures de Saint-Denis sous la Révolution, permettait de



vérifier l'exactitude de ces diverses effigies, et une lettre entièrement autographe adressée à Th. de Bèze et appartenant à M. Th. Dufour, montrait qu'il savait aussi bien manier la plume que l'épée.

Les derniers portraits de ce panneau étaient, à côté de ceux de Henri IV, celui de **Turquet de Mayerne** un de ses médecins, aquarelle de J. Hebert d'après une peinture de Rubens à la Bibliothèque de Genève, prêtée par M. Th. Dufour, et au dessus celui de **Denis Papin** peint à Marbourg en 1689 alors que ce professeur de mathématiques, âgé de 42 ans, venait d'écrire son livre célèbre sur le moyen d'utiliser la vapeur, « *a new Digester or Engine for softning bones* », etc. L'université de Marbourg avait bien voulu à notre requête nous envoyer cette peinture qui semble, par la tristesse du regard, laisser deviner les souffrances de l'inventeur exilé pour sa foi. Deux gravures représentant le **maréchal de Gassion** et **Abraham Duquesne**, et une photographie de l'unique portait connu d'**Élie Benoit**, l'historien de l'édit de Nantes, cette dernière prêtée par M. C. Pascal, complétaient le XVIIe siècle.

La Révocation.

Le côté gauche de la salle de lecture était consacré à la Révocation, au Désert et à l'époque de la réorganisation des cultes, car on avait décidé de laisser de côté l'époque contemporaine. Il va sans dire que, comme pour les siècles ou événements antérieurs il a fallu se borner à quelques échantillons seulement de ce qu'on aurait pu montrer. C'est près de la porte d'entrée, en face de celui par lequel a commencé cette description, que se trouvait le panneau faisant logiquement suite à celui dont nous venons de parler et où figuraient déjà deux des plus illustres victimes du forfait perpétré par Louis XIV grâce à ceux qui avaient déformé et qui dominaient sa conscience.

C'est par suite d'un oubli que le premier document qui aurait dû frapper les regards sur ce panneau, avait été placé

ailleurs. Je veux parler de la gravure inventée par Conte, dessinée par Boulogne junior, exécutée par Vermeulen et qui représente une **statue de Louis XIV** plein d'arrogance



irrité et écrasant du pied droit la tête de l'hérésie et du pied gauche le livre où elle puisait sa force. Sur le piédestal se lit cette légende : LUDOVICI MAGNI DE HÆRESI TRIUMPHANTIS STATUAM HANC EX MARMORE IN ÆDIBUS SUIS POSUIT AD TUTELAM

DOMUS ET FELICITATEM DEVOTUS MAIESTATI EIUS CAR. DU BOIS GUÉRIN MDC.LXXXV « Charles du Bois Guérin, entièrement dévoué à Sa Majesté, a élevé chez lui comme une sauvegarde et un gage de prospérité pour sa maison cette statue en marbre de Louis-le-Grand triomphant de l'Hérésie ». On voit par cette reproduction destinée à combler une lacune involontaire, que cette gravure, conservée à la Bibliothèque, résume admirablement l'idée qu'on se faisait de la Révocation dans les sphères officielles.

Chacun sait ou devrait savoir comment ce prétendu triomphe apparut à ceux qui en furent les victimes. A cette époque une victoire militaire était considérée comme le plus haut fait dont l'humanité fût capable. Voilà pourquoi le règne de Louis XIV fut un règne de guerres presque continuelles et pourquoi ce roi n'eut qu'une idée, écraser ceux qu'on lui représentait comme des ennemis. Voilà pourquoi aussi les protestants éprouvèrent tous les cruels traitements qu'on faisait subir aux peuples vaincus, et pourquoi personne, en dehors d'eux, même pas Mme de Sévigné généralement si délicate, même pas le doux Fénelon, ne les trouvaient extraordinaires. — En Hollande où tant de huguenots se réfugièrent et où parurent les premières feuilles volantes racontant les souffrances qu'ils eurent à subir, d'habiles graveurs, peut-être Jan Luiken qui illustra plus tard l'édition hollandaise de l'*Histoire de l'édit de Nantes* d'Élie Benoist, représentèrent dès 1686 les diverses scènes de désolation qu'ils entendaient alors journellement raconter par ceux qui venaient de la grande tribulation. De ces divers dessins on forma un grand placard, quelque chose comme le pendant de celui qui parut en Allemagne après la Saint-Barthélemy, mais plus grand (68 centim. sur 55 tandis que celui décrit plus haut en mesure 58 sur 36). Au centre une assez grande gravure représentant l'accueil plein de bonté et de générosité fait aux réfugiés à l'étranger. Douze autres gravures plus petites entourant celle-ci montraient les tortures qu'on faisait subir aux protestants restés en France qui n'avaient pas voulu se soumettre. Au bas, une légende imprimée sur quatre colonnes dont deux en hollandais et deux en français

expliquait chacun de ces treize dessins désignés par les treize premières lettres de l'alphabet. Ce texte, composé d'après les récits de témoins oculaires, a donc la valeur d'un document contemporain de la Révocation. Ne l'ayant jamais vu imprimé nulle part, nous en reproduisons ici, à ce titre, la version française :

Miroir *des Tourmens exercés contre ceux de la Religion Réformée en* **France.**

A. Le Roy de France envoye de tous côtés des Messagers et Postillons, pour porter ses ordres dans les Provinces; on fit des affiches par tout par l'ordre du Roy, par lesquelles les Églises furent fermées; les Édits à leur avantage furent rapellés, et tout ce qui pouvoit servir à leur seureté ou commodité entièrement aboli; l'on voit le Louvre rempli de toutes sortes de Pères et de Frères; l'on y voit fourmiller les Jésuites comme les boutefeux à l'oreille des grands, pendant que l'Église Réformée pleure les désastres qu'elle appréhende; l'on y voit exposés leurs chefs considérables aux railleries sanglantes de la populace. Sitôt que les ordres du Roy furent donnés, voilà les Intendans dans les Provinces.

B. On voit sceller les serrures des Temples avec le seau Royal, y joignant une peine capitale pour quiconque entreprendroit d'y faire ou entendre la prèche. Les remonstrances de leurs libertés furent inutiles, et leur plaintes hors de saison. On fit la mine comme si l'on vouloit examiner les octroys de leurs Temples, pendant qu'on fit entrer force Dragons par tout, afin de les mieux surprendre ; l'on avoit beau d'employer l'intercession des Grands, la Court n'avoit point d'oreilles pour ces pauvres opprimés : bien au contraire l'on fit abattre toutes les Églises, sans aucune considération ni réserve.

C. On ne peut pas expliquer combien de blasphemies et vilainies accompagnèrent la démolition de tous ces Temples. Les Ecclésiastiques y firent des brutalités les plus extravagantes de la dernière canaille. C'étoit alors qu'on voyoit les pères quiter leurs familles, comme les enfans leurs pères et mères, et chacun chercher ailleurs un azyle pour le repos de leur conscience. Il étoit pourtant impossible, que tant de mille ames fussent sans le soulagement de la parole de Dieu.

D. On s'assemble donc, pour entendre la prèche, dans les lieux écartés, dans les déserts, sur les ruines des Temples, pour y gagner la couronne du martyre ; car les Dragons animés par les Jésuites, se fondirent sur les auditeurs comme des Diables déchaînés, tuants et meurtrisants les Ministres, les Diacres, les Femmes et Enfans, sans omettre aucune tirannie. Ils pendirent les Anciens, pillèrent des bourgs et bourgades, mirent le feu dans les maisons des Precheurs, et des autres serviteurs de Dieu. Le carnage étant commencé, l'on ordonna aux Ministres de se retirer promptement de toute la jurisdiction du Roy, l'Ennemy de la vérité appréhendoit trop ces témoingnages glorieuses de ces combattants pour la pureté de la parole divine.

E. Quand on vit pourtant, que la constance de la Religion ne s'ébranloit pas, ils contraignirent la plûpart à quiter leurs terres et maisons, pour chercher les places de la consolation spirituelle ; mais les pauvres malheureux, découverts par les sentinelles et brigands, furent attrapés par tout, chargés des chaines de fer, au cou, aux bras, et aux jambes, deux à deux, étants trainés comme des forçats à la galère, par les Intendants et Jésuites en carosse, poursuivis d'une impétuosité barbare des Dragons, qui non contents de leurs maux les redoublèrent, jettans aux chiens et aux corbeaux les corps morts de leurs compagnons, qui succomboyent aux fatigues et aux coups. La rage n'étoit pas moins grande chez les pauvres Paisans.

F. On y logeoit jusqu'à 80 Dragons chez un seul homme, pour y vivre à leur discrétion, qui après avoir saccagé tout ce qu'ils trouvoyent, lièrent des vieillards tout nuds devant le feu, ou après les avoir remplis d'urine, ils sautèrent sur leurs corps, pour en faire sauter ce qu'ils les avoient forcé de prendre. Des autres furent liés par des semaines entières sans aucun repos, les faisant mourir par soif ou par faim. Pour les faire désespérer davantage, on laissa les enfans les plus petits mourir par mille incommodités, afin que leurs pleurs et misères ébranleroient la fermeté de ces Élus de Dieu, qui emportèrent le diadème de la constance. On les lioit à des piliers, où étants attachés, ils firent des thuilles chaudes, lesquels furent appliqués touts ardents à leurs têtes, réitérants tant de fois cette invention diabolique jusqu'à consumer entièrement l'humidité du cerveau, et des yeux : et voyants que la grâce Divine les soustenoit dans toutes ces calamités, leur rage monta jusqu'à pendre les Martyrs dans la cheminée y faisants un feu des Bibles et des Tes-

taments. Par tant de cruautés on a veu désoler des provinces entières, dont les habitants se sauvèrent, afin d'échapper les tyrannies incroyables à la postérité.

G. L'Enfer ouvre ses thresors des plus abominables cruautés, les gémissements et les douleurs sont encore punis. Les misérables qui se vindrent jetter aux genoux, pour embrasser la pitié des Officiers ou des Intendants, eurent le nom des révoltés; on leur coupa les nez et les oreilles; on les déchira par tout le corps; et ainsi maltraités on les jetta en mer avec de grosses pierres, pour les noyer, ou bien la dernière malice exerçoit son addresse, à les tirer à coup de fusil, comme des canards, pendant qu'on pendit leurs Femmes.

H. Les Soldats se souilloient de toute sorte de débauches, en forçant les jeunes filles, et en faisant souffrir leurs ordures aux femmes mariées; il y en eut qui servirent des brigades entières, pour leurs désirs brutaux : Des femmes grosses furent trainées à leurs Églises toute nües par les canaux des rues, et leur petits enfants tués avec les mères sur le vestibule de leurs Temples, pour estre comme le sacrifice détestable à leur idolatrie. Un ministre fut mené agonisant pour prendre l'Hostie, à l'Église, mais persistant, il fut fustigé à mort.

I. Un capitaine des Dragon fit enfermer dans les fers et relier avec des chaines pesantes cinq martyrs, et puis après fit mettre un tas de picques reliées ensemble, pour en faire un siège triumphal, pour luy et son Père Jésuite, et ainsi se fit mettre entre deux femmes, que l'on accusoit d'avoir mesdit des ordres du Roy, et calumnié contre les Pères Jésuites, dont l'une, après avoir souffert les insultes abominables des 25. soldats, fut déshabillée, et estant toute nüe, tirée par des cordages d'enhaut, et d'en bas; le corps ainsi arresté comme dans la torture, fut relié estroitement avec des bandons de gros linge, tousjours mouillés par la colle ou ferlat du vin, lesquels estant séchés au corps à force d'un grand feu autour, bien entretenu par les saincts Pères, furent tirés à toute force, de la sorte que la peau et la chair estant déchirés ensemble, firent écouler si abondamment son sang, qu'elle expiroit entre les mains de ces boureaux. L'autre fut attachée aux pieds, enfoncée dans un puits, et entourée d'un grand feu, on la haussoit et baissoit, tandis qu'elle mouroit, étouffée du sang et de la fumée.

K. Des autres furent fouettées à mort, les autres pendües aux

pieds, avec leurs enfants, ou sous les bras, attachées aux arbres, ou exposées toutes nües, pour les lâches plaisirs des jeux luxurieux de ces Papes de Belial. Voicy une en chemise consumée à petit feu; Voilà une autre attachée à un pilier, à qui l'on arrache les mammelles par des tenailles, pendant que son père de 85 ans fut trainé par des chevaux, et exposé aux corbeaux sur les voiries. Les decapités et pendus sont innombrables.

L. Le saccagement et la tuerie contraignit, quiconque pouvoit, de s'enfuir déguisés de toute sorte : l'on a veu des Dames mesme en habit et comme des cavaliers combattants l'espée à la main les soldats du Roy, qui leur disputoient le passage.

Le droict des Gens et de la Nature fut violé dans la personne d'un Consul des Estats, qui a esté insulté par 80 Dragons, et 30 Papes (*sic*, pour papistes), qui le forcèrent d'allumer 100. chandelles, pour la gloire du Pape :

M. Là dessus l'on saccagea et ravagea tous ses meubles les plus précieux; les chevaux furent logés dans les salles les plus magnifiques, sur les lits les plus propres; le consul mesme fut lié au pilier de son lit de camp, on luy arracha les poils de sa barbe et de ses jambes avec des tenailles cependant que l'on forçoit le beau sexe. Ces persécuteurs barbares ont bien violé les terroirs voisins, et les juridictions de leurs alliés, mesme ils sont venu fondre sur la Principauté souveraine d'Orange, y faisants pis encore que dans les obeissances du Roy, parce qu'ils entendent à grand regret, que Monseigneur le Prince d'Orange reçoit à bras ouverts les Officiers refugiés, comme son incomparable Princesse les Ministres.

N. Les Estats Conféderés se font une gloire, de bien traiter les réfugiés, leur faisants des Collectes considérables, des Privilèges, et de nouveaux Temples dans leurs villes, et leur donnants toute sorte de commoditez, l'Allemagne leur tend ses bras, le Brandenbourg se met comme le Bouclier des autres affligés, l'Angleterre trouve de plus en plus de milliers de ces serviteurs du Sainct Evangile, pour lesquels, malgré les vains efforts de leurs adversaires, le ciel reste ouvert, et la Terre ny la mer assés jalousement fermées.

Nous devrions signaler ici aussi les médailles qui furent frappées tant en France qu'à l'étranger à l'occasion de la

Révocation, mais il en sera question plus loin. Nous passons donc directement à la période que nous appelons

Le Désert.

On peut dire, en effet, que cette période commence avec la Révocation elle-même. D'une manière générale, malgré les édits royaux, malgré les peines terribles dont ils menaçaient les délinquants, le culte public réformé violemment interdit en 1685 ne cessa jamais complètement. Il continua à être célébré en secret un peu partout, même dans les villes où la surveillance était relativement facile. Seulement il ne s'exerça ni régulièrement, ni dans tous les lieux où il existait avant 1685. Il y eut des régions entières où il fut suspendu pendant de longues années ou n'eut lieu que d'une manière intermittente, de loin en loin.

On sait aujourd'hui que l'honneur principal d'avoir fait comprendre aux protestants restés en France que s'ils renonçaient à leurs assemblées ils ne tarderaient pas à disparaître, revient à deux hommes, **Vivens** et **Claude Brousson**. Bien que l'influence de Vivens ait été considérable dans le Midi, elle ne saurait être comparée à celle que Claude Brousson exerça pendant une quinzaine d'années dans toute la France et même en Europe. Dans la lutte inégale, vraiment grandiose qui à partir de 1685 et déjà à partir de 1683 s'engagea entre le gouvernement de Louis XIV d'une part, et les protestants de l'autre, c'est incontestablement cet ancien avocat nîmois qui joua le rôle décisif. Sa foi indomptable, sa persévérance, son héroïsme son désintéressement et sa charité finirent par rallier, rassembler en France les tisons échappés à la terrible persécution qui étaient dispersés, isolés et presque éteints. Lorsque grâce à son activité incessante, à ses prédications, aux feuilles volantes qu'il envoyait partout, de nombreux foyers de vie religieuse eurent été allumés, des collaborateurs de plus en plus nombreux et zélés eurent été suscités au point qu'on le traquait comme une bête féroce, il se rendait à l'étranger, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, y préparait des lieux de retraite

pour les proscrits, et contribuait à organiser la coalition des puissances protestantes qui finit par abaisser l'orgueil du grand roi et de ses conseillers.

Le seul portrait authentique de Brousson qu'on connaisse est celui que M. le marquis d'Arbaud-Jouques donna en 1858 à la ville de Nîmes. C'est une fort belle toile peinte en pleine lumière, en Hollande, par Peter van Bronkhorst, alors que Brousson était âgé de 46 ans. Nous remercions vivement la ville de Nîmes d'avoir consenti à nous envoyer ce beau portrait dont on n'avait jamais vu à Paris que des reproductions (cf. *Bull.* VII, 3 et XXXIV, 423). Nous y avons joint deux documents. Le premier est cette lettre entièrement autographe datée du Désert le 12 *de mars* 1693, c'est-à-dire de l'année même où Brousson se rendit en Hollande, à un des ministres de Louis XIV, empruntée ainsi que celle de Coligny citée plus haut, à la collection d'autographes de M. F. de Schickler :

Monseigneur,

Je suis encore contraint de prendre la liberté de vous adresser une très humble Requête, avec la quatrième section de mon Traité sur la version du Nouveau Testament faite par l'ordre du Clergé de France. Je vous supplie très humblement, monseigneur, de vouloir les présenter au Roi, et d'être persuadé que je serai toujours, avec un profond respect,

Monseigneur,

De votre Excellence,

Le trés-humble et trés-obeïssant Serviteur

au Désert le 12. de mars 1693

Claude Brousson Serviteur de Dieu et de nôtre Seigneur Jesus Christ, et par la grace fidele ministre de sa Parole.

Le deuxième est cette affiche de l'intendant du Languedoc qui donne le signalement de Brousson et de ses collaborateurs et met leur tête à prix[1] :

1. Quelques lignes de ce placard donné à la Bibliothèque par M. Viel, pasteur à Toulouse, ont paru dans le *Bulletin* XL, 670-671.

Nicolas de Lamoignon chevalier, *Comte de Launay-Courson, Seigneur de Bris, Vaugrigneuse, Chevagne, Lamothe-Chandenier, Beuxe et autres Lieux, Conseiller d'Estat, Intendant en la province de Languedoc.*

Nous déclarons que nous donnerons à ceux qui prendront le nommé Brousson mort ou vif, la somme de cinq mille livres. Comme aussi que nous donnerons la somme de trois cent livres à ceux qui prendront morts ou vifs les nommez Henric Valet de Brousson, la Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric, Roman, la Rouviere, Gavanon dit Laverune, Colognac dit Dauphiné, les trois Plans frères, la Victoire et Villeméjane dit Campan, tous meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public; et que nous ferons payer lesdits cinq mille livres pour ledit Brousson, et trois cent livres pour chacun desd. Henric, la Jeunesse, Laporte et autres sus nommez avec la même ponctualité que nous avons fait payer cinq mille livres pour le nommé Vivens.

Portraits de Brousson et autres sus nommez.

Brousson est de taille moyenne et assés menuë, âgé de quarante à quarante deux ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assés belles.

Henric Valet de Brousson natif de Saumane âgé de 25 à 26 ans, d'assés grande taille et assés plein, les cheveux roux frisez et longs, le visage plein, picoté de vérole, fort taché de rousseur, le nez grand, les yeux petits, la barbe rousse et assés épaisse, vestu de gris de fer, les dents blanches.

David Gasan dit la Jeunesse âgé de 23 ans ou environ, de petite taille, assés gros, les cheveux noirs un peu crépez, le visage court et rond; les yeux noirs et enfoncez, le nez un peu plat, la bouche assés petite, le bas du visage assés bien fait.

Laporte d'assés bonne taille, les cheveux chatains bruns et frisez, âgé de 24 ans, le visage assés plein, les yeux un peu enfoncés, le nez de moyenne grandeur, les dents gâtées, vestu de gris brun.

Lapierre est de petite taille et menuë, le visage rond et pasle, le nez long, les cheveux noirs bouclez et longs. Il est cordonnier, ce qui paroist à ses mains, âgé de 35 ans ou environ.

Labric assés grand, point gros, âgé de 20 ans ou environ, les

cheveux chatains clairs, le nez grand, la bouche petite, les yeux gris, le visage un peu long, habillé d'un drap gris de fer, la veste de même, de petits boutons d'argent.

Roman est petit, âgé de 24 ans, les cheveux chatains bruns, le visage rond et brun, les yeux gris, le nez médiocre, la bouche grande.

La Rouvière, natif de Guienne, de 25 à 26 ans, assés grand, de taille menuë, les cheveux noirs, fort longs et point frisez, le col fort long et le visage assés maigre, la barbe fort épaisse et fort noire, du rouge aux joües, une dertre au menton du costé gauche, les dents blanches, le nez aquilin et mince.

Gavanon dit la Verune, âgé de 23 ans, de moyenne taille, pas gros, les cheveux noirs assés plats, le visage maigre et long, le nez de moienne grosseur, peu de barbe, le teint un peu pasle, l'habit d'étofe meslée de brun.

Colognac dit Dauphiné, du lieu du Cros, âgé de 22 ou 23 ans, de petite taille, les cheveux noirs un peu crépez, le visage long, maigre, les yeux noirs et enfoncez, le nez médiocre, la bouche grande.

David Plan, de taille moyenne, pas gros, de 30 ans, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long et brun, marqué de vérole, les dents gâtées, le nez assés grand, la bouche fort grande, il porte quelque fois une manière de sotane, les yeux noirs.

Paul Plan, de taille moyenne, point gros, de 23 ans, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long, brun et marqué de vérole, les yeux noirs, le nez assés grand, la bouche grande, les dents moins gâtées que son aisné.

Pierre Plan, d'assés grande taille et menuë, les cheveux chatain brun, plats et longs, le visage long, les yeux gris, point marqué de verole, âgé de 20 ans, la bouche assés grande.

La Victoire, de Saint Félix de Palières, d'assés grande taille, pas fort gros, les cheveux noirs et longs point frisez, le visage assés plein, peu de barbe, âgé de 21 ans, vestu de gris peu brun.

Villemejanne dit Campan, assés grand et fort épais, les cheveux noirs un peu frisez, la barbe noire et fort épaisse, le visage assés plein, le nez médiocre, mais un peu serré, vestu de gris de plomb.

Souvent ils prennent des Peruques, sous lesquelles ils cachent leurs cheveux.

Après celui de Claude Brousson on aurait dû pouvoir montrer le portrait d'*Antoine Court* qui eut le mérite, après le mort de Louis XIV, de reconstituer, d'organiser l'Église

du Désert et de rétablir le fonctionnement régulier des synodes et de la discipline, en même temps que de pourvoir au recrutement des pasteurs par l'installation à Lausanne d'un séminaire qui préparait les « candidats au martyre ». Malheureusement on n'a jamais pu trouver de portrait d'Antoine Court. On sait seulement qu'il ressemblait à Saurin.

Mais nous avons été beaucoup plus favorisés pour **Paul Rabaut et ses trois fils**. La plus grande partie du panneau réservé à la Révocation et au Désert leur avait été consacrée. Ici nous laissons un instant la plume à notre collègue A. Lods :

La Société de l'Histoire du Protestantisme avait tenu à rendre ainsi un éclatant hommage au dévouement de ces défenseurs ardents et convaincus de la cause de la liberté de conscience.

Voici un portrait à l'huile de **Paul Rabaut**; cette toile, qui appartient à M. Ph. de Cabrol, a été reproduite dans le *Bulletin*, d'après une ancienne gravure (tome XLIV, 1895, p. 127).

Dans un premier portrait, également prêté par M. de Cabrol, **Rabaut de Saint-Étienne** est représenté de trois quarts, accoudé à une table sur laquelle plusieurs volumes sont rangés. Cette peinture rappelle bien la gravure d'Étienne Beisson[1], exécutée d'après le portrait du peintre du roi, Joseph Boze[2] et publiée dans le *Bulletin* en 1887, p. 547, d'après une très belle épreuve avant la lettre que M. N. Weiss a donnée à la Bibliothèque.

Avant la fermeture de l'exposition, j'ai eu la bonne fortune, sur les indications de M. Th. Dufour, d'acquérir la peinture originale de Boze (médaillon de 0,58 hauteur sur 0,50 largeur).

Un second portrait par Louis David, faisant partie de la

1. Étienne Beisson (1760-1820) a gravé les portraits suivants de Boze : Camille Demoulins, Mirabeau, Marat, Louis XVIII; d'autres portraits de Boze ont eu pour graveurs : Bovinet, Miger, Henriquez, Cathelin et Monin.

2. Boze (1746-1826). Outre les portraits cités dans la note précédente, on a de lui ceux de Louis XVI, Marie-Antoinette, comtesse de Provence, marquis de Castries, Vaucanson, Target, Robespierre, Louis XVIII, Guadet, Napoléon, maréchal Berthier et le dessin de l'Assemblée du Désert gravé par Henriquez (Voir *Bulletin*, XVI, 1867, p. 552).

galerie de Me Cheramy représente Rabaut de Saint-Étienne de profil; cette esquisse a été reproduite en héliogravure dans le *Bulletin* (tome XLIII, 1894, p. 92).

Au-dessous de ces peintures étaient groupées les trois caricatures publiées contre Rabaut par ceux qui ne lui pardonnaient pas d'avoir fait inscrire dans la Déclaration des Droits de l'homme le principe de la liberté de conscience.



Voici les **Coups de Rabot** (gravure au lavis, imprimée en bistre, in-4° en largeur). Dans cette composition, le député du Gard, moitié homme, moitié serpent, vêtu de sa robe pastorale, rabote la Constitution. Sur l'épaisseur de la planche de l'établi sont inscrites cinq lettres P rappelant les inscriptions mises par les huguenots du Midi sur les portes de leurs maisons et signifiant: *Pauvre Peuple Protestant, Prends Patience.*

Dans la **Religion vendue** (gravure au lavis, in-4°), Rabaut arrache un encensoir de la main d'une femme couverte

de longs voiles blancs et personnifiant la religion catholique; il est prêt à lui plonger un poignard dans le sein tandis que Talleyrand la saisit par le bras pour la livrer contre bonnes espèces à Camus, l'ancien agent du clergé.

Enfin dans les **Braves brigands d'Avignon** (gravure au lavis, in-4°), Rabaut, Bouche et Camus engagent Jourdan-Coupe-Tête à massacrer les catholiques et les défenseurs du Pape[1].

Ces trois compositions ont été reproduites dans *L'histoire des caricatures de la Révolte des Français*, par Boyer-Brun de Nîmes (Paris, Imprimerie du *Journal du Peuple*, 1792, 2 vol. in-8°)[2], où elles ont été accompagnées de longues réflexions dans lesquelles l'auteur se déclare l'adversaire acharné de Rabaut et accuse les protestants d'avoir poussé le peuple à la révolte et de s'être « servis des jurisconsultes, des économistes et des *francs-maçons* comme d'autant de leviers par le secours desquels ils sont parvenus à ébranler la monarchie ».

Rabaut-Pomier n'est représenté que par une lithographie de Langlumé, d'après un dessin de Lorin. Ce portrait a paru dans le *Bulletin* (tome XLII, 1893, p. 177).

Quant à **Rabaut-Dupui** dont l'intervention fut si efficace et si avantageuse pour les Églises Protestantes lors de la préparation des articles organiques de l'an X, nous le voyons en costume de membre du Conseil des Anciens. Cette gravure a été tirée sur une ancienne planche en cuivre qui appartient à M. Lombard-Dumas, de Sommières (Gard). Il existe également une miniature de Rabaut-Dupui conservée dans la maison des orphelines du Gard à Nîmes.

Ajoutons encore que sous le portrait de Paul Rabaut on avait placé une longue lettre de lui à Moultou, appartenant à M. F. de Schickler et qui a été reproduite par M. Dardier

1. Ces trois caricatures font partie de la collection Armand Lods. Consultez sur les portraits de Rabaut, *Bulletin* (tome XLIII, 1894, p. 92).

2. Cet ouvrage est fort rare, il se compose de deux volumes in-8, le premier de 410 pages avec table et avis au relieur contient un frontispice et 25 planches, le deuxième volume inachevé a 190 pages avec un frontispice et 11 planches (Bibl. nat., La^{32}—29).

dans ses *Lettres de Paul Rabaut à Divers*, II, 79. Nous en donnons ici la signature ainsi que celle de Rabaut de Saint-Étienne que veut bien nous prêter M. A. Lods.

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Paul Rabaut

Rabaut de St Étienne

Afin de donner une idée, très modérée d'ailleurs et au fond insuffisante, des persécutions de toute nature qui s'abattirent sur les protestants restés en France pendant le siècle qui va de 1685 à 1789 ou plus exactement 1787, et qu'ils ont comparé au séjour des Israélites dans le Désert après la sortie d'Égypte, on avait placé sous ces divers portraits quelques pièces imprimées. D'abord ces trois échantillons des **amendes** par lesquelles on ruina et dépouilla les « Nouveaux Convertis », tous les trois relatifs à ceux de *Montauban*.

Je soussigné Commis au Recouvrement des Impositions faites par ordre du Roy sur les Nouveaux Convertis de la Ville et Jurisdiction de Montauban la présente année mil six cent quatre-vingt douze, *pour la subsistance des quatre mille Hommes de seconde milice*, de la généralité dudit Montauban, Reconnois avoir receu de *Antoine Issanchon Peyreblanc, fils de Pierre*, la somme de douze livres à laquelle il a été taxé suivant la répartition faite par Monseigneur d'Herbigny, Intendant, le vingt troisième May dernier. Fait à Montauban ce 22e jour de Novembre mil six cent quatre-vingt douze.

GUIBERT.

Art. 485.
Taxe $71^{l}5^{s}$. A Montauban le 15 Novembre 1747.

Monsieur,

J'ai reçu des ordres si pressans de continuer et finir le recouvrement des Amendes prononcées contre les Nouveaux Convertis, *qu'il*

ne m'est pas permis de suspendre davantage contre les redevables les poursuites et les diligences que je n'avois pas suivies avec la célérité qui m'avoit d'abord été prescrite, dans l'intention où j'étois de vous épargner des frais, et de vous procurer d'ailleurs la facilité d'acquitter votre article. Comme je ne puis, sous aucun prétexte, vous accorder d'autre délai, je vous prie de vouloir bien, à la réception du présent avis, payer le montant de votre taxe, et éviter par là la peine extrême que j'aurois de vous en faire, et de vous voir exposé à des frais, ainsi que je vous l'ai déjà marqué sur ma précédente du 15 *juin dernier.*

J'ai l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHATEAU.

Au dos : A Monsieur Monsieur Izaye Lagravere Nég[t]*, près la place.*

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN.

Amendes des Nouveaux Convertis prononcées par les Jugements de Monseigneur l'Intendant des 3 mars 1745 et 17 Décembre 1746, en exécution de l'ordonnance du Roi du 16 Février 1745.

ROLLE du 26 Mai 1747. Art. 485.

J'ai reçu de M. Izaye Lagravere, négociant, *la somme* de soixante onze livres cinq sols du montant *de l'article ci-dessus.* A Montauban, le 2 décembre 1747.

CHATEAU.

Puis, un placard ou affiche, don de M. H. Morin-Pons, relatif aux **confiscations** des biens des religionnaires fugitifs et qui étaient mis *en régie* au profit du Domaine lorsqu'ils n'avaient pas été donnés à des parents catholiques ou à des couvents ou hôpitaux. Le document qui suit fournit la liste, en 1743, des protestants de Crest et de Die qui s'étaient exilés *en laissant des biens immobiliers*[1].

1. C'était, peut-être, le moins grand nombre. Au moment de la Révocation, beaucoup avaient réussi à aliéner leurs biens.

BIENS DES RELIGIONNAIRES FUGITIFS

De par le Roy,

On fait scavoir à tous ceux qu'il apartiendra que Lundy 23 décembre 1743, à neuf heures du matin, en vertu de l'arrêt du Conseil d'État du 15 novembre 1742, il sera procedé par adjudication en la manière accoûtumée, pardevant Monsieur Sibeud Subdélégué de M. l'Intendant au département de Crêt et Die, en présence du Fermier général de la Régie desdits biens, ou de son Préposé, sur une simple affiche et publication, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour huit années consécutives, des biens cy-après;

Scavoir,

Ceux de Jean Vieux, fugitif, dont jouit Jean-Pierre Charles, consistant en fond de terre, situés au Plan de Bays.

Ceux de Pierre Charlet, dont jouit Étienne Charlet, consistant en terre et vignes, situés à Espenel.

Ceux d'Étienne Laurier, dont jouit Pierre Laurier, consistant en maison, pré, terre et vigne, situés à Vercherey.

Ceux de Lombard, dont jouit Simond Lombard, consistant en une maison et fonds de terre, situés à Pontaix.

Ceux de Jacques Giroud, dont jouit Mathieu Giroud, consistant en fonds de terre, situés audit Pontaix.

Ceux de Suzanne Cartho, dont jouit Pierre Allard, consistant en biens fonds, situés à la Vachère.

Ceux de Catherine Arnoult et Catherine Bouvat, dont jouit Pierre Vincent, consistant en une maison, pré, terre et vigne, situés à Sainte Croix.

Ceux de Daniel et Louis Herboux, dont jouit le sieur Mazard, héritier de Daniel Bouvat, consistant en batimens, pré, terre et vigne, situés à Quint ou Saint Jullien.

Ceux de David Bertaud, dont jouit Antoine Vallon, consistant en fonds de terre, situés à Crêt.

Ceux de François Beranger, dont jouit Pierre Arthaud, consistant à la moitié d'une maison et fonds de terre, situés à Beaufort.

Ceux de Jean Grisail et sa femme, dont jouit la veuve Droyast, consistant en maison et terre, situés à Die.

Ceux de Jean Morin, dont jouit Jean Joubert, consistant en une maison et fonds de terre, situés audit lieu de Die.

Ceux de Pierre Chabert, dont jouit Catherine Chabert, consistant en biens fonds, situés à Août.

Ceux d'Anne Brachet, dont jouit Antoine Sauvant, consistant en une maison et fonds de terre, situés à Paunet.

Ceux de Suzanne Penil et Marie Liotard, dont jouit Daniel Liotard, consistant en maison et terre, situés audit lieu.

Ceux de Charles Guérin, dont jouit Jean Guérin, consistant en une maison et fonds de terre, situés audit lieu.

Ceux de Pierre Marcelle, dont jouit Matthieux Roux, consistant en biens fonds, situés à Aurel.

Ceux de Catherine Joubert, dont jouit Barthélemy Joubert, consistant en une maison et fonds de terre, situés à Saint Romans.

Ceux de Pierre Arnaud, dont jouit Daniel Martin, consistant en une maison et fonds de terre, situés audit lieu de Saint Romans.

Ceux de Daniel de Laygue, dont jouit Antoine de Laygue, consistant en maison et fonds, situés audit lieu de Saint Romans.

Ceux de Noël et André Chenebier, dont jouit Jean Chenebier, consistant en biens fonds, situés à Chamalot.

Ceux de Magdelaine Aguiton, dont jouit César Boumaval, consistant en biens fonds, situés audit lieu de Chamalot.

Ceux de Louis Faure, dont jouit Pierre Mouquant, consistant en fonds de terre, situés audit lieu de Chamalot.

Ceux de Jeanne Faure, dont jouit Antoine Mounier, consistant en une maison, pré, terre et vigne, situés audit lieu de Chamalot.

Ceux de Jacques Jullien, dont jouit Anthoine Jullien, consistant en une maison et fonds de terre, situés à Chatillon.

Ceux de Pierre Bonet, dont jouit Jean Louis Gontard, consistant en une maison, prés, terre et vignes situés audit lieu de Chatillon.

Ceux de Pierre Martin, dont jouit Barthelemy Vignon, consistant en maison, pré, terre et vignes, situés à Marignac.

Ceux de Beatrix Girard, dont jouit Claude de Ville, consistant en maison et fonds de terre, situés audit lieu de Marignac.

Ceux de David Bournat, dont jouit Louis Garand, consistant en fonds de terre, situés audit lieu de Marignac.

Ceux de Claude Garcin et sa femme, dont jouit Charles Faure, consistant en fonds de terre, situés à Montmaurt.

Ceux d'Anne Izaard, dont jouit Jean Galand, consistant en terre et en pré, situés à Menglon.

Ceux de Jean Martin, dont jouit Pierre Martin, consistant en biens fonds, situés audit Menglon.

Ceux d'Etienne Rambaud, dont jouit Jean Rambaud, consistant en une maison et fonds de terre situés audit lieu de Menglon.

Ceux de David Roux, dont jouit Antoine Odon, consistant en une maison, terre et pré, situés à Valdrome.

Ceux d'Abraham Eximet, dont jouit Jean Livache, consistant en une maison, situés audit lieu de Valdrome.

Ceux de Pierre Raymond, dont jouit Louis Roux, consistant en biens fonds, situés audit lieu de Valdrome.

Ceux de Jean Lombard et Suzanne Blais, dont jouit Jean Lagier, consistant en pré et terre, situés à Fourcinet.

Ceux de Charles Goy et Suzanne Saulés, dont jouit Louis Goy, consistant en bâtimens, pré, terre et vignes, situés à Bourdeaux.

Ceux d'Anne Forier et Daniel Arthaud, dont jouit Claude Resson, consistant en biens fonds, situés à la Motte-Chalançon.

Ceux d'Antoine Arnaud, dont jouit Pierre Arnaud, consistant en une maison et fonds de terre, situés à Poyol.

Ceux de Suzanne Givaudan, dont jouit César Bernard, consistant en un domaine, situé à Baurière.

Toutes personnes seront reçûës en donnant bonne et suffisante caution.

Ceux qui jouissent des biens apartenants à la Régie, soit par bail à rente, à terme limité et autres redevables en intérêts ou autrement, sont avertis de venir payer à Crêt, le 23 décembre 1743. entre les mains du Préposé à la Régie les sommes par eux dûës, et d'aporter leurs Baux, si non ils y seront contraints comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté.

Enfin, voici le texte d'un arrêt du parlement de Grenoble qui démontre que quatre ans après le supplice, à Toulouse de Calas, du pasteur Rochette et des trois frères de Grenier, on continuait encore à **condamner à mort** ceux qui prêchaient au Désert, aux **galères** ceux qui les assistaient, et à des amendes et peines diverses ceux qui avaient été mariés par un « prédicant », mariage qu'on déclarait « nul et les enfants qui en pourraient naître illégitimes ». C'est donc bien certainement la Révolution seule qui a empêché le clergé catholique et les gouvernements qu'il dirigeait de faire exécuter des lois aussi barbares contre ceux qui ne voulaient pas reconnaître son autorité souveraine. Cet arrêt destiné à être affiché, a été donné à la Bibliothèque par M. H. Morin-Pons.

ARREST

DE LA COUR DE PARLEMENT, AIDES ET FINANCES DE DAUPHINÉ,

Du trente-un Mai mil sept cent soixante-six.

Qui condamne les nommés Desnoyers et Colombe, Prédicants, contumax à être pendus, et le nommé Girard Lecteur, aussi contumax, aux Galères; plusieurs autres particuliers y dénommés, à des peines afflictives, tous convaincus de contravention aux Edits et Déclarations du Roi, concernant la Religion prétendue Réformée, etc.

Extrait des registres du Parlement.

Entre le Procureur général du Roi, demandeur en cas de contravention aux Édits et Déclarations du Roi, concernant la Religion prétendue Réformée, et en exécution de l'Arrêt de la Cour du dix sept juillet mil sept cent soixante-quatre d'une part; les nommés Desnoyers, Colombe, Prédicants; François Girard, Lecteur; Jean-Antoine Delègue, contumax; Pierre Berton, détenu dans les Prisons de la Conciergerie du Palais; Louis Joubert, Consul de St-Romans; Antoine Borel père, du lieu de la Valdaix; Paul Borel fils, Louis Liotard, et Jeanne-Marie Lamotte, accusés, d'autre.

La Cour, dit la coutumace contre lesdits Desnoyers, Colombe, Prédicants; Delègue et Girard, être bien et duement instruite; et pour les causes résultantes des procédures, a condamné lesdits Desnoyers et Colombe à être livrés entre les mains de l'Exécuteur de la Haute-Justice, pour, la hart au col, être conduits à la Place du Breuil de cette ville, et à une potence qui sera à cet effet dressée, y être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive; et attendu la contumace desdits Desnoyers et Colombe, leur effigie sera mise sur un tableau qui sera attaché à ladite potence et a condamné lesdits Desnoyers et Colombe à dix livres d'amende envers le Roi, chacun le concernant, et aux dépens et frais de Justice.

Et, en ce qui concerne ledit Girard, Lecteur, l'a condamné à servir le Roi en qualité de Forçat sur ses Galères pendant l'espace de trois années, étant préalablement flétri sur l'épaule droite, d'un fer ardent portant l'empreinte des trois lettres G. A. L., lui fait inhibi-

tion et défenses de rompre son ban, sous plus grande peine; et attendu la contumace dudit Girard, ordonne que le présent Arrêt sera transcrit sur un tableau qui sera attaché au pilier de justice; et a condamné ledit Girard à l'amende de dix livres envers le Roi, et aux dépens et frais de Justice le concernant.

Et en ce qui concerne Jean-Antoine Delègue, a déclaré le mariage dudit Delègue nul, et les enfans qui en pourroient naître illégitimes; lui fait inhibition et défense de cohabiter avec sa prétendue femme; et l'a condamné à six livres d'aumône envers les Prisonniers de la Conciergerie du Palais, et aux dépens et frais de Justice le concernant.

Et en ce qui concerne ladite Jeanne-Marie Lamotte, l'a condamnée à six livres d'aumône envers lesdits Prisonniers, et aux dépens et frais de Justice le concernant. Et en ce qui concerne ledit Joubert, Consul, et Jean-Louis Liotard, les a condamnés, ledit Joubert à dix livres d'aumône, et ledit Liotard à six livres envers lesdits Prisonniers, et aux dépens et frais de Justice, chacun les concernant. Et en ce qui concerne lesdits Borel père et fils, les a mis hors de Cour et de procès, ledit Borel père sans dépens, et a condamné ledit Borel fils aux dépens et frais de Justice le concernant. Et en ce qui concerne ledit Berton, détenu, l'a condamné à dix livres d'aumône envers lesdits Prisonniers, et aux dépens et frais de Justice le concernant; enjoint au Geôlier desdites Prisons, de lui en ouvrir les portes à l'exhibition du présent arrêt.

Ordonne au surplus que le présent Arrêt sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait en Parlement le trente-un Mai mil sept cent soixante six.

Signé, Boisset.

Le culte du Désert et la Loi de Germinal an X.

Tout ce qui était relatif, dans les souvenirs qu'on avait pu rassembler, au culte du Désert, avait été groupé dans la baie, restée ouverte au milieu de ce côté de la Bibliothèque. — On y voit, sur la photogravure ci-jointe, la **chaire du Désert**, qui appartenait à la paroisse poitevine de Bougon d'où notre collaborateur M. Th. Maillard pasteur à Pamproux nous la fit parvenir et dont le conseil presbytéral vient d'en assurer la pro-



priété à notre Société. Cette chaire, démontable, se compose de sept morceaux principaux, qui étaient transportés isolément par les anciens sur le lieu destiné à la réunion et y étaient assemblés et fixés au moyen d'écrous en fer.

A gauche de cette chaire se voit l'émouvante petite **table de communion**, également pliante et démontable, qui fut faite par un membre de l'Église de Niort nommé Monclaud et sur laquelle se lit, au milieu d'une guirlande de cœurs gravés, cette touchante inscription : « *Souverain monarque du ciel et de la terre, jette un regard de miséricorde sur ceux qui s'approcheront de cette table.* » Elle a été dessinée et décrite pour le *Bulletin* de 1896, p. 54, par M. Maillard, et, bien que très vermoulue, nous a été obligeamment apportée par M. Pandin de Lussaudière, élève de l'école des Chartes. Au-dessus de la table on distingue une sorte de dentelle. C'est une nappe de communion dont se servit, dans le Dauphiné, le pasteur du Désert *Louis Ranc* qui fut pris à Livron, pendu à Die par ordre du Parlement le 2 mars 1745, à l'âge de 26 ans, et dont la tête fut ensuite exposée à Livron, et le cadavre traîné par les rues de Die. — Cette nappe, ainsi qu'un gobelet en verre, ayant servi au martyr, comme la nappe, et dont il sera question plus loin, appartiennent aujourd'hui à Madame Gillouin, veuve de l'ancien pasteur d'Aouste, qui a bien voulu nous les envoyer, à la requête de M. le pasteur T. Fallot. Sur cette table on avait placé un **service de communion** en étain, également employé au Désert et dont les coupes, se dévissant en deux parties, pouvaient facilement se dissimuler. Ce service appartient à M. Maillard, ainsi que les **sellettes** ou petits sièges pliants ou démontables qu'on voit au pied de la chaire; ces sièges portatifs furent, si je ne me trompe, spécialement inventés pour le culte du Désert et l'usage s'en est si bien perpétué qu'il y a encore, dans le Poitou, des annexes où chacun apporte son siège quand il se rend au temple.

Sur la chaire se voient un **mantelet** en soie noire légère, un **rabat** noir à liséré blanc et une **toque** noire, surmontée d'une houppe, que le pasteur revêtait avant de monter en chaire. La toque était transportée dans une boîte en fer blanc qu'on aperçoit aussi au bas de la chaire.

Sur les tablettes du fond on avait accroché les deux seules gravures contemporaines qui nous aient conservé le souvenir visible de ces cultes dont nos pères durent se contenter pendant près d'un siècle. Celle de gauche, devenue rare, nous montre l'assemblée, les femmes à droite, les hommes à gauche (du spectateur), agenouillée, comme elle le faisait toujours, pour la prière. Elle est signée *J.-J. Storni invenit*, *L. Bellotti sculpsit* 1775, et porte cette inscription :

Assemblée dans le désert.

Bienheureux sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui la pratiquent. J.-C. en S. Luc, chap. XI, verset 28.

Celle de droite est la gravure bien connue qui représente le culte du Désert dans les carrières de Lèques près de Nîmes, et dont on trouve des exemplaires dans beaucoup de familles protestantes du Midi. L'exemplaire de la Bibliothèque est avant toute lettre. On y a tracé, à l'eau-forte, dans l'angle inférieur de droite, ces mots : **Les Protestants au Désert, Nîmes**. Le journal le *Lien* avait publié en 1861, p. 91 (1er juin), au sujet de ce tableau, dont l'original existe peut-être encore ainsi que celui de la gravure précédente, cette note, sans doute de M. A. Coquerel fils :

Le 8 octobre 1784, Joseph Boze, *peintre de portraits à Paris*, et qui, plus tard, sous le ministère de M. de Brienne, fut nommé *peintre breveté de la guerre*, passa un acte sous seing privé avec Benoît-Louis Henriquez, graveur de l'Académie royale. Ce dernier s'engageait à graver, dans le terme d'un an, et moyennant 3000 livres, *le tableau de M. Boze qui est un paysage et une assemblée protestante.*

Sous l'Empire, Rabaut-Pomier, pasteur à Paris, reçut la lettre suivante de ce même Joseph Boze :

« M. Boze a l'honneur de présenter son hommage à M. Rabeau Pomier. Il se fait un vrai plaisir de lui envoyer la convention qui fut faite sur la planche représentant l'assemblée des protestants de Nismes, gravée par Henriquez, d'après le tableau original, peint sur les lieux d'après nature, par M. Boze, à une époque où le pré-

jugé, prévalant sur la saine raison, fit craindre à l'artiste de signer au bas de l'estampe.

« Il présente son respect, etc.

« Ce mardy 16 may

« Au musée des artistes, à la Sorbonne[1]. »

Sur les deux côtés de la baie on avait suspendu deux portraits, celui de **Paul Rabaut**, que possède la Bibliothèque grâce madame Vve Passa, jusqu'ici le meilleur portrait connu de l'apôtre du Désert, et en face de lui une peinture qui doit représenter **Henri Arnaud**, le célèbre pasteur dauphinois, devenu à la fois pasteur et chef militaire des Vaudois qu'en 1689 il ramena de Suisse dans leurs vallées du Piémont, à travers les Alpes et malgré leurs ennemis, haut fait presque unique dans l'histoire.

Le grand tableau dont on distingue vaguement le sujet, sur un chevalet à droite de la chaire, nous avait été fort obligeamment prêté par la Bibliothèque de Genève. Il a été reproduit dans le *Bulletin* de 1890, p. 242-243, et nous montre, à côté des reliques du Désert, la seule vue actuellement connue de l'intérieur d'un temple huguenot au XVIe siècle. C'était, comme l'indique l'inscription, le **Temple de Lyon nommé Paradis**, c'est-à-dire une ancienne « establerye » de ce nom, qu'on avait aménagée pour le culte protestant en la « *rue des Estableries ou des Chapelliers* », aujourd'hui des *Quatre Chapeaux* (*Bull.*, 1890, 286).

Un exemplaire, imprimé sur une feuille-placard, de la **Loi de germinal an X**, sans doute pour être affiché dans les temples, était aussi suspendu au-dessous de la première gravure représentant une assemblée au Désert. Il nous servira de transition pour passer au dernier panneau, où ne se voyaient guère qu'une demi-douzaine de portraits (deux au moins n'ont pu prendre place sur la gravure). On aperçoit d'abord l'énorme toile, habituellement suspendue dans la sacristie du temple de

1. Ce billet ne porte pas de millésime. Il est entre nos mains, ainsi que la convention originale signée Boze et Henriquez, dont nous avons donné un résumé.



l'Oratoire, qui représente **Paul Henri Marron**, ancien chapelain de l'ambassade de Hollande, organisateur de l'Église de Paris pendant la Révolution, et premier pasteur, jusqu'en 1832, de cette Église unie à l'État par la susdite loi (cf. *Bulletin* de 1889, p. 359). A côté de lui le consistoire de l'Église luthérienne Ste-Aurélie, de Strasbourg, nous avait permis de placer le charmant portrait de **Charles Christian Gambs**, chapelain de l'ambassade de Suède, qui rendit aux protestants de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris, le même service que Marron à ceux de l'Église réformée (*Bull.* de 1898, p. 555).

On admirait ensuite l'admirable peinture exécutée en 1837 par Paul Delaroche, pour M. **François Guizot**, et tout le monde savait gré à madame Guillaume Guizot d'avoir consenti à nous la prêter. Le dernier personnage qu'on aperçoit à droite est le seul appartenant réellement au XIXe siècle (François Guizot était né le 4 août 1787), qui ait figuré dans notre exposition. Mais chacun comprendra que nous ayons fait une exception pour le **colonel Denfert-Rochereau**, le seul officier français et protestant qui ait réussi en 1870 à conserver à la France un morceau des provinces annexées. Le crayon qui le représente appartient à M. Surleau-Goguel.

Il reste encore à mentionner, sous le portrait de Gambs, un petit pastel, **Pierre Mordant**, pasteur de l'Église de Rouen jusqu'en 1813. On l'avait placé là parce que Mordant fut, en France, le dernier pasteur décrété de prise de corps (1789) pour avoir béni publiquement un mariage mixte. Son procès fut donc le dernier procès pour cause de religion au XVIIIe siècle. — Un Rouennais, notre ami M. R. Garreta, nous avait apporté un charmant portrait au crayon, qui fut aussi placé sur ce panneau, mais qu'on ne voit pas ici. C'était celui de Marie-Anne Massé, dessiné le 29 décembre 1764 par son grand-oncle **Jean-Baptiste Massé**, peintre du roi en miniature, conseiller en son Académie royale de peinture et de sculpture, garde des plans et tableaux de S. M., alors âgé de 78 ans, lequel décéda, le 26 septembre 1767 « dans les sentiments de la R. P. R. » et fut inhumé nuitamment, sans bruit, scandale ni appareil dans le chantier d'Appoigni, au

Port au Plâtre. Au-dessus de ce dessin, grâce à M. Gaidan, on a pu placer une bonne esquisse à l'huile de **Jean-Henri Merle d'Aubigné** (1794-1872), qui contribua, plus que personne au siècle dernier, à populariser l'histoire de la Réforme, surtout dans les pays de langue anglaise.

Ce qu'on aperçoit sous le portrait du colonel Denfert est un **Almanach-placard de l'année 1623** au haut duquel on a gravé le portrait de Louis XIII et de sa femme, à cheval entre trois fleurs de lys, renfermant les profils des « villes d'ostages et places de seureté retirées par force ou autrement sur ceux de la R. P. R. par le roi Louis le Iuste ez années 1620, 21 et 22 ». A côté, un petit tableau imprimé, à compartiments coloriés, représentant les différents états des âmes après la mort, et composé par le pasteur **Oberlin** pour ses intimes. Il avait donné cet exemplaire, que nous prêta M. le pasteur Dietz, de Rothau, à sa servante Louise Scheppler. Les médailles qu'on voit plus loin sont des reproductions de celles de la Saint-Barthélemy et de la Révocation et avaient été exposées par M. A. Giraud-Browning, président de la *Huguenot Society* de Londres. Puis un parchemin donnait une idée de ce qu'étaient les diplômes de nos anciennes **Académies**; celui-ci avait été délivré par celle de **Sedan** *à Joseph Pithou*, le 9 des calendes d'Avril 1659, et est signé *De Morenvillé, consiliarius regius et moderator; Beaulieu le Blanc, pastor et Theologiæ professor; Chadirac, consiliarius regius et moderator; J. Le Vasseur, pastor et Theologiæ professor et moderator consiliarius et pro tempore rector; D. D'Ozanne, urbis proprætor; Gommeret, in supremo Sedanensi Senatu consiliarius regius et universitatis moderator; O. Le Blanc* (?) *regius procurator;* et *D. Leloux* (?) *universitatis Sedan. norius et secretarius.*

Une gravure, placée de l'autre côté du portrait du pasteur Mordant, sera décrite tout à l'heure. Mais il convient de mentionner ici, comme se rattachant directement aux objets déjà décrits, d'abord quatre **boulets de l'artillerie de Louis XIII**, trouvés dans les murs du Mas d'Azil, cette petite ville du pays de Foix, assiégée le 25 septembre 1625 par le maréchal de Thémines, défendue par un millier de huguenots qui résis-

tèrent victorieusement à trente-sept jours de siège et à trois assauts. — Puis il faut regretter de n'avoir pas suspendu, au-dessous d'une des gravures représentant le prêche au Désert, une vue de la célèbre **Tour de Constance**, où furent enfermées, quelquefois pour plus de trente ans, des femmes surprises dans ces assemblées. Cette vue avait été peinte jadis par le regretté Charles Frossard, qui l'avait donnée récemment à la Société après la mort de sa fille.

Nous passons maintenant à la description des quatorze vitrines et objets disséminés. Les quatre premières de ces vitrines étaient consacrées, comme de juste, aux

Livres et Reliures.

Dans les trois premières vitrines, à gauche en entrant, on avait placé, en premier lieu, les plus anciennes éditions du Nouveau Testament et de la Bible en langue vulgaire, imprimées en vue de la propagande protestante, puis les traités, généralement très rares et encore moins connus qui, sous une forme plus accessible et plus maniable, répandaient parmi le peuple la substance de l'enseignement évangélique, ou lui exposaient la différence entre cet enseignement et celui de l'Église catholique. Une quatrième vitrine était consacrée aux reliures curieuses ou de prix, recouvrant des livres protestants, ou intéressants au point de vue protestant. Notre collègue, M. Th. Dufour, directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève, a bien voulu arranger ces quatre vitrines et en dresser le catalogue qui suit[1], auquel nous avons ajouté çà et là quelques remarques, destinées à ceux qui ne sont pas bibliographes.

1. Abréviations :
Mme A. A. = Mme Alfred André;
E. S. = M. Ernest Strœhlin;
F. de S. = M. Fernand de Schickler;
Th. D. = M. Théophile Dufour;
N. W. = M. N. Weiss;
G. = Bibliothèque A. Gaiffe;
L. = Bibliothèque H. Lutteroth;
H. B. = Bibliothèque H. Bordier.

1. — Evangelium Jesu Christi, secundum Matthæum, secundum Marcum, secundum Lucam, secundum Joannem. Ad veterum simul et emendatorum codicum fidem. *Parisiis, apud Simonem Colinæum*, 1523. — Acta apostolorum. Ad veterum simul et emendatorum codicum fidem. *Parisiis, apud Simonem Colinæum*, 1523. — En 1 vol. in-16. — N. W.

Voy. Renouard, *Bibliographie des éditions de S. de Colines*, 1893, p. 42.

C'est de ce Nouveau Testament que Robert Estienne parle ainsi dans ses *Censures des Théologiens de Paris*, 1552 (réimpression Fick, p. 5) :

« ...Je me tay de ce qu'ils avoyent jà tenté l'an M.D.XXII, quand le Nouveau Testament fut imprimé en petite forme par mon beau père Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre : (c'estoit alors une chose bien nouvelle, veu la malignité de ce temps là, que de trouver des livres de la saincte escripture corrects), et d'autant que j'avoye la charge de l'imprimerie, quelles tragédies esmeurent-ils contre moy? Ils crioyent dès lors qu'il me falloit envoyer au feu, pour ce que j'imprimoye des livres si corrompus : car ils appeloyent corruption, tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez. Et lors je rendi tel compte de mon faict comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs leçons ils reprinssent magistralement et aigrement le jeune homme duquel telle correction estoit procédée, toutesfois estans eulx mesmes bons tesmoings de leur propre ignorance, ne l'osèrent jamais assaillir ouvertement, encores qu'il fust moins sçavant et craintif : mais avoyent plus de paour de luy, qu'ils ne luy en eussent sceu faire, parce que Dieu les avoit effrayez. »

On peut supposer, vu les relations de Lefèvre d'Etaples avec Simon de Colines, chez lequel il publia, la même année, la première édition de sa traduction du Nouveau Testament, qu'il se servit de ce texte corrigé par Robert Estienne.

2. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). 2e volume, contenant les Epîtres, les Actes et l'Apocalypse. *Paris, Simon de Colines*, octobre et novembre 1523, 3 parties en 1 vol. in-8, goth. — Bibl. Mazarine.

Voy. Renouard, p. 52.

3. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Paris*, [*Antoine Couteau, pour*] *Simon de Colines*, 1524, 2 part. en 1 vol. in-8, goth., mar. br. (*Thibaron-Joly*). — E. S. (ex^re G.)

Voy. Renouard, p. 68.

4. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Paris, Simon de Colines*, avril 1524 et janvier 1524 [1525 n. st.], 2 part. en 1 vol. in-8, goth. — Bibl. du prot. fr., nº 11437. Rés.

Voy. Renouard, p. 65, 66.

5. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Paris, Simon Dubois*, octobre 1525, 3 part. en 1 vol. in-8, goth.

A la suite sont reliés trois opuscules d'Erasme trad. en français, probablement par Louis de Berquin, savoir :

6. Declamation des louenges de mariage, par Erasme de Roterdam, docteur en theologie, reduict de latin en françois. *S. l. n. d.* [*Paris, S. Dubois*, vers 1525], in-8, goth.

7. Brefve admonition de la maniere de prier, selon la doctrine de Jesuchrist. Avec une brefve explanation du Pater noster. Extraict des paraphrases de Erasme sur sainct Matthieu et sur sainct Luc. *S. l. n. d.* [*Paris, S. Dubois*, vers 1525], in-8, goth.

8. Le symbole des apostres (qu'on dict vulgairement le Credo) contenant les articles de la foy, par maniere de dialogue, par demande et par response. La pluspart extraict dung traicté de Erasme de Roterdam intitulé Devises familieres. *S. l. n. d.* [*Paris, S. Dubois*, vers 1525], in-8, goth. — Bibl. de Genève.

Les numéros 2 à 5 sont les seules éditions, actuellement connues, du Nouveau Testament en français, imprimées à Paris avant la seconde moitié du XVIe siècle. Tout au plus peut-on y joindre un N. T. imprimé par Simon Dubois, en novembre 1529, probablement à Alençon et dont la Société Biblique de Paris possède le seul exemplaire complet actuellement connu, décrit par feu M. O. Douen dans le *Bulletin* de 1896, p. 200 à 212. Aussi n'a-t-on découvert jusqu'ici que très peu d'exemplaires, presque tous incomplets, de ces quatre ou cinq éditions. — C'est à Bâle, Anvers, Lyon, Neuchâtel, Genève, etc., que parurent, après 1525, les rares éditions antérieures au milieu du XVIe siècle, qu'on a retrouvées et

dont plusieurs, et non des moindres, sont énumérées ci-après. — Cf. *Bull.*, 1894, p. 252, et 1896, p. 162.

9. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Bâle*, 1525, 4 part. en 1 vol. in-8, goth., mar. n. (*Lortic*). — Soc. bibl. (ex[re]. L., don F. de S.)

10. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Anvers, Guillaume Vorsterman*, janvier 1529, in-8, goth., mar. n. (*Engel*). — Soc. bibl. (don F. de S.)

11. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *S. l. n. d.*, 2 part. en 1 vol. in-8 allongé, goth., mar. br. — Soc. bibl. (ex[re] L., don F. de S.)

12. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *S. l. n. d.* (avec la marque de Claude Nourry, imprimeur à Lyon), 2 part. en 1 vol. in-16, goth. — Soc. bibl. (don F. de S.)

13. — Le Nouveau Testament (Version de Lefèvre d'Etaples). *Turin, pour Françoys Cavillon, demourant à Nice, s. d.*, 4 part. en 1 vol. in-16, goth. — Soc. bibl. (don F. de S.)

Voy. *Bull.*, 1896, p. 160 et s.

14. — Le psaultier de David, (précédé d'une Epistre comment on doibt prier Dieu). *Paris, Simon de Colines*, février 1523 [1524, n. st.], in-8, goth. — M[me] A. A.

Version de Lefèvre d'Etaples. Voy. Renouard, p. 53.

15. — Même ouvrage. *Paris, Simon de Colines*, février 1525 [1526, n. st.], in-8, goth. — Bibl. du prot. fr., n° 13294. Rés.

Voy. Renouard, p. 74, 75.

16. — Le Livre des Psalmes. *S. l. n. d.*, pet. in-8, goth. — E. S. (ex[re]. G.)

Vers 1532, impression de Simon Dubois, voy. *Bull.*, 1893, p. 98.

17. — Le livre des pseaulmes de David, traduictes selon la pure verité hebraique ...*Anvers, Antoine des Gois*, 1541, in-16, goth., mar. br. (*Claessens*). — F. de S.

18. — [Lefèvre d'Etaples.] Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux sepmaines de lan... *S. l. n. d.* (impression de Simon Dubois), pet. in-8, goth., mar. v. (*Duru*). — E. S. (ex[re]. G.)

La Bibl. du prot. fr. possède un ex[re] de la même édition, qui lui a été donné par M. F. de Schickler et qui porte le n° 8717. Rés.

19. — [Lefèvre d'Etaples.] Epistres et evangiles des cinquante et deux dimenches de l'an, avecques briefves et tres utiles expositions d'ycelles, necessaires et consolables pour tous fideles chrestiens. Nouvellement reveues et augmentees par gens doctes en la saincte escripture. *S. l. n. d.*, in-16, goth. — N. W.

Le psautier est, en dehors du Nouveau Testament, la seule partie de la Bible qui ait été traduite et publiée à Paris, au début de la Réforme. On ne connaît guère, pour la première moitié du XVIe siècle, que les trois éditions citées sous les nos 14, 15 et 16, et la traduction rimée des *Trente Pseaulmes*, que Clément Marot fit paraître en 1541 (Voy. *Bull.*, 1894, 268) et qui l'obligea à quitter la France. On trouve cette dernière à la Bibliothèque Nationale, le no 14 aussi à Sainte-Geneviève, le no 15 à l'Arsenal et le no 16 à la Mazarine. — Les nos 18 et 19, vulgairement appelés *les 52 Dimanches*, sont les péricopes du Nouveau Testament que Lefèvre d'Etaples et ses collaborateurs de Meaux expliquèrent au peuple en de courtes homélies, imprimées à la suite de chaque péricope (Cf. *Bull.*, 1894, p. 321). On en connaît encore deux éditions, outre celles qui figurèrent dans notre exposition (Voy. *Bull.*, 1889, p. 102).

20. — La Bible, (trad. en français par Pierre Robert Olivetan). *Neuchâtel, Pierre de Wingle*, 1535, in-fol., goth., mar. n. — Mme A. A.

Voy. Th. Dufour, *Notice sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel*, 1878, p. 129-131.

21. — Le Nouveau Testament. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1536, pet. in-8, mar. br. (*Thibaron-Joly*). — Soc. bibl. (exre de la vente J. Adert, don F. de S.)

Version d'Olivetan, première revision. Voy. Dufour, p. 140-142.

22. — Le Nouveau Testament. *S. l.* [*Genève, Jean Michel*], 1538, pet. in-8, mar. blanc (*Gruel.*) — Th. D. (exre H. B.)

Seconde revision de la version d'Olivetan. Voy. Dufour, p. 149-152.

23. — Le Nouveau Testament. *S. l.* [*Genève, J. Gerard*], 1539, pet. in-8. — Th. D. (exre L.)

Version d'Olivetan, revisée. Voy. Dufour, p. 167-169.

24. — Le Nouveau Testament. *S. l.*, 1539, in-8. — Bibl. Sainte-Geneviève.

Version d'Olivetan, revisée. Voy. Dufour, p. 169-171.

25. — Le Nouveau Testament. *S. l.* [*Genève, Jean Michel*], 1544, pet. in-8, goth. — Th. D.

Version d'Olivetan, revisée. Voy. Dufour, p. 91-93.

26. — La Bible, nouvellement translatée par Sebastian Chateillon. *Bâle, pour Jean Hervage*, 1555, 2 part. en 1 vol. in-fol. — Soc. bibl. (ex^re^ L., don F. de S.)

27. — Lefèvre d'Etaples. Commentarii initiatorii in quatuor evangelia. *Meldis, impensis Simonis Colinæi*, juin 1522, in-fol. — Bibl. du prot. fr. (don de Mme la baronne de Neuflize.)

Voy. Renouard, p. 30-32.

28. — Le baston pour chasser les loups. *S. l. n. d.* [*Genève*, vers 1522], in-4, goth., mar. bl. doublé de mar. r. (*Chambolle-Duru.*) — F. de S. (ex^re^ de Fernand Colomb, vente Pichon.)

Opuscule en vers, de 4 feuillets, dirigé contre les ventes d'indulgences.

29. — La balade des Leutheriens, avec la chanson. *S. l. n. d.*, pet. in-8, goth., mar. r. doublé de mar. bl. (*Chambolle-Duru*). — F. de S. (ex^re^ de Fernand Colomb, vente Pichon.)

Opuscule catholique en vers, 4 feuillets.

Les n°s 30 à 36 qui suivent, auxquels il faut ajouter les n°s 6 à 8 précédemment cités, plus les *Quatre instructions fidèles pour les simples et les rudes*, dont un exemplaire se trouvait aussi dans la bibliothèque de M. Gaiffe, aujourd'hui chez M. E. Strœhlin, et *Les sept pseaulmes du royal prophète David exposés, puis naguère divulgués...* récemment entrés à la Bibliothèque Nationale, sont tous sortis des presses de Simon Dubois entre les années 1525 et 1530. Ce sont actuellement les seuls traités de propagande protestante connus pour cette époque. On a vu plus haut que les n°s 6, 7 et 8 ont été traduits librement d'Erasme, sans doute par Louis de Berquin. Les n°s 31 et 36 ont été traduits de Luther, peut-être par le même Louis de Berquin. Les *Quatre instructions* sont en partie une traduction du petit Catéchisme de Luther (*Bull.*,

1888, p. 432), et *Les sept pseaulmes* résument probablement les explications faites par Pierre Caroli au collège de Cambrai en 1524 (*Bull.*, 1894, p. 252).

30. — Brief recueil de la substance et principal fondement de la doctrine évangélique. Lisez Chrestiens, et vous y trouverez consolation. *S. l.*, pet. in-8, goth. (caract. de Simon Dubois). — F. de S. (ex^re de la vente Th. Powell.)

La préface est datée de septembre 1525. (Voy. *Bull.*, 1896, p. 165.)

31. — Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience. *S. l. n. d.*

32. — Almanach spirituel et perpetuel necessaire à tout homme sensuel et temporel. *S. l. n. d.* — Les n°s 31 et 32 sont réunis en 1 vol. pet. in-8. (Caract. goth. de Simon Dubois). — Bibl. du prot. fr., n° 13452. Rés.

Le premier ouvrage est la traduction d'un écrit de Luther. Voy. *Bull.*, 1887, p. 665-669.

33. — Le traicté du souverain bien, par lequel le vray chrestien pourra apprendre (à l'ayde des sainctes Escriptures) à contemner la mort, mesmes icelle desirer pour avoir claire vision de Dieu par nostre seigneur Jesuchrist. S. *l. n. d.* (caract. de Simon Dubois), pet. in-8, goth., v. f. (*Petit.*) Avec une dédicace à la duchesse d'Alençon et de Berry. — Mme A. A. (ex^re L.)

34. — Le combat chrestien. *S. l. n. d.* (caract. de Simon Dubois), pet. in-8, goth., v. f. (*Petit.*) — Mme A. A. (ex^re L.)

35. — Breve instruction pour soy confesser en verité. *S. l. n. d.* (caract. de Simon Dubois), pet. in-8, goth., v. f. (*Petit*). — Mme A. A.

36. — Le livre de vraye et parfaicte oraison. *Paris, Simon Dubois, pour Chrestien Wechel*, avril 1529, pet. in-8, goth. — E. S. (ex^re. G.)

Voy. *Bull.*, 1888, p. 155-163.

37. — Même ouvrage. *Anvers, Martin Lempereur*, juillet 1534, pet. in-8, mar. bl. (*Capé.*) — N. W.

Cette deuxième édition du *Livre de vraye et parfaite oraison* renferme, outre la série d'opuscules de Luther que contiennent l'édition de 1529 et d'autres, postérieures à 1534, d'abord un Catéchisme, sous le titre de *Information faicte*

par interrogatoires et responses, pour plainement estre enseigné de la loy, de la foy et d'oraison, — puis une Liturgie du Baptême, traduction française de la première modification, introduite à Strasbourg en 1524, dans le sens protestant, de la Liturgie catholique, sous ce titre : *Ordre par laquelle l'eglise universelle procede au sacrement de baptesme, affin que chascun croie iceluy estre souffisant et non le debuoir reiterer.*

38. — Breve instruction faicte par maniere de lettre missive pour se confesser en verité. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1539, pet. in-8, mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex[re]. G.)

Voy. Dufour, p. 165. — Réimpression non intégrale du n° 35.

39. — Exhortation au peuple. Achevez de lire, et puis jugés. *S. l. n. d.*, in-8, goth., mar. br. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex[re]. G.)

40. — Sermon de la maniere de prier Dieu et comment on doibt faire processions et rogations. Achevez de lire, et puis jugés. *S. l. n. d.*, in-8, goth., mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex[re]. G.)

41. — Oraisons des sainctz peres, patriarches, prophetes, juges, roys, des hommes et femmes illustres, et aussi des apostres, tant de l'ancien que du nouveau Testament. *S. l.*, 19 août 1530, in-12 allongé, goth., mar. br. (*Capé.*) — E. S. (ex[re]. G.)

Traduction du latin d'O. Brunfels, voy. *Bull.*, 1889, p. 101.

42. — Les prieres et oraisons de la Bible, faictes par les sainctz peres, et par les hommes et femmes illustres tant de l'ancien que du nouveau Testament. *Lyon, Étienne Dolet*, 1542, in-16, mar. br. (*Chambolle-Duru.*) — E. S. (ex[re]. G.)

Christie, *Étienne Dolet*, n° 51, ne cite que cet exemplaire et ne l'a pas vu.

43. — Bergerie. Du bon pasteur et du mauvais, prins et extraict du dixiesme chapitre de sainct Jehan. [Par Clément Marot.] *S. l. n. d.*, in-16, fig. sur bois, mar. bl. (*Cuzin.*) — E. S. (ex[re]. G.)

44. — La fontaine de vie. *Anvers, Christophe Plantin*, 1564, in-16, mar. br. doublé de mar. br. (*Thibaron-Joly.*) — E. S. (ex[re]. G.)

La première édition de ce livre doit dater de 1533 environ. — Cf. *Bull.*, 1889, p. 101.

45. — Procession generale faicte à Paris, le Roy estant en personne, le xxij jour de Janvier mille cinq centz trente et cinq. *S. l. n. d.*,

in-8, goth., mar. r. doublé de mar. r. (*Chambolle-Duru.*) — F. de S. (ex[re] de Fernand Colomb, vente Pichon.)

Cette procession, un des résultats de l'affaire des placards, est aussi l'indice d'un changement dans la littérature protestante de cette époque. Jusque vers 1533 les traités de propagande qu'on connaît sont surtout édifiants et aussi peu agressifs que possible. Vers 1533 on voit apparaître les premiers traités de polémique agressive et satirique dont le principal fut le violent placard d'Antoine Marcourt contre la messe, lequel détermina la terrible réaction et les supplices de 1534-1535. Le texte de ce pamphlet nous a été conservé par Crespin, mais on n'a pas encore retrouvé d'exemplaire de l'original. — Enfin rien de ce qui contribuera à propager le Protestantisme sous cette forme populaire ne pourra plus s'imprimer en France avant bien des années[1]. C'est pourquoi presque tout ce qui est cité, ci-après, a été imprimé en Suisse.

46. — La Verité cachee, devant cent ans faicte et composee à six personnages, nouvellement corrigee et augmentee. *S. l. n. d.* — Moralité de la maladie de Chrestienté, à xiij personnages, [par Mathieu Malingre]. 1533. — Le livre des marchans, fort utile à toutes gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doit garder d'estre trompé, [par Antoine Marcourt; 2e édit.], 30 décembre 1534. — La confession et raison de la foy de maistre Noel Beda, docteur en theologie et sindique de la sacrée université à Paris, [par Antoine Marcourt], 1533. — Declaration de la messe, le fruict d'icelle, la cause et le moyen pourquoy et comment on la doibt maintenir, [par Antoine Marcourt]. — Ensemble cinq opuscules imprimés à Neuchâtel par Pierre de Wingle, en 1533 ou 1534, en 1 vol. pet. in-8, goth. — Bibl. du prot. fr., n° 1000. Rés.

Voy. Dufour, p. 54, 113-115, 110-111, 125-127, 118-120, 116-118.

47. — La confession et raison de la foy de maistre Noel Beda, docteur en theologie et sindique de la sacrée université à Paris, [par Antoine Marcourt]. *S. l. n. d.* [*Neuchâtel, P. de Wingle*, 1533 ou 1534], pet. in-8, goth. — Th. D.

Édition différente de celle qui est indiquée au n° précédent.

1. Antoine Augereau et Etienne Dolet furent brûlés pour avoir bravé cette interdiction.

48. — Les grans pardons et indulgences, le tres grand Jubilé de plainiere remission de peine et de coulpe, à tous les confraires de la tres sacree confrairie du sainct esperit... *Gand, Pieter van Winghue* [*Neuchâtel, Pierre de Wingle*, 1533 ou 1534], pet. in-8, goth., mar. r. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (ex^re G.)

Voy. Dufour, p. 115, 116.

49. — Petit traicte tres utile et salutaire de la saincte eucharistie de nostre seigneur Jesuchrist. [Par Antoine Marcourt.] *S. l.* [*Neuchâtel, Pierre de Wingle*], 16 nov. 1534, pet. in-8, goth., mar. bl. doublé de mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex^re G.)

Voy. Dufour, p. 122-124.

50. — Même ouvrage. *S. l.* [*Genève, Jean Michel*], 26 juillet 1542, pet. in-8, goth., mar. br. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex^re G.)

Réimpression de l'édition de 1534.

51. — Summaire et briefve declaration daucuns lieux fort necessaires à ung chascun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain. [Par Guillaume Farel.] *S. l.* [*Neuchâtel, Pierre de Wingle*], 23 décembre 1534, pet. in-8, goth. — E. S. (ex^re G.)

Voy. Dufour, p. 124, 125.

52. — Les faictz de Jesus Christ et du Pape, par lesquelz chascun pourra facilement congnoistre la grande difference de entre eulx; nouvellement reveuz, corrigez et augmentez. *Imprimé à Romme, par Clement de Medicis, au chasteau sainct Ange* [*Neuchâtel*, vers 1534, ou *Genève*, vers 1540], in-fol., goth., fig. sur bois, mar. n. (*Hardy-Mesnil.*) — Cf. n° 81. — Mme A. A.

53. — Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir... *S. l. n. d.* [*Genève, Wigand Kœln*, 1537], pet. in-8, goth. — E. S. (ex^re H. B.)

Voy. Dufour, p. 7 et suiv.

54. — L'ordre et maniere qu'on tient en administrant les sainctz sacremens, assavoir le Baptesme et la Cene de nostre Seigneur. Item, en la celebration du mariage, et en la visitation des malades. Avec la forme qu'on observe es predications... *S. l.* [*Genève*], *Jean Michel*, 1538, pet. in-8, goth., mar. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (ex^re G.)

Voy. Dufour, p. 153, 154.

55. — D'ung seul mediateur et advocat entre Dieu et les hommes,

nostre Seigneur Jesus Christ. *Genève*, *Jean Gerard*, 1538, pet. in-8, mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex^re G.)
Voy. Dufour, p. 154, 155.

56. — Sermon notable pour le jour de la Dedicace. [Par Clément Marot.] *S. l.* [*Genève*, *Jean Michel*], 1539, pet. in-8, goth., mar. bl. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (ex^re G.)
Voy. Dufour, p. 162, 163.

57. — Exposition de l'histoire des dix Lepreux, prinse du dixseptiesme de Sainct Luc. Ou est amplement traicté de la confession auriculaire, et comme on peut user d'allegories en la saincte Escripture. Translatée de latin en françois. *S. l.* [*Genève*, *Jean Gerard*], 1539, pet. in-8, mar. r. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (ex^re G.)
Voy. Dufour, p. 163, 164.

58. — Breve exposition faicte par maniere d'exhortation et d'oraison prinse sur le Pater noster, et aultres parolles de nostre Seigneur Jesus Christ... *S. l.* [*Genève*, *Jean Gerard*], 1539, pet. in-8, mar. r. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (ex^re G.)
Voy. Dufour, p. 164, 165.

59. — L'union de plusieurs passaiges de l'escripture saincte, par Herman Bodium. *S. l.* [*Genève*, *Jean Michel*], 1539, pet. in-8, goth. — Th. D. (ex^re H. B.)
Voy. Dufour, p. 159-161.

60. — Exposition sur les deux Epistres de Sainct Pierre et sur celle de Sainct Jude, en laquelle tout ce qui touche la doctrine chrestienne est parfaictement compris... Traduict de latin en françoys. *S. l.* [*Genève*, *Jean Michel*], 1540, in-8, mar. bl. (*Bedford*). — E. S. (ex^re G.)
Voy. Dufour, p. 180, 181.

61. — Psalmes de David, translatez de plusieurs autheurs et principallement de Cle. Marot. Veu, recongneu et corrigé par les theologiens, nommeement par nostre M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la royne de Hongrie. *Anvers*, *Ant. des Gois*, 1541, pet. in-8. — F. de S. (ex^re L.)
Voy. O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 315 et suiv.

62. — Declaration de la reigle et estat des Cordeliers, composee par ung jadiz de leur ordre, et maintenant de Jesus Christ, en laquelle il rend raison de son yssue d'avec eulx. Nouvellement par luy reveue...

S. l. [*Genève, Jean Michel*], août 1542, pet. in-8, goth., mar. br. (*Trautz-Bauzonnet*). — E. S. (exre G.)

Deuxième édition de l'ouvrage de Jean Menard, cordelier de Tours. Voy. Dufour, p. 177.

63. — Exhortation à la lecture des sainctes lettres... *Lyon, Etienne Dolet*, 1542, in-8. — F. de S.

Christie, n° 49, mentionne cette édition, mais ne l'a pas vue.

64. — Même ouvrage. *Lyon, Balthazard Arnoullet*, 1544, in-16, mar. br. (*Thibaron*). — E. S. (exre G.)

65. — La doctrine nouvelle et ancienne. Nouvellement reveue et augmentee. *S. l.* [*Genève, Jean Michel*], 1544, pet. in-8, goth. — Th. D.

66. — [Calvinus, J.] Pro G. Farello et collegis ejus, adversus Petri Caroli theologastri calumnias, defensio Nicolai Gallasii. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1545, in-8. — E. S. (exre L. et G.)

67. — Du vray usage de la croix de Jesus Christ, et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle... par Guillaume Farel. *S. l.* [*Genève*], *Jean Rivery*, 1560. — Du vray usage de la salutation faite par l'ange à la vierge Marie, et de la source des chapelets, et de la maniere de prier par comte, et de l'abus qui y est, et du vray moyen par lequel la vierge Marie peut estre honorée ou deshonorée, par Pierre Viret. *Genève, Jaques Bourgeois*, 1561. — Admonition et consolation aux fideles qui deliberent de sortir d'entre les Papistes, pour eviter idolatrie... par Pierre Viret. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1547. — Catechisme, c'est-à-dire familiere instruction chrestienne des enfans, selon la forme qu'on tient en l'Eglise de Neufchastel, composé et reveu par Christophle Fabri, de Vienne en Dauphiné, ministre du sainct Evangile audict Neufchastel. *Genève, Jean Crespin*, 1554. — En 1 vol. pet. in-8. — F. de S. (exre H. B.)

68. — Briefve et claire confession de la foy chrestienne, contenant cent articles, selon l'ordre du Symbole des apostres, faicte et déclairee l'an 1549, par Jehan Garnier. *S. l.* [*Bâle, J. Estauge*, 1549], pet. in-8, mar. r. (*Masson-Debonnelle*). — E. S. (exre G.)

69. — Même ouvrage. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1552, pet. in-8. — F. de S. (exre L.)

70. — Le Glaive de la parolle veritable, tiré contre le Bouclier de defense, duquel un cordelier libertin s'est voulu servir pour

approuver ses fausses et damnables opinions. Par Guillaume Farel. *Genève*, *Jean Girard*, 1550, in-8. — E. S. (ex^re G.)

71. — Besze (de), Théodore. Abraham sacrifiant, tragedie françoise. *S. l.* [*Genève*, *Conrad Badius*], 1550, in-8, mar. violet (*Thouvenin.*) — Th. D. (ex^re L.)

Première édition.

72. — Chrestienne instruction touchant la pompe et excez des hommes débordez et femmes dissolues en la curiosité de leurs parures et attifemens d'habits qu'ils portent, contrevenans à la doctrine de Dieu, et à toute modestie chrestienne... Plus l'abus inveteré et diabolique invention des dances. *S. l.*, 1551, in-16, mar. bl. — F. de S. (ex^re H. B.)

73. — Le propos du vray chrestien regenéré par la Parolle et par l'Esprit de Dieu, par François Guilletat. *Genève*, *Philibert Hamelin*, 1552. — Discours chrestien sur les conspirations dressées contre l'Eglise de Christ, fait en forme d'oraison, par François Guilletat. Genève, *Philibert Hamelin*, 1552. En 1 vol. pet. in-8, mar. r. (*anc. rel.*) — E. S. (ex^re G.)

74. — De la saincte Cene de nostre Seigneur Jesus et de son testament confirmé par sa mort et passion... Par Guillaume Farel. *S. l.* [*Genève*], *Jean Crespin*, 1553, pet. in-8, mar. br. (*Trautz-Bauzonnet.*) — E. S. (ex^re G.)

75. — [Crespin, *Jean.*] Le livre des martyrs, qui est un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de nostre seigneur Jesus Christ, depuis Jean Hus jusques à ceste année presente M. D. LIIII. *S. l.* [*Genève*], *Jean Crespin*, août 1554, in-8. — Bibl. du prot. fr., n° 6631 *bis*. Rés.

Premier tirage de la première édition.

76. — [Crespin, *Jean.*] Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom du Seigneur, depuis Jean Wicleff jusques au temps present, *S. l.* [*Genève*], *J. Crespin*, 1556, 3 part. en 2 vol. in-16. — Th. D.

77. — Liturgia sacra, seu ritus ministerii in ecclesia peregrinorum, Francofordiae ad Moenum. Addita est summa doctrinae, seu fidei professio ejusdem Ecclesiæ. Editio secunda. *Francofordiae*, 1555, pet. in-8, mar. r. (*Bedford*). — F. de S.

78. — Recueil de plusieurs chansons spirituelles, tant vieilles

que nouvelles, avec le chant sur chascune... *S. l.* [*Genève*], 1555, 2 part. en 1 vol. in-16, mar. n. doublé de mar. n. (*Thibaron.*) — F. de S. (ex^re H. B.)

79. — Les vertus de la femme fidele et bonne mesnagère, comme il est contenu aux Proverbes de Salomon, chap. XXXI, (trad. en vers français par Th. de Bèze). *Lausanne*, *Jean Rivery*, 1556, placard in-4. — Th. D. (ex^re H. B.)

80. — Passevent parisien respondant à Pasquin Romain de la vie de ceux qui se disent vivre selon la reformation de l'Evangile, et sont allez demourer au pays du duc de Savoye, et maintenant soubz les princes de Berne et seigneurs de Genève ; fait en forme de dialogue par Antoine Cathalan. *Lyon*, 1556, in-16, mar. br. (*Capé*). — Mme A. A.

81. — Antithesis de præclaris Christi et indignis Papæ facinoribus. *S. l.* [*Genève*], *Zacharie Durant*, 1558, in-8, fig. sur bois, mar. n. — Cf. n° 52. — Mme A. A.

82. — Instruction chrestienne pour la jeunesse de France, en forme d'alphabet propre pour apprendre les enfans tant à lire, escripre et lier ses lettres que congnoistre Dieu et le prier. *Lyon*, *Robert Granjon*, 1562, in-8, caract. de civilité, mar. br. (*Duru*). — E. S. (ex^re G.)

83. — Reigle de vivre d'ung chascun chrestien, selon la pure doctrine de Dieu et nostre sauveur Jesus Christ. Avec enseignemens, prières et oraisons, extraictes des sainctes escriptures. *Lyon*, *Robert Granjon*, 1562. — Forme et maniere de vivre des chrestiens en tous estats, selon la pure ordonnance de Dieu. *Lyon*, *Robert Granjon*, 1562. — En 1 vol. in-8, caract. de civilité, mar. r. (*Duru*). — E. S. (ex^re G.)

84. — Epistre d'une damoiselle françoise à une sienne amie, dame estrangère, sur la mort d'excellente et vertueuse dame Leonor de Roye, princesse de Condé, contenant le testament d'icelle, ensemble le tombeau de ladicte dame. *S. l.*, 1564, in-8, mar. v. (*Chambolle-Duru*). — F. de S.

85. — Les cent cinquante Pseaumes de David, nouvellement mis en musique à quatre parties par C. Goudimel. — Tenor. — *Paris*, *Adrian le Roy et Robert Ballard*, 1564, pet. in-4 obl. — E. S. (ex^re G.)

86. — Arrest de la court de Parlement contre Gaspart de Colligny, qui fut admiral de France, mis en huict langues, à sçavoir françois, latin, italien, espagnol, allemant, flament, anglois et escoçois. *Paris, Jean Dallier*, 1569, in-8, mar. r. (*anc. rel.*). — F. de S. (ex[re] H. B.)

87. — Chansons nouvelles [au nombre de quatre] contre les huguenotz. *S. l. n. d.* [vers 1573], placard in-fol., 2 ff., mar. bl. (*Chambolle-Duru*). — F. de S. (ex[re] de la vente J. Pichon.)

88. — Mellange d'Orlande de Lassus, contenant plusieurs chansons à quatre parties, desquelles la lettre profane a esté changée en spirituelle. *La Rochelle, P. Haultin*, 1575, pet. in-4, obl. (Précédé d'une dédicace de Jean Pasquier à Catherine de Partenay, dame de Rohan, datée de La Rochelle, 20 octobre 1575. J. Pasquier est l'auteur du nouveau texte, « spirituel », de ces chansons.) — Bibl. du prot. fr. (don F. de S.)

89. — Dodecacorde, contenant douze pseaumes de David, mis en musique selon les douze modes, à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 voix, par Claud. Le Jeune. — Sixiesme [partie, soit second-dessus]. *La Rochelle, Hierosme Haultin*, 1598, in-4 obl., mar. r. (*Hans Asper*). — E. S. (ex[re] G.)

90. — Les cent cinquante Pseaumes de David, mis en musique à quatre parties par Claud. Le Jeune, *Paris, Veuve R. Ballard et Pierre Ballard*, 1601, in-8 obl., mar. n. (*Petit et Thioullier.*) — F. de S. (ex[re] H. B.)

91. — Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu, et à l'édification du prochain. Adjousté à la fin dix cantiques spirituels... *La Rochelle, Fr. du Pré*, 1606, 2 part. en 1 vol. in-12, mar. n. (*Thibaron.*) — F. de S. (ex[re] H. B.)

92. — Adagiorum opus D. Erasmi Roterodami, per eundem recognitum et locupletatum. *Basileæ, apud Joannem Frobenium*, 1526, in-fol. — Bibl. du prot. fr., n° 248. Rés. (don F. de S).

Exemplaire de Jean de Lasco, avec sa signature sur le titre, ses initiales et ses armes sur les plats, etc. Jean de Lasco avait acheté la bibliothèque d'Erasme.

93. — Supplex exhortatio ad invictissimum Cæsarem Carolum quintum et illustriss. principes, aliosque ordines, Spiræ nunc imperii conventum agentes, ut restituendæ Ecclesiæ curam serio velint

suscipere, per D. Joan. Calvinum. *S. l.* [*Genève, Jean Gerard*], 1543, in-4. — Bibl. du prot. fr., n° 11709. Rés. (don F. de S.)

Au bas du titre, cet envoi autographe de l'auteur : *Ornatiss. viro, D. Heinricho Bullingero, amico integerrimo, mittit Calvinus.*

94. — Novi Testamenti aeditio postrema per D. Erasmum Roterodamum. *Tiguri, per Andream et Jacobum Gessnerum fratres*, 1554, in-16. — Bibl. du protest. fr., n° 5749. Rés. (don F. de S.)

Exemplaire ayant appartenu à Ph. Melanchthon, qui a écrit une prière au verso du premier plat; donné par lui à Hubert Languet. (Voy. *Bull.*, 1897, p. 114.)

95. — Institution de la religion chrestienne, mise en quatre livres et distinguée par chapitres en ordre et méthode bien propre, par Jean Calvin. *Geneve, Jaques Bourgeois*, 1562, in-4. — M. Jean Schlumberger.

Cet exemplaire a appartenu à Sully, qui l'a couvert de notes marginales.

96. — Trostsprüche für die zerschlagenen, kleinmütigen, betrübten Gewissen, von Caspar Huberinus. *Leipzig, Jacobus Berwaldt*, 1563. — Wie man sich christlich zu dem Sterben bereyten sol, von Johann Brentius. *Franckfurt an der Oder*, 1562. En 1 vol. pet. in-8. — Th. D. (ex^re^ H. B.)

Sur le f. de garde, cette note du xvie s. : « Ce livre cy fut prins au pillage du bagage des reistres huguenotz, le jour de la bataille où il pleut à Dieu donner une belle et grande victoire au Roy, près Montcontour, le iiie octobre 1569. »

Les volumes qui suivent garnissaient la vitrine réservée aux reliures. Comme nous l'avons dit, on n'y a exposé que des volumes protestants ou intéressant le protestantisme.

97. — Reliure du xvie s., à compartiments, au chiffre du roi Henri II et de Diane de Poitiers. (La Bible en françoys... *Lyon, G. Roville et Th. Payen*, 1548, in-fol.) — Bibl. Sainte-Geneviève.

Voy. W.-J. van Eys, *Bibliographie des Bibles en langue française des XVe et XVIe siècles*, n° 58.

98. — Reliure du xvie s., à compartiments. (La Sainte Bible. *Lyon, Jean de Tournes*, 1557, in-fol.) — Bibl. Sainte-Geneviève[1].

Voy. W.-J. van Eys, n° 87.

1. Voy. ces deux volumes sur la gravure ci-contre.



99. — Reliure du XVIe s., au chiffre d'Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise, tante de Henri IV. (Psaumes de David, mis en vers par Marot et Th. de Bèze, suivis de La forme des prières ecclésiastiques. In-4, incomplet.) — M. Paul de Félice.

100. — Reliure du XVIe s., en veau doré. (Commentaires de Jean Calvin sur la Concordance ou Harmonie, composée des trois évangélistes, assavoir sainct Matthieu, sainct Marc et sainct Luc : item sur l'Evangile sainct Jean et sur les Actes des apostres. *Genève, Michel Blanchier*, 1563, in-fol.) — Mme A. A.

101. — Reliure du XVIe s., en veau doré, avec le nom de « Pierre Sionnet. » (Le nouveau Testament. [*Genève*], *Fr. Estienne*, 1568. — Les Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Th. de Bèze. [*Genève*], *Fr. Estienne*, 1568.) Deux tomes reliés tête-bêche en 1 vol. in-16. — Th. D. (exre H. B.)

102. — Reliure du XVIe s., aux armes de J.-A. de Thou, les plats et le dos entièrement recouverts de rinceaux dorés. (Vingt-cinq planches du recueil de Tortorel et Perrissin. *S. l. n. d.* [*Genève, Jean de Laon*, 1570], in-fol.) — Mme A. A.

103. — Reliure en mar. olive, datée de 1580, avec les initiales F. S. et la devise SPIRANS BONAM AVRAM SPERO, placées dans des médaillons ; dos et plats ornés de feuillages et rinceaux dorés. (Th. Beza, Psalmorum Davidis et aliorum prophetarum libri quinque, latina paraphrasi illustrati. *Genevæ*, 1579, in-8). — Th. D. (exre H. B.)

104. — Reliure du XVIe s., en mar. r., avec un semis de fleurs de lys, recouvrant une Bible dont le titre a été arraché et un Psautier avec la Forme des prières ecclésiastiques. (*Genève*, *Jérémie des Planches*, 1587, in-8). Sur le premier feuillet de garde on lit : *Pour Damlle Susanne de Loberan, ma fille*, 1661. *Maurice de Lobéran de Montigny*, et à l'intérieur du plat sur lequel ce feuillet de garde avait été collé : *Ex libris Mauricii Loberanensis Dni Ablonii, Montis Montignii... et Pastoris Ecclesiæ Dei reformatæ quæ est Avernia*, 1620, et au dessous : *Ceste bible est du Roy Henry le Grand.* — Bibl. du prot. fr. (don de M. R. Garreta). Voy. *Bull.*, 1901, p. 319-320.

105. — Reliure du XVIe s., en mar. r., aux armes de Méry de Vic, seigneur d'Ermenonville ; le dos couvert de feuillages et rinceaux dorés. (Harangues militaires et concions de princes, capitaines, ambassadeurs et autres, manians tant la guerre que les affaires

d'Estat, recueillies et trad. par Pyramus de Candolle et Fr. de Belleforest. *S. l.* [*Genève*], *pour les héritiers d'Eustache Vignon*, 1595, 2 vol. in-8.) — Th. D. (ex[re] H. B.)

Signature de Bellesdens sur le titre.

106. — Reliure du XVI[e] s., aux armes de J.-A. de Thou et de Gasparde de La Chastre, sa seconde femme. (Ad Roberti Bellarmini



Disputationes theologicas de rebus in religione controversis Lamberti Danæi Responsio. *Genevae, apud Joannem Le Preux*, 1596, in-8.) — M. Paul de Félice (ex[re] H. B.)

107. — Reliure du XVI[e] s., en veau doré. (Psaumes et autres pièces, en vers français, ou en latin, avec la musique (1[er] et 2[e] ténor), manuscrit du XVI[e] s., in-4, obl., 117 ff. écrits.) — E. S. (ex[re] G.)[1]

1. Nous avons fait reproduire ci-dessus le chiffre imprimé sur le plat de cette reliure, pour le cas où quelqu'un parviendrait à le déterminer.

108. — Reliure du XVIIe s., en mar. r., aux armes de Duplessis Mornay (*Philippes de Mornay, arte et marte*) et de Charlotte Arbaleste, sa femme (*L'esprit et la force vient de Dieu*), recouvrant la Bible de famille de Mornay (*La Rochelle, par les héritiers de Hierosme Haultin*, 1606, in-fol.), suivie du Psautier et de la Forme des prières ecclésiastiques. En tête du volume deux feuillets de parchemin, dont le contenu a été publié dans le *Bull.*, I, p. 202 et s. — Bibl. du prot. fr. (don de M. Ch. Read.)

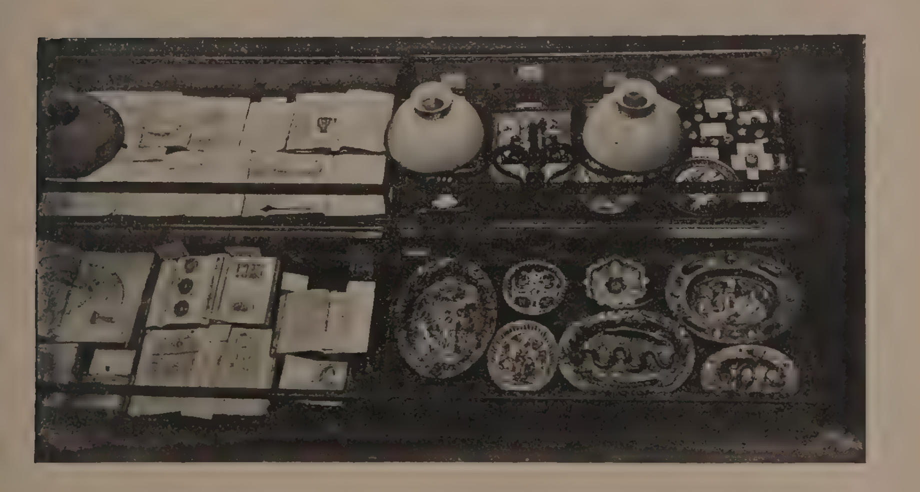
109. — Reliure du XVIIe s., au chiffre de Louis XIV, les plats et le dos recouverts d'un semis de fleurs de lys. (Recueil des édicts de pacification, ordonnances, déclarations, etc., faites par les roys de France en faveur de ceux de la Religion prétendue réformée, depuis l'an 1561 jusques à l'an 1652. *Genève*, 1658, in-8.) — M. E. Chatoney.

110. — Reliure en argent repoussé, du XVIIIe s., représentant, sur un des plats, la Crucifixion et, sur l'autre, la Résurrection de J.-C. (Neues Gesang-Buch, alte und neue geistliche und liebliche Lieder in sich haltend. *Strassburg, Johannes Beck*, 1739. — Christliches Gebet-Büchlein. *Strassburg, Johannes Beck*, 1739. En 1 vol. in-12.) — M. Ch. de Billy.

Artistes et Objets d'art.

Une exposition huguenote rétrospective devait nécessairement démontrer, par des faits visibles et palpables, s'il est vrai que l'Art et la Réforme sont incompatibles comme on se plaît à l'affirmer. Or la plupart des œuvres d'une certaine valeur, c'est-à-dire précieuses et recherchées, sont aujourd'hui dans des musées, ou dans des collections privées, qui s'ouvrent difficilement aux solliciteurs. Nous ne pouvions espérer et n'avons même pas songé à mettre à contribution les musées, et les collectionneurs documentés au point de vue huguenot étant très rares, nous nous demandions s'il nous serait permis de rien montrer qui valût la peine d'être vu. Nos craintes étaient heureusement exagérées. Grâce à la bonne volonté des uns et des autres, — et ici n'oublions pas de mentionner les bons avis de MM. A. et E. Molinier, —

notre petite exposition artistique a été vraiment intéressante et l'on a pu y voir ce qui ne se trouve que dans bien peu de musées. Pour plusieurs artistes huguenots nous avons pu, en effet, montrer des pièces de tout premier ordre et bien qu'il y eût nécessairement des lacunes dans notre série — le nombre des artistes protestants étant en réalité très considérable — les cinq vitrines consacrées à l'art, sans compter les médailles et quelques objets disséminés, valaient la peine d'être vues et ont d'ailleurs été trés appréciées. Voici une petite photogravure qui donnera une idée des trois premières de ces vitrines.



Dans celle qui faisait suite aux reliures nous avons pu, grâce à MM. de Bethmann et Chatoney et à Mme la vice-amirale Prouhet, exposer quelques œuvres et souvenirs artistiques fort rares. En premier lieu, le principal ouvrage d'un des plus célèbres architectes de la Renaissance, **Jacques Androuet du Cerceau**, un des familiers, entre autres, de Renée de Ferrare dans le livre de dépenses de laquelle il figure souvent. Nous avons demandé à M. H. Masson, bibliothécaire de M. le baron de Bethmann de bien vouloir décrire pour nos lecteurs cet ouvrage, ainsi que ceux qui suivent d'**Etienne Delaulne**, le célèbre graveur du XVI[e] siècle dont

nous avons déjà cité le beau portrait d'Ambroise Paré et dont les dessins se vendent aujourd'hui au poids de l'or, puis un recueil de dessins originaux de **Salomon de Brosse**, l'architecte du XVIIe siècle auquel on doit le palais du Luxembourg, et de **Charles du Ry**; — enfin une véritable relique encore inédite, illustrée par Petitot et calligraphiée par Jarry.

Le premier [et le second] volume des plus excellents Bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze Bastiments, et leur contenu : Ensemble les elevations et singularitez d'un chacun. Par Jacques Androuet, du Cerceau, architecte. A Paris, Pour ledit Jacques Androuet, du Cerceau. MDLXXVI-MDLXXIX (1576-1579). Deux tomes en un vol. in-fol., vélin (Rel. anc.).

C'est l'édition originale du principal ouvrage de cet architecte.

Entrepris sur l'ordre du roi Henri II et exécutés avec l'approbation et les encouragements de la reine Catherine de Médicis, ces deux volumes, aussi précieux pour l'art architectural que pour l'archéologie monumentale, renferment, accompagnés d'un texte explicatif, un ensemble de cent vingt planches gravées sur cuivre par Ducerceau lui-même, et donnant la représentation fidèle et détaillée des trente plus belles résidences royales ou princières du XVIe siècle, dont la plupart ont été détruites ou plus ou moins modifiées depuis cette époque.

I. — *Le Louvre*, construit par Pierre Lescot, Neuf planches: Plan, façades extérieures et intérieures, ordre des trois étages, salle des cariatides.

II. — *Vincennes* (Château de), commencé par Charles, comte de Valois, terminé par Charles V. Deux planches: Plan et vue cavalière.

III. — *Chambord* (Château de), construit sous le règne de François Ier par les architectes Pierre Nepveu dit Trinqueau et Jacques Coqueau. Trois planches : Plan, façades extérieure et intérieure.

IV. — *Boulogne* dit Madrid. Château bâti à l'extrémité septentrionale du bois de Boulogne près Paris; commencé en 1528, il fut démoli dans les premières années de la Restauration. Neuf planches : Plan, façades, intérieurs, cheminées monumentales, caissons.

V. — *Creil* (Château de). Edifié par Charles V dans une des îles de l'Oise, ses vestiges se voient encore actuellement. Une planche : Plan et élévation.

VI. — *Coucy* (Château de), en Picardie. Construit par Enguerrand de Coucy, ses ruines grandioses subsistent toujours. Quatre planches : Plans, élévations, cheminées, table des lions, tympan de la porte de la grosse tour.

VII. — *Folembray* (Château de), dit Le Pavillon. Cet édifice qui n'existe plus, avait été bâti près de Chauny en Picardie, par Philibert de l'Orme, l'un des plus fameux architectes du XVIe siècle. Deux planches : Plan et vue cavalière.

VIII. *Montargis* (Château de), en Gâtinais. Construit sous Charles V et détruit en 1809, il avait été donné en 1560, à Renée de France, duchesse de Ferrare, qui en fit sa résidence ordinaire. Quatre planches : Plan, vue cavalière, grande salle, pourtour du château et « Galeries en charpentes » du jardin.

IX. — *Saint-Germain-en-Laye* (Château de). Ce palais fut édifié par François Ier sur les vestiges d'un château plus ancien. Quatre planches : Plans, façades intérieures et extérieures.

X. — *La Muette*. Petit château élevé par François Ier dans la partie de la forêt de Saint-Germain avoisinant Maison-sur-Seine; ruiné il fut réédifié par Louis XV et achevé par Louis XVI. Deux planches : Plan et façades.

XI. — *Vallery* (Château de), entre Sens et Fontainebleau. Restauré et modifié au XVIe siècle par le maréchal de Saint-André. Cinq planches : Plan, façades extérieure et intérieure, jardins, vue cavalière.

XII. — *Verneuil-sur-Oise* (Château de). Jacques Androuet du Cerceau le construisit pour le duc de Nemours. Il n'en reste rien. Dix planches : Plans, vue d'ensemble, élévations, façades, galerie.

XIII. — *Ancy-le-Franc* (Château d'), en Bourgogne, élevé sur les dessins de Primatice. Trois planches : Plans, façade, élévation, vue cavalière.

XIV. — *Gaillon* (Château de), en Normandie. Bâti sur les plans de l'architecte Guillaume Senault pour le cardinal Georges d'Amboise. Sept planches : Plans, vue cavalière, vue de l'ermitage, façade de la maison blanche, vue du jardin, fontaine.

XV. — *Maune* (Château de), près d'Ancy-le-Franc en Bourgogne. Le duc d'Uzès le fit édifier. Deux planches : Plan et élévation.

XVI. — *Blois* (Château de). Cinq planches : Plans, vue cavalière, façade du côté du jardin, façade dans la cour.

XVII. — *Amboise* (Château d'). Trois planches : Plan, vue cavalière du côté de la forêt, vue cavalière du côté de la Loire.

XVIII. — *Fontainebleau* (Château de), construit sous François Ier par le Rosso, le Primatice, Serlio et Philibert de l'Orme. Sept planches : Plans, vue cavalière, vue générale avec l'ensemble des jardins, façade sur la cour du Cheval-Blanc, façades sur la cour de la fontaine.

XIX. — *Villers-Cotterets* (Château de), reconstruit sous François Ier et Henri II par les frères Jacques et Gilles Le Breton. Trois planches : Plans, vue cavalière.

XX. — *Charleval* (Château de), près de Noyon-sur-Andelle en Normandie. Sa construction, entreprise sur l'ordre de Charles IX, est attribuée à Jacques Androuet du Cerceau. Cinq planches : Plan, façade intérieure, façade extérieure. (Le dessin de ces planches est dû à Baptiste Androuet du Cerceau, fils de Jacques).

XXI. — *Tuileries* (Château des). Commencé par Philibert de l'Orme pour la reine-mère Catherine de Médicis, ce palais a été incendié en 1871 et ses ruines remplacées par un jardin. Trois planches : Plans, façades. — Les plans donnent l'ensemble du monument tel qu'il devait être construit d'après la conception primitive.

XXII. — *Saint-Maur-les-Fossés* (Château de), près Paris. Il avait été édifié par Philibert de l'Orme pour le cardinal Jean Du Bellay et a été détruit à la fin du XVIIIe siècle. Trois planches : Plan, façade sur le jardin, façade sur la cour.

XXIII. — *Chenonceau* (Château de), en Touraine. Commencé en 1515 par Thomas Bohier, receveur général des finances de Normandie, il fut terminé par Diane de Poitiers et la reine Catherine. Trois planches : Plans, élévations.

XXIV. — *Chantilly* (Château de). Anne de Montmorency le fit élever par Jean Bullant; la Révolution le mit en vente et son acquéreur le démolit. Le duc d'Aumale l'a fait réédifier de nos jours par l'architecte Daumet. Sept planches : Plans, élévation, entrée, façades extérieure et intérieure, façades sur la cour d'honneur, façades sur la première cour.

XXV. — *Anet* (Château d'). A été construit pour Diane de Poitiers, par Philibert de l'Orme et Jean Goujon. Détruit presque totalement en 1792, le propriétaire de ces ruines (M. Moreau) l'a fait restaurer en partie il y a quelque trente ans. Sept planches : Plan, vue cavalière, entrées, fontaine de Diane, chapelle intérieure et chapelle extérieure.

XXVI. — *Ecouen* (Château d'). A été édifié sur les plans de Jean Bullant, architecte du connétable Anne de Montmorency. Cinq planches : Plan, vue cavalière, façades extérieures et intérieures.

XXVII. — *Dampierre* (Château de), près de Chevreuse. Bâti pour le cardinal de Lorraine au XVIe siècle il a été presque entièrement reconstruit par Mansart au siècle suivant. Quatre planches : Plan, élévation, vue d'ensemble et pavillon des étuves.

XXVIII. — *Challuau* (Château de), en Gatinais. Deux planches : Plans et façades.

XXIX. — *Beauregard* (Château de), près de Blois. Construit à l'origine pour M. du Thiers, secrétaire d'Etat du roi Henri II, il a été réédifié dans presque toutes ses parties au XVIIe siècle. Trois planches : Plan et vues cavalières.

XXX. — *Bury* (Château de), près de Blois. Robertet, ministre des finances de François Ier le fit bâtir ; délaissé au siècle suivant par ses propriétaires, il n'est plus actuellement qu'un monceau de ruines. Trois planches : Plan, vues d'ensemble et galerie.

Le lieu et la date de naissance de Jacques Androuet du Cerceau[1] ne sont pas connus avec certitude. Les travaux biographiques les plus récents estiment qu'il naquit à Paris vers 1510 ou 1512. La même obscurité règne sur le temps et le lieu de son décès. Persécuté pour sa foi religieuse, il dut chercher un refuge à l'étranger, aussi les uns le font-ils mourir en Italie, d'autres à Genève ou bien encore à Annecy chez le duc de Savoie. Ce qui est certain, c'est que l'on constate sa disparition après 1585, époque où il aurait eu environ de soixante-treize à soixante-quinze ans, aussi l'opinion la plus généralement admise est-elle qu'il mourut vers ce temps.

Recueil d'Estampes dessinées et gravées au XVIe *siècle par Étienne Delaulne. Paris et Strasbourg*, 1560-1580, In-4, demi-rel. dos et coins de mar. rouge.

Ce précieux volume renferme deux cent soixante morceaux de gravure dus au burin délicat de ce maître célèbre parmi lesquels nous citerons plus particulièrement : *La Genèse*, 36 pièces ; — Sujets tirés de l'Ancien Testament, 12 pièces portant la date 1561 ; — *Sujets variés de l'Écriture sainte et de la Mythologie*, 6 pièces ; — *La Vie de l'enfant*

1. Ce surnom de Du Cerceau provenait, d'après La Croix du Maine, d'une enseigne placée sur la maison des Androuet.

prodigue; — *Divinités payennes* datées de 1578, 20 sujets; — *les Sciences*, 1569; — *les Quatre Monarchies*; — *les cinq Sens*; — *les Mois*; — *le soleil, la lune, les planètes*; — *les quatre parties du monde*; — une série de figures allégoriques : *la Divinité, la Justice, la Tempérance, l'Amitié, la Libéralité, la Science, la Munificence* et la *Magnanimité*; — une suite d'emblèmes moraux; *La Paix*, la *Famine*, la *Guerre*, l'*Abondance*; — Onze pièces relatives aux *travaux d'Hercule*, à *Andromède*, à *Diane*, à *Narcisse*; etc. etc. — Le recueil se termine par une série de frises représentant des combats et des triomphes composés d'après des reliefs antiques. Toutes les épreuves sont en tirage original et sont accompagnées, au point de vue comparatif, d'un autre tirage ancien, mais fait postérieurement au premier.

Recueil d'Ornements à l'usage des Joailliers et des Orfèvres, dessinés et gravés par Étienne Delaulne. Strasbourg, 1573-1580. In-4, demi-rel. dos et coins de mar. rouge.

La collection de petites estampes renfermée dans ce second volume complète les séries du recueil précédent. Les figures, au nombre d'environ cent vingt, ont été conçues plus particulièrement pour les maîtres orfèvres et joailliers; elles sont du goût le plus pur et d'une exécution artistique des plus parfaites. — I. *Les Sciences* : la Dialectique, la Physique, la Jurisprudence, l'Astronomie, la Théologie et la Rhétorique, suite de six pièces sur fond blanc. — II. *Les Sciences et les Arts* : la Géométrie, l'Arithmétique, l'Astrologie, l'Architecture, la Musique et la Perspective, six pièces sur fond noir. — III. *Dieux et Déesses* : Apollon, Minerve, Vénus, Diane, Mars et Jupiter, six pièces sur fond noir. — IV. *Dieux et Déesses*, autre suite de six pièces datées de 1573. — V. *Ornements* composés de grotesques, de rinceaux et de personnages divers gravés sur des fonds noirs; six séries datées de 1573 et de 1579. — (Tirage original avec états ultérieurs comparatifs.)

Toutes les suites composant ce recueil ont été exécutées et imprimées à Strasbourg dans la belle période du talent de

l'auteur; c'est-à-dire dans les années comprises entre 1573 et 1580, ainsi que nous l'indiquent les mentions gravées pour cinq d'entre elles. Ces mentions, ou plus exactement ces *achevé de graver* nous sont précieuses en ce que la plupart nous font connaître qu'en l'année 1573 Étienne Delaulne avait quitté la France à la suite de la Saint-Barthélemy et s'était fixé définitivement à Strasbourg; et que deux d'entre elles nous confirment la date de 1519 comme l'époque de sa naissance : « *Stephanus de Laune inventor excidebat* (sic) *año* 1573 *ætatis suæ* 54 *in Argentina* ». « *Johani filio inven. Stephanus pater ætatis* 60 *fœliciter sculpsit* 1579 ».

Dessins originaux de Salomon de Brosse, architecte français. Pet. in-folio, vélin.

Ce recueil de dessins à la plume, exécutés dans les premières années du XVIIe siècle, a déjà été signalé dans *la France protestante*[1] par M. Charles Read à qui l'architecte H. Labrouste l'avait alors communiqué.

Composé de quarante-neuf feuillets, couverts au recto et au verso de nombreux croquis d'ornement, d'études d'architecture, ou de représentations d'édifices construits par l'auteur ou, antérieurement à lui, par d'autres architectes, il nous laisse pénétrer en quelque sorte dans la vie toute intime et laborieuse de l'artiste en nous montrant l'ébauche de l'inspiration première s'agrandissant et se modifiant successivement pour arriver à la perfection définitive du projet rêvé. Ici c'est un modèle non terminé de la célèbre porte monumentale de l'*hôtel de Soissons* que nous retrouvons complet sur un autre feuillet, mais établi d'une autre manière[2]; là c'est le croquis léger d'un lion devant couronner un pavillon d'entrée; ailleurs le modèle primitif des lucarnes du *château de Coulommiers*; des guirlandes de fleurs et de fruits, des enfants, des cariatides, des mascarons, des coquilles, des écussons, et quantité d'autres ornements architecto-

1. Deuxième édition, tome III, p. 209.

2. Au fronton se voient les armes accolées de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de sa femme Anne de Montafié.

niques. Les projets de portes sont nombreux, nous en comptons vingt-six, tous différents les uns des autres. Puis viennent onze cheminées monumentales, un escalier de terrasse avec termes et balustrade, une façade de grand palais avec statues, la façade de l'une des ailes du *Château de Verneuil* construit par Du Cerceau, une partie de la façade du château de Coulommiers en Brie, une porte de la ville de Paris, les quatre faces d'un pavillon d'entrée de château placé à l'extrémité d'une terrasse, une entrée d'ordre toscan rappelant la porte principale de Coulommiers, un très beau et très élégant pavillon central de château couvert en dôme, une esquisse de façade de palais, des projets de tombeaux, une fontaine, des tracés de gnomons, etc. etc.

La modeste reliure de cet album a, elle aussi, son côté curieux. Une première mention, inscrite sur la partie extérieure du premier plat, nous fixe immédiatement sur l'auteur des dessins, qui du reste ont été rigoureusement identifiés par *comparaison : « Je suis à de Brosse mil six cent sept* », avec cette surcharge « Je suis à Du Ry » ; et au dessous « Le « présent livre appartient à Charles Du Ry architecte des bas- « timents du Roy, travaillant pour Madame la Duchesse de « Longueville à son chasteau de Coulommiers en Brie en « l'année que ledit chasteau a esté commencé l'an 1613 ». Sur la doublure intérieure en papier du même plat, trois autres indications manuscrites rappelant que « Ce présent « livre appartient à Charles Du Ry demeurant à Verneuil-sur-Oise » puis « demeurant à Coulommiers en Brie ». On sait, et la mention rapportée ci-dessus nous en donnerait le souvenir, que le château de Coulommiers[1] fut construit par Charles Du Ry pour Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, sur les plans et dessins de Salomon de Brosse. Ceci explique suffisamment le changement de possesseur. Du Ry, élève de De Brosse, habitait Verneuil-sur-Oise, lieu natal et domicile de son maître et, celui-ci voulant laisser un souvenir utile à son disciple qui va être chargé de la partie matérielle de l'édification de Coulommiers, lui offre son

1. Il n'existe plus ayant été détruit de 1736 à 1738.

recueil de dessins personnels; il pourra s'en inspirer. Mais l'album n'est pas entièrement rempli: il reste quelques pages blanches, aussi n'hésitons-nous pas à attribuer à Charles Du Ry la majeure partie des dessins au lavis, les statues et autres qui terminent le volume.

Les Dernières Paroles de Monsieur d'Hervart, Conseiller d'État, par M. Claude, ministre de l'Église réformée de Charenton. 1677. Manuscrit in-16 de 44 feuillets, calligraphié sur vélin par Nicolas Jarry, orné d'un portait peint en miniature par Petitot, et relié en chagr. noir avec fermoirs en or.

Barthélemy Hervart, né à Augsbourg en 1606, après avoir été banquier à Lyon, fut choisi par Mazarin à l'époque des troubles de la Fronde (janvier 1650) pour remplir l'emploi, laissé vacant par le décès de Charron, de l'un des huit intendants des finances du royaume. Les services qu'il rendit alors, et qu'il ne cessa de rendre depuis à la cause royale, le firent nommer sept ans plus tard à la haute charge de Contrôleur général et de Conseiller d'État. Il n'avait conservé que cette dernière qualité lorsqu'il mourut à Paris[1], le 22 octobre 1676, âgé d'un peu plus de 70 ans.

Ce fut vers la fin du mois d'août 1676 que les premiers symptômes de la maladie qui devait emporter le financier se déclarèrent. Le mal s'aggrava; Monginot, son médecin, ne put que prévoir une issue fatale. Le 11 octobre, le célèbre M. Claude, ministre de l'Église de Charenton, vint voir le patient et ne cessa, tous les jours qui suivirent, de passer plusieurs heures auprès de lui, l'exhortant à la résignation et à supporter ses souffrances en chrétien! Hervart reçut tous ces encouragements avec beaucoup de fermeté, réconfortant lui-même sa femme, sa fille la marquise de Gouvernet, son fils puîné et ses serviteurs éplorés. A ses amis et aux autres pasteurs qui le visitèrent, entre autres à MM. Daillé, Allix, Fetizon, Mesnard, Hotman, de Bie, il tint les discours les plus édifiants, rappelant que l'homme ne devrait jamais

1. Et non pas à Tours comme le disent à tort la plupart des biographes.

attendre les derniers jours de sa vie pour s'amender. Il fit aussi appeler un autre de ses fils qui avait abandonné la religion réformée et qu'il ne voyait plus pour ce motif; il lui reprocha en termes austères son apostasie, et l'engagea fortement à revenir à la religion de ses parents. Quelques jours après, dans la matinée du 22 octobre, entre sept et huit heures, Barthélemy Hervart s'éteignait doucement dans les bras de ses enfants.

Cette relation, dont nous venons de résumer succinctement le contenu, a été certainement, quoiqu'elle ne soit pas signée, rédigée par Claude. On y rapporte en effet, non seulement toutes les paroles remarquables du mourant, mais encore le texte même des exhortations et des consolations que le ministre ne cessa de lui prodiguer jusqu'en ses derniers instants. L'auteur seul de celles-ci pouvait avoir cette précision du souvenir.

Pour Petitot nous avons été exceptionnellement privilégiés. — Grâce à l'amabilité du baron Eugène Roger et de M. Ernest Strœhlin, gendre de H.-L. Bordier, descendant de l'ami et collaborateur de Petitot, nous avons pu exposer, dans une vitrine isolée, placée devant le bureau du bibliothécaire, plus de vingt portaits de ces deux célèbres peintres en émail. La fiche placée en tête de cette vitrine portait, en effet, deux noms, ceux de **Jacques Bordier** (1616-1684) et de **Jean Petitot** (1607-1691). Ce dernier ainsi qu'on le verra plus loin, parle de son collaborateur, comme d'une « personne liée avec lui d'amitié et d'association dès environ « un demy siècle, sans avoir aucune mésintelligence, ni « division entre nous ». Or, ces deux artistes n'ont jamais signé leurs œuvres qui se distinguent seulement de toutes les œuvres similaires, par la finesse des traits, la légèreté des cheveux, l'éclat incomparable et pourtant sobre et harmonieux des couleurs, et surtout par l'extraordinaire science de la perspective grâce à laquelle ces portraits, si réduits que quelques-uns ne peuvent être bien vus qu'à la loupe, ont tout le relief et parfois la grandeur d'un vrai tableau.

Voici la liste des émaux exposés par le baron Eugène Roger : 1° *marquis de Barbézieux;* — 2° *Marie-Louise d'Orléans;* — 3° et 4° *Louis XIV*, deux portraits dont un représentant le roi jeune et l'autre plus âgé; — 5° la *comtesse de Southampton;* — 6° *Madame de Maintenon;* — 7° Un portrait présumé de *Massillon;* — 8° Un autre qui pourrait représenter *La Bruyère;* — 9° *Richelieu;* — 10° la *duchesse de Pembroke;* — 11° *Louise-Marie de Gonzague;* — 12° *Madame de Combalet;* — 13° une *inconnue;* — 14° *Monsieur frère du roi;* — 15° *Madame de Montespan;* — 16° *Jacques II*, d'Angleterre ce dernier monté sur une clef de montre, les autres sur des boîtes en or ou en écaille.



M. E. Strœhlin avait exposé d'abord le portrait de *Petitot* peint par son fils, signé au dos P. F., monté sur une tabatière en or ciselé, portrait dont nous donnons ici une reproduction, puis celui d'un *seigneur inconnu*, enfin ceux de *Louis XIV*, *Anne d'Autriche*, la *comtesse de Grignan* et *Mademoiselle de La Vallière* d'un côté en habit de cour, de l'autre en Madeleine.

En outre, M. Strœhlin avait exposé trois autres émaux également intéressants : de **Chastillon**, un magistrat inconnu; — de **Pierre Huaud l'aîné**, une dame inconnue, Genève, 1688. — Enfin un rare portrait, sans doute peint en Allemagne, très frappant, de la célèbre *princesse palatine*, *mère du Régent*.

Mais, revenons à Petitot et à la vitrine décrite au commencement de cette section. Il y a plus de quarante ans, en 1860, le *Bulletin* avait analysé (p. 305 à 312 et 419 à 432) et en partie reproduit un manuscrit du peintre qui se trouvait



alors à Brest, intitulé : *Prières et Méditations chrestiennes pour la famille. En temps de santé de malladie et de mort.* Nous avons retrouvé cette relique à Bordeaux chez madame la vice-amirale Prouhet qui a fort gracieusement consenti à l'exposer. Ce livre de prières a servi pendant des générations

aux descendants du célèbre artiste. Il y a même telle page où par suite de changement politique une variante relative à ce changement avait été épinglée sur le passage correspondant du texte original, pour être lue à la place de ce dernier. Aussi le manuscrit est-il très usé et taché, notamment, en tête, le portrait de Petitot lui-même, devenu presque méconnaissable, mais où toutefois l'on retrouve les mêmes traits fixés sur l'émail par son fils. Nous renvoyons pour son contenu au *Bulletin*, t. IX, et avons fait reproduire pour nos lecteurs outre le titre peint et calligraphié par Petitot, le portrait qu'il avait fait de sa femme et la page qui se termine par sa signature.

A côté de ce manuscrit M. Chatoney a bien voulu en placer un autre provenant du même artiste, relié comme le précédent en velours grenat (seulement in-4° tandis que l'autre est in-8°) et témoignant comme le premier de sa piété peu commune. Voici le titre de ce manuscrit provenant de la bibliothèque du baron Pichon qui l'avait acheté au libraire Symes :

Prières, méditations et actions de grâce, tant sur les prospéritez, que sur les adversitez que Dieu m'a envoyées dans le cours de ma vie, dont je fais part à ma famille. Petitot, 1682.

Nous avons extrait de ces prières tout ce qui a un caractère autobiographique, car Petitot énumère en s'adressant à Dieu les diverses bénédictions et délivrances dont il a été l'objet :

...« Tu m'as esté favorable dès le ventre de ma mère, et m'as dès mon enfance illuminé de ta sainte connoissance par l'éducation et les bonnes instructions et bons exemples d'un bon père, qu'il t'a plu par ta singulière grâce tirer, en sa jeunesse, des ténèbres à ta divine et merveilleuse lumière, lui inspirant pour cette fin de chercher une retraitte où fut prêché la pureté de l'Evangile en toute son étendue comme elle est à Genève où Dieu a posé le flambeau de sa Parolle, pour la retraitte et la consolation de plusieurs des siens : C'est ce qui a fait toute sa joye, et s'y estant marié a fait aussi tout mon bonheur, ayant pris naissance en son Eglise et m'ayant mis au

chemin de salut et de vie, dont je lui en dois faire tous les jours une constante et perpétuelle reconnoissance.

« Destitué de moyens, tu as ô Dieu pourvu à ma condition, et à mon avancement en mon art, tu m'as donné de l'industrie au dessus de plusieurs de mes semblables, et m'as approché des Roys et des



grands, par le moyen de mon travail, j'en ay servy trois, et l'un d'eux, Charles Ier Roy de la grande Bretagne m'a quelques années honoré et gratiffié d'une pension ; duquel les horribles divisions et guerres sanglantes de son Royaume mirent cruellement fin à sa vie, et par conséquent à toutes les espérances mondaines que j'avois fondées sur la bienveillance de ce Prince.

« Mais la sage providence qui conduit toutes choses m'a appelé ailleurs et m'a ramené icy au train de mon travail ordinaire, où j'ay reçu une infinité de grâces d'en haut, dont je te remercie ô Dieu mon Père. Tu m'as accordé la demande du sage, ne m'ayant donné ny pauvreté ny richesse. Tu m'as, avec la femme, et le nombre d'enfans qu'il ta plu me donner en ta bénédiction, fait avec paix heureusement passer mes jours jusques icy. Tu les as tous faits et rendus exempts des infirmitez du corps et de l'esprit, à quoi la nature humaine est sujette. Tu as prolongé mes jours en leur faveur, et de plus, comme une chose non attendue en mon aage, tu m'as extraordinairement favorisé, en me continuant encore les moyens d'exercer mon art avec quelque facilité en la compagnie de la personne liée avec moy d'amitié et d'association dès environ un demy siècle sans avoir aucune mésintelligence, ni division entre nous.

« Enfin, toute ma vie n'a esté qu'une suitte de bénédictions reçeues de mon Dieu : Ce n'est pas que j'aye esté exempt de quelques afflictions en mon propre corps et en ma famille, mais je tiens que ses châtimens sont du nombre de ses bénédictions, et même des principales et des plus nécessaires pour le salut : j'en diray icy quelques-uns des plus remarquables pour faire voir la bonté, la protection et les grâces de Dieu envers moy.

« J'ay, en ma jeunesse esté tiré des eaux du milieu de la rivière de seyne et au milieu de la nuit, où je me suis vû sans aucune ressource d'espérance, par conséquent fort disposé à y perdre la vie. J'ay esté sur la mer en attendant le moment d'y faire noffrage et d'y périr. J'ay esté plus de deux années consécutives dans les inquiettudes et craintes perpétuelles de tomber dans une dernière ruine avec toute ma famille sur une affaire dont l'issue a esté heureuse. J'ay esté en un mesme instant jetté deux fois par terre, par un tourbillon extraordinairement tempétueux, une infinité de tuilles tombées sur moy et à mes environs qui me mirent hors du pouvoir de me rellever, et hors d'espoir d'échaper d'entre les bras de la mort où je me voyais; couvert de sang je fus ramené. J'ay esté guéry de deux playes à la tête visiblement mortelles causée par une chute de carosse en l'aage de soixante dix ans. Et j'ay esté affligé en ma famille d'un mal sans aucun remède humain par un mariage, j'avoue trop precipitement fait.

« C'est là à peu près le petit détail des prospéritez et des adversitez qui m'ont esté envoyées de la main d'en haut, et une confession et reconnoissance sincère des bienfaits reçus de mon Dieu pour lui en donner gloire et pour mieux adorer sa divine providence

envers moy qui ne dois jamais oublier aucun de ses bienfaits, mais qui dois dire avec le Pseaume 48e . . . .
. . . .

« Je n'ay pas esté soigneux de visiter l'affligé, ni esté prompt à secourir l'indigent, mes aumônes ont esté chiches, et mes compassions dures et j'ay souvent fuy les objets tristes de peur de m'attrister, lors même que j'aurois pu y apporter quelqu'alègement et consolation. Je n'amèneray pas icy la dureté du tems, quelque affliction domestique, la multitude de mes enfans, la prévoyance des maux à venir qui sont choses qui retraignent ordinairement la charité, et divertissent les aûmônes, je n'allégueray pas non plus l'assiduité qui est requise en mon travail ordinaire qui ne m'a permis de m'en bien acquitter et m'a fait obmettre plusieurs choses nécessaires! Plutost je te donnerai gloire, ô mon Dieu, en m'humiliant et confessant franchement que ces deffauts provenoient de crainte d'avoir faute et d'une défiance ingrate à ta bonté, vu que tu m'as fait sentir en ce païs tant d'effets de ton soin paternel, que je devois conserver une assurance pour l'avenir, car chez moi l'huile de la fiolle ni la farine du coffin n'ont point failly, ainsy je devois travailler mieux que je n'ay fait après le pain qui est permanent en vie éternelle . . . .

« Ta main m'a abbatu par une chutte, alant en ta maison pour participer au St-Sacrement de ton corps et de ton sang avec une partie de ma famille, à laquelle tu fis cette grâce en me châtiant par la privation d'un bien si grand, et par deux blessures à la teste, qui me firent ressentir quelques mois d'assez vives douleurs avant que d'estre parvenu à la parfaite guérison que ta bonté m'a accordée pour le bien de ma famille. . . . .

« Tu m'as fait sentir ta puissance, me donnant la force et la facilité de supporter l'espace d'environ dix-huit mois des indispositions qui m'ont affligé, obligé finalement de quitter ma famille, mon travail et mes affaires, pour chercher en divers endroits de la campagne chez mes amis le moyen de me procurer la santé et me remettre comme avant, qui est ce que Dieu m'a accordé. . . . .

« ...Cela même que je subsiste encore après diverses épreuves et en un aage si avancé, comme est celui que j'ay de soixante quinze ans passé avec un tempérament assez foible, n'est-ce pas un effet de ta puissance et de ta bonté?... Je ne me réveille jamais de mon dormir que je ne sois ébay de me voir encore au monde... Les prières ardantes que je lui adresse à présent, ne regardent ni le monde, ni sa vanité, mais bien sa gloire et le salut de ma famille affligée en

l'un des miens, pour n'avoir pas, sur un mariage, assez consulté l'Évangile qui nous envoye à la prudence du serpent... Étant rassasié

mais beaucoup plus pource que vous estes en-
fans de Dieu. Et comme il est fort avancé en âge
et des long temps en ce monde sa principale pen
sée ne doit plus estre qu'a se disposer a en sortir
et a mourir en la grace de Dieu. C'est a quoy ias-
pire de tout mon coeur. Et avant ce delogement
ce m'est vne ioye de vous pouvoir donner de
nouveau ma benediction et faire mes amples
et dernieres exhortations afin de parler encore
a vous apres ma mort
Quand Dieu nous aura separez il nous rassem-
blera et nous mettra au lieu ou les liens charnels
ne seront plus, et ou les affections paternelles et fi-
liales seront éteintes et englouties par la force et ar-
deur de l'amour de Dieu, qui rassasiera tous nos desirs
et exclurra toutes nos craintes, et nous remplira de lu-
miere. En attendant ce temps, ie prie Dieu qu'il vous
couvre de ses aisles, qu'il vous adresse par son Esprit,
et par sa providence, et qu'il vous delivre de toute mau-
vaise oeuvre et finalement qu'il vous reçoive en son
Royaume Celeste. A luy soit louange et gloire es
siecles des siecles.
Vostre Pere et entier amy. J. Petitot.
A Paris ce 12e Juillet 1674.

de jours, et touchant bientôt soix^te^ seize ans, je désire d'estre dissous pour estre avec Christ . . . .

« ...Que faisons nous icy bas sinon... voir avec sensible déplaisir des sujets qui nous remplissent d'afflictions, ton Église foulée aux pieds de tes ennemis, tes temples et tes autels démolis, et rasés, tes

troupeaux et pasteurs épars et dissipés, ton St nom blasphémé, ta vérité opprimée par le mensonge et exposée en opprobe. Enfin, Seigneur Dieu grand et terrible, nos péchez ont attiré ces maux... »

. . . .

Plus loin, *Une préparation à la Communion* où il reparle « de la chute mortelle qui m'arriva il y a deux années allant à l'esglise pour participper à la communion... comme nous espérons faire demain » (il faut lire dix au lieu de deux), il ajoute... « il y a longtemps que je ressens incessamment des incommodités et petittes traverses en la santé de mon corps qui à présent estant entré dans la quatrevingtiesme année, semble ne devroit [devoir] estre plus cappable d'exercer le travail qu'il plaist à Dieu me donner encore les moyens de faire pour le bien de ma famille... »

A la fin de ces si touchantes effusions Paul Petitot, fils de Jean a raconté ainsi la fin de la vie de son père auquel sa femme survécut. Ce récit est suivi d'une longue épitaphe latine et d'un sonnet français assez médiocre.

Puisque nostre père a mis dans se commensement de livres une partie de ce qui luy est arrivé pendens sa vie, il est juste que nous y ajoutions ses derniers momens, lesquelles non pas esté moins pieux et sains que pendans sa vie, puisqu'il n'a james eue autre chose dans la pensée jusque au dernié momens de sa vie que de donné gloire à Dieu et d'embrasser son sauveur auquel il dit pour dernier parolle « vien Sgr Jésus, vien; vois seigneur Jésus vien bien tot »; après quoy se bon sauveur ressu son Esprit lequel il rendy après quelque heures d'agonnie, qui fut le jeudy troissième avrille 1691 à sept heure du soir; et a esté mis le samedy scinquème ditot à neuf heures du matin dans la tombe de Mad^{e} de Blaunay dans l'Église de saint Martin à Vevay.

Il avait quatre vingt et quatre ans quent il est mort et travaillet le mardy de la semaine dans laquel il est desedé le jeudy, au portraÿ de nostre mère, qui est se qu'il a toujours demendé à Dieu que de pouvoir travaillé jusque à son dernié jour ce qui luy a esté acordé puis qu'il n'a esté qu'un jour malade. »

Entre la vitrine qui renfermait ce manuscrit et celle où étaient exposés les émaux de Petitot, se trouvait, comme on

l'a vu plus haut, celle consacrée à **Palissy**. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir y placer trois des plus grands bassins ovales de l'inventeur des rustiques figulines : En tout premier lieu, une variante du *bassin à reptiles* qui est reproduit sous le n° 2 dans *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy* par MM. Carle Delange et C. Borneman, avec texte par M. Sauzay et M. Henri Delange, Paris, 1862, in-folio. — Ces bassins servaient dans les repas du XVIe siècle pour se laver les mains; l'eau qui les remplissait y faisait valoir les reflets de l'émail et donnait l'apparence de la vie aux reptiles et aux



poissons qui y figuraient moulés sur nature, revêtus de leurs couleurs vraies et entourés des plantes communes dans les marais de la Saintonge. Nous avons cité en premier lieu ce bassin appartenant aujourd'hui à la baronne Gustave d'Adeswärd parce qu'il est incontestablement de la première manière de Palissy.

A sa droite se trouvait un plat plus petit du même genre, *reptile sur fond bleu*, appartenant au baron Gustave de Rothschild ainsi que le plat à gauche du premier et sur lequel était représenté le *sacrifice d'Isaac*. Le grand bassin dans l'angle supérieur de droite, à bords évidés pour y mettre les épices, est le n° 50 de la susdite *Monographie*, autrefois à M. le comte



Dejean et aujourd'hui à M. Georges Berger, député. Il représente *la Fécondité*. Le grand bassin à gauche était le n. 655 du catalogue Spitzer, représentant le *baptême du Christ* entouré d'une bordure à coquillages et plantes diverses, et appartient au baron et à la baronne Coche de la Ferté. Enfin, dans le haut de la vitrine il y avait deux *assiettes à fruits* ou à dessert. Celle de gauche, assez profonde, composée d'ornements ajourés a été donnée à la Bibliothèque par son président. L'autre est une variante, mais avec des couleurs entièrement différentes, du *plat à Mascarons* du Louvre (n. 32 de la *Monographie*). Il provient de la collection Pouyer-Quertier et appartient au soussigné.

Avant de passer de l'autre côté de la table pour examiner la vitrine qui fait face à celle de Palissy, les visiteurs étaient invités à s'arrêter devant le bureau devant lequel se trouvaient les Bordier et Petitot, et sur lequel on avait mis en évidence deux autres œuvres d'art d'inégale valeur : à droite, un bas relief en marbre de 40 centimètres de long sur 36 de hauteur dont voici la reproduction. Nous n'hésitons pas à attribuer cet admirable morceau de sculpture à **Jean-Goujon**, non seulement à cause du sujet, Diane et Actéon — on sait que Jean Goujon travaillait pour Diane de Poitiers, — mais surtout à cause de la facture particulièrement achevée de cette œuvre. Par l'élégance suprême des lignes, le fini de l'exécution, l'harmonie de l'ensemble et la perfection des détails, ce petit chef-d'œuvre rappelle les parties du célèbre tombeau des ducs de Brézé de la cathédrale de Rouen qui sont incontestablement de Jean Goujon. Il en existe deux répliques, l'une au musée de Cluny et l'autre au château d'Anet, mais d'une exécution incontestablement inférieure. C'est M. Paul Garnier qui avait bien voulu nous prêter ce spécimen de la sculpture de la Renaissance digne d'être placé à côté de la tête du Christ expirant, de **Ligier Richier**, fragment précieux d'un crucifiement de la chapelle des princes à Saint-Maxe de Bar-le-Duc. Ce fragment recueilli à l'époque de la Révolution lorsque cette chapelle fut saccagée, a été récemment acquis pour la Société par son président et avait été placé au milieu de la table de travail (Voy. *Bull.* 1895, p. 510).

L'autre objet placé sur le bureau, à gauche du bas-relief, était un ancien miroir avec cadre de **Boulle**, en cuivre ciselé et incrusté, à rapprocher d'une horloge égalcment de Boulle qui se trouve dans la salle du Conseil de la Société. On sait que cette famille d'ébénistes célèbres, originaire du canton de Neuchâtel, resta protestante jusque vers l'époque de la Révocation.



Tout près, à gauche, au-dessous du portrait de Guizot se trouvait encore une vitrine isolée qu'on voit fort bien sur la photogravure du dernier des six panneaux. Elle renfermait une reproduction en galvanoplastie, prêtée par le musée de Montbéliard, du célèbre bassin et de l'aiguière de **François Briot**, qui sont au Louvre et à Cluny. On sait que cet artiste de premier ordre, originaire de Damblain en Bassigny, se réfugia à Montbéliard pour cause de religion et y exécuta dans le plus pur style de la Renaissance, des œuvres d'art extrême-

ment rares et recherchées[1]. Sur la panse de l'aiguière exposée on voyait en relief les figures de la *Foi*, de l'*Espérance*, et de la *Charité*; au centre du bassin sous lequel l'artiste a mis son portrait avec cette légende, *Sculpebat Franciscus Briot*, celle de la *Temperantia* et autour de celle-ci formant le fond, dans des cartouches ovales séparés par des cariatides ailées, les quatre éléments, *Terra*, *Aqua*, *Aer*, *Ignis*. Sur le bord, aussi dans des cartouches ovales séparés les uns des autres par des mascarons et des oiseaux entourés comme d'ailleurs toutes les figures, d'arabesques, à la suite de *Minerva*, les sept disciplines, *Grammatica*, *Dialectica*, *Rhetorica*, *Musica*, *Arithmetica*, *Geometria*, *Astrologia*. Ce François Briot était proche parent de *Nicolas Briot* inventeur du balancier monétaire et de *Didier Briot*, maître de la monnaie à Sedan. A la même famille, sans doute, appartenait **Isaac Briot** dont une gravure représentant le buste de Louis XIII au milieu d'un motif d'architecture et signé I. Briot *fecit* 1618, se trouvait à gauche au-dessous du portrait de Gambs et nous avait aussi été prêtée par le musée de Montbéliard[2].

Le reste de la vitrine renfermant le bassin et l'aiguière était rempli par des dentelles, cinq échantillons divers de vieux **points d'Alençon**. C'est, en effet, une huguenote, **Marthe Barbot**, *veuve de Michel Mercier sieur de la Perrière*, chirurgien à Alençon, qui créa vers 1650 ce qu'on appelait alors le *vélin* ou *point d'Alençon*, c'est-à-dire une imitation du célèbre point de Venise. Les apprenties qu'elle forma devinrent les premières ouvrières des manufactures de *point de France* que Colbert établit ensuite à Alençon où l'on ne faisait jusque-là que du *point de coupé*. Cette industrie d'art destinée à faire concurrence à celle dont Venise avait en quelque sorte le monopole, fut presque exclusivement entre les mains des protestants. La Révocation la tua comme beaucoup d'autres. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un rapport de l'intendant, M. de Pommereu, en 1698 : « En 1686

1. Voy. A. Tuetey, *Le graveur Lorrain François Briot*, 1887.

2. Cette gravure ne figure pas dans la liste de celles que donne la *France protestante*, III, 158, dont l'article consacré à François devra être complété et rectifié par la brochure de M. Tuetey.

« près de 4000 réformés travaillaient aux dentelles d'Alen- « çon ; tous s'enfuirent et passèrent en Hollande et en An- « gleterre avec leurs effets qui consistaient uniquement en argent et marchandises qu'ils ont vendues » (cité par le *Magasin pittoresque* 49e année, p. 295). Il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule maison qui exploite cette industrie à Alençon. Les échantillons de point de France ancien sont fort peu communs. Mme Woernitz (5 rue Castiglione) a bien voulu nous prêter ceux que nous avions exposés[1].

Puisque nous venons de citer une gravure d'Isaac Briot, mentionnons ici aussi une petite peinture de **Sébastien Bourdon**, appartenant à M. F. de Schickler, qui se trouvait à côté de l'autobiographie de Petitot — et, un peu plus loin que le dessin de J. B. Massé, quatre gravures d'**Abraham Bosse**, don de M. F. de Schickler. Les deux premières représentaient le départ et le retour de l'*Enfant prodigue* accompagnées de quatrains dans le goût du temps, comme celui-ci :

O qu'on souffre ici bas de pénibles travaux !
Espineux rejettons de l'humaine faiblesse ;
Que notre espoir est vain et que l'homme a de maux,
Quand il suit les humeurs de sa folle jeunesse !...

On sait que cet artiste dont les œuvres sont encore recherchées à cause des renseignements qu'elles fournissent sur les mœurs et le costume du temps de Louis XIII, s'inspirait volontiers de l'Évangile, et fut, en France, un des créateurs de la peinture de genre. Les deux autres estampes ont comme sous-titre, la *Bénédiction de la Table* et *Visiter les Malades*. Dans chacune d'elles on voit le Décalogue affiché en bonne place sur le mur de la chambre.

Nous voici arrivés à la vitrine en face des Palissy. On y avait mis d'abord six plaques en émail de **Léonard**, *Limousin*. Quatre d'entre elles, d'une grandeur ou d'un éclat inusités nous avaient été obligeamment prêtées par le baron et la

1. Voy. Mme G. Despierres, *Histoire du Point d'Alençon*, où l'on ne voit que dans la Table, à propos de la date du décès de Marthe Barbot (12 janvier 1677), qu'elle était protestante.

baronne Coche de la Ferté, savoir le portrait de *François Ier* (n° 483 du cat. Spitzer), le *Christ et la Vierge* (*Ibid.* n° 475), *le baiser de Judas* (*Ibid.* n° 476), et l'*Ascension du Christ* (*Ibid.* n° 432). M. Paul Garnier avait bien voulu nous laisser emporter de chez lui une plaque ronde (215 mm. de diamètre) en grisaille, représentant *Hercule tirant sur le centaure Nessus qui enlève Déjanire*, et signée L. L. Enfin M. Chabrières nous avait apporté un ancien cadre en bois doré entourant huit plaques d'émail gris illustrant l'*Oraison dominicale.* On sait que François Ier donna à Léonard Limousin la direction de la manufacture d'émaux fondée par lui à Limoges et le titre de peintre émailleur du roi. On savait aussi que d'après une tradition ancienne cet artiste qui vivait encore dans la seconde moitié du XVIe siècle était protestant, mais jusqu'ici rien n'était venu corroborer cette tradition. Or elle est incontestablement précisée par le fait que plusieurs émaux de Limoges sont des portraits de Réformateurs[1], par le caractère nettement évangélique de la plupart des sujets empruntés à l'Histoire sainte, et surtout par cette série illustrant l'oraison dominicale. Il suffit en effet d'attirer l'attention sur ce prédicateur de la Parole servant d'illustration à la requête du pain quotidien, ou sur le Christ recommandant à deux prisonniers — pourquoi pas des prisonniers pour la Parole ? — le pardon des offenses, pour se sentir transporté dans un milieu essentiellement huguenot. Bien que ce tableau destiné évidemment à être un ornement domestique soit presque unique, il en a pourtant paru à la vente Stein un autre, constituant une variante du premier, mais sans doute due au même artiste et prouvant que diverses œuvres de ce genre sortaient des ateliers de Limoges[2].

A gauche des émaux nous avons pu mettre, grâce à M. Paul Garnier et à M. Th. Dufour, une série de **montres** du XVIe et du XVIIe siècle. L'une des premières était un mouvement signé *Cusin*, de Nevers. On sait qu'un horloger protestant de ce

1. Voy. entre autres, *Bull.* 1893, 544 et 1894, 444.

2. Grâce à l'obligeance de M. Duseigneur, j'ai sous les yeux une photographie de cet émail. Les sujets sont identiques à ceux du tableau de M. Chabrières qu'on verra plus loin, mais autrement traités.

nom doit avoir introduit cet art à Genève. Les boîtiers de plusieurs autres avaient été gravés par *Etienne Delaulne* et par **Th. de Bry** ainsi qu'il était facile de le voir par les gravures signées de ces artistes et placées à côté des montres. Enfin il y en avait une à l'intérieur de laquelle se voyait le tournesol entouré de la devise de Marguerite d'Angoulême NON INFERIORA SEQCOR, plus deux ƆC entrelacés de chaque côté de la tige du tournesol et au-dessus deux fermesses (*Bull.* 1902, p. 36. — Serait-ce une montre donnée par Marguerite à son premier mari, Charles, duc d'Alençon ?) ; — et une autre en forme de fleur de lys dont le mouvement était signé *J. Dracque à Anerac*, et qui avait peut-être appartenu à quelque reine de Navarre. — Dix autres montres appartenant aussi à M. P. Garnier étaient recouvertes de peintures en émail, généralement des sujets mythologiques, exécutées par les frères *Huault* réfugiés à Berlin et par leur père. Il y avait aussi une montre à boîtier ciselé en or de diverses couleurs signée *Berthoud*. — M. Th. Dufour y avait joint 1° une montre de forme sphérique, le cadran et le mouvement disposés entre deux grenats taillés en coquille, à monture décorée de petits émaux cloisonnés, signée *Abraham Cailliatte* (Genève 1642-1710) ; 2° quatre autres montres du XVIIIe siècle, dont deux en or ciselé de plusieurs couleurs, signées *Bordier à Genève*, et deux signées *Gibolet*, puis *Roman*, *Melly* et *Roux* à *Constance*.

Nous passons maintenant la plume à M. F. de Schickler :

Autographes.

Deux vitrines avaient été réservées aux autographes : il eût fallu trois ou quatre fois autant d'espace pour donner une idée quelque peu exacte de ce qu'en possède déjà la Bibliothèque. On a dû se contenter de montrer des documents historiques de première importance, et quelques lettres ou signatures de protestants célèbres, en plus de celles exposées sous les portraits de Coligny, Odet de Chatillon, Henri IV, Brousson, Paul Rabaut, Mme Calas et Sirven.

La pièce la plus ancienne était une des trois lettres, en français, de **Farel** *au chevalier Nicolas d'Esch*, retrouvées à Nancy et publiée en 1876 dans le *Bulletin* par M. Herminjard qui insistait sur la vive lumière dont elles éclairent une période peu connue du développement du Réformateur. La datant de Strasbourg, 31 juillet 1525, Farel y sollicite des détails sur la mort de

« ...deux vrays martyrs de Jésus, Jehan Chastellain et le curé de S[t] Hippolyte (Wolfgang Schuch), despuys qu'on les print jusques au dernier soupir, en déclarant purement et simplement comment on a procédé contre eux. Ce sont choses que ne doivent estre cachées, afin qu'on cognoisse le droict et le tort, tant d'ung costé que de l'autre, sans favoriser à personne; ce que demandent ceux qui aiment la vérité... »

Viennent ensuite : novembre 1540, lettre de **Mélanchton** envoyant à un ami cinq lignes autographes de *Luther*, encore collées en haut de la page (*Bull.* XLVI, 117) et un manuscrit autographe de **Luther**, dont voici le début.

OB MAN FUR DEM STERBEN FLIEHEN SOLL.
1527

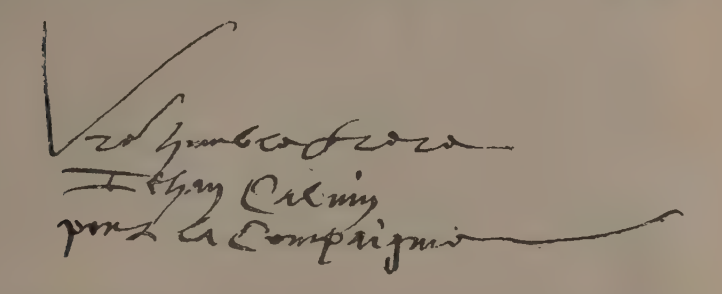
Dem wirdigen herrn Doctor Johanni Hess pfarrher zu Breslaw, sampt seinen mitdienern ym Euangelio Christi / Martinus Luther

C'est une réponse à une question qu'on lui avait adressée à propos de la peste qui sévit à Breslau en 1525 : *Si l'on doit fuir devant la mort?*[1].

1557. Lettre de **Renée de France** à son mari le duc de Fer-

1. Ce manuscrit avait été donné à Talleyrand et par celui-ci à la duchesse de Courlande qui le donna en 1817 à l'Église luthérienne de Paris. Il vient d'être publié dans le tome XXIII de la nouvelle édition des œuvres de Luther.

rare. — 1562, 30 janvier, signature autographe de **Calvin** au bas d'une réponse à l'Église de Blois demandant un pasteur.



1562, 19 mars, Orléans. **Louis de Bourbon** au roi Antoine de Navarre. Au moment où ce dernier écoute déjà les promesses des Guise, Condé au contraire lui dénonce les récents

« meurtres et carnages que l'on commet en plusieurs endroits de ce Royaume sur une infinité de pauvre peuple désirant vivre selon la pureté de l'Évangile, au mépris et contemnement des ordres du Roy, et les remèdes tant froids et peu convenables y être appliqués. Je n'ai peu pour mon devoir moins faire que d'en avertir la Royne et vous, affin d'y pourvoir et avecques cela vous dire que si telles indignités sont plus guères longuement tollérées et souffertes, la patience dont jusques ici il à été si doulcement usée, se convertira en si grand rage et fureur, et de cette fureur s'en ensuivra telle désolation qu'il sera par après possible trop tard, ou pour le moins fort malaisé à y donner ordre; car voyant l'extrémité à laquelle tous ces patients sont réduits c'est les faire proposer des desseins tendant à une revenche, si qu'il est à craindre que désespoir en cet endroict surmonte la raison et pour ce que par la lettre que j'en escriptz à Sa Majesté, et le discours de la piteuse tragédie de Sens, nous serviront d'une suffisante instruction, je ne m'estendray plus avant en ce propos... »

On le sent l'ère des guerres civiles va commencer. — La seconde se termine par le traité de Lonjumeau et l'**Édit de Paris**, 23 mars 1568, dont l'acte original, signé de Charles IX, muni du sceau et de l'enregistrement par le Parlement de Paris, 27 mars, figurait à l'Exposition.


IHESVS DICT A SES DIS
CIPLES QVANT VOVS PR
IEREZ NE PARLEZ PAS
BEAVCOP MAIS PRIEZ
AINSY MAT VI
TSAINETI
FIE


NOZ OFFESES AINSY QVE
NOVS PARDONŌS A
CENLY Q̄ NOVS ONT
OFFENSE
ET NE NONS
INDVIS POINT
EN TENTATION
MAIS DELIVRE NOS
DV MALIN AMEN

Cette paix dura peu : huit mois plus tard la guerre civile reprenait jusqu'à l'édit d'août 1570, édit favorable aux protestants, mais auquel plusieurs d'entre eux, et non des moins considérables, hésitaient à se fier, ce dont témoigne un de nos documents, les

Responses et articles baillez par MM. les princes de Navarre et de Condé à M. le Maréchal de Cossé après que M. le Maréchal eut fait entendre à la Reine de Navarre, Messieurs les Princes et autres Seigneurs qui sont près d'eux la bonne volonté du Roy sur l'entière et étroite observation de son Edit. La Rochelle, 1er janvier 1571, 5 pp. in-fol. signées, **Henry** (de Navarre) et Henry de Bourbon.

La Saint-Barthélemy ne justifie que trop ces défiances. Quatre mois après le massacre, **Charles IX** engageait les Protestants à réintégrer leurs foyers, par des *Lettres Patentes de déc.* 1573. L'exemplaire exposé est celui envoyé à la province du Berry; il porte sur sa grande feuille de parchemin la signature du roi. (Cf. *Bull.*, 1890, 415.)

Presque au même moment, novembre 1572, **La Noue** écrivait de La Rochelle à M. de Gadagne la lettre aut. signée reproduite dans le *Bulletin* (XLIV, 477), dans laquelle il rend compte des hésitations des habitants à entrer en pourpalers en vue d'un accord, « ayant entendu l'accident de Sancerre qui a failli être reprise pendant qu'on traitait ».

Au règne de **Henri III** se rapportait une copie, munie des signatures du roi et de Brulart, de l'*Edit de Poitiers*, 31 août 1577; à celui de Henri IV, les **Actes originaux des Assemblées politiques de Saumur** 1595, **Loudun** 1596 et **Châtellerault** 1597; on y peut retrouver toute la genèse de l'édit de Nantes et il serait superflu d'en faire ressortir l'exceptionnelle valeur. Signalons, entre autres, le *Règlement des Eglises Réformées de France, reveu et arresté en l'Assemblée générale tenue à Chatellerault pour faciliter l'exécution de l'Edit et autres choses qui nous seront accordées en conséquence d'iceluy par S. M.*, en 39 articles avec les signatures des 17 députés des provinces, dont La Noue et **Duplessis Mornay** (Cf. *Bull.*, 1898, 311).

De ce dernier la Bibliothèque possède un dossier de plus de mille pièces; il en a été extrait une lettre aut. signée adressée à sa femme, du 22 févr. 1595, à laquelle faisait pendant une de **Charlotte Arbaleste** du 26 nov. 1601. Il faudrait pouvoir citer en entier les deux de **Catherine de Bourbon**, la sœur de Henri IV. Dans la première, Pau, 24 janvier 1590, lettre dictée et signée, elle intercède en faveur de deux jeunes écoliers poursuivis par la Cour du Parlement de Bordeaux pour quelques paroles

« qu'on prétend par eulx avoir esté advancées sur le sujet de la religion : le jugement ne peut estre que dangereux en ce temps, d'aultant que s'il est doux, les esprits plus mutins du peuple ne seront davantage contens, et s'il est au contraire suivi de quelque sévérité il attire avec soy de grans mescontentemens et remet, assez mal à propos, les questions plus fâcheuses de ce temps, jusqu'à donner coup aux choses qu'il faut espargner ou desguiser, en attendant le commun consentement qui pourra estre entre ceuls auxquels la décision de nos misères sera commise ».

La seconde, entièrement autographe (avec cachets et cires), est adressée au maréchal de Bouillon :

« Sy, non seullement mon bien mais ma vie même pouvait servir à l'avancement de la gloire de Dieu, je les emploierois avec beaucoup de contentement... Au reste l'on m'a dit que l'on fait courir le bruict en Guyenne que j'ay esté à la messe; ça donc esté de celle de MM. de Montigny et de la Faye. Obligez-moi de répondre pour moi que je suis résolue de vivre et mourir en la religion que seule je crois et reconnois pour bonne et que les tourmans ny les grandeurs ne pourront jamais avec l'ayde de Dieu, esbranler ma foy. Voylà la plus ferme résolution que j'aye... »

Au XVI[e] siècle appartiennent encore une de nos quatre lettres de **Théodore de Bèze**, celle du 3 janvier 1588 aux pasteurs de Berne sur les troubles de Strasbourg, 2 pages lat. in-fol. aut. signées avec cachet (les autres sont des 19 nov. 1573, 26 juill. 1583, 28 mai 1599).

Le dix-septième figure d'abord par une pièce théologique,

l'*Accord fait entre MM. Dumoulins et Tilénus*, 15 oct. 1614, écrit de la main d'**André Rivet** et signé de lui, des deux controversistes, de Ph. de *Mornay*, de **Jan Fleury**, chargés par le Synode National de Tonneins « de composer le différent sur la doctrine des effets de l'Union hypostatique des deux natures en Christ ».

De la même époque, une lettre autographe signée de **Casaubon** à de Thou. Londres, 23 sept. 1611. « Ego miserrimam vivo vitam, sine libris, sine studiis et fere Regem sequens[1] » ; une aut. sig. de **Lesdiguières** à la Force, 6 sept. 1611 ; une de **Catherine de Parthenay** à Du Plessis, lui donnant des nouvelles et sollicitant l'envoi de devises « pour les carrés qu'elle brode pour l'entourage d'un lit » ; et, de nos six lettres de **Henri de Rohan**, celle au duc de la Force datée de St-Jean, 3 janvier 1617, 1 page in-fol. aut. sig., au sujet des « Princes mécontents qui se sont trompés si souvent les uns les autres qu'il ne croit plus qu'ils puissent se fier les uns des (aux) autres », et de M. de Lesdiguières qui est un « brave bonhomme ». Il termine par ces mots :

« Pour moy, je suis résolu comme Bartole de demeurer attaché au service du Roy et rien ne peut me destacher que la persécution contre ceux de la Religion. Car en ce cas il faut tout quitter pour la gloire de Dieu; voilà ce que je scay... ».

C'est le moment où, fidéle à sa parole, il restait complètement étranger aux mouvements des princes et empêchait les Protestants du Limousin de se joindre à eux. A côté du grand capitaine rappelons le grand marin huguenot. Des deux lettres de **Duquesne** la plus intéressante était prêtée par la municipalité de Dieppe. Se justifiant de divers reproches et critiques, il écrivait à Colbert le 12 novembre 1669 ces lignes qui montrent que déjà quinze ans avant la Révocation on avait commencé à le desservir en haut lieu :

...Ainsi, Monseigneur, je croy que ceste meschante opinion que

1. « Je vis la vie la plus misérable, sans livres, sans études, suivant d'ordinaire le roi. »

vous avez eue de moy vous a esté portée tout de nouveau par quelque mauvais offices que m'ont rendus des gens à qui le peu de lumière que j'ay de la marine et l'intégrité de ma conduite font continuellement ombrage... Le Roy est mal satisfait de moy, dont je seray le reste de ma vie inconsolable sy vous n'avez la bonté d'examiner et goutter mes justes raisons, puisque sans cela, oustré de doulleur que je suis, je ne pouray que me persuader que vous désirez à l'avenir vous desfere de moy quy ne pouray pas surmonter le desplaisir que j'en ressentiray[1] »...

La Bibliothèque possède plusieurs recueils manuscrits des *Actes des Synodes Nationaux :* celui placé dans la seconde vitrine, un petit in-4°, est tout entier de la main de **Pierre Ferry**, le frère du célèbre ministre de Metz. Citons, parmi les lettres de pasteurs de cette époque, une de **Daillé** à Rivet, Paris, 6 juillet 1634, exprimant ses craintes pour la santé de Saumaise; une de **Claude**, Paris, 17 mai 1678, alors que la persécution s'accentue, recommandant à Tronchin, de Genève, « deux hommes avec leurs femmes, de Rochefort, qui sont obligez de se retirer hors du royaume, pour pouvoir faire la libre profession de nostre religion », et une de **Jurieu** à Guillaume III, 18 août 1696, 6 pages petit in-4°, sollicitant l'intervention des puissances protestantes pour plaider dans les négociations de paix qui se préparent, la cause de leurs coreligionnaires de France.

« J'importune Vostre Maiesté, vaincu par les prières instantes et redoublées d'un grand nombre de personnes, comme sont tous les Pasteurs Réfugiez en corps qui sont dans Vostre Royaume d'Angleterre et ceux de Suisse et d'Allemagne. Tous ces honnestes gens, scachant que V. M. a la bonté de m'escouter, m'ont escrit, et souhaittent que j'aille porter à vos pieds leurs larmes et trés humbles prières dans la circonstance présente. Ils voyent que les af-

1. Nous devons la copie de cette lettre que M. Coche, maire de Dieppe a bien voulu nous apporter en personne, à M. Milet, bibliothécaire de la ville de Dieppe que nous remercions de son obligeance. Le reste de la lettre se trouve dans Jal, *Abraham Duquesne*, I, 566, à qui M. Laverdet avait communiqué cette lettre avant qu'elle fût vendue. Un fac-similé de la signature de Duquesne se trouve dans le *Bulletin* 1894, 506.

faires tendent à une paix générale et on s'efforce de leur persuader que dans cette paix du monde ils ne trouveront pas la paix de cette Église persécutée dont ils sont les débris. Sire, vous aurez la bonté de pardonner à tant de misérables qui languissent loin de leurs autels et de leurs maisons, et surtout de tant d'âmes captives en France sous le joug de la superstition et de la persécution. Je ne réponds à tout ce qu'on m'escrit et à tout ce qu'on me demande là-dessus qu'en termes généraux. »

De **Bayle**, deux lettres, la première écrite à son père, le 7 avril 1665, se plaignant, comme étudiant à l'Académie de Puylaurens, d'être sans argent (il n'a plus de chandelle, son habit se déchire) : « les fidèles de Privas ont été cruellement persécutés de nouveau »; l'autre, après la Révocation, épître toute littéraire adressée de Rotterdam à l'abbé Nicaise.

L'Église sous la Croix est représentée tout d'abord par le trésor le plus précieux sans doute de la Bibliothèque, le fragment d'**Écrou des Chiourmes de Marseille**, 1702-1703, retrouvé en 1846 à Toulon par l'amiral Baudin et où sont inscrits, confondus avec les plus vils criminels, vingt-deux infortunés, dont quelques-uns, âgés de 18, de 16, de 15 ans, condamnés aux galères à vie, uniquement pour avoir assisté à des cultes au Désert (*Bull.*, I, p. 52 à 58).

Auprès de ce registre, témoignage irrécusable de l'impitoyable fanatisme des persécuteurs, de l'héroïsme des confesseurs de l'Évangile, se placent : le *Recueil original des Actes des Synodes tenus au Désert du Haut-Languedoc :* à l'une de ses pages jaunies il porte, au milieu des signatures pastorales, celle du dernier martyr, **Louis Rochette**, apposée quelques mois seulement avant son supplice; puis une *Liturgie à l'uzage d'un pasteur exersant le ministère évangélique en France sous la Croix des afflictions, composée par M.* **Paul Marazal** *et pour luy-mesme, au Dézert en* 1761 (don de M. Teissier d'Aulas), petit volume dont la reliure de basane porte les traces des épreuves qu'il a traversées; — un des *Carnets de poche* sur lesquels **Paul Rabaut** consignait les faits relatifs à la religion auxquels il prenait part ou qui se passaient dans

le Languedoc de 1750 à 1756[1]. Enfin un recueil des lettres écrites et datées de la Tour de Constance par **Marie Durand** et l'autobiographie de **Jean Fabre**, l'honnête Criminel.

Les tres humbles & tres obeissantes servantes Les prisonnieres
La Durand

a La tour de constance
le 29 mars 1759

Nous nous arrêtons au seuil du XIXe siècle avec un petit billet d'**Oberlin**, remerciant le citoyen François Reber, de Sainte-Marie-aux-Mines, d'une « serre de Homar, que vous avez vuidée sur le vaisseau devant Christiansand en Norvège », 8 juillet 1802, billet prêté par M. le pasteur Goguel d'Épinal, et le curieux document cité par M. Weiss dans sa conférence sur le Centenaire de la loi de Germinal : c'est la lettre, Paris, 9 floréal an XI, du « Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes », **Portalis**, au Premier Consul Bonaparte, mettant sous ses yeux et « soumettant à sa profonde sagesse l'apperçu général de ce que pourra coûter la dépense du culte protestant, 330,000 francs pour 220 ministres ».

Ce sont les temps nouveaux qui s'annoncent.

Le Comité a regretté de ne pouvoir détacher de ses recueils reliés, surtout des deux volumes in-folio de la collection Labouchère, plusieurs autographes de choix qui eussent

1. Voy. *Bulletin*, XXVII, 113, leur transcription par M. William Martin, aux soins éclairés et dévoués duquel la Bibliothèque doit la classification méthodique et l'analyse de l'admirable collection des papiers Rabaut, léguée par M. Ath. Coquerel fils.

singulièrement complété cette exposition rétrospective. Ainsi une épître de **Zwingli** à Vadian, 13 octobre 1530, une de *Luther*, 20 septembre 1535, de *Farel* à Hugon, deux de *Calvin*, 13 juin 1542 et 14 mai 1545, deux de *Mélanchton*, 12 juillet 1546, 12 février 1552, des signatures de **Viret** et de ses collègues de Lyon, de **Ramus**, d'*Ambroise Paré* (Voy. plus haut), une missive de *Coligny* à *Jeanne d'Albret* et deux d'elle à Charles IX, d'autres lettres encore de *Jeanne d'Albret*, *la Noue*, **Claude de la Trémoïlle, Caumont La Force**, le **duc de Bouillon, Louise de Coligny, Turenne**; des correspondances reçues par le pasteur **Ferry** de Metz, et celles des pasteurs du Désert, sources de premier ordre pour l'histoire de la restauration et de la réorganisation des Églises Réformées de France. F. DE SCHICKLER.

A cette série d'autographes, il faut en ajouter trois autres qui avaient déjà été rendus à leurs propriétaires lorsque ce travail a été rédigé : 1° une pièce de vers latins, adressée à l'Empereur et à la diète de Ratisbonne, entièrement de la main de **Henri Estienne**, et prêtée par M. Charles Schmidt, petit-fils de l'historien; — 2° un billet de **Rolland** dit Laporte, le célèbre chef camisard, lequel avait été publié dans le *Bulletin* (1900, p. 36), et nous avait été envoyé par M. A. de Cazenove; — 3° Cette lettre originale de **St Florentin** à M. de Bernage, qui montre que la persistance du culte du Désert avait fini par lasser même le gouvernement. Elle appartient à M. Vielles de Montauban.

Versailles, le 16 avril 1743.

« Il suffit, Monsieur, dans les circonstances présentes, qu'il ne paroisse parmi les nouveaux convertis aucune semence de rébellion pour qu'on doive prendre le parti de fermer les yeux sur les licences qu'ils peuvent prendre par raport à l'exercice de leur Religion, ou pour ne travailler à les réprimer que par des voyes indirectes; il y a aparence que les nouveaux convertis feront des réflexions lorsqu'ils verront la déclaration du 9 avril 1736 exécutée exactement et l'illégitimité légale de leurs enfans consignée, pour ainsi dire, dans les dépôts publics; c'est pourquoi j'écris à M. le Procureur général

du Parlement de Toulouze de donner des ordres précis pour l'exécution de cette déclaration.

Je suis toujours parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

St FLORENTIN[1]. »

Si l'espace ne nous avait été mesuré, nous aurions pu exposer aussi un certain nombre de ces recueils d'autographes que les étudiants d'autrefois appelaient **Album amicorum**. Une exception a été faite pour deux d'entre eux : 1° le magnifique Album de *Jean Durant* (1583-1592) décrit dans le *Bulletin* de 1863, p. 226 et 343 et qui appartient aujourd'hui à M. E. Strœhlin ; — et 2°, celui de *Jérémie Comte*, 1600, qui appartient à la Bibliothèque et est curieux à cause de sa forme en losange allongée. Il porte sur un des plats cette devise plutôt funèbre : *Ultima linea rerum mors*, « la mort est la ligne ultime des choses ».

Il reste à décrire trois vitrines. Celle qui faisait suite aux autographes et à la tête du Christ de Ligier Richier, était remplie de

Souvenirs et Curiosités.

D'abord une série de **coupes** et d'objets ayant servi au culte public ou à des martyrs. En premier lieu, la coupe en argent où se désaltéra, avant de mourir, *Étienne Mangin*, le propriétaire de la maison du Grand marché à Meaux où s'organisa l'Église secrète dont la découverte provoqua le célèbre autodafé de 1546. Nous remercions le descendant actuel du martyr de nous l'avoir prêtée pour la seconde fois (cf. *Bull.*, 1897, 645). — A côté d'elle, une coupe en cristal et argent qui a appartenu à *Calvin*, est mentionnée dans son testament et appartient aujourd'hui à Mlle A. Sarasin, de Genève. Une coupe à pied en vermeil offerte à *Antoine Gar-*

1. En marge : M. Guillaumau.
« Joindre au dossier et m'en remettre une copie avec celle des deux lettres que j'ay écrites, et du mémoire que j'ay fait pour M. de la Deveze. »

rissoles, professeur à Montauban, par quatre cantons suisses



pour le remercier de leur avoir dédié un de ses livres, avait été prêtée par M. Courtois de Maleville.

Une aiguière en étain avait servi pour la communion, en 1657, dans l'Église du fief de *Nogentel en Brie*. Puis on voyait ce petit gobelet en verre orné de fleurs peintes dont se servait le jeune *Ranc* et où on lit, en blanc, ces deux mots touchants *J'aime Dieu*, et la date de 1738 (Mme Gillouin, Aouste). — Enfin une coupe et un plat de communion en argent massif provenaient de l'Église française du Refuge de *Hoxton*, en Angleterre, et avaient été prêtés par l'hôpital de la Providence, à Londres.

A ces divers témoins se rattachaient un de ces psautiers minuscules imprimés par le célèbre *Jean Jannon* de Sedan (1635) et qu'on pouvait au besoin dissimuler dans un gant (P. de Félice); — le seul exemplaire connu du sceau du Désert en Vivarais, *Sous la croix le triomphe*, imprimé en cire noire sur un certificat de présence de *Corteiz* et *Bétrine* au synode national, clandestin, de 1730 (*Bull.*, I, 391); — une simple montre en argent signée Jacob Février à Genève, et ayant appartenu à *Paul de Fiales*, galérien pour la foi, 1756, don de M. Lombard; — enfin un petit livret sur parchemin renfermant un règlement et des prières à l'usage des *diacres* dans une Église (non spécifiée) du Refuge, en Angleterre.

Dans le coin de droite de cette vitrine M. R. Garreta qui avait apporté lui même le coffret en bois sculpté dit « de Bagard de Nancy », aux armes de *Henri Jacques de Caumont duc de la Force* et de *Anne-Marie Beuzelin de Bosmelet*[1] sur lequel ont été photographiés la coupe de Calvin et le gobelet de Ranc, — avait exposé une petite série de curiosités huguenotes : une tabatière ronde en laque cendre bleue ornée d'une gouache fixée, représentant, d'après Etienne Jeaurat, la *place Maubert* où furent brûlés tant de huguenots; — un drageoir en ivoire aux armes des *Beringhen;* — un drageoir en écaille garni d'argent aux armes de *Claude Groulart* né à Dieppe 1551, mort, en 1607, premier président au parlement de Rouen; — une boite ronde en ivoire, ornée d'une gouache fixée exécutée par *François André Vincent* (Paris, 1746-1816), fils d'un miniaturiste de

1. Mariés le 18 juin 1698.

Genève, datée du 30 prairial an VIII; — enfin, dans un tout petit médaillon encadré, une gouache représentant la mort du chevalier, protestant, *d'Assas* (Clostercamp, 15 oct. 1760) —, d'après une gravure de 1777.

A gauche on avait placé quelques **bijoux**. D'après une tradition qu'aucun document précis n'est encore venu confirmer ni infirmer, mais qu'on retrouve dans le Midi, en Poitou, et en Normandie, c'est-à-dire dans les régions de la France où il y avait autrefois beaucoup de protestants, ceux-ci ou plutôt les protestantes auraient adopté comme bijou, non la croix portée par les catholiques, mais une colombe appelée « *St-Esprit* ». Dans les Cévennes cette colombe est souvent attachée à une croix rappelant en petit celle de la légion d'honneur et ressemblant si bien à la croix de l'ordre du St-Esprit créé par Henri III (1575), que M. le pasteur Ch. Bost de Lassalle, qui a étudié la question, croit que les protestants ont simplement imité ou adopté cette croix. Quoi qu'il en soit, la croix susdite accompagnée de la colombe souvent remplacée ou terminée par une petite boule en or en forme de cœur ou de poire appelée « larme » n'était en usage que dans les Cévennes. Dans le Poitou et surtout en Normandie on ne trouve que le St-Esprit suspendu à un nœud ou à un simple anneau en métal. — Nous avions pu grouper à peu près toutes les variétés de ce bijou : La croix en or avec St-Esprit, larme, et ornements en émail la plus complète avait été exposée par M. A. de Cazenove; — d'autres par Mmes H. de Pourtalès et F. de Schickler; — un St-Esprit isolé en or et ciselé, par Mme Ch. Bost; — un autre, aussi en or, tout mignon, tenant un cœur et au bout d'une double tige ajourée et surmontée d'une sorte de broche minuscule également ajourée, avait été donnée à la Bibliothèque par une fille de Fabre d'Olivet; — un St-Esprit découpé dans une plaque d'or gravée représentait le Poitou d'où il nous avait été envoyé par M. le pasteur Th. Maillard; — Mlle Suzanne Pieyre avait exposé une croix en or avec « larme » et un St-Esprit en argent picqueté de strass qui se rapprochait beaucoup du bijou normand. Celui-ci était représenté par un très bel échantillon, or et strass, appartenant à M. Gar-

reta; — par un collier de plusieurs Saint-Esprit en or et émail, appartenant à Mme F. Borel; — et par un autre St-Esprit, argent et strass, appartenant à Mme N. Weiss.

Une poupée costumée en bourette de soie et en laine représentait les *Cévenoles* d'autrefois. On avait placé dans la vitrine aux dentellles, une *calèche* ou *thérèse*, coiffe noire à dentelles, qu'au début du siècle dernier les Cévenoles portaient au temple et dont elles rabattaient la dentelle sur leur visage quand elles allaient communier. Ces deux objets nous avaient aussi été envoyés par M. Ch. Bost.

Enfin il y avait, dans la vitrine des souvenirs, quelques **portraits** et caricatures. Un *Calvin en relief* — probablement du XVIIe siècle, exposé par M. A. de Schickler; — un autre, sur une assiette moderne (M. F. Puaux); — une miniature représentant *Sully* et une autre *Fabre d'Olivet* par Augustin 1799, appartenant à la Bibliothèque; — un crayon d'une réfugiée, *Mme de Pourtalès-de-Luze*, de Neufchâtel (M. R. de Cazenove).

Les **caricatures** étaient représentées par deux petites *peintures sur verre* de l'époque de la Révocation dont la reproduction ci-contre expliquera le sujet (M. et Mme Louis Monnier), et par quatre sculptures en ivoire, don de M. F. de Schickler. Ces *ivoires* exécutés en relief avec beaucoup de finesse, sans doute par quelque huguenot de Dieppe où les souffrances de la Révocation furent particulièrement terribles, ne sont autres que les originaux de quatre des figures d'instigateurs ou exécuteurs de ce forfait caricaturées dans *les Héros de la Ligue ou la procession monacale conduitte par Louis XIV pour la conversion des protestans de son royaume*, à Paris chez Pere Péters à l'Enseigne de Louis-le-Grand MDCLXXXXI, pet. in-4° de 24 planches en taille douce accompagnées de quatrains gravés, plus le titre. Ces quatre ivoires fixés sur de petits panneaux de bois recouvert de velours noir, représentent l'*archevêque de Paris*, *Louvois*, *Marillac*, et le commissaire *La Marre*. Après avoir été imprimées en taille douce, ces caricatures furent reproduites sur des assiettes dont deux spécimens se trouvaient dans la même vitrine, savoir *l'évêque de Meaux*, assiette creuse,



don de Mme Vve Goffart, et *Marillac intendant du Poitou*, assiette de Nevers, 1706, appartenant au soussigné.

La vitrine faisant suite à celle-ci était consacrée à la

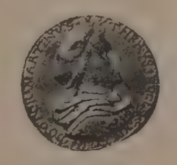
Numismatique et aux Médailles.

On y avait rassemblé, d'abord de véritables portraits gravés, en bronze, argent ou même en or, de précurseurs de la Réforme, de Réformateurs ou de protestants célèbres; — en second lieu les principales médailles frappées en France et à l'étranger, pour glorifier — d'une part, non le Protestantisme, mais ce qui fut perpétré pour le ruiner et l'écraser, — d'autre part, sur la terre d'exil, les souffrances de ceux de ses adhérents qui avaient réussi à s'y réfugier. — Un troisième groupe était formé par les œuvres d'art et de vérité de quelques-uns des principaux médailleurs huguenots; — un quatrième, par une des plus complètes collections de méreaux ou jetons de communion protestants. Enfin il y avait encore quelques médailles commémoratives et contemporaines. Nous ne décrirons ci-après que les médailles anciennes.

I. — *Réformateurs et Protestants célèbres.*

On a vu plus haut la médaille de **Jean Huss**. Celle de **Savonarole**, bronze en haut relief (6 cm.), porte à l'obvers la légende : HIERONYMVS SAV°, FER. VIR. DOCTISS. ET PROPHETA SANTISMVS. Revers : Une main sortant de la nue menace d'une épée le profil de la ville de Florence; légende : GLADIVS DOMINI SVP. TERAM CITO ET VELOCITER (don de M. P.-A. Labouchère).

Luther était représenté, en moine, par un jeton en plomb (4 cm.) dont voici une reproduction très réduite. Légende : DOCTOR. MARTINVS LVTHERVS. ECCLES. WITEN. (don Labouchère); — par une plaquette découpée en argent sur une plaque de cuivre (5 cm.), légende : DOCTOR MARTINVS LVTERVS. ÆTAT. 63, au verso, ces mots gravés : *Gottes Wort Lutheri lehr vergehet nún únd*



nimmermehr; — et par une autre plaquette en bronze; appartenant à M. Chabrières et dont voici une reproduction également réduite :

Calvin n'était représenté que par une médaille et une plaquette anciennes. Cette dernière, en bronze, à M. F. Puaux. de 11 cm. de diamètre, porte comme légende autour du profil classique tourné à gauche, IOHANNES CALVINVS NATVS NOVIODVNI 1509. MORTVVS GENEVÆ. 1564. Elle est signée de cinq lettres dont l'initiale du prénom est seule lisible J. LACI (?). — La médaille, en argent, datée de 1641 est à M. le professeur A. Lods. Autour du profil tourné à droite on lit : IOANNES CALVINVS PICARD. NOVIODVN. ECCLES. GENEV. PASTOR. Au verso : POST FUNERA ELEVAT DOCTRINA ET VIRTVS HOMINES autour d'un génie ailé, une trompette à la bouche, tenant de sa droite un livre ouvert (DOCTRINA), le pied gauche sur un socle où se lit le mot VIRTVS.



Melanchton, médaille en plomb de 1552 (45 mm.); autour du profil tourné à gauche PHILIPPI MELANTHONI EFFIGIES. Au verso cette inscription : SVBDITVS ESTO DEO ET ORA EVM. PS. XXXVI.

Hedion, l'un des réformateurs de Strasbourg, médaille en plomb (45 mm.). Autour du profil tourné à gauche, CASPAR HEDIO DOCTOR... EVANGELII... ÆTATIS SVÆ XLVIII. Au verso on ne distingue bien que la date de XLI, il faut lire sans doute 1542, Hedion étant né en 1494 (don Labouchère).

Théodore de Bèze, un jeton ovale en bronze (45/35 mm.), autour de la tête tournée de 3/4 à gauche et recouverte d'un grand chapeau THEODORVS. BEZA. 82; et une plaquette aussi en bronze (5 cm.), autour du buste tourné de 3/4 à gauche et la tête couverte d'un bonnet, THEODORE DE BEZE (don Labouchère).

Une médaille à double face de 65 mm. de diamètre, en bronze, appartenant à M. A. Hubert, nous montrait le jeune profil, tourné à droite, de MARGUERITE. FILLE. DE. CHARLES.

COMTE. DANGOLESME et au verso celui de sa mère LOYSE. DVCHESSE. DE VALOIS. COMTESSE. DANGOLESME. — Une plaquette, en bronze et appliqué sur une plaque de cuivre, de 55 mm. découpait le fin profil de la fille de Marguerite, **Jeanne d'Albret**, tourné à droite et en costume du XVI[e] siècle (don Labouchère). — Enfin M. Chabrières nous avait permis de mettre au-dessous une curieuse médaille, sans doute allemande, du **Béarnais** (HENRICVS IIII D. G. REX FRANCISCOROM) (*sic*).

Il y avait aussi une fort jolie médaille en argent représentant un pasteur mort à Francfort en 1588 à 52 ans, mais dont on ne dit pas le nom (don Labouchère), et une médaille en plomb représentant **Pierre Jurieu** (1687) prêtée par M. César Pascal.

II. — *Médailles glorifiant la ruine du protestantisme et ses victimes.*

Ici nous passons la plume à M. Armand Lods :

La Saint-Barthélemy[1].

La série complète des médailles frappées en mémoire de la Saint-Barthélemy se trouvait à l'exposition.

On sait que pour bien montrer que cet horrible massacre avait été accompli avec le secours de Dieu, le pape Grégoire XIII commanda une médaille ayant comme face son portrait avec la légende : GREGORIUS XIII PONT. MAX. AN I, présentant au revers un ange exterminateur, tenant une croix et armé d'un glaive avec lequel il transperce les Huguenots dont les cadavres jonchent le sol : UGONOTTORUM STRAGES, 1572. Cette médaille a été reproduite dès 1689 dans l'ouvrage de Bononni, *Numismata Pontificum*, t. I, p. 336.

A Paris trois médailles furent frappées à la Monnaie en l'honneur de Charles IX, exterminateur des huguenots.

1. Sur les médailles de la Saint-Barthélemy, consultez *Bulletin*, I (1852), p. 240 et 374; — III (1854), p. 137; — IV (1855), p. 147; — XXXIII (1884), p. 285.

a) La première, dite médaille populaire a pour face le roi Charles IX assis sur son trône, tenant son sceptre d'une main, son épée de l'autre et foulant à ses pieds les cadavres des hérétiques. La légende VIRTUS IN REBELLES entoure ce sujet.

Au revers de cette médaille les armoiries de France sont placées entre deux couronnes triomphales surmontées de couronnes d'olivier symbole de la paix obtenue par le massacre des huguenots avec cette légende : PIETAS EXCITAVIT JUSTITIAM 24 AUGUSTI 1572. (*La piété du roi envers Dieu a mis en mouvement le glaive de la justice.*)

b) La deuxième médaille présente en face le portrait de Charles IX (buste, profil à droite) avec la légende : CAROLUS IX D. G. FRANCORUM REX. INVIC.

Elle a pour revers la face de la médaille (*a*) décrite ci-dessus.

c) La troisième médaille dite médaille à *l'antique* a pour face le portrait de Charles IX (profil à gauche) avec l'inscription CAROLUS D. G. FRANCOR. REX.

Au revers, Hercule, couvert d'une peau de lion, tenant d'une main une massue et de l'autre un flambeau ardent, attaque l'hydre à quatre têtes. Au second plan se détache une petite ville avec deux clochers surmontés de croix et une tour crénelée. Comme légende : NE FERRUM TEMNAT, SIMUL IGNIBUS OBSTO, 1572. (*De peur qu'elle ne méprise le fer, je l'attaque en même temps avec le feu.*)

Un conseiller du roi, Nicolas Favyer a décrit ces médailles dans une plaquette qui était exposée à côté des médailles et qui a pour titre : « *Figure* || *et* || *exposition des* || *pourtraictz et dictons* || *contenus es médailles de la conspi* || *ration des rebelles en France,* || *opprimée et extraincte par le Roy très chrétien,* || *Charles IX, le* 24 || *jour d'Aoust,* 1572 par Nic. Favyer, conseiller dudit sieur et général de ses monnoyes.

A Paris par Jean Dallier, libraire, demeurant sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Rose-Blanche, 1572.

Avec privilège, in-12, de 12 pages.

Dans cette brochure l'auteur félicite le roi d'avoir en vingt-quatre heures anéanti les Huguenots « ce qui n'avait

esté possible aux forces humaines en dix ans et mesme par quatre batailles rangées »[1].

Des jetons furent en outre distribués par la Ville de Paris, M. H. Sauval dans ses *Recherches sur les antiquités de Paris*, t. III, p. 639, publie l'extrait d'un ancien compte qui alloue à Aubin Olivier une somme de 80 livres pour avoir fait les matrices des médailles en mémoire du jour de la Saint-Barthélemy qui ont été « distribuées aux prévots des marchands, échevins, procureurs, receveurs et greffiers de cette ville en la mémoire accoutumée en tel cas »[2].

La Révocation[3].

Les principales médailles frappées à Paris pour célébrer la révocation de l'édit de Nantes étaient artistiquement exposées dans plusieurs cadres prêtés par M. *A. Giraud-Browning*, président de la *Huguenot Society* de Londres.

Viennent en premier lieu quatre médailles en argent de grand module (72 et 69 millim.).

a) HÆRESIS EXTINCTA. Devant la façade d'un monument surmonté d'un dôme, la Religion soulève de la main droite une petite croix, tient de la gauche un livre ouvert et foule aux pieds un hérétique étendu la face contre terre.

b) OB VICIES CENTENA, MILL. CALVINIAN. AD ECCLES. REVOCATA

1. Cette plaquette appartient à la Société de l'Histoire du Protestantisme, B. P. 3048.

La Bibliothèque Nationale au département des Manuscrits possède une série de documents relatifs aux jetons d'argent frappés aux dépens de la Ville de Paris en mémoire de la Saint-Barthélemy, collection Delamarre, t. II, 14e liasse du premier carton.

2. A côté des médailles on avait placé deux plaquettes rarissimes de la Bibliothèque, le Programme de la procession solennelle faite à Rome à la nouvelle du massacre, et le Formulaire d'abjuration dressé pour les protestants qui n'avaient pas été massacrés (Voy. *Bull.*, 1890, 411, le facsimilé du titre de l'*Ordine* et 1891, 419, celui du titre de la *Forme d'abjuration*.

3. Sur ces médailles, consultez : *Bulletin*, VIII (1859), p. 109; — XII (1863), p. 114; — XXXIV (1885), p. 382 et 516; — XXXV (1886), p. 185; — XXXVI (1887), p. 211; et l'étude de M. César Pascal parue dans l'*Église Libre* nos des 1, 8, 22 janvier et 1er février 1886.

(*Pour avoir réuni à l'Église deux millions de calvinistes*). La Religion catholique couronne Louis XIV qui s'appuie sur un gouvernail placé sur l'hérésie expirante à ses pieds.

c) ÆDES SACRÆ CCC FUNDAMENTIS ERECTÆ (trois cents églises catholiques construites). La religion assise sur un bloc de pierre tient une croix de la main droite et de la gauche un fil à plomb. Derrière elle se profile un échafaudage.

d) ÆDES SACRÆ... Même sujet que le précédent avec des différences dans le détail du portique.

Dans les autres cadres se trouvaient des médailles en argent petit module (44 et 40 millim.).

a) HÆRESIS EXTINCTA. Réduction de la médaille grand module.

b) EXTINCTA HÆRESIS. Sur une place formée par un temple grec et une maison dans le fond, la Religion foule aux pieds un hérétique étendu le visage contre terre à côté de la Bible.

c) ÆDES SACRÆ. Réduction du grand module.

d) RELIGIO VIXTRIX. La religion catholique victorieuse dresse une croix sur les ruines d'un temple démoli.

e) OB VICIES CENT... Réduction du grand module (*b*).

f) TEMPLIS CALVINIANORUM EVERSIS (*Les temples des Calvinistes détruits*). La religion debout au milieu des ruines d'un temple s'appuie de la main droite sur une croix plantée dans un bloc de pierre et tient de la gauche une table de la loi.

Toutes ces médailles ont comme face des profils divers de Louis XIV[1]. ARMAND LODS.

En Hollande.

Tandis qu'en France et à Rome on se réjouissait de la Révocation, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, un long cri d'indignation retentit et d'énergiques mesures furent prises en faveur des persécutés. On a vu plus haut, par la reproduction de la légende accompagnant les gravures publiées et répandues en Hollande, ce qui se

1. La plupart de ces médailles ont été reproduites dans l'ouvrage de Claude François Menestrier de la Compagnie de Jésus, *Histoire du roy Louis le Grand par les médailles*.

racontait des horreurs perpétrées en France. Lors même que ces récits seraient exagérés, ils traduisent exactement l'impression ressentie. Nous avons cité aussi des caricatures des principaux persécuteurs qui furent alors faites et reproduites. En Hollande on frappa, en outre, quelques médailles d'un symbolisme expressif et d'une exécution vraiment admirable. Peut-être furent-elles, non seulement inspirées, mais dessinées et sculptées par des réfugiés. Voici la description des quatre qui avaient été exposées :

1° Une femme auréolée, couverte de vêtements de deuil, foulant aux pieds un serpent et une tiare, et tenant de chaque main étendue une corne d'abondance d'où s'échappent des pièces d'argent destinées aux Vaudois que représente à gauche un malheureux éploré portant un poignard au cœur, et aux Français représentés à droite par un suppliant, les mains jointes et pliant sous le joug — symbolise la Hollande secourable. Légende : SABAVDIS, GALLIS, FRATRIBUS FIDEI (*aux Vaudois et aux Français, frères dans la foi*). — Au revers le Protestantisme est représenté par une femme, attachée à une potence et agenouillée sur un bûcher qui commence à flamber. Un jésuite lui présente un crucifix, un dragon la frappe de l'épée. Au second plan sur un promontoire, un temple incendié, sur la mer une galère où rament des forçats pour la foi. Cette légende s'échappe du ciel : DOMINUS LIBERABIT (*Le Seigneur la délivrera*). Diamètre, 52 millimètres.

2° Un évêque symbolisant l'Église romaine, chevauchant comme Balaam, sur un âne, pour aller maudire le peuple de Dieu, frappe sa monture qui se cabre devant un ange prêt à tirer l'épée. Légende : QUID ME VERBERAS ? (*Pourquoi me frappes-tu ?*) Au revers une toile d'araignée avec l'insecte au centre, à travers laquelle on aperçoit une église catholique, symbolise les pièges tendus aux protestants. Légende : NON AQUILIS LEVE TEXIT OPUS (*Ce n'est pas pour des aigles qu'elle a tendu cette légère toile*). Diamètre, 48 millimètres.

3° Une variante de cette médaille, légèrement plus forte, avec le même revers, nous montre, sur l'obvers, le diable déguisé en prêtre qui chemine, à cheval sur un âne couvert

de figures grimaçantes et sur la selle duquel se lisent ces lettres IMP. ECCL. (*l'empire de l'Église*). Au-dessous la légende, SIC ITUR AD ASTRA (*c'est ainsi qu'on va au ciel*), et de la bouche de la monture sortent ces mots : ITA DOMINE, QUICQUID DOCES (*Ainsi, Seigneur, c'est là tout ce que tu enseignes ?*), renvoyant à Jér. 5:30,31.

4° Au-dessus d'un monstre à plusieurs têtes de serpents et de bêtes féroces qui dévorent un homme, une femme et un enfant morts, le pape, coiffé de sa tiare, les deux clefs dans sa droite et brandissant la foudre de sa gauche, flanqué à droite d'un moine tenant à la main un papier sur lequel on lit CONCILIA, DECRETA, et à gauche d'un dragon tenant une épée et une paire d'éperons. Légende : SUPRA DEUM POST PERNICIEM (*Au-dessus de Dieu après la ruine*). Au verso, auprès des ruines d'un temple, un cadavre, un bout de chaîne au poignet, et que dévorent un chien et un corbeau. Un dragon vu de dos, dont le cheval traîne le cadavre d'une femme, sans doute morte sans sacrements et pour cela condamnée à la claie, pousse devant lui des prisonniers enchaînés. Au second plan une potence avec un prédicant pendu, et, au bord de la mer où les prisonniers vont ramer comme forçats, une procession du Saint-Sacrement. Légende : EX MARTYRIIS PALMÆ (*Les palmes naissent des martyres*). Diamètre, 58 millimètres.

Les exemplaires, en argent, de ces quatre superbes médailles ont été donnés à la Société par feu M. A.-J. Enschédé, de Haarlem.

III. — *Médailleurs huguenots.*

Il y en eut beaucoup et non des moindres, ainsi qu'on le verra quand paraîtra l'ouvrage actuellement sous presse, dans la collection des *Documents inédits*, de M. Mazerolle, archiviste de la Monnaie. Nous avons pu exposer des œuvres originales de quatre de ces graveurs de médailles, tous les quatre du XVIIe siècle. Les plus nombreuses étaient de **Guillaume** et **Abraham Dupré**, ces sculpteurs du temps de Henri IV

et de Louis XIII qui ne sont pas encore appréciés comme ils devraient l'être, mais que les connaisseurs rangent parmi les artistes de premier ordre. — M. P. Barre, ancien graveur à la Monnaie, avait bien voulu autoriser son gendre, M. Mazerolle, à ouvrir pour nous ses belles vitrines. Nous leur avons emprunté neuf pièces dont voici une description sommaire :

1° Un grand médaillon représentant *Henri IV et Marie de*



Médicis, dont nous donnons la reproduction. Légende : HENRIC. IIII R. CHRIS. MARIA AVGVSTA, signé G. Dupré, 1605.

2° Une plaquette représentant *Christine de Lorraine*, par le même (1612-13). Légende : CHRISTIANA PRINC. LOTH. MAG. DVX HETRVR. Non signé.

3° — *Cosme II de Médicis*, par le même (1612-13). Légende : COSMVS II MAGN. DVX ETRVRIÆ IIII. G. Dupré.

4° — *Marc-Antoine Memmo*. Légende : MARCVS ANTONIVS MEMO DVX VENETIARVM. G. Dupré, 1612.

5° — *François de Médicis*. Légende : D. PRINCEPS FRANCISCVS MEDICES. G. Dupré, 1613.

6° — *Marie de Médicis* seule. Légende : MARIA AVGVSTA GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. G. Dupré, 1624.

7° Une médaille représentant *Jacques Boiceau, sieur de la Barrauderie*, dont nous donnons une reproduction. Légende : IACQVES. BOICEAV. S^R. DE. LA BARRAVDERIE. Ab. Dupré, 1624. Au verso, dans le fond, une vue de La Rochelle. Au premier plan, entre des touffes de mûriers, des vers à soie, en haut des insectes ailés. Légende : NATVS. HVMI. POST. OPVS. ASTRA. PETO. (*Né sur la terre, je gagne le ciel après avoir accompli mon œuvre*). Ce Jacques Boiceau était un coreligionnaire des Dupré, originaire de La Rochelle. C'est lui qui est l'auteur de l'ouvrage suivant, extrêmement rare et recherché où se trouvent les plans des parterres à la française, du *Luxembourg*, des *Tuileries*, du *Louvre*, de *Versailles*, de *Saint-Germain-en-Laye*, etc., intitulé : « Traité de Jardinage selon les raisons de la Nature et de l'Art. Divisé en trois livres. Ensemble divers dessins de Parterres, Pelouzes, Bosquetz, et aultres ornementz servans à l'embelissement des Jardins. Par Jacques Boyceau, Escuyer, sieur de la Barauderie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Intendant de ses Jardins. *A Paris, chez Michel van Lochom*, 1638, in-fol. » avec portrait de l'auteur par Huret, d'après A. de Uris, et 62 planches sur cuivre[1].

1. Cet ouvrage dont le titre complet m'a été obligeamment communiqué par M. H. Masson a été publié après la mort de l'auteur et celle de son neveu Jacques de Menours, par la veuve de ce dernier. Il n'y est pas question de sériciculture dont, d'après la médaille d'Ab. Dupré, Boiceau paraît s'être particulièrement occupé. Mais on s'est servi des dessins de cet « Intendant des jardins du roi », non seulement pour tracer des allées attribuées faussement à Le Nôtre, mais pour des modèles de broderies en guillochis et de dentelles. Ce huguenot de marque manquant à la *France Protestante*, j'ai prié M. H. Patry de faire quelques recherches à La Rochelle. Il y a trouvé, dans les notes de Jourdan (msc 350), trois Jacques Boiceau, le premier, fils de Michel, baptisé le 15 septembre 1575, un autre devenu protestant le 7 mars 1579, enfin Jacques Boiceau, sieur de la Bérodière, parrain en 1588. D'après M. G. Musset, cette terre de la Bérodière (ou Baraudière, ou de la Barrauderie ?) était située tout près du faubourg St Éloi de La Rochelle (Cf. L. Dussieux, *Le château de Versailles*, I, 22, 29 ; — l'*Intermédiaire des chercheurs*, XXIV, 517, 697 ; et le *Magasin pittoresque*, 1879, 176).





LI — 35

8° Un double médaillon par Abraham et Guillaume Dupré représentant *Victor-Amédée, duc de Savoie* et *Christine de France*. Obvers, Légende : VICTOR AMEDEVS DVX SAB. PRINC. PED. REX CIPR. signé Ab. Dupré f. 1637. Revers, Légende : CHRISTIA. A FRANCIA DVCISSA SAB. REG. CYPRI, signé G. Dupré f. 1636.

9° Une médaille représentant *Richelieu et Louis XIII*. Obvers : ARMANDVS IOAN. CARDINALIS DVX DE RICHELIEV, signé A. Dupré, 1641. Revers : LVDOVICVS XIII D. G. FRANC. ET NAVARRÆ REX. signé A. Dupré.

10° A cette série, M. Alfred Hubert nous avait permis d'ajouter une petite médaille représentant à l'obvers, *Anne d'Autriche* et *Louis XIV enfant*. Légende : LVDOVICVS XIV. R. CHRISTI, ANNA AVSTRIACA AVGVST. Ab. Dupré, 1643. Revers, Le char de l'aurore traîné par quatre chevaux sur des nuages. Légende : HÆC SOLEM PRÆVIA DVCIT.

M. P. Garnier nous avait prêté deux autres médailles et une plaquette :

11° *Henri IV et Marie de Médicis*. Légende : HENR. IIII R. CHRISTI MARIA AVGVSTA. G. Dupré f. Au revers, un aigle tenant une couronne au-dessus d'un enfant coiffé d'un casque et posant le pied sur un dauphin, au-dessus duquel Henri IV et Minerve se donnent la main. Légende : PRO PAGO IMPERI, 1603.

12° *Christine de France*. Légende : CHRISTIA. A FRANCIA DVCISSA SAB. REG. CY. Au verso, sur une banderolle entourant une sorte de sceptre, PLVS DE FERMETE QVE DECLAT.

13° *Pierre Séguier* : PETRVS SEGVIER EQVES FRANCIÆ NOMOPHYLAX.

Enfin la Bibliothèque avait reçu, de Mme Charles Read, trois autres Dupré.

14° Une fort belle plaquette ovale représentant *Henri IV* de face, en habit de cour, avec le collier de l'ordre du Saint-Esprit, pièce non signée ni datée, mais sûrement de G. Dupré. Nous en donnons une reproduction très réduite.

15° Une médaille représentant *Marie de Médicis*. Légende : MARIA AVG. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINÂ. G. Dupré, 1615. Verso : un navire dirigé par une femme, légende : SERVANDO DEA FACTA DEOS.

16° Une double médaille représentant *Anne d'Autriche et Louis XIII*. Légende : ANNA AVGVS. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. G. Dupré, f. 1620. Verso : LVDOVIC. XIII D. G. FRANCOR. ET NAVARRÆ REX.



Toutes ces médailles sont en bronze, les nos 12 et 16 en bronze doré.

Après les Dupré et à côté d'eux il faut citer un autre huguenot, qui malheureusement ne resta pas fidèle à sa foi, **Jean Warin**, sans doute originaire de Sedan où sa famille s'était fixée en quittant les Pays-Bas. Nous n'avons pu exposer de ce grand artiste qu'une seule pièce, mais fort





belle, un exemplaire en argent doré, don de Mme Ch. Read, de son *Richelieu*. Légende : ARMANDVS IOANNES CARDINALIS DE RICHELIEV. Au verso, un char de triomphe conduit par une Renommée ailée qui sonne de la trompette, sur lequel une

femme assise, tenant une épée et une palme, est couronnée par un ange. Légende : TANDEM VICTA SEQVOR, signé I. WARIN, 1630. Ci-joint une réduction de cette belle médaille.

M. le pasteur H. Dannreuther nous permit de joindre à ces échantillons si intéressants d'un art huguenot peu connu du grand public, quatre belles reproductions en bronze, de médaillons de **Jean Richier** qui était, au XVII[e] siècle, de la même famille lorraine que le célèbre Ligier Richier (Cf. *Bull.*, 1895, 560). Ces médaillons, d'une rusticité et d'un relief saisissants, représentent des parents de l'artiste : 1° *Gérard Richier,* de Saint-Mihiel, fils de Ligier Richier, ætat. 66 en 1600, exécuté en 1617. — 2° *Marguerite Groslot*, femme du précédent, ætat. 72 en 1614, exécuté en 1617. — 3° *Claude de la Cloche*, de Saint-Mihiel, beau-père de Jean Richier, ætat. 64, exécuté en 1616. — 4° *Barbe Hayotte*, femme du précédent, à 59 ans, aussi exécuté en 1616. Les originaux de ces quatre pièces appartenant à M. Dannreuther sont à Berlin.

IV. — *Méreaux.*

M. Th. Maillard, pasteur à Pamproux, nous avait envoyé tout son médailler divisé en quatorze planches dont une renfermait 6 médailles satyriques ; — trois autres, 18 réformateurs et pasteurs par *J. Dassier;* — une, 10 protestants célèbres, aussi par J. Dassier ; — enfin dix planches consacrées aux méreaux. Nous n'avons pu exposer que ces dernières que nous avons placées tout autour de la vitrine consacrée à la numismatique. Ces dix planches ne renfermaient pas moins de cent vingt-cinq méreaux ; nous n'en donnerons pas l'énumération qui serait fastidieuse. Bornons-nous à dire qu'il y en avait 44 du Poitou, 14 d'autres provinces, 42 d'Écosse, 9 d'Irlande, 12 du Canada et 4 de Hollande, d'Allemagne et de Suisse. Nous avons pu en ajouter quelques autres du Danemark et des États-Unis[1].

1. Sur les méreaux, Voy. entre autres, dans le *Bulletin* de 1888 et de 1894, les articles de MM. Delorme et Gelin.

Une dernière vitrine avait été consacrée aux protestants qui, sous le règne de Louis XV, furent

Les dernières victimes de l'Intolérance.

Ici nous laissons la parole à M. Armand Lods qui avait arrangé cette vitrine avec M. F. Puaux.

A. — Le galérien Jean Fabre.

Le souvenir des souffrances du galérien Jean Fabre est rappelé par la pièce de Fenouillot de Falbaire :

L'HONNÊTE CRIMINEL
Drame en cinq actes et en vers.
Amsterdam-Paris, Merlin, 1767, in-8, 109 pages.
Avec cinq gravures de Gravelot. (Collection F. Puaux.)

On connaît le trait héroïque de ce fils qui se dévoua pour sauver son père. Le 1er janvier 1756 le culte protestant était célébré aux environs de Nîmes dans les carrières de Lecque. L'assemblée fut surprise par les soldats du roi ; Jean Fabre, âgé de 28 ans, prit la fuite tandis que son père était arrêté. Héros de la piété filiale, ce jeune homme obtint du sergent qui commandait la troupe de se substituer à son père. Condamné aux galères, il fut mis en liberté par le duc de Choiseul le 21 mai 1762 et réhabilité en 1768.

Ce noble trait inspira le drame de Fenouillot de Falbaire. *L'Honnête criminel* parut en 1767 et fut représenté sur le théâtre de Mme la duchesse de Villeroy. Ce n'est qu'après la Révolution qu'on put le donner en public à Paris au théâtre de la Nation le 4 janvier 1790, puis au théâtre de la République le 30 mai 1793.

L'auteur raconte qu'en 1766 sa pièce avait été refusée par la Comédie-Française et interdite ensuite par les ministres[1]. Quand elle fut représentée vingt-quatre ans plus tard, le

1. Lettre de Fenouillot de Falbaire insérée dans le *Moniteur*, 4 mars 1790.

directeur du théâtre de la Nation, craignant des protestations malveillantes de la part des partisans de l'ancien régime, fit distribuer dans la salle un avis par lequel il réclamait la protection du public[1]. Les manifestations qu'il redoutait ne se produisirent pas, le nom de l'auteur fut au contraire applaudi.

Il est juste de ranger Fenouillot de Falbaire parmi les philanthropes qui prirent en main la cause de la tolérance dans un temps où il était dangereux de défendre les protestants. A côté de la première édition de cette pièce se trouvait le portrait de l'auteur :

CHARLES-GEORGES FENOUILLOT DE FALBAIRE DE QUINGEY

Né à Salins, nommé par le roi, en 1782, *inspecteur général des salines de Franche-Comté et des Trois-Évêchés.* (*Gravure de Cochin, gravée par Saint-Aubin.*) (Collection F. Puaux.)

B. — **Affaire Calas.**

L'histoire du supplice et de la réhabilitation des Calas était évoquée par les principaux mémoires de l'avocat Sudre, d'Élie de Beaumont, de Voltaire, par les pièces de théâtre de Lemierre d'Argy, de Laya et de Marie-Joseph Chénier, par une série très curieuse de gravures que nous décrivons, et enfin par des autographes précieux faisant partie des papiers Coquerel et de la collection Labouchère.

1° *Autographes.*

Voici tout d'abord une lettre de Voltaire écrite le 18 janvier 1763 à Mlle Calas près de deux années avant l'arrêt du 9 mars 1765 déchargeant la mémoire de Calas de l'accusation de parricide[2].

1. Voir compte rendu du *Moniteur*, 6 janvier 1790.

2. Malgré les termes de cet arrêt, Boyer-Brun, qui était, à Nîmes, au moment de la Révolution, un des chefs du parti ultra-catholique, osait contester l'innocence de Calas. Voici ce qu'il écrivait le 15 décembre 1790 à Bergasse, membre de l'Assemblée nationale : « Les déclamations de Voltaire et les basses flagorneries qu'il a publiées à ce sujet, n'ont

Je vous réponds sur du papier orné de fleurs, parce que je crois que le temps des épines est passé et qu'on rendra justice à votre respectable mère et à vous.

Je vous félicite d'être auprès d'elle, je me flatte que votre présence a touché tous les juges et qu'on repoussera l'abomination de Toulouse.

Je vois avec un extrême plaisir que le public s'intéresse à vous aussi vivement que moi.

Je fais mes plus sincères compliments à Mme votre mère et suis avec beaucoup de zèle, mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur[1].

voltaire gentilhomme ord du Roy

Les prévisions de Voltaire étaient bien justifiées : un arrêt du grand conseil du Roi du 7 mars 1763 enjoignit au parlement de Toulouse de lui adresser tous les actes de la procédure. A la nouvelle de ce premier succès, Madame Calas écrivit à Voltaire :

Paris, ce 9 mars 1763.

Monsieur[2],

Vous aurez appris par la lettre de M. Dumas à Madame Debrus l'événement de mon affaire au Conseil; non, Monsieur, je ne trouve point d'expressions assez vives pour vous témoigner ma sensibilité à tout ce que je vous dois et que je vous devrai encore, puisque votre cœur généreux et bienfaisant ne se lasse point de chercher de nouveaux motifs à ma juste reconnaissance; je ne dois point vous taire que vous avez porté le calme à mes tribulations et que

jamais pu altérer la vérité des faits. Si Calas périt sur l'échafaud, C'EST QUE CALAS LE MÉRITAIT. En vain a-t-on voulu préconiser sa prétendue innocence; les soins infinis qu'on a pris pour le faire, et l'argent que le parti répandit à ce dessein, ainsi qu'il le pratique dans toutes les occasions éclatantes, n'ont servi qu'à prouver combien peu cette innocence était fondée » (*Lettre adressée à M. Bergasse, avocat, député à l'Assemblée nationale*, in-8, s. l. n. d., 22 pages). Cette pièce n'est pas signalée par Coquerel; dans le chapitre consacré à l'opinion en France au sujet des Calas, il ne parle pas de l'intervention de Boyer-Brun.

1. Collection Coquerel.

2. Collection d'autographes du baron F. de Schickler.

je sens comme je le dois les effets de votre générosité et de votre protection. C'est vous, Monsieur, qui avez animé les juges à s'instruire de notre innocence, et les ministres à se mettre du nombre.

Nous ne pouvons, ma famille et moi, en reconnaissance de tant de bienfaits, que prier sans cesse le Père de miséricorde de vous combler de ses grâces les plus précieuses, de vous conserver dans notre cœur la reconnaissance la plus vive et d'être jusqu'au dernier soupir avec autant de vénération que de respect, Monsieur,

votre très humble et
très obeissante servante
anne Rose Cabibel Calas.

Mes filles prennent la liberté de vous assurer de leurs profonds respects.

Plus tard, après le triomphe complet, lorsque Madame Calas arrive à Paris, elle lui exprime de nouveau sa reconnaissance dans une lettre du 27 décembre 1770 :

Paris, ce 27 décembre 1770.

Monsieur[1],

Si je ne me fusse pas trouvée incommodée dès le lendemain de mon arrivée à Paris, mon premier soin aurait certainement été de vous remercier de l'accueil que vous avez daigné me faire à Ferney. Je m'acquitte aujourd'hui de ce devoir et quoique ce soit bien tard, mon cœur n'en est pas, je vous assure, moins pénétré de reconnaissance pour les bontés infinies que vous m'avez témoignées !

Je vous prie, monsieur, d'agréer mes vœux pour la conservation de vos jours et de votre santé. Personne ne peut en faire de plus sincères ni de plus étendus, ils sont proportionnels aux obligations que je vous ai ; ceux de ma famille sont les mêmes, elle me charge de vous en assurer et de leur plus profond respect. Oserai-je, monsieur, vous prier de faire agréer nos obéissances à Mme Denis ; nous faisons les vœux les plus sincères pour sa conservation.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Veuve Calas.

1. Collection Labouchère.

A cette lettre se trouve joint le mot suivant de Lavaysse :

Trouvez bon, monsieur, que je me joigne à notre respectable veuve pour vous assurer de mon respect et des vœux que je fais pour votre santé, pour la conservation de vos jours et la satisfaction de vos désirs. Mme Calas, toute sa famille et moi n'avons jamais qu'un cœur et qu'une voix pour sentir vos bienfaits et les célébrer.

Vous aurez appris depuis peu la cruelle disgrâce de M. le duc de Choiseul. Nous en sommes aussi pénétrés que vous. La consternation parait générale.

Agréez encore, monsieur, de nouvelles assurances des sentiments d'estime, d'admiration et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LAVAYSSE.

A côté des autographes voici la nomenclature des mémoires, des gravures et des pièces de théâtre exposés :

2° *Mémoires*[1].

Mémoire pour le sieur Jean Calas, négociant en cette ville; dame Anne-Rose Cabibel, son épouse, et le sieur Jean-Pierre Calas, un de leurs enfants.

Toulouse, chez J. Rayet. Signé : Me Sudre, avocat. In-8, 104 pages. (Collection Armand Lods.)

Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve du sieur Jean Calas, marchand à Toulouse; Louis et Louis-Donat Calas, leurs fils, et Anne-Rose et Anne Calas, leurs filles, demandeurs en cassation d'un arrêt du Parlement de Toulouse du 9 *mars* 1762.

Imprimerie de Le Breton, 1762. Signé : Me Mariette, avocat. 136 pages in-8. (Collection Armand Lods.)

Pièces originales concernant la mort des sieurs Calas et le jugement rendu à Toulouse.

(S. l. n. d.). 22 pages in-8.

1. Sur la bibliographie des mémoires relatifs à cette affaire, consultez Athanase Coquerel fils, *Jean Calas et sa famille*, pages 483 et suivantes.

3° *Théâtre*[1].

CALAS OU LE FANATISME

Drame en quatre actes, en prose, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 17 décembre 1790, par Lemierre d'Argy. Avignon, Garrigan, 1791. In-8, 48 pages. (Collection Armand Lods.)

JEAN CALAS

Tragédie en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Nation, par MM. les comédiens français, le 18 décembre 1790. Précédée d'une préface historique sur Jean Calas, et suivie d'un nouveau Ve acte, par J.-L. Laya. Paris, Maradan et Perlet, 1791. In-8, 100 pages. (Collection Armand Lods.)

JEAN CALAS

Tragédie en cinq actes, par Marie-Joseph Chénier, député à la Convention nationale, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la République, le 6 juillet 1791. Paris, Moutard, 1793. In-8, 91 pages. (Collection Armand Lods.)

4° *Gravures*[2].

LA MALHEUREUSE FAMILLE CALAS

La mère, les deux filles, avec Jeanne Viguière, leur bonne servante, le fils et son ami, le jeune Lavaysse.

L. C. De Carmontelle delineavit, 1765. Delafosse sculpsit.

Avec cette épigraphe :

> « Qualibus in tenebris vitæ quantisque periclis
> Degitur hoc ævi quodcumque est. »
>
> Lucretius.

Avec privilège du roi.

In-folio, en largeur[3].

1. Consultez la bibliographie des pièces de théâtre sur les Calas. Coquerel, *Id.*, p. 495.
2. Voy. Coquerel, *Id.*, p. 504.
3. Le même sujet, réduction des figures, gravé par Fritzsch, 1766, au-

LES ADIEUX DE CALAS A SA FAMILLE

Dan. Chodowiecki fecit 1767.

Avec ces vers sur la marge du bas :

Infortuné Calas ! Famille désolée !
Qui ne compatirait à vos vives douleurs ?
L'Univers voit en vous l'innocence immolée;
Mais s'il ne peut, hélas ! que vous donner des pleurs,
La vérité n'est pas dans tous les temps voilée,
Chez la postérité vous aurez des vengeurs.

Grand in-folio en largeur [1].

LES ADIEUX DE CALAS

Par Chodowiecki. Joh. H. Lips sculp. 1778. In-4 en longueur [2].

JEAN CALAS

MARCHAND ROUÉ IÑOCEMENT A TOULOUSE, 1762, le 9 mars [3].

Avec cette épigraphe :

« Integer vitæ scelerisque purus ».

Gravure à la manière noire de A. Schmid. In-folio en longueur. (Collection Armand Lods.)

dessous des vers hollandais par W. Ockers. In-folio en longueur. (Collection F. Puaux.) Le 30 mars 1766, Mme Calas envoyait à La Beaumelle la gravure de Carmontelle avec ce mot : « Je souhaite que cette estampe vous fasse plaisir. Vous y trouverez une parfaite ressemblance avec le cher beau-frère (Gaubert Lavaysse). Nous le sommes aussi, mais non pas dans la même perfection... » Consultez : *La Beaumelle et Saint-Cyr*, par Achille Taphanel, page 339.

1. Le même sujet, réduction des figures, gravé par Fritzsch, 1769, au-dessous des vers hollandais signés : « Ingenuis musis amicus ». In-folio en longueur. (Collection Armand Lods.)

2. Le groupe du père et de la jeune fille, en buste, est la reproduction partielle de la gravure de Chodowiecki. (Collection F. Puaux.)

3. Coquerel n'a pas connu cette estampe.

CALAS IM GEFANGNIS[1]

Gravure à la manière noire. In-4 en longueur[2].

LES EFFETS DE LA SENSIBILITÉ SUR LES QUATRE DIFFÉRENS TEMPÉRAMENS

D. Chodowiecki del.

Avec la légende :

Non omnes pariter tanta infortunia terrent.

In-18 en largeur[3].

LE DÉJEUNÉ DE FERNEY

Dessiné d'après nature à Ferney, le 4 juillet 1775, par De Non, gravé par Née et Masquelier, même année. Se vend à Paris chez les auteurs, rue des Francs-Bourgeois, près l'Arquebusier, porte Saint-Michel.

Médaillon ovale, petit in-4 en largeur[4].

Gravure sur cuivre ornant la Lettre de Jean Calas à sa femme et à ses enfants, par Blin de Sain-More.

Ch. Eisen inv. — E. de Ghendt, sculpt. In-8 en hauteur[5].

1. Coquerel ne décrit pas cette estampe.

2. Calas dans sa prison est entouré de sa femme et de sa fille, son fils lui baise les mains, tandis que le geôlier lui attache une chaîne au pied. (Collection Armand Lods.)

3. Quatre personnages examinent le tableau « Les Adieux de Calas à sa famille » placé sur un chevalet. (Collection F. Puaux.)

Même gravure reproduite par Akrel avec cette légende : Olika Künnslor hos 4 olika Nationer.

4. Voltaire est à demi couché sur son lit, il est entouré de M. de Laborde, fermier général, assis dans un fauteuil, du Père Adam, de Mme Denis et d'une jeune servante. Sur les rideaux, au fond du lit, est accrochée la gravure de Carmontelle « *La Malheureuse famille Calas* ». (Collection F. Puaux.)

5. Calas, sa femme et le jeune Lavaysse découvrent le corps de Marc-Antoine. (Collection Armand Lods.)

LE TRIOMPHE DE VOLTAIRE

Inventé et gravé par A. Duplessis. In-folio en largeur[1].

Quatre scènes d'après le mélodrame de M. Victor Ducange.

1° *Les adieux d'Antoine Calas à sa famille.*
2° *La famille Calas veillant auprès du corps de leur fils.*
3° *Calas avant d'aller à l'échafaud bénit ses enfants.*
4° *Edouard reproche au Capitoul et aux juges la mort de Calas*[2].

Dessinées et gravées par Canu. In-4 en largeur. (Collection F. Puaux.)

Il faut joindre à ces divers documents un exemplaire original du *Jugement souverain* qui décharge les Calas de l'accusation contre eux portée. Ce grand placard qui appartient à la Société (83 cm./55) était suspendu dans la salle du Conseil. (Paris, *Imprimerie Royale*, 1765.)

C. — **Affaire Sirven**[3].

Le pasteur Rochette avait été exécuté à Toulouse le 19 février 1762; Calas avait été condamné par le parlement de cette ville le 9 mars 1762; au mois de janvier de la même année, Pierre-Paul Sirven, du village de Saint-Alby, était accusé d'avoir tué sa fille pour l'empêcher de se faire catholique. Afin d'éviter le sort du malheureux Calas il s'enfuit en Suisse avec sa famille. Le tribunal de Mazamet, par jugement du 29 mars 1764, condamna Sirven à la peine capitale, prononçant le bannissement contre sa femme et ses deux filles. Voltaire ayant obtenu le 25 novembre 1771 du parlement de Toulouse la réhabilitation des Sirven, tint à annon-

1. Mme Calas, ses filles, son fils, Lavaysse, Viguière, les Sirven sont au nombre des accusés défendus par Voltaire. (Collection Armand Lods.)

2. Coquerel cite ces gravures d'après un catalogue, mais il ne les décrit pas. Le drame de Ducange fut représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Ambigu comique le 28 novembre 1819 et repris à la Gaîté en 1841.

3. Sur l'affaire Sirven, consultez : Camille Rabaud, *Sirven, étude historique sur l'avènement de la tolérance*. Paris, 1891, in-18.

cer lui-même à Mme Calas ce nouveau succès. Il lui écrivait le 13 janvier 1772 : « Les Sirven errent depuis dix années; c'est, ainsi que le vôtre, un exemple mémorable de l'injustice atroce des hommes », et il exprimait ce vœu qui fut exaucé : « Je souhaite qu'on dise après un siècle entier : voilà une famille respectable qui a subsisté pour être la condamnation d'un parlement qui n'est plus[1] ».

A côté de ces lettres de Voltaire se trouvaient les mémoires suivants :

Mémoire à consulter et consultation pour Pierre-Paul Sirven, commissaire à terrier dans le diocèse de Castres, présentement à Genève, accusé d'avoir fait mourir sa seconde fille pour l'empêcher de se faire catholique; et pour ses deux filles.

Délibéré à Paris, le 1er décembre 1766. Signé : Élie de Beaumont. Paris, Cellot, 1767. In-4, 78 pages et 4 pages contenant les certificats. (Collection Armand Lods.)

Mémoire pour le sieur Pierre-Paul Sirven, feudiste, habitant de Castres, appellant contre les consuls et communauté de Mazamet, seigneurs-justiciers de Mazamet, Hautpoul et Hautpoulois, prenant le fait et cause de leur procureur jurisdictionel, intimés.

1771. In-8, 219 pages. (Collection Armand Lods.)

Ces diverses pièces, ces nombreux documents graphiques complètent l'ouvrage de Coquerel fils sur les Calas et l'étude de Camille Rabaud sur les Sirven et permettènt de combler les lacunes de la bibliographie pourtant si consciencieuse donnée par ces deux savants historiens.

ARMAND LODS.

Salle du Conseil.

En sortant de la salle de lecture du côté opposé à l'entrée, on pénètre dans une salle isolée du reste du bâtiment depuis

1. *Collection Coquerel.* Volume 47.

le rez-de-chaussée jusqu'au toit par des murs en pierre, des portes et des seuils en fer. Cette salle, garnie de coffre-forts Fichet est celle où se conservent les manuscrits (au dessus a été placée la réserve des livres). Quand on l'a traversée on trouve, à droite le cabinet du bibliothécaire, à gauche la salle du Conseil. On avait rassemblé dans cette dernière ce qui n'avait pu trouver de place ailleurs. Sur le mur de droite les portraits des fondateurs de la Société et de la *France protestante* : Une petite photographie en émail, représentant *Eugène Haag* dont le bureau est conservé au premier étage ; — une assez grande peinture par Mlle B. Delorme, représentant M. *Charles Read* dans les dernières années de sa vie; ce portrait du fondateur de la Société est au musée Carnavalet. — *Henri Léonard Bordier*, le continuateur de la *France protestante* des frères Haag, pastel de Piquet appartenant à sa fille, Mme de Magnin. — Un médaillon en bronze, par Crauk, l'auteur de la statue de Coligny, de M. *Jules Bonnet*, le premier secrétaire de la Société; — enfin une grande peinture, par Scheffer, d'*A. Coquerel fils* qui créa en quelque sorte la section des manuscrits de la Bibliothèque, en lui donnant les papiers Rabaut.

Plus loin se voyait une très grande estampe coloriée de la fin du XVIe siècle représentant le contraste entre « la religion papistique et la religion chrétienne ». — M. Read en a donné une description dans le *Bulletin* de 1888, 444-448. Enfin, des deux côtés de la cheminée Louis XIV devant laquelle se trouve la taque en fonte aux armes de *Jean de Luxembourg* (*Bull.* 1894, 511) et sur laquelle on a placé une tête du Christ couronné d'épines, en marbre, par M. de Triqueti, on avait suspendu deux énormes placards. D'un côté, le jugement de réhabilitation de Calas cité ci-dessus; de l'autre, un *État général des arrondissements de la province de Languedoc contenant toutes les communautés dans lesquelles il y a des Nouveaux-Convertis.* Cet état avait été dressé en exécution d'une ordonnance royale du 9 novembre 1728 portant que chaque communauté serait responsable des assemblées qui se tiendraient sur son territoire, c'est-à-dire que ses habitants nouveaux-convertis ou protestants seraient contraints solidaire-

ment, au besoin par des garnisons, à payer les amendes énormes auxquelles, en cas de contravention, ils étaient condamnés.

En tête de la table autour de laquelle se réunit le Comité se trouvait une reproduction exacte du *fauteuil* en bois dont se servait *Calvin* quand il prêchait et qui se trouve dans la chaire de Saint-Pierre à Genève. Enfin sur la table même on avait placé des *pièces d'argenterie* frappées en 1685 et en 1885 en commémoration de la première date (Hôpital de la Providence et président de la Société huguenote de Londres), et étalé une série d'échantillons variés de *soieries* de couleur fabriquées par les réfugiés huguenots dans le quartier de Spitalfields à Londres, que M. Ch. Norris de la même Société avait bien voulu nous envoyer.

Nous n'aurions pu illustrer aussi copieusement les pages qui précèdent si nous n'avions eu le concours bénévole de M. le pasteur E. Maury et de M. André Dudan, fils du surveillant de notre Bibliothèque lequel a droit aussi à une mention. Presque tous nos clichés ayant été exécutés d'après leurs photographies, nos lecteurs les remercieront certainement avec nous de cet utile complément de notre texte.

Nous voici au bout de notre tâche. Aucun de ceux qui auront eu la patience de lire jusqu'ici ce long compte rendu [1], n'en tournera le dernier feuillet avec autant de satisfaction que celui qui a dû le reconstituer après les fêtes, et n'a pu en tracer les dernières lignes, hélas ! que le 27 août 1902, trois cent trente ans et trois jours après la Saint-Barthélemy.

N. Weiss.

1. On nous demande si souvent des sujets pour conférences accompagnées de projections qu'au lieu de nous borner à une simple nomenclature, nous avons pensé faire œuvre utile, aussi à ce point de vue, en entrant dans quelques détails.

Le Gérant : Fischbacher.

6055. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette couverture et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

6055. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, dir.